



GRAND CONSEIL
Commission de gestion (COGES)

JUIN 2015

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'Etat
du Canton de Vaud**

Année 2014

**Embargo jusqu'au 20.04.2015
à 10 heures**

14
GESTION

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMISSAIRES

Présidente et rapportrice générale

Mme Valérie Schwaar

Vice-présidents

M. Yves Ferrari
Mme Catherine Labouchère

DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Territoire et environnement

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur
M. Yves Ferrari

Formation, jeunesse et culture

Mme Susanne Jungclaus Delarze
Mme Catherine Labouchère, rapportrice

Sécurité et institutions

Mme Christine Chevalley
M. Claude Schwab, rapporteur

Santé et action sociale

M. Jérôme Christen, rapporteur
M. Eric Sonnay

Economie et sport

Mme Dominique-Ella Christin, rapportrice
Mme Pascale Manzini

Infrastructures et ressources humaines

M. Albert Chapalay, rapporteur
M. Philippe Cornamusaz

Finances et relations extérieures

M. Hugues Gander
M. Philippe Jobin, rapporteur

Secrétaire

Mme Sophie Métraux

Secrétariat de la commission

Place du Château 6, 1014 Lausanne
021 316 05 90
sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION	2
TABLE DES MATIERES	3
INTRODUCTION	7
LISTE DES OBSERVATIONS	8
RAPPORT GENERAL	18
Chancellerie	18
Bureau du préposé à la protection des données et à l'information.....	23
1 ^{re} observation Suivi des décisions en regard de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD)	24
2 ^e observation Registre des fichiers	25
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	25
Groupe Impact	26
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	27
Collaborations	28
Journée d'étude de la COGES dans le district d'Aigle	29
Objectif transversal	30
Conclusion	30
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE).....	31
Introduction	31
Secrétariat général (SG-DTE)	31
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).....	31
Direction générale de l'environnement (DGE)	32
1 ^{re} observation Collaboration entre la Direction générale de l'environnement (DGE) et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)	33
2 ^e observation Une Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) qui accompagne le développement économique et démographique du canton	35
3 ^e observation Rive sud du lac de Neuchâtel : à quand la mise en application des décisions de justice ?	36
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	37
4 ^e observation Avenir du Service des automobiles et de la navigation (SAN) à la Blécherette : où et quand ?	38
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).....	38
5 ^e observation Un contrôle commun entre le service de l'hygiène du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la Police cantonale du commerce (PCC)	39
Service du développement territorial (SDT)	40
6 ^e observation Service du développement territorial (SDT) : entre réforme interne, projets importants et urgences.....	42

Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).....	42
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	43
Conclusion	45
DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC).....	46
Introduction	46
Secrétariat général (SG-DFJC).....	46
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).....	47
1 ^{re} observation Maîtrise de classe en Voie générale (VG)	51
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).....	52
2 ^e observation Collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction des systèmes d'information (DSI) concernant la gestion du dossier informatique des apprentis	53
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).....	56
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).....	60
3 ^e observation Transition mineur – majeur (MIMA) des jeunes en situation de handicap lourd	61
4 ^e observation Amélioration de la procédure de recherche d'une place d'apprentissage	62
Service de protection de la jeunesse (SPJ)	63
Service des affaires culturelles (SERAC).....	66
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	69
Conclusion	73
DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS).....	74
Introduction	74
Secrétariat général (SG-DIS).....	74
1 ^{re} observation Proportion des auxiliaires à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)	75
Ministère public (MP)	77
Service juridique et législatif (SJL).....	77
Service des communes et du logement (SCL).....	78
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	79
Police cantonale (Polcant)	80
Service pénitentiaire (SPEN).....	81
2 ^e observation Conduite des grands projets au Service pénitentiaire (SPEN)	83
3 ^e observation Valorisation des métiers du pénitentiaire	83
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	87
Conclusion	91
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS).....	92
Introduction	92

Secrétariat général (SG-DSAS).....	92
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	93
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	95
Service de la santé publique (SSP).....	97
1 ^{re} observation Dysfonctionnement du Réseau santé la Côte (ARC) dans la région de la Côte	98
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)	98
2 ^e observation EMS Soerensen-La Rosière à Gimel : lacunes dans le fonctionnement et l'encadrement	101
3 ^e observation Travaux de réaménagement d'un étage à l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel	101
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	103
Conclusion	107
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS).....	108
Introduction	108
Secrétariat général (SG-DECS).....	108
Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).....	110
1 ^{re} observation Choix de la future structure juridique du Biopôle	112
Service de l'emploi (SDE)	113
2 ^e observation Information sur le contrat-type vaudois de travail pour les travailleurs de l'économie domestique	115
Service de l'agriculture (SAGR)	116
3 ^e observation Vision globale de l'ensemble des contributions à l'agriculture	118
4 ^e observation Inventaire des subventions du Service de l'agriculture (SAGR) et mesure de leur efficacité	119
5 ^e observation Coordination entre le Service de l'agriculture (SAGR) et la Division améliorations foncières (AF) du Service du développement territorial (SDT)	119
6 ^e observation Missions de promotion, de communication de l'Office des vins vaudois (OVV)	121
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	122
Service de la population (SPOP)	123
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	127
Conclusion	130
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH).....	131
Introduction	131
Secrétariat général (SG-DIRH)	132
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	135
1 ^{re} observation Mesures de protection sur la route du Col du Pillon (RC 706b)	137
2 ^e observation Exploitation et projet de réfection du Centre de Rennaz	138
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)	139
3 ^e observation Fin des rapports de travail en cas d'infraction pénale	140

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).....	140
4 ^e observation Mesures de surveillance des structures d'accueil de jour	141
Direction des systèmes d'information (DSI).....	141
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	141
Conclusion	144
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE).....	145
Introduction	145
Secrétariat général (SG-DFIRE).....	145
Office des affaires extérieures (OAE)	145
Statistique Vaud (STATVD)	146
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	147
Direction générale de la fiscalité (DGF)	147
1 ^{re} observation Locaux de l'office du Registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera	148
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).....	153
2 ^e observation Locaux du laboratoire cantonal d'archéologie	157
Cour des comptes (CC)	157
Suivi des objets parlementaires en suspens.....	158
Conclusion	160
OBJECTIF TRANSVERSAL : FONCTIONNEMENT ET QUALITE DES PRESTATIONS DE LA CENTRALE D'ACHATS DE L'ETAT DE VAUD (CADEV)	161
Introduction	161
Organisation et fonctionnement de la CADEV	161
Questionnaire et analyse des réponses fournies	163
Conclusion	166
1 ^{re} observation Obsolescence de l'informatique au service de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)	167
2 ^e observation Convivialité du catalogue en ligne de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)	167
3 ^e observation Ressources humaines du Centre d'édition de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)	167
4 ^e observation Modernisation de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)	167

INTRODUCTION¹

Mme Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion (COGES), rapportrice :

Ce rapport de la Commission de gestion pour l'année 2014 est le troisième rapport de la COGES pour la législature 2012-2017.

La Commission de gestion n'a pas connu de changement dans sa composition, ni en général ni au niveau des sous-commissions.

Afin de passer en revue la gestion 2014 de l'Etat de Vaud et d'établir le présent rapport, la COGES a tenu 16 séances plénières dont 2 journées entières d'examen des rapports et observations auxquelles il faut ajouter toutes les séances et visites des sous-commissions. La soussignée a également assisté à la présentation du budget 2014 de l'Etat de Vaud ainsi qu'aux présentations des rapports d'audit de la Cour des comptes. Quant à la traditionnelle journée d'étude « hors cadre », elle a été organisée dans le district d'Aigle.

Ce rapport de gestion 2014 compte 34 observations qui sont adressées au Conseil d'Etat, dans le but de mieux comprendre ou d'améliorer la gestion de l'Etat. La liste des observations se trouve en page 8, de même qu'elles apparaissent avec leur contexte dans le corps du rapport. En outre, plusieurs remarques sont également adressées aux entités responsables lorsque que la COGES a estimé des améliorations ponctuelles opportunes.

La commission tient ici à remercier la secrétaire de la commission pour sa disponibilité et son travail important et de grande qualité effectué jour après jour pour la COGES.

Nous remercions également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans sa fonction, pour leur disponibilité et leurs réponses à nos nombreuses questions.

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GENERAL

1^{re} observation

Suivi des décisions en regard de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD)

La LPrD prévoit l'octroi de moyens au préposé à la protection des données et à l'information dans le cadre de ses tâches (art. 38 LPrD). Il s'agit d'accéder à des données, de rendre des préavis et de demander de restreindre ou cesser immédiatement le traitement de données personnelles. Or, il s'avère que la loi ne prévoit pas de suivi des décisions, notamment lorsqu'elles ne sont pas appliquées.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions qu'il entend mener sur l'applicabilité de la LPrD et sur l'évaluation de cette dernière, 5 ans après son entrée en vigueur. Il s'agit notamment d'évaluer les moyens de suivi des décisions du préposé p. 24*

2^e observation

Registre des fichiers

Le Registre des fichiers, selon l'art. 19 de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) entrée en vigueur en novembre 2008, n'est toujours pas effectif. Le délai de mise en œuvre était fixé à fin 2010 (art. 43 LPrD : Le Registre des fichiers est établi dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la mise en place du Registre des fichiers, conformément à la LPrD, ainsi que le délai qu'il se fixe pour rendre ce registre public et accessible en ligne..... p. 25*

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

1^{re} observation

Collaboration entre la Direction générale de l'environnement (DGE) et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Les compétences de la DGE en matière d'environnement, d'énergie et de ressources naturelles ne transparaissent pas de manière éclatante dans les exposés des motifs et projets de décret ou de loi qui émanent du SIPaL. Les présences occasionnelles communes des deux services lors des séances de commissions parlementaires ne contredisent pas cette perception.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les procédures internes au SIPaL et à la DGE qui permettent à chacun des deux services de véritablement prendre en compte les compétences de l'autre service, ainsi que les actions et le calendrier qui seraient donnés pour, le cas échéant, améliorer cette collaboration..... p. 33*

2^e observation

Une Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) qui accompagne le développement économique et démographique du canton

La DIREV doit suivre l'essor économique et l'augmentation de la population du canton au travers de contrôles auprès des entreprises afin d'assurer que les normes en vigueur sont respectées et que la population ne subit pas d'atteinte à la santé. Or, à ce jour la DIREV ne peut réaliser ces contrôles conformément à la législation en vigueur.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens dont il entend doter la DIREV afin que cette dernière puisse faire ses contrôles conformément à la loi, et ce dans quel délai p. 35

3^e observation

Rive sud du lac de Neuchâtel : à quand la mise en application des décisions de justice ?

L'ensemble des Droits distincts et permanents (DDP) pour les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel sont arrivés à terme entre 1995 et 2008. Les décisions du Tribunal cantonal (TC) en 2010 et de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) en 2013 aboutissent à la conclusion qu'il faut supprimer les chalets. Malgré cela, lesdits chalets sont toujours en place et il existerait des actes notariés de succession en ligne directe.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il exécute la ou les décisions de justice en la matière et le calendrier y relatif, en coordination avec le Canton de Fribourg..... p. 36

4^e observation

Avenir du Service des automobiles et de la navigation (SAN) à la Blécherette : où et quand ?

L'emplacement actuel du SAN à Lausanne n'est plus compatible ni avec son volume d'activité ni avec les futures réalisations prévues (déplacement de route, écoquartier, etc.). Il ne permet plus un fonctionnement adéquat sans engendrer de multiples conséquences négatives telles que déplacement des examens, augmentation des kilomètres des véhicules en ville, etc.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état d'avancement du projet de déplacement du centre automobiles de la Blécherette, sa future localisation et le calendrier de mise en œuvre du déplacement p. 38

5^e observation

Un contrôle commun entre le service de l'hygiène du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la Police cantonale du commerce (PCC)

Le contrôle de l'hygiène dans les restaurants est effectué par le SCAV et ne prend pas en compte les quelques éléments que la PCC doit contrôler (présence de boissons non-alcoolisées moins chères que les alcoolisées, système de contrôle pour les distributeurs de cigarettes, etc.).

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité d'améliorer et de coordonner la gestion des contrôles dans la restauration, sur les éventuels problèmes ainsi que sur que le calendrier de mise en œuvre des mesures envisagées..... p. 39

6^e observation

Service du développement territorial (SDT) : entre réforme interne, projets importants et urgences

Les changements de départements (4 chefs de département et 3 départements) ainsi que de chefs à la tête du SDT, ce dans une période cruciale pour le Canton avec des projets d'importance et d'urgence rarement égalées, de même que la multitude des audits qui n'atteignent pas leurs objectifs, semblent fragiliser le service.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les objectifs à très court terme, à court terme et à moyen terme assignés au SDT, plus précisément quant aux projets, aux ETP affectés auxdits projets, à l'organisation, à la gestion du service, etc., ainsi que leur calendrier de mise en oeuvre. p. 42*

**DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
(DFJC)**

1^{re} observation

Maîtrise de classe en Voie générale (VG)

La maîtrise de classe en VG est souvent difficile à organiser pour des questions d'horaires et de niveaux. Une solution d'urgence a été mise en place consistant en l'enseignement en commun, afin de réunir toute la classe, d'une heure de l'option « Approche du monde professionnel » par l'enseignant de français, de mathématiques ou d'allemand. Toutefois, cette solution d'urgence ne saurait être définitive car si d'une part elle ne résout pas le problème, il convient d'autre part de ne pas vider de sens l'option « Approche du monde professionnel ».

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de trouver une solution adéquate au problème de la maîtrise de classe en VG, et ce dans quel délai p. 51*

2^e observation

Collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction des systèmes d'information (DSI) concernant la gestion du dossier informatique des apprentis

Depuis plusieurs années, la Commission de gestion a relevé des problèmes à propos de la gestion informatique du dossier des apprentis. Le projet visant à résoudre ces problèmes ne semble pas avancer à satisfaction des services concernés (DGEP et DSI). Les tensions perdurent malgré l'urgence à trouver des solutions.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour améliorer la collaboration entre la DGEP et la DSI afin d'accélérer la mise en place du nouveau logiciel p. 53*

3^e observation

Transition mineur – majeur (MIMA) des jeunes en situation de handicap lourd

Le passage à l'âge adulte pour les mineurs lourdement handicapés pose souvent des problèmes tant pour eux-mêmes que pour leur famille car il faut souvent changer d'institution, d'encadrement et de pratiques. Cela occasionne des angoisses et des réactions souvent très mal vécues par les acteurs concernés. La réflexion concernant la transition mineur – majeur est en cours, cependant sans qu'elle ne soit toujours coordonnée, notamment quant à l'encadrement et aux infrastructures disponibles, ce en raison de restructurations dans les services.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer les conditions de la transition mineur – majeur, en donnant les points de vue des différents services concernés, ainsi que les délais de mise en œuvre p. 61

4^e observation

Amélioration de la procédure de recherche d'une place d'apprentissage

Tant à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qu'à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), des interrogations récurrentes reviennent concernant les procédures de recherche de places d'apprentissage. En effet, de nombreux élèves avec un certificat de fin de scolarité obligatoire se tournent vers des mesures de transition plutôt que vers l'apprentissage. Bien que le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) ait des contacts réguliers avec la DGEO et la DGEP mais également avec le Service de l'emploi (SDE) ainsi qu'avec les milieux de la formation professionnelle, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de places d'apprentissage non pourvues.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, en donnant le point de vue des différents services concernés ainsi qu'en mentionnant les délais de mise en œuvre, pour coordonner et améliorer les procédures afin que les places d'apprentissage non pourvues soient occupées..... p. 62

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

1^{re} observation

Proportion des auxiliaires à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

La Commission de gestion relève la forte proportion d'auxiliaires dans l'effectif de l'OCTP induisant une précarité de l'emploi, une action dans l'urgence, une surcharge en matière de formation ainsi qu'une rotation élevée des ressources humaines, ceci en une période où la croissance de l'office va s'échelonner sur plusieurs années.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour stabiliser et pérenniser le personnel de l'OCTP, et ce dans quel délai p. 75

2^e observation

Conduite des grands projets au Service pénitentiaire (SPEN)

La Commission de gestion relève la difficulté de conduire en même temps les affaires courantes du SPEN et de préparer les grands chantiers décidés par le Conseil d'Etat.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les ressources en personnel (ETP dédiés auxdits projets), en infrastructures ainsi que sur les moyens financiers nécessaires pour réaliser les projets liés à la planification pénitentiaire à l'horizon 2025..... p. 83

3^e observation
Valorisation des métiers du pénitentiaire

Dans son rapport de gestion 2012, la Commission de gestion avait adopté une observation concernant le recrutement du personnel pénitentiaire. Dans ses deux réponses, le Conseil d'Etat annonçait des mesures de revalorisations salariales, un plan d'action, des démarches de recrutement et une étude sur la santé au travail couvrant l'ensemble des métiers pénitentiaires. Suite au refus de ces réponses par le Grand Conseil, un postulat (13_POS_053) a été déposé le 17 décembre 2013.

En attendant la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat, la Commission de gestion constate que la question du recrutement et des conditions de travail reste pendante et qu'il y a pénurie de ressources humaines à tous les niveaux de fonction.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour valoriser les métiers du secteur pénitentiaire, non seulement par une amélioration des rémunérations, mais aussi par un renforcement de l'attractivité des métiers et du soutien aux collaborateurs..... p. 83

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation
Dysfonctionnement du Réseau santé la Côte (ARC) dans la région de la Côte

L'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) et le Groupement hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL) se livrent à une concurrence. L'ARC a des difficultés à jouer son rôle de coordination. Cette situation présente le risque de créer une surconsommation de soins en raison d'une offre excessivement supérieure à la demande.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'appréciation qu'il fait de cette situation de concurrence entre hôpitaux et sur les impacts que cela peut avoir en termes de qualité des soins et de fonctionnement du réseau des soins..... p. 98

2^e observation
EMS Soerensen-La Rosière à Gimel : lacunes dans le fonctionnement et l'encadrement

L'EMS Soerensen-La Rosière a été l'objet d'une inspection et d'un suivi de la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) en raison de lacunes selon les normes et critères d'évaluation. Malgré les mesures prises, les progrès ne sont pas suffisants.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour résoudre les problèmes de fonctionnement et d'encadrement de l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel révélés par un rapport de la CIVESS, et ce dans quel délai p. 101

3^e observation
Travaux de réaménagement d'un étage à l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel

Les travaux de réaménagement de l'étage libéré à l'EMS Soerensen-La Rosière ont commencé en 2014, mais ont très vite été interrompus.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons pour lesquelles les travaux de l'étage libéré à l'EMS Soerensen-La Rosière ne sont toujours pas achevés alors qu'il manque notablement de lits d'EMS dans le canton. Il est également prié d'informer sur la planification et les délais envisagés afin de mener à bien les travaux initialement prévus..... p. 101

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

1^{re} observation

Choix de la future structure juridique du Biopôle

Le choix de la future structure juridique du Biopôle demande un temps de réflexion afin d'en connaître toutes les conséquences. Cela prolonge la présidence ad intérim assumée par le chef du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) à la tête du Conseil d'administration du Biopôle.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil quant au délai dans lequel il compte effectuer le choix de la structure juridique du Biopôle, ce qui permettra de mettre fin à la présidence ad intérim assurée par le chef du SPECo..... p. 112*

2^e observation

Information sur le contrat-type vaudois de travail pour les travailleurs de l'économie domestique

A titre de prévention, il conviendrait de s'assurer que l'ensemble de la population soit informé correctement sur l'existence du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique et de sa force obligatoire.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il compte faire afin de mieux informer la population sur l'existence du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique ainsi que sur les droits et devoirs qui en découlent, et ce dans quel délai p. 115*

3^e observation

Vision globale de l'ensemble des contributions à l'agriculture

Une vision globale de l'ensemble des paiements directs, aides individuelles, subventions et autres contributions qui reviennent à l'agriculture, y compris les améliorations foncières, n'est actuellement pas formalisée. Cette vision, présentée sous forme de tableaux, schémas ou autres résumés explicatifs, permettrait de faciliter la compréhension des contributions cantonales et fédérales apportées à l'agriculture.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le développement d'une vision synoptique formalisée de l'ensemble des contributions apportées à l'agriculture afin d'en faciliter la compréhension, et ce dans quel délai p. 118*

4^e observation

Inventaire des subventions du Service de l'agriculture (SAGR) et mesure de leur efficacité

Le SAGR tient un inventaire des subventions qu'il alloue. Dans ce cadre, il se doit d'indiquer si ces subventions atteignent les objectifs qui leur sont fixés. Cette démarche, qui devrait se baser sur une réflexion étayée avec des indicateurs précis, ne peut être véritablement entreprise par le SAGR par manque d'outils lui permettant de mesurer l'efficacité des subventions.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il compte entreprendre, et ce dans quel délai, pour s'assurer que le SAGR soit doté des outils lui permettant de mesurer de manière adéquate si le but visé par les subventions qu'il accorde est atteint ou pas..... p. 119*

5^e observation

**Coordination entre le Service de l'agriculture (SAGR) et la Division améliorations foncières (AF)
du Service du développement territorial (SDT)**

Les projets d'infrastructures rurales ou agricoles représentent 90% des projets traités par la Division AF qui dépend du SDT. Ces projets d'améliorations foncières sont un pilier essentiel de la politique agricole. Par ailleurs, de nombreux dossiers traités par la Division AF sont également traités par l'Office de crédit agricole (OCA) qui dépend du SAGR. Ainsi, cette répartition des tâches dans deux départements distincts nécessite une bonne coordination des informations et une vision commune afin d'assurer un traitement efficace et efficient des projets d'améliorations foncières liés à l'agriculture.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les moyens qu'il entend mettre en place pour optimiser la coordination des informations entre la Division AF et le SAGR, et ce dans quel délai p. 119

6^e observation

Missions de promotion, de communication de l'Office des vins vaudois (OVV)

L'OVV est une institution de droit public reconnue par l'Etat, son comité de direction est nommé par le Conseil d'Etat et ses ressources sont constituées par le produit de taxes affectées. Un des buts de l'OVV est de veiller à la coordination de toutes les actions entreprises ainsi qu'à l'amélioration de la transparence du marché. Malgré cela, l'OVV ne semble pas partager de manière active sa stratégie de communication et de promotion aussi bien envers les producteurs et encaveurs qu'envers les services de l'Etat concernés, avec lesquels cette stratégie pourrait par ailleurs être coordonnée.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la gouvernance de l'OVV, notamment en matière de partage de sa stratégie de communication et de promotion, et ce aussi bien envers les producteurs et encaveurs mais également envers les services de l'Etat concernés. p. 121

**DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES
(DIRH)**

1^{re} observation

Mesures de protection sur la route du Col du Pillon (RC 706b)

A plusieurs reprises, les zones avalancheuses sur la RC 706b ont obligé la Commission des avalanches à prendre des décisions délicates, et ce souvent durant des périodes de forte affluence touristique dans la région.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il compte adopter pour sécuriser la RC 706b en hiver et plus spécifiquement concernant les avalanches. Le cas échéant, il est également prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier prévu pour mettre en œuvre et réaliser les ouvrages nécessaires p. 137

2^e observation

Exploitation et projet de réfection du Centre de Rennaz

Dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2012, la COGES avait déposé une observation portant sur la rénovation de l'immeuble de Rennaz et les installations annexes mises à disposition du Canton par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'exploitation ainsi que pour les besoins de la Police cantonale (Polcant). La réponse du Conseil d'Etat mentionnait que l'analyse des besoins serait mise à jour en 2014 sous la conduite de la Division architecture et ingénierie du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), en partenariat avec la Polcant, le Service des routes (SR) et l'OFROU. L'horizon de mise en service était annoncé pour 2017-2018. Or, actuellement aucun projet n'est implémenté.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil si le calendrier prévu et présenté dans la réponse faite à l'observation de la COGES dans son rapport sur la gestion 2012 sera tenu et si dès lors, la rénovation du site de Rennaz sera effectuée dans les temps et permettra une mise en service au plus tard en 2018 p. 138

3^e observation

Fin des rapports de travail en cas d'infraction pénale

La COGES s'interroge sur les règles en cours au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) déterminant l'arrêt des rapports de travail en cas de délit pénal avéré d'un collaborateur dans le cadre de sa fonction.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la procédure (licenciement ou démission) qu'il met en place lorsqu'un collaborateur commet une infraction pénale avérée dans le cadre de ses fonctions. Dans le cas d'une démission notamment, comment s'assure-t-il que la responsabilité de l'Etat n'est pas engagée en cas de récidive de ce collaborateur ? p. 140

4^e observation

Mesures de surveillance des structures d'accueil de jour

Malgré les nombreuses vérifications et/ou mesures prises tant par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) que par l'autorité d'engagement – le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) –, le cas d'une structure d'accueil de jour de l'Etat de Vaud démontre que le « risque zéro » ne peut être garanti. Dès lors, les mesures de contrôle et les méthodes appliquées pour que les risques soient réduits à leur minimum doivent être clairement connues et maîtrisées.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conditions d'exploitation des structures d'accueil de jour publiques et privées, sur les mesures de contrôle et de surveillance ainsi que sur la mise en oeuvre de ces mesures p. 141

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

1^{re} observation

Locaux de l'office du Registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera

Les locaux de l'office du Registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera appartiennent à la Commune de Vevey. Si d'une part la partie extérieure de l'entrée est peu accueillante, à l'intérieur d'autre part, l'espace de travail pour les 18 collaborateurs s'avère vraiment restreint.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les démarches qu'il entend entreprendre pour améliorer la situation, et ce dans quel délai p. 148

2^e observation

Locaux du laboratoire cantonal d'archéologie

Les locaux du laboratoire cantonal d'archéologie deviennent trop exigus et sont vétustes, tant pour le stockage des découvertes que pour les travaux journaliers ainsi que concernant la manipulation de produits dangereux : des aménagements rapides sont nécessaires.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs oeuvrant au laboratoire cantonal d'archéologie, et ce dans quel délai p. 157*

OBJECTIF TRANSVERSAL : FONCTIONNEMENT ET QUALITE DES PRESTATIONS DE LA CENTRALE D'ACHATS DE L'ETAT DE VAUD (CADEV)

1^{re} observation

Obsolescence de l'informatique au service de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

L'obsolescence de l'informatique au service de la CADEV freine et pénalise les performances de celle-ci (gestion des stocks, état et suivi des commandes, statistiques, etc.).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la situation en termes informatiques concernant la CADEV, et ce dans quel délai p. 167*

2^e observation

Convivialité du catalogue en ligne de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Près d'un tiers des entités interrogées par la Commission de gestion dans le cadre de son objectif transversal sur la CADEV souhaite avoir accès à un catalogue en ligne plus efficace, plus clair, plus complet et plus convivial ainsi que mieux documenté sur certains produits.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux attentes et aux besoins des services de l'Etat de Vaud quant au catalogue en ligne de la CADEV, et ce dans quel délai p. 167*

3^e observation

Ressources humaines du Centre d'édition de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

La mise en œuvre de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) 48 pour le renouvellement du système d'information du Centre d'édition de la CADEV doit permettre la mise à jour des outils informatiques nécessaires à rendre le Centre d'édition plus sûr et plus performant, notamment en permettant aux clients de suivre l'avancement de leurs commandes. Cependant, les ressources humaines, indépendamment de l'EMPD 48, n'ont pas suivi la progression constante des travaux demandés au Centre d'édition. De plus, le recours systématique à des forces de travail temporaires nécessite de la part du personnel fixe un investissement important de leur temps pour former ces intérimaires.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil s'il entend renforcer les ressources humaines du Centre d'édition et auquel cas avec quelles mesures, et ce dans quel délai p. 167*

4^e observation

Modernisation de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Une modernisation de l'ensemble de l'organisation ainsi que de la structure de la CADEV apparaît nécessaire afin d'en faire une centrale d'achats plus professionnelle.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour moderniser la CADEV, tant dans son organisation et dans sa structure, et ce dans quel délai p. 167*

RAPPORT GENERAL

Le bureau de la Commission de gestion, constitué des 2 vice-présidents Mme Catherine Labouchère et M. Yves Ferrari ainsi que de la présidente Mme Valérie Schwaar, rapportrice, a effectué des visites auprès des entités suivantes :

- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau du préposé à la protection des données et à l'information
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Groupe Impact
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Chancellerie

La Chancellerie n'a pas connu de changement significatif en 2014, hormis le rattachement administratif des Archives cantonales vaudoises (ACV), effectif au 1^{er} janvier 2014.

La Chancellerie stricto sensu est divisée en 3 sections : la section administration – protocole – huissiers et intendance de la maison de l'Elysée, le secrétariat du Conseil d'Etat et le Bureau d'information et de communication (BIC).

Des entités lui sont rattachées administrativement ; il s'agit du Groupe Impact, du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA), du Bureau du préposé à la protection des données ainsi que les Archives cantonales vaudoises.

Le chancelier, assisté de la vice-chancelière, hormis sa fonction de conduite du service et de présidence du Collège des secrétaires généraux (CSG), est chargé de l'appui à la présidence du Conseil d'Etat et de l'organisation des séances du Conseil d'Etat. Il s'occupe notamment de la planification des objets et du suivi des décisions du Conseil d'Etat.

Le secrétariat est chargé du courrier au Conseil d'Etat et de la préparation de l'ordre du jour et des documents y relatifs, ainsi que du bordereau et du tableau de bord de suivi des projets.

En 2014, le Conseil d'Etat a publié un bilan de mi-législature.

Personnel

L'effectif total du personnel de la Chancellerie d'Etat pour 2014 est resté stable.

Locaux

La Chancellerie, à l'exception du BIC et des entités qui lui sont administrativement rattachées, se trouve au dernier étage du Château cantonal. Les locaux sont très vétustes. La régulation de la température est difficile et des problèmes d'humidité sont survenus dans certains bureaux (champignons sur les moquettes).

Les travaux de rénovation du Château cantonal devraient débiter au 2^e semestre de 2015 et s'étendre jusqu'à fin 2016. Un ascenseur devrait notamment être aménagé au centre de la bâtisse, sans atteinte visuelle à l'extérieur du bâtiment. Durant la phase la plus bruyante des travaux, la Chancellerie devrait temporairement emménager dans d'autres locaux.

Projet Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Le projet SIEL est un serpent de mer depuis près de 10 ans :

- 2005 : étude de modernisation des outils des députés et des autres applications stratégiques du Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) tels Antilope (gestion des activités du Conseil d'Etat, du Grand Conseil et de la Chancellerie) par l'Unité informatique du DIRE ;
- 2006 : mise en œuvre du projet SIEL par décision des chefs des services concernés (Chancellerie, SG-DIRE, SGC, Service juridique et législatif – SJL, Direction des systèmes d'information – DSI) suite aux problèmes rencontrés par l'application Feuille de style (FST) ;
- 2011 : mandat du Bureau du Grand conseil à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) ;
- Dès 2012 : suivi de l'avancement du projet par la COGES²;
- 2013 : transformation du projet SIEL en projet BLEU SIEL ; observation de la COGES dans son rapport 2013³ stipulant que l'avancée du projet est loin d'être optimale.

Le projet BLEU SIEL, qui devait aboutir en 2014, n'a effectivement démarré qu'en octobre 2013 par une enquête des besoins auprès des utilisateurs membres de l'ACV (SJL, BIC, CHANC, SGC). Le projet devrait intégrer dorénavant la mise en œuvre de la gestion documentaire (*record management*) et de l'archivage numérique.

Dans sa réponse à l'observation de la COGES⁴, le Conseil d'Etat affirme pouvoir « assurer à la Commission de gestion que les travaux liés à la refonte du système d'information de l'exécutif et du législatif se poursuivent aujourd'hui à un rythme soutenu de manière à permettre l'achèvement complet du projet durant la présente législature. Ce délai devra être tenu ».

Selon le Chancelier, un exposé des motifs et projet de décret (EMPD) devrait être présenté au Grand Conseil dans le courant de l'année 2015 pour la mise au point d'un système basé sur la structure existante d'Antilope (système actuellement en fonction) mais doté d'une nouvelle navigation et d'une nouvelle ergonomie.

La COGES continuera à suivre ce dossier afin de s'assurer de la tenue des délais annoncés dans la réponse du Conseil d'Etat ainsi que de la qualité du nouveau système.

Commissions consultatives et extraparlimentaires

En 2012, la Commission de gestion avait choisi comme thème d'étude transversal à tous les départements l'évaluation des pratiques dans le domaine des commissions consultatives et extraparlimentaires. Le document final, sous forme de rapport spécifique⁵, a été présenté au Grand Conseil en juin 2013 et transmis au Conseil d'Etat via le Chancelier.

Une réponse du Conseil d'Etat a été examinée par la COGES en automne 2014. Celui-ci se rallie aux 5 recommandations faites par la commission, rappelées ci-dessous, à l'exception de la fixation d'une limite de durée de mandat.

- 1^{re} recommandation : La Commission de gestion recommande d'étudier l'opportunité d'examiner la nomenclature des commissions et d'établir une classification des commissions cantonales suivant le type de mission.

² Rapport de la Commission de gestion – année 2011, p. 12 et Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 16.

³ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 1^{re} observation du rapport général « Projet BLEU SIEL », p. 17.

⁴ Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2013, p. 2.

⁵ (GC 059) Rapport de la Commission de gestion sur les commissions cantonales consultatives et extraparlimentaires, avril 2013.

- 2^e recommandation : La Commission de gestion recommande d'étudier l'opportunité d'établir un recensement exhaustif des commissions cantonales (missions, membres et fonctions, date de nomination) et d'assurer une mise à jour régulière. Pour garantir une totale transparence, cette liste devrait être de surcroît publique.
- 3^e recommandation : La Commission de gestion recommande d'étudier l'opportunité d'examiner périodiquement la mission et l'activité des différentes commissions pour, le cas échéant, supprimer celles qui n'ont plus lieu d'être ou réorienter leur mission.
- 4^e recommandation : La Commission de gestion recommande d'étudier l'opportunité d'appliquer le barème décidé par le Conseil d'Etat et validé dans la directive 28.13 de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers-VD) à l'ensemble des commissions consultatives et extraparlimentaires, et ainsi d'harmoniser la pratique des rémunérations des membres des commissions.
- 5^e recommandation : La Commission de gestion recommande d'étudier l'opportunité de procéder au renouvellement intégral de toutes les commissions au début de chaque nouvelle législature et de fixer une limite de durée de fonction.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat mentionne qu'il a « l'intention de procéder à une identification méthodique de tous les organes qui répondent à l'exacte définition des commissions consultatives et extraparlimentaires, de manière à ce qu'en 2016, il puisse procéder à l'examen des points mis en évidence par les recommandations précitées ». La Commission de gestion est satisfaite de la réponse apportée et ne manquera pas de suivre ce dossier.

Objets parlementaires en suspens

Les objets parlementaires en suspens, dont le délai légal de réponse est dépassé, ont fait l'objet d'un rapport de la Commission de gestion, sur mandat du Bureau du Grand Conseil, qui lui a été remis en mains propres en juin 2013. Il mettait en évidence l'absence d'une liste commune à l'Exécutif et au Législatif des objets parlementaires en attente de réponse. La liste extraite de la base de données Antilope par le SGC ne coïncidait pas avec les listes tenues par les différents départements. Un écart de plus de 110 objets était relevé par le rapport de la COGES.

Durant l'automne 2014, un vaste travail d'épuration et de contrôle dans la base de données Antilope a été nécessaire afin que tant l'administration que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil disposent au final d'une liste unique et à jour des objets renvoyés au Conseil d'Etat et en attente d'une réponse.

Selon les recommandations de la Commission de gestion, les objets dont le délai de réponse est, parfois largement, dépassé et qui ont été qualifiés d'obsoletes par le Conseil d'Etat, font l'objet d'un EMPD du Conseil d'Etat de novembre 2014⁶ qui sera traité par le Grand Conseil d'ici à mi-2015.

A plus long terme et afin que la divergence constatée – qui a généré un travail important de synchronisation des listes – ne se reproduise plus, la Commission de gestion a formulé les recommandations suivantes :

A long terme et pour assurer un suivi des objets en suspens, il convient d'assurer :

- un contrôle périodique des objets en suspens et notamment de leur rattachement à un département ; il s'agira de veiller en particulier aux transferts de services et aux réorganisations de départements ;
- un suivi périodique des objets dont le délai est échu et la transmission trimestrielle des listes aux secrétaires généraux à des fins comparatives ;
- un état des objets parlementaires en suspens opéré annuellement par le Conseil d'Etat dans son rapport annuel de gestion conformément à l'art. 111, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) ;
- un rapport plus détaillé documentant les raisons des retards et indiquant les délais dans lesquels le Conseil d'Etat s'engage à répondre, pourra, le cas échéant, prendre place dans les réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion.

⁶ (192) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires.

La Commission de gestion estimait également judicieux de désigner une personne responsable du suivi des objets parlementaires et de la base de données y relatives. C'est dorénavant le cas au sein du SGC.

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le BIC est chargé de l'envoi de la communication du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, de l'administration et de l'Ordre judiciaire.

La dotation en personnel est stable avec 7 collaborateurs (5,2 ETP) et une apprentie médiaticienne en 3^e année. Deux personnes en formation de Master à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) ont également effectué un stage de 6 mois au BIC en 2014.

En 2014, la Feuille des avis officiels (FAO) a bénéficié d'une nouvelle formule éditoriale comprenant une nouvelle maquette, une partie rédactionnelle dynamisée (2 à 5 pages hebdomadaires) ainsi qu'une mise en valeur des décisions du Conseil d'Etat et des membres de la fonction publique.

En 2014 toujours, le BIC a :

- envoyé 390 communiqués et notes aux rédactions (+ 49 par rapport à 2013) ;
- diffusé 84 invitations à des conférences de presse et événements divers (+ 2 par rapport à 2013) ;
- publié 157 nouvelles en page d'accueil du site www.vd.ch ;
- publié 108 nouvelles en page d'accueil de l'intranet de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ;
- édité 9 éditions de La Gazette (2 imprimées et 7 en version électronique) envoyées à l'ensemble du personnel de l'Etat, soit les adresses courriel @vd.ch, @chuv.ch, @educanet.ch et @unil.ch.

Depuis février 2013, le BIC possède un compte sur Twitter *#vaud*, suivi par 2'200 abonnés fin 2013 et 3'066 abonnés fin 2014. Ce compte permet à l'Etat d'informer la communauté d'abonnés de la publication des communiqués mais également de transmettre des informations urgentes (*retweet* de certaines informations de la police cantonale, par exemple).

Les rubriques les plus consultées du site de l'Etat de Vaud sont les numéros d'urgence, la page des postes à repourvoir, les annuaires et la page des vacances scolaires. De plus, près de 20% des consultations se font depuis l'application mobile développée pour les *smartphones*.

Le projet de refonte de la présentation des résultats de votations et d'élections (Votelec) a occupé le BIC durant l'année écoulée. Ainsi, la nouvelle présentation sera testée lors des votations et élections de 2015.

Parallèlement, le BIC offre parfois ses services pour la mise en page de documents officiels (matériel de vote, brochures, rapport de gestion du Conseil d'Etat, etc.) avant leur envoi à la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV) pour impression.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Précédemment au Département de l'intérieur (DINT) (2007-2013), les Archives cantonales vaudoises sont rattachées à la Chancellerie depuis le 1^{er} janvier 2014.

Une des missions des ACV, inscrites dans la loi sur l'archivage (LArch), est de conserver la mémoire de la production officielle, à savoir les archives historiques de l'administration cantonale. Les ACV ont également le devoir de pérenniser la mémoire cantonale en partenariat avec les diverses autorités cantonales mais également avec toute personne physique ou morale privée ayant un lien significatif avec le Canton de Vaud.

Personnel

Les archives comptent 15 collaborateurs de différentes formations : archiviste, assistant archiviste, restauratrice, photographe, gestionnaire de dossiers. A cela s'ajoute 28 personnes qui ont été engagées

de manière temporaire en 2014. La formation de ces nombreux collaborateurs temporaires occupe un temps considérable des collaborateurs fixes.

Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe (COSADOCA)

Existant depuis 2003, COSADOCA réunit les Archives cantonales vaudoises et les bibliothèques de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et de l'Université de Lausanne (BCU-UNIL). Il vise la mise en oeuvre d'une collaboration interinstitutionnelle pour le sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe.

Bases de données des Archives cantonales vaudoises

La base de données DAVEL (Description des archives cantonales vaudoises sous une forme électronique) regroupe l'ensemble des données d'inventaires qui identifient et décrivent les documents d'archives conservés par les ACV. Au 26 septembre 2014, la base compte 3'778 fonds d'archives.

Parallèlement, les ACV gèrent la base de données PANORAMA qui réunit les données d'inventaires des archives communales de toutes les communes vaudoises, des origines à 1961.

En 2014, en sus des travaux ordinaires, 3 projets ont été menés, soit l'archivage électronique (mise en place progressive de la politique générale en ce domaine), la numérisation (travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés selon un crédit voté en 2013⁷) et la densification du bâtiment (2^e étape).

Numérisation et archivage électronique

En 2013, le Grand Conseil a accepté un crédit d'investissement de CHF 1'630'000.⁸ pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents. Diverses natures d'archives devaient en effet pouvoir être numérisées dès que possible, pour protéger les originaux de la consultation directe et pour faciliter leur consultation. Ce projet est en cours.

L'un des enjeux principaux des Archives cantonales vaudoises est lié à l'archivage des données numériques. Cette réflexion est menée au sein d'un groupe de travail composé des ACV, de la Chancellerie, de la DSI ainsi que de quelques chefs de service. L'administration doit en effet se poser la question de ce qu'elle souhaite conserver et comment, s'agissant des données numériques. Les ACV devront ensuite reproduire « en numérique » ce qu'elles ont fait depuis des siècles avec l'analogique. Ce défi nécessitera l'engagement de nouvelles compétences professionnelles, telles que des archivistes spécialisés en données numériques, des informaticiens et des gestionnaires de documents d'archives numériques (*records manager*).

Un élément de réponse prendra place dans l'EMPD présenté courant 2015 au Grand Conseil concernant le projet BLEU SIEL.

Densification

La 1^{re} étape de la densification des dépôts des ACV, votée par le Grand Conseil en 2006, a été limitée aux besoins urgents. Une seconde étape était prévue dès 2011. Celle-ci n'a pas été réalisée, provoquant un risque de saturation des dépôts. Un EMPD prévoyant le remplacement des rayonnages fixes par des rayonnages mobiles, une installation de contrôle du climat pour les fonds photographiques ainsi qu'une amélioration de la sécurisation des accès aux locaux sera présenté au Grand Conseil en 2015.

Les Archives cantonales vaudoises sont également dotées d'une vaste salle de consultation ouverte au public (30% des consultations sont le fait de recherches universitaires) et d'une bibliothèque de plus de 30'000 ouvrages. Des expositions temporaires sont organisées dans le hall d'entrée du bâtiment.

⁷ (16) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'630'000 pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents aux Archives cantonales vaudoises, avec au préalable l'aménagement de locaux et la mise en oeuvre des ressources informatiques nécessaires.

⁸ Idem

Bureau du préposé à la protection des données et à l'information

L'indépendance du préposé est garantie par la loi. Son rattachement à la Chancellerie d'Etat est administratif.

Actuellement, l'effectif du bureau comprend 2 ETP répartis en 3 postes (80%, 70% et 50%). Sur ces 2 ETP, 0,5 ETP constituent un « prêt » octroyé par le Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).

Les missions du préposé à la protection des données et à l'information sont notamment de surveiller l'application des prescriptions relatives à la protection des données, d'informer et de sensibiliser aux règles applicables en la matière et d'informer sur les modalités d'accès aux documents officiels selon les principes de la loi sur l'information (LInfo). Les tâches du bureau sont définies par la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).

Suite à la démission du titulaire fin 2013, l'adjointe a été nommée préposée ad intérim jusqu'à fin 2014. Dans l'intervalle, la Chancellerie était chargée de fournir au Conseil d'Etat, dans le courant du 1^{er} semestre 2014, un rapport complet sur l'application de LInfo, sur la définition des domaines d'activités prioritaires pour la fin de la législature et une réflexion sur l'organisation et les ressources mises en œuvre.

La Commission de gestion constate que ce rapport n'a pas été rendu et que l'intérim de la préposée a été prolongé jusqu'à fin 2015.

Les statistiques de l'activité du bureau selon l'origine des demandes montrent que cette activité augmente sensiblement chaque année :

	Administration cantonale	Ordre judiciaire	Communes	Prestataires de tâches publiques	Personnes privées	Presse	Autres	Actions d'office	Total
2009	87	0	83	19	78	7	21	14	309
2010	104	3	122	15	61	4	3	9	321
2011	111	3	129	26	85	16	7	5	382
2012	128	0	138	31	135	44	13	10	439
2013	108	3	99	26	135	44	14	10	439
2014	141	1	134	23	144	25	15	19	502

Vidéosurveillance

L'une des tâches importantes du bureau du préposé à la protection des données et à l'information est la délivrance de préavis pour l'installation de dispositifs de vidéosurveillance. Là également, le nombre de demandes est en constante augmentation :

	Mise en conformité d'une installation préexistante	Projet de nouvelle installation	Modification importante d'une installation déjà autorisée	TOTAL
2009	3	0	0	3
2010	0	2	0	2
2011	35	1	0	36
2012	29	10	0	39
2013	2	8	1	11
2014	14	33	3	50

Au 31 décembre 2014, 79 installations ont été autorisées et mises en fonction dans 28 communes ; 68 communes se sont dotées d'un règlement.

Evaluation de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) et pratiques du bureau

La préposée ad intérim a mandaté un expert externe pour évaluer à la fois la pratique du bureau et la LPrD. Ses conclusions mettent en évidence des lacunes de mise en œuvre (absence de registre des fichiers), la nécessité de mettre en place une commission de protection des données et une commission de préavis sur le modèle de ce qui est en place dans les cantons de Fribourg ou du Valais notamment. Il s'agit d'éviter le phénomène de double casquette du préposé à la protection des données qui, pour l'instant, est à la fois chargé de l'information et de la sensibilisation d'entités publiques tout en étant autorité de recours contre des décisions prises par ces mêmes entités.

Les conclusions de ce rapport mettent également en évidence l'absence, dans la loi, de mesures permettant un suivi ou un contrôle des décisions prises par le préposé.

1^{re} observation

Suivi des décisions en regard de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD)

La LPrD prévoit l'octroi de moyens au préposé à la protection des données et à l'information dans le cadre de ses tâches (art. 38 LPrD). Il s'agit d'accéder à des données, de rendre des préavis et de demander de restreindre ou cesser immédiatement le traitement de données personnelles. Or, il s'avère que la loi ne prévoit pas de suivi des décisions, notamment lorsqu'elles ne sont pas appliquées.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions qu'il entend mener sur l'applicabilité de la LPrD et sur l'évaluation de cette dernière, 5 ans après son entrée en vigueur. Il s'agit notamment d'évaluer les moyens de suivi des décisions du préposé.*

Suite à une observation de la COGES dans son rapport 2012⁹ suggérant que la question de la protection des données soit intégrée dans la partie « conséquences » des exposés des motifs (EMPD et EMPL), le Chancelier a communiqué la nouveauté à tous les chefs de service de l'administration. La

⁹ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 1^{re} observation du rapport général « information du préposé à la protection des données », p. 19.

préposée a constaté un réflexe plus systématique des services à consulter le bureau pour les questions liées à la protection des données. Elle est néanmoins consciente que nombre de registres ne sont pas portés à sa connaissance. Il s'agit d'un défaut de notoriété du bureau et d'une méconnaissance de la loi, notamment dans les services communaux.

Les missions légales du bureau du préposé à la protection des données et à l'information ne sont pas encore complètement remplies. Le Registre des fichiers notamment n'a toujours pas vu le jour alors que le délai de mise en œuvre est échu depuis 2010 (entrée en vigueur de LPrD en novembre 2008). L'outil informatique est prêt mais le manque de ressources au bureau et l'augmentation du nombre de dossiers hypothèque le développement du projet. Le Registre des fichiers est un élément important de la protection des données personnelles et permet de rendre visible l'existence des fichiers comportant des données sur les citoyens.

2^e observation **Registre des fichiers**

Le Registre des fichiers, selon l'art. 19 de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) entrée en vigueur en novembre 2008, n'est toujours pas effectif. Le délai de mise en œuvre était fixé à fin 2010 (art. 43 LPrD : Le Registre des fichiers est établi dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la mise en place du Registre des fichiers, conformément à la LPrD, ainsi que le délai qu'il se fixe pour rendre ce registre public et accessible en ligne.*

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Le BCMA partage ses locaux avec le Bureau du préposé à la protection des données et à l'information.

Les mesures prises pour combler le déficit de notoriété du BCMA (dépliants explicatifs aux guichets administratifs, mise en place d'une permanence sans rendez-vous et d'une permanence téléphonique) ont porté leurs fruits : de 216 demandes en 2012, le Bureau en a traité 244 en 2014.

Le personnel en place reste inchangé, tout comme les ETP octroyés au BCMA. A l'inverse des autres entités administratives, la médiatrice cantonale est élue par le Grand Conseil pour la durée de la législature.

La majorité des demandes se rapportent aux services cantonaux qui concernent le plus grand nombre de personnes, respectivement d'administrés, à savoir l'Administration cantonale des impôts (ACI), le Service de la population (SPOP) et le Service de l'emploi (SDE).

De l'avis de la médiatrice cantonale, nombre de demandes reflètent l'absence d'un Ombudsman fédéral qui pourrait traiter de l'application de certaines directives fédérales contraignantes pour les services cantonaux et qui génèrent incompréhension et complexité administrative subies par les administrés (directives dans les domaines du séjour, de l'asile et du chômage notamment).

Point de contact pour les personnes concernées par des mesures coercitives

La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a initié l'établissement de points de contact cantonaux pour les personnes concernées par des mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement extrafamilial jusqu'en 1981 (internement administratif, castration, stérilisation, avortement et adoption forcée ainsi que placement d'office chez des particuliers ou en foyer). Ces personnes peuvent s'adresser aux points de contact désignés par les cantons. Le BCMA était, depuis 2013, le point de contact pour ces personnes dans le Canton de Vaud. Fin juin 2014, le mandat a été transmis au centre LAVI (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions). Le BCMA garde néanmoins les dossiers de demandes ouverts par ces personnes (démarches administratives notamment) ainsi que les dossiers de préavis pour demande d'allocation.

Groupe Impact

Lors de sa visite au Groupe Impact, le bureau de la COGES a pris connaissance des statistiques à jour fin 2014 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre total d'entretiens	464	401	590	506	512	486
Dont :						
Nouveaux cas	128	117	129	115	116	125
Médiations	33	28	32	30	32	28
Investigations terminées	9	7	7	12	8	11
Investigations en cours	4	1	4	1	10	3
Coachings	3	0	3	3	2	1
Interventions d'équipe	13	10	7	5	2	5
Présentations/Formations	8	6	6	5	6	8

Ce tableau permet de voir que 10 investigations n'étaient pas terminées au 31.12.2013, elles ont cependant été achevées 2 mois plus tard.

Les investigations sont lourdes. Depuis 2008, une investigation préliminaire (non comptabilisée dans la statistique ci-dessus) permet de s'assurer qu'il s'agit bien de harcèlement. Dans la majorité des cas, il s'agit de problèmes managériaux ou de mauvaise gestion du conflit.

Seuls 8% des cas aboutissent à une investigation, 90% des cas traités relèvent de conflits de travail.

Une investigation correspond à environ 200 heures de travail pour le Groupe Impact.

Il y a d'abord l'audition des parties, suivie de celle des témoins (le plus souvent choisis par les parties). Tous les témoignages peuvent être lus par les parties. Ces dernières peuvent également demander un complément d'enquête. La durée de cette procédure est de 3 mois minimum.

Le rapport 2013 de la Commission de gestion¹⁰ faisait état de discussions entamées avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) afin d'évaluer les critères choisis pour le recrutement des cadres (par exemple lors des *assessments*). Le but étant de pouvoir identifier, en amont, les personnalités manipulatrices et compliquées et limiter ainsi les problèmes liés au management. A ce jour, cette démarche n'a pas abouti.

Néanmoins, dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure du programme de législature 2012-2017 « Prévenir le harcèlement et le *mobbing* par la formation et l'information », un courrier a été envoyé à tous les chefs de service, les informant de la décision du Conseil d'Etat de former tous les cadres de l'administration (environ 1'300 personnes) à la prévention contre le harcèlement et le *mobbing*. Un premier cours est prioritairement destiné aux chefs de service mais l'objectif est de former tous les cadres, y compris les chefs d'équipe.

Une consultante, engagée en 2012 pour évaluer la perception du harcèlement et du groupe Impact, a rendu son rapport au cours du 1^{er} semestre 2014. Il met en évidence le déficit de communication du Groupe Impact. Dès lors, il s'agira, en 2015, d'améliorer sa notoriété par le biais d'un nouveau dépliant, d'une communication dans La Gazette de l'ACV, de remanier le site Internet ainsi que de faire connaître les prestations du Groupe Impact en matière de gestion de conflit.

¹⁰ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 20.

Ces travaux doivent être menés en parallèle avec une hausse attendue du nombre de consultations, du fait de la demande de mandats de collaboration émanant de 16 institutions en 2014. En effet, la nouvelle convention collective de travail du secteur psycho-social a poussé les directions d'institution à signer un contrat de prestations permettant ensuite à tout employé de faire appel directement au Groupe Impact.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Personnel

Le secrétaire général du Grand Conseil a démissionné de sa fonction au 31 janvier 2015 pour relever un nouveau défi professionnel. Le bureau de la Commission de gestion l'a rencontré avant son départ.

La procédure de recrutement pour son remplacement a été menée par le Bureau du Grand Conseil avec l'appui du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Des entretiens, une procédure d'*assessment* et une audition par les présidents des groupes politiques au Grand Conseil ont permis de sélectionner le secrétaire général adjoint en poste. Elu par le Grand Conseil le 20 janvier 2015, il a immédiatement pris ses nouvelles fonctions.

Au-delà de ce changement à la tête du SGC, l'organigramme, mis en place en 2012 fonctionne à satisfaction pour les 3 sections. Le nombre d'ETP se monte à 16,5 au total.

Il n'y a actuellement pas d'apprenti.

La possibilité de télétravailler est offerte aux collaborateurs en fonction de leur taux de travail.

Secrétariat parlementaire

La section du secrétariat parlementaire (3 ETP) est chargée de la gestion des séances plénières, du suivi et de l'archivage des objets (suivi des nominations des commissions), de la réservation des salles et de l'informatique en lien avec le Parlement (soutien aux députés, interface avec la Direction des systèmes d'information – DSI). Son responsable gère également l'agenda du président du Grand Conseil et assume la fonction de co-RH pour tout le service.

Comme dans d'autres sections ou à la Chancellerie, le logiciel Feuille de style (FST) et la base de données Antilope posent encore et toujours des problèmes, entre autres pour l'alimentation du site Internet www.vd.ch (travail manuel long et fastidieux chaque semaine pour l'ordre du jour notamment) ainsi que pour la finalisation des projets de décret avant leur envoi au Service juridique et législatif (SJL).

Le projet de refonte du Système d'information exécutif-législatif (SIEL) est toujours en cours (voir page 18 de ce rapport). Le secrétariat parlementaire y est représenté à la fois au comité de pilotage (secrétaire général et secrétaire général adjoint) et au sein du comité de projet (secrétaire de direction et secrétaire général adjoint) pour garantir une prise en compte des besoins spécifiques du secrétariat parlementaire et du SGC dans son ensemble. Après de nombreux retards accumulés par ce projet de refonte démarré en 2006, la date de 2017 est maintenant articulée pour la mise en place d'une nouvelle plateforme logicielle.

Bulletin du Grand Conseil

La section du bulletin du Grand Conseil (3,5 ETP occupés par 5 personnes) continue le rattrapage de l'édition du bulletin. Si les débats du Grand Conseil sont intégralement retranscrits et disponibles au public pour cette législature (dès 2012), seules les années 2007 et 2008 (jusqu'en juin 2008) le sont pour la législature précédente. Depuis la législature 2007-2012, le Bulletin du Grand Conseil est composé de 2 tomes :

- Chaque tome « Grand Conseil » contient les textes relatifs à 8 séances du Grand Conseil (exposés des motifs et projets de décrets, de lois ou préavis émanant du Bureau du Grand Conseil, interventions parlementaires, rapports de commission, débats en plénum).

- Chaque tome « Conseil d’Etat » contient la compilation des textes émanant du Conseil d’Etat examinés lors des séances du Grand Conseil correspondantes : exposés des motifs et projets de décrets, de lois ou préavis du Conseil d’Etat, rapports du Conseil d’Etat et réponses du Conseil d’Etat.

Différents problèmes de mise en page et de mise en forme, découlant de raisons techniques, subsistent encore dans les tomes.

Cette section fonctionne de manière très autonome, la nature de ses tâches étant peu en lien avec les autres sections du SGC. Un processus de recrutement aura prochainement lieu, en raison du départ à la retraite de sa responsable ainsi que d’une collaboratrice.

Secrétariat des commissions parlementaires

La section du secrétariat des commissions parlementaires a connu un changement à sa tête avec le départ à la retraite de sa responsable au mois d’août 2014 et son remplacement par une promotion à l’interne.

Les secrétaires sont soumis au secret de fonction lié aux délibérations des commissions. Cette section connaît toujours une surcharge de travail. Le nombre d’heures supplémentaires cumulées reste important (880 heures au 30 juin 2014 ; 580 au 31 août 2014) mais l’annualisation du temps de travail permet aux collaborateurs de récupérer une partie de leurs heures durant la pause estivale. Le secrétaire général du Grand Conseil a mandaté l’Unité de conseil et d’appui en management et organisation (UCA) afin d’identifier des pistes d’amélioration de l’organisation et du travail de cette section. Les collaborateurs, ainsi que différents présidents de commissions parlementaires permanentes, thématiques et de surveillance ont été auditionnés. Le rapport a été remis fin novembre à la direction du service. La Commission de gestion suivra attentivement l’évolution de l’organisation de cette section.

Elle réitère notamment les remarques faites dans ses précédents rapports à propos de la surcharge de travail manifeste et de la nature des tâches effectuées par les secrétaires de commissions. La COGES relance également son appel de 2012 et 2013¹¹ à mener une réflexion générale sur la nature du travail attendu de la section des commissions parlementaires afin d’éviter des attentes et des objectifs contradictoires. Ainsi, elle appelle le secrétaire général ainsi que le Bureau du Grand Conseil à définir précisément le cahier des charges des secrétaires, en fonction des spécificités des différentes catégories de commissions.

Locaux

Du fait des travaux en cours pour le nouveau Parlement, le SGC a temporairement déménagé ses bureaux durant l’été 2014. Le travail efficace, tant des concierges des différents bâtiments que de la DSI pour assurer les différentes connexions, a été salué. Le SGC devrait retrouver des locaux rénovés, plus spacieux et mieux organisés dès l’été 2015. Il est notamment prévu un étage dévolu à l’accueil ainsi qu’un ascenseur permettant un accès plus aisé aux personnes à mobilité réduite.

Si le déménagement a provoqué un surcroît de travail, la moindre dispersion des bureaux a généré une ambiance de travail plus chaleureuse, les différents collaborateurs se croisant plus fréquemment.

Collaborations

La collaboration avec les commissions thématiques ou de surveillance est excellente.

Des demandes de renseignements ou d’investigation se font de part et d’autres et permettent un travail de qualité de toutes les commissions.

¹¹ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 16 et Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 21

Plusieurs séances organisées entre sous-commissions de la COGES et de la Commission des finances (COFIN) ont permis d'aborder des questions spécifiques. De plus, la COGES et la COFIN organisent des séances de travail communes. En 2014, elles ont notamment assisté à la présentation du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) du rapport sur les participations. Les présidents des 2 commissions de surveillance accompagnés de membres de leur commission, assistent à la présentation, en primeur, de chaque nouveau rapport de la Cour des comptes.

Le sujet des placements à des fins d'assistance (PLAFA) avait donné lieu à un échange d'information entre la COGES et la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) puis à une observation conjointe des 2 commissions dans leurs rapports 2013 respectifs¹². Ces interventions ont permis de convaincre le Conseil d'Etat d'organiser des Assises qui auront lieu le 5 juin 2015. La Commission de gestion sera attentive aux pistes qui seront dégagées pour répondre aux problèmes soulevés.

En septembre 2014, le COGES a organisé une conférence donnée par le chef suppléant du Contrôle parlementaire de l'administration fédérale (CPA) à laquelle étaient conviées la COFIN et la CHSTC. La conférence a porté sur les outils pouvant être utiles, et utilisés, par des non professionnels de la surveillance afin de mener à bien leur mission.

Journée d'étude de la COGES dans le district d'Aigle

La journée annuelle d'étude a conduit la COGES dans le district d'Aigle, le 13 novembre 2014. Sous l'impulsion d'une députée du district membre de la COGES et avec le précieux appui du préfet, une série de visites de part et d'autre de la région a été mise sur pied. Nous tenons ici à les remercier, de même que toutes les personnes qui nous ont accueillis tout au long de la journée.

Le rendez-vous avait été donné tôt dans la matinée à la gare d'Aigle où un minibus attendait les membres de la commission pour les conduire aux différents rendez-vous pris dans le district.

Commune d'Ollon, chantier de la RC 719b Huémoz – Les Tannes

Accueillie dans la salle communale du hameau par une délégation de la Municipalité d'Ollon et par des représentants de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) responsable du chantier de la RC 719b, la COGES a ensuite visité le chantier. Des spécificités liées au site le rendent particulier :

- réalisation de travaux par demi-chaussée (maintien de la circulation en tout temps avec interruptions de courte durée) ;
- maintien des accès sur la route durant les travaux pour la dizaine de maisons en amont de la chaussée ;
- ancrage des murs de soutènement aval pour limiter les déformations de la chaussée dues à un terrain instable ;
- captages des eaux de la chaussée et des drainages pour limiter les perforations de la chaussée par dissolution du gypse.

Mines de sel de Bex

La COGES a visité les mines de sel de Bex en compagnie de son directeur. Elle a pu constater le dynamisme des Salines, notamment en lien avec la récente fusion avec les Salines du Rhin, tout comme l'importance des mines, tant quant aux aspects économiques qu'identitaires ou encore

¹² Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DSAS « Gestion des cas de patients sous mesure de placement à des fins d'assistance (PLAFA) de longue durée et communication entre toutes les instances intervenant dans le processus », p. 97, et Rapport de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal, p. 16.

touristiques. Elle a pu prendre conscience du potentiel qu'offre la nouvelle configuration afin de solidifier et d'élargir le domaine d'activité des Salines.

La Commission de gestion a profité de partager un repas avec la direction des mines dans la Taverne du Dessaloir, restaurant souterrain au cœur de la mine.

Académie de police de Savatan

La COGES s'est ensuite déplacée à Savatan, sur le site de l'Académie de police. Elle a été reçue par son directeur qui a présenté les enjeux liés à la formation des policiers des cantons de Vaud et du Valais (polices cantonales et municipales). Elle a pu visiter les différents lieux de formation, pratique et théorique, répartis sur le site. La commission a été sensible au dynamisme de l'institution, à l'amélioration constante de son offre de formation afin de correspondre au plus près aux défis posés en matière de sécurité. Outre l'exemple de collaboration intercantonale (formation des policiers du Canton de Genève dès 2016), elle a apprécié les partenariats fructueux qu'elle entretient et développe notamment à l'étranger.

Château d'Aigle

La journée s'est terminée au Château d'Aigle où la COGES a été reçue par le syndic de la Commune en présence des députés et des syndics du district. Après les visites variées au sein d'un district qui ne l'est pas moins, la Commission de gestion a apprécié ce moment d'échange et de partage informel avec les autorités de la région.

Objectif transversal

Pour le rapport 2014, la Commission de gestion a choisi d'analyser le fonctionnement de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), service transversal de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) fournissant des prestations à tous les autres services de l'Etat. Afin de voir si celle-ci remplit ses missions à la fois de centrale d'achats, de centre d'impression et d'expédition des imprimés et du matériel de votation, d'économat pour les fournitures scolaires, professionnelles et de bureau, des informations ont été recueillies dans tous les départements. Le résultat des recherches ainsi que les observations y afférentes font l'objet d'un chapitre du présent rapport, à la suite du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), en page 160.

Conclusion

Le bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses apportées aux observations formulées ci-dessus, le bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités susmentionnées.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'exercice 2014 était composée de MM. Yves Ferrari et Jean-Luc Chollet, rapporteur.

Introduction

Le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) a changé de nom au 1^{er} janvier 2014 pour devenir le Département du territoire et de l'environnement (DTE) avec la rocade du Service du développement territorial (SDT) au DTE et celui de la Police cantonale (Polcant) et du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) au Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Les services et entités suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DTE)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Direction générale de l'environnement (DGE), plus précisément, la Direction de l'énergie (DIREN), la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) et la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Service du développement territorial (SDT)
- Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA)

Secrétariat général (SG-DTE)

Le Secrétariat général a connu une année 2014 plus calme que les années précédentes, quand bien même les échanges de services décrits en introduction ont quelque peu changé les habitudes. La Polcant (1109,9 ETP) et le SSCM (84,95 ETP) ont été transférés au DIS en contrepartie de l'arrivée du SDT avec 58,35 ETP.

Le SG-DTE s'est trouvé doté de 0,9 ETP supplémentaire. Par ailleurs, avec le départ à la retraite de la personne qui tenait la cafétéria au 5^e étage et son non remplacement, le Secrétariat général a pu intégrer cet ETP au sein de son équipe. Les adjoints ont reçu de nouvelles missions et sont répondants d'un service afin de mieux anticiper les demandes.

Le SG-DTE a été particulièrement mis à contribution au cours du 4^e trimestre 2014 avec le départ du chef du SDT. La gestion des affaires courantes, les réponses aux communes ainsi que la volonté d'insuffler une nouvelle philosophie en orientant le service vers le public a entraîné une forte mobilisation du Secrétariat général.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH a poursuivi sa mission visant à mener des actions afin que tout être humain soit libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles traditionnels attribués aux hommes et aux femmes. Comme l'année précédente, le BEFH a ciblé ses actions afin d'éviter une dispersion des forces et d'assurer une meilleure atteinte des objectifs.

Projet « Balayons les clichés »

Afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la formation, le BEFH a réalisé, en collaboration avec la Conférence romande de l'égalité (égalité.ch), 2 malles pédagogiques intitulées « Balayons les clichés ». L'une d'elles s'adresse aux élèves de 5 à 12 ans et l'autre s'adresse aux élèves de plus de 12 ans. Elles sont composées de divers ouvrages, DVD, documents statistiques, etc.

Créées entre 2010 et 2013, ces malles étaient disponibles uniquement dans les locaux du BEFH (Rue Caroline 11, à Lausanne). L'enseignant désireux d'utiliser cet outil devait donc se rendre au centre de Lausanne pour l'emprunter et le restituer. Seules 9 malles étaient disponibles et ne permettaient donc pas de répondre à la demande.

Dès 2013, le BEFH a, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), souhaité étendre la diffusion des malles. Ces dernières ont donc été distribuées auprès des bibliothèques scolaires de l'Etat de Vaud ainsi qu'à la Haute école pédagogique (HEP). Au total, 55 malles sont réparties sur le territoire vaudois.

La présentation de ces malles a été faite lors des conférences des maîtres ou lors de rencontres avec le bibliothécaire et le comité de direction. D'autres institutions, non directement rattachées à l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ont également utilisé les malles « Balayons les clichés ».

Ce projet va de pair avec la journée « Oser tous les métiers » (JOM) et la présence du BEFH au Salon des métiers et de la formation.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle

Le BEFH a continué de développer les outils permettant une meilleure égalité au sein de l'ACV, notamment avec la promotion de l'outil PRO-EGALITE (www.pro-egalite.ch) réalisé avec le soutien de la Confédération, de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) et de l'Université de Lausanne (UNIL).

Le Bureau a mis sur pied, en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP), une formation pour les collaboratrices qui souhaitent faire le point pour avancer dans leurs objectifs professionnels. Le succès du cours a abouti à son inscription dans le catalogue de cours 2015 du CEP.

Le BEFH a également continué à jouer un rôle prépondérant dans le domaine de la lutte contre la violence domestique, notamment via la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD). Une grande étude à l'école des sciences criminelles a également été lancée afin de déterminer les raisons qui aboutissent au fait que seule une très petite partie des violences domestiques dénoncées finissent devant l'Ordre judiciaire.

Le bureau a également participé à divers événements ponctuels, dont le colloque « L'égalité entre les femmes et les hommes : un enjeu pour le monde agricole », le 10 juin 2014, alors que c'était l'année internationale de l'agriculture familiale. Ce colloque a été l'occasion de mettre en évidence la contribution déterminante des femmes dans l'agriculture. Que ce soit au travers du travail accompli à la ferme et à l'extérieur ou par le biais du travail domestique, les femmes constituent un des piliers des entreprises agricoles, quand bien même il reste souvent peu visible.

Direction générale de l'environnement (DGE)

La DGE chapeaute la Direction de l'énergie (DIREN), la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) et la Direction des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA). Les divisions support administratif (ADMIN) et support stratégique (STRAT) sont transversales et viennent en appui des 3 directions.

La DGE a non seulement coordonné les actions et décisions des 3 directions mais a également initié et conduit la démarche d'engagement d'un directeur pour la DIRNA.

L'ensemble de la DGE représente 264,58 ETP (y compris les personnes engagées pour pallier à la multiplication des sites de la DGE). En 2014, 11 cas ont été traités par le *case management*, 4 personnes ont pu recommencer à travailler complètement et 3 autres partiellement.

1^{re} observation

Collaboration entre la Direction générale de l'environnement (DGE) et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

Les compétences de la DGE en matière d'environnement, d'énergie et de ressources naturelles ne transparaissent pas de manière éclatante dans les exposés des motifs et projets de décret ou de loi qui émanent du SIPaL. Les présences occasionnelles communes des deux services lors des séances de commissions parlementaires ne contredisent pas cette perception.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les procédures internes au SIPaL et à la DGE qui permettent à chacun des deux services de véritablement prendre en compte les compétences de l'autre service, ainsi que les actions et le calendrier qui seraient donnés pour, le cas échéant, améliorer cette collaboration.*

Depuis sa création, la DGE est disséminée sur de nombreux sites au travers du canton. La multiplication des lieux de travail impacte l'efficacité de la DGE et pèse de manière importante la coordination des différentes directions et donc l'objectif initial du Conseil d'Etat. Les années passent et le projet de regroupement de la DGE sur un site unique ne semble pas ou peu avancer.

La sous-commission émet des doutes sur le programme proposé dans la réponse du Conseil d'Etat¹³ à une observation portant sur le regroupement de la DGE (spécifiquement de la DIRNA) déposée lors du rapport de gestion 2013. La sous-commission s'assurera que le calendrier donné soit tenu.

Direction de l'énergie (DIREN)

Eolien

L'objectif de production de 500GWh d'électricité pour 140'000 ménages d'ici 5 à 10 ans nécessite une grande coordination au sein de la DIREN. Les études, notamment sur l'effet cumulé des parcs sur les chauves-souris, le paysage, etc. sont en cours. Le Comité de planification des parcs éoliens (CopEol) présidé par un membre de la DIREN, permet de trouver des solutions entre DGE et SDT dans le cadre de la planification directrice. Une plateforme éolienne vaudoise favorisant les démarches participatives permet d'éviter de trop gros blocages. Un guide, des cours et un forum seront organisés en 2015.

Géothermie

L'objectif de production de 50 à 100GWh avec la géothermie se fera surtout par le biais du projet Alpine geothermal power production (AGEPP) de Lavey et le projet de Gland.

Bois / Biomasse

L'objectif est de doubler le potentiel énergétique du bois en passant de 4 à 8%. Des études sont en cours pour évaluer la quantité de bois nécessaire à une transformation en gaz ou en bio-mazout. Le bois-énergie variant déjà entre 30% à 50% du total des bois en fonction des régions.

Quatre études de faisabilité sont soutenues par le Canton afin de favoriser les petites exploitations (moins de 100 Unités gros bétail). Des études sont également en cours concernant le potentiel d'énergie suite à la régionalisation des stations d'épuration des eaux usées (STEP).

¹³ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 4^e observation au DSE « Regroupement de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) », p. 38 et Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2013, p. 4.

Projet « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique »

Avant le paquet des CHF 100 millions, le Canton investissait CHF 7 millions par année. Le Conseil d'Etat ayant décidé de dépenser les CHF 100 millions annoncés sur 7 ans (2 ans de mise en route et une législature pour les dépenser), le Canton aura investi en faveur des renouvelables environ CHF 21 millions par an pendant 7 ans. Autrement dit, CHF 14 millions de plus par année pendant 7 ans.

CHF 15 millions sont consacrés aux mesures d'isolation et CHF 15 autres millions sont prévus pour le remplacement des chauffages électriques (20% engagés à ce jour).

Le soutien financier du Canton pour un audit énergétique des grands consommateurs a reçu un bon accueil avec pas moins de 70 demandes. Le Canton paie le pré-diagnostic et l'entreprise s'engage à payer le diagnostic qui devrait aboutir à un plan d'action sur 4 ans. Les auditeurs devront suivre un cours de 2 jours avant de pouvoir officier.

La Rétribution à prix coûtant (RPC) sera transformée en une aide unique lors de l'investissement plutôt qu'au rachat de l'électricité. D'après la DIREN, les petites et moyennes entreprises (PME) et les agriculteurs pourraient être les principaux acteurs pouvant bénéficier de la RPC.

Personnel

Pour la gestion des CHF 100 millions, la DIREN a obtenu 2 ETP supplémentaires et des moyens pour des mandats d'appui par des bureaux privés pour environ CHF 3 millions ; ces moyens sont relativement faibles (environ 3%). Les projets lancés avec les CHF 100 millions perdureront au-delà des 7 ans et la problématique énergétique ira en s'amplifiant. La DIREN devra trouver des solutions pour ne pas entraver la progression des énergies renouvelables qu'elle a pour mission de soutenir et développer. A cela s'ajoutent la mise en œuvre de la loi sur l'énergie (LVEne) et le suivi des dossiers courants. Si le Conseil d'Etat entend ne pas subir la transition énergétique, continuer à persuader et convaincre en lieu et place de contraindre et d'imposer, il y a lieu de s'assurer que la DIREN possède les moyens de sa politique. La sous-commission sera particulièrement attentive au fait que le Conseil d'Etat donne les moyens financiers mais également humains pour mettre en œuvre sa politique énergétique.

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)

Plan des mesures OPair

La mise à jour des cartes OPair a pris du retard avec la fusion des services au sein de la DGE et la multiplicité des sites. Avant 2005, les cartes OPair ne prenaient en compte que les aspects de mobilité. A présent, selon la DIREV, ces cartes prennent en considération non seulement la mobilité mais également les aspects énergétiques. Une carte avec les lieux sensibles existe mais la carte modélisée n'est réalisée que tous les 5 ans. Cette carte modélisée doit avant tout être utilisée comme aide à la décision bien plus que comme outil de communication. Un bilan du plan OPair 2005 a été réalisé et porte sur les 50 mesures prises, les problématiques liées aux agglomérations, etc. L'actualisation pour 2015 vise une simplification de la démarche avec 21 mesures analysées par des groupes thématiques. Le plan OPair 2015 prendra en compte toute l'agglomération Lausanne-Morges ainsi que les zones d'Aclens et du Littoralparc. Les autres plans sectoriels concerneront surtout les particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (PM10).

La sous-commission sera particulièrement attentive au respect des délais liés au plan OPair 2015 ainsi qu'au suivi du postulat déposé par Valérie Schwaar (11_POS_241) demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois.

Décharge des Saviez

Conformément à la réponse du Conseil d'Etat à la 4^e observation au DSE dans le rapport de gestion 2012¹⁴, le Canton a remis la gestion de l'assainissement de la décharge des Saviez à la Commune de Montreux. Les éléments les plus saillants du rapport de la fondation Mart ont été pris en compte. Un système d'assainissement, après les essais du Canton, a été mis en place par la Commune alors que le Canton, conformément à ses attributions, fait le suivi du contrôle au travers de sa participation au comité de pilotage (COPIL) dirigé par la Municipalité de Montreux ainsi qu'au comité de projet (COPRO) mis en place par la Commune de Montreux.

Stations d'épuration des eaux usées (STEP)

Les STEP vaudoises sont vieillissantes, il y aura lieu de gagner en efficacité dans le futur en passant de 170 à 50 STEP dont 26 régionalisées. Quatorze de ces dernières, qui représentent 90% de la population, pourront traiter les micropolluants. Les enjeux financiers sont énormes avec près de CHF 1,2 milliard pour les 14 STEP avec traitement des micropolluants. Il s'agit de trouver un financement cantonal dans le cadre de la suite des crédits déjà votés par le Grand Conseil. Un levier incitatif délimité dans le temps devra être trouvé pour favoriser le regroupement de STEP. La DIREV suit les dossiers des communes de près mais laisse les municipalités les initier. Des arbitrages politiques devront probablement être faits pour répondre à l'ensemble des exigences légales.

Personnel

La DIREV peine à répondre à l'évolution des tâches, notamment la sécurité biologique qui impose toujours plus de travail. La DIREV devrait vérifier plus de 370 sites (3^e canton après Zurich et Bâle). La périodicité des contrôles ne correspondant pas à la législation fédérale, la DIREV ne peut pas bénéficier de l'ensemble des subventions. La DIREV pourrait ne plus être à même d'assurer le suivi de l'implantation d'entreprises dans le canton de Vaud et donc remettre en cause son essor économique.

2^e observation

Une Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) qui accompagne le développement économique et démographique du canton

La DIREV doit suivre l'essor économique et l'augmentation de la population du canton au travers de contrôles auprès des entreprises afin d'assurer que les normes en vigueur sont respectées et que la population ne subit pas d'atteinte à la santé. Or, à ce jour la DIREV ne peut réaliser ces contrôles conformément à la législation en vigueur.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens dont il entend doter la DIREV afin que cette dernière puisse faire ses contrôles conformément à la loi, et ce dans quel délai.*

Direction des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA)

Coordination forêt-biodiversité

Pour faire suite à plusieurs débats au sein du Grand Conseil, la sous-commission s'est interrogée sur la coordination entre la Division inspection cantonale des forêts (FORET) et la Division biodiversité et paysage (BIODIV). Cette coordination se fait au travers de :

- la planification, soit l'étape directrice. Il s'agit des plans directeurs forestiers qui regroupent 1 à 3 arrondissements et qui associent les communes concernées, BIODIV, FORET et les associations de défense de l'environnement. Les inspecteurs forestiers font également partie de la démarche. A ce jour, la moitié du canton est couverte par des plans directeurs forestiers, l'ouest du

¹⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 4^e observation au DSE « Surveillance du dossier de la décharge des Saviez », p. 32 et Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2012, p. 3.

canton et la Vallée de Joux n'en bénéficient pas encore. Il n'y a pas de recours possible et chaque plan directeur forestier aboutit à un document de 20 à 50 pages avec des cartes qui mettent en évidence les différentes fonctions de la forêt (protection, accueil, production, etc.). Les plans directeurs forestiers sont revus tous les 25 ans. Ils ne sont pas nécessairement publiés sur Internet.

- les plans de gestion, obligatoires dès 20ha sur le plateau et 50ha en montagne pour les privés. Ils sont réalisés par des bureaux privés. L'inspecteur forestier accompagne la rédaction du document. Ces plans de gestion renforcent le rôle des gardes forestiers. Lorsqu'il y a un triage, chaque commune reçoit la partie la concernant. Les plans de gestion sont revus tous les 15 à 20 ans ou plus rapidement en cas de catastrophe naturelle. BIODIV intervient dans ce processus depuis 5 ans sur la base de l'art. 18 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Cette intervention se fait en concertation entre les inspecteurs forestiers et BIODIV. Ces documents ne sont pas publics mais peuvent être demandés à la commune. Ils sont contraignants pour les propriétaires privés.
- les cours « paysages et exploitation des forêts » pour tous les inspecteurs forestiers et les gardes forestiers. Ils sont à choix, soit à Sauvabelin pour la partie « urbaine », soit dans un lieu en altitude pour la partie « montagne ».
- la convention programme « biodiversité en forêt » avec la volonté de créer un véritable réseau d'arbres habitat, de réserves d'îlots de vieux bois, etc. Les propriétaires sont fortement incités à participer à la mise en place de cette convention grâce aux aides fédérales.

Chaque fois qu'il y a une décision (planification ou permis), il y a coordination entre FORET et BIODIV.

Renaturation des cours d'eau

La sous-commission a eu l'occasion de se rendre sur le terrain afin de constater les avancées réalisées sur certains tronçons de cours d'eau. Un travail important en amont des chantiers est accompli afin de déterminer les aspects techniques (propriété des terrains, nécessité d'engager des gros travaux, type de rive souhaité, etc.) avant de véritablement effectuer les travaux. Très largement canalisés de façon rectiligne dans les années 70, les lits des rivières reprennent un aspect plus naturel et les petites courbes permettent de favoriser la biodiversité. Le travail est important et les résultats spectaculaires.

Rive sud du lac de Neuchâtel

Légalement, les chalets situés dans la Grande Cariçaie doivent être démontés. Les contrats nature, acceptés par le Grand Conseil, ont été formellement refusés par le Tribunal cantonal (TC) en 2010. Le préavis de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) qui date de 2013 indique que les chalets doivent être supprimés. Les Droits distincts et permanents (DDP) sont caducs. Malgré ces faits, certains propriétaires continuent à payer une redevance à l'Unité des opérations foncières (UOF) au Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). De plus, certains notaires semblent avoir accepté, nonobstant que le bien-fonds n'appartenait pas aux propriétaires des chalets dont le DDP était échu, de valider une succession directe via un acte notarié.

3^e observation

Rive sud du lac de Neuchâtel : à quand la mise en application des décisions de justice ?

L'ensemble des Droits distincts et permanents (DDP) pour les chalets de la rive sud du lac de Neuchâtel sont arrivés à terme entre 1995 et 2008. Les décisions du Tribunal cantonal (TC) en 2010 et de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) en 2013 aboutissent à la conclusion qu'il faut supprimer les chalets. Malgré cela, lesdits chalets sont toujours en place et il existerait des actes notariés de succession en ligne directe.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il exécute la ou les décisions de justice en la matière et le calendrier y relatif, en coordination avec le Canton de Fribourg.*

Projet de 3^e correction du Rhône, « R3 »

La Confédération a interdit au Canton de Vaud de réaliser toutes les mesures urgentes et transitoires (MUT). Deux plans sectoriels vont être réalisés mais le projet est actuellement en attente suite à un référendum valaisan contre le décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction. La sous-commission continuera à suivre ce dossier dans les années à venir.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Présence sur le territoire vaudois

Le SAN a son centre principal à la Blécherette, à Lausanne, et dispose de 3 centres régionaux à Nyon, Yverdon et Aigle afin de mieux répondre aux attentes de la population. Par ailleurs, et quand bien même l'agglomération de Lausanne-Morges connaît une forte augmentation du nombre de jeunes conducteurs de scooter, le SAN loue des espaces pour les examens à Payerne et à Cossonay aux centres du Touring club suisse (TCS). Enfin, le SAN a un accord avec l'entreprise LARAG à Echandens pour l'utilisation d'une piste affectée aux poids lourds 4 jours par semaine.

Si la Blécherette continue à recevoir le plus grand nombre de véhicules, les centres régionaux permettent de véritablement alléger le centre de Lausanne. Ainsi, à Yverdon, ce sont plus de 141 véhicules par jour expertisés et plus de 230 clients par jour. A Nyon, ce sont plus de 96 véhicules expertisés pour 190 clients quotidiens. Enfin, à Aigle, ce sont plus de 100 véhicules qui sont expertisés pour 230 clients quotidiens.

Enfin, le SAN se déplace pour l'expertise des véhicules agricoles et pour les bateaux.

Visite au centre TCS à Cossonay

En raison du manque de place à la Blécherette, les examens de permis scooter s'effectuent depuis plusieurs années au centre TCS à Cossonay. Une partie de la piste y est louée pour faire passer les examens pratiques aux candidats. Dans un second temps, les candidats sont suivis par des experts qui sont à bord d'une voiture. Enfin, le candidat est reçu par les experts au sein d'une pièce dans un des bâtiments du TCS.

La sous-commission a pu observer le rôle et l'attitude des experts lors des examens pratiques sur piste et lors de l'entretien final. Les experts semblent trouver les mots adéquats lorsque que le candidat est en échec ou à nouveau en échec. Sans faire de statistiques, la sous-commission a pu entendre des candidats à nouveau en échec ; ils n'avaient pris aucun cours, ni particulièrement travaillé les points négatifs issus du premier essai, malgré les 22 jours minimum dont ils disposaient pour s'améliorer.

Visite du centre de Nyon

Le plus petit des centres régionaux se situe sur le territoire de l'Asse (Commune de Nyon). Le SAN y loue des locaux et des espaces extérieurs à la commune de Nyon. Lors de la précédente visite en 2007¹⁵, la sous-commission écrivait :

« Le local administratif loué par le SAN dans le bâtiment de la STEP de Nyon donne entière insatisfaction. Cinq personnes travaillent dans un espace de 32 m² qui n'est pas cloisonné. Seuls deux guichets permettent aux clients de régler les formalités administratives, il est donc très fréquent que deux clients soient servis en même temps dans chacun des deux guichets. Le seul ordinateur au centre des deux guichets ne permettant pas de traiter toutes les demandes, la confidentialité des relations ne peut pas être respectée. (...) La salle d'attente se situe dans le couloir permettant d'atteindre les différentes pièces du bâtiment de la STEP. (...) Les candidats à l'examen du permis de conduire sont priés d'attendre dans un portacabine mis à leur disposition derrière le parking. La cafétéria mise à disposition des personnes employées se situe à l'étage supérieur et indique clairement que l'Etat de Vaud n'a pas souhaité faire des frais pour son équipement. »

¹⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2007, p. 16.

Force est de constater que les travaux de rénovation et d'adaptations réalisées en 2011 au centre de Nyon répondent aux attentes actuelles des clients du SAN. Les guichets sont clairement séparés et un seul client y est reçu à la fois. La salle d'attente n'est plus un lieu de passage et l'ensemble du bâtiment répond aux besoins des personnes à mobilité réduite. La cafétéria, les locaux d'examens, les vestiaires pour les employés, etc. ont été réaménagés et correspondent enfin à ce que l'utilisateur du centre est en droit d'attendre. Un système de gestion des demandes permet au client de voir sa demande traitée très rapidement.

Le centre reste toujours fermé pendant 3 semaines durant la période du Paléo Festival en raison de son inaccessibilité due au voisinage immédiat du festival.

Visite du centre de la Blécherette

Si le centre de Nyon répond enfin correctement aux attentes des usagers, le centre de la Blécherette va dans la direction opposée, ce malgré la recherche de toutes les solutions possibles pour en faciliter son usage.

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2013¹⁶, la sous-commission s'est enquis de l'avancement du projet « Avenir du SAN ». Construit dans les années 1960 à l'extérieur de la ville de Lausanne, le site de la Blécherette est aujourd'hui au centre d'un futur quartier d'habitations. Des milliers de voitures y transitent quotidiennement. Avec la suppression de certaines places de parc à proximité immédiate du centre, les utilisateurs qui ne font pas contrôler leur voiture sont invités à se parquer au parking du vélodrome et à prendre le bus jusqu'au centre de la Blécherette. Avec le futur déplacement de la route de Romanel, les camions sortant du centre de la Blécherette devront aller tourner au parking du vélodrome pour ensuite prendre la direction de l'autoroute. Ces éléments engendrent une forte augmentation de véhicules entrant en ville. Le centre de la Blécherette devrait très rapidement être déplacé pour permettre aux usagers d'éviter de pénétrer en ville et ainsi trouver une solution au problème du dépassement chronique des normes OPAIR dans l'agglomération.

4^e observation

Avenir du Service des automobiles et de la navigation (SAN) à la Blécherette : où et quand ?

L'emplacement actuel du SAN à Lausanne n'est plus compatible ni avec son volume d'activité ni avec les futures réalisations prévues (déplacement de route, écoquartier, etc.). Il ne permet plus un fonctionnement adéquat sans engendrer de multiples conséquences négatives telles que déplacement des examens, augmentation des kilomètres des véhicules en ville, etc.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état d'avancement du projet de déplacement du centre automobiles de la Blécherette, sa future localisation et le calendrier de mise en œuvre du déplacement.*

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La sous-commission relève qu'après 2 années de promesses quant à l'acquisition d'une machine permettant de détecter les micropolluants¹⁷, le SCAV a pu en acheter une au mois de décembre et que l'ETP qui gérera la machine entrera en fonction en mars 2015, selon le service.

La sous-commission a visité le SCAV à 3 reprises. Une fois sur le site du Centre de laboratoire d'Épalinges (CLE), une fois lors d'un contrôle d'hygiène non-annoncé d'un établissement de restauration rapide et une 3^e fois lors d'un contrôle d'hygiène surprise dans un abattoir qui commercialise de la viande halal.

¹⁶ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p.34.

¹⁷ Réponses du Conseil d'Etat au rapport de gestion – année 2012, p. 4, et Secondes réponses du Conseil d'Etat au rapport de gestion – année 2012, p. 2 et Réponses du Conseil d'Etat au rapport de gestion – année 2013, p. 5.

Le SCAV a un nouveau chef de service depuis le 1^{er} juin 2014. Le titulaire ayant fait valoir son droit à la retraite, c'est le vétérinaire cantonal qui a été retenu pour le poste de chef de service. L'adjoint au chimiste cantonal devient, également depuis le 1^{er} juin 2014, le chimiste cantonal. L'alchimie entre le vétérinaire cantonal et le chimiste cantonal est idéale et les 2 divisions (vétérinaire et laboratoire cantonal) peuvent continuer à approfondir les synergies communes.

Unifié en 2007 avec la volonté de rassembler sous un même toit toutes les activités de contrôle selon le principe « de l'étable à la table » le service comprend 4 divisions :

- Inspection des denrées alimentaires et des eaux, contrôle des poids et mesures ;
- Laboratoires d'analyse ;
- Affaires vétérinaires ;
- Institut Galli-Valerio.

Le SCAV travaille actuellement à l'exploitation des compétences, à la mise en place de procédures communes et au développement d'une culture d'entreprise unique. L'organigramme du service est appelé à évoluer et à devenir plus transversal afin de décloisonner les divisions et de réunir les compétences. L'objectif final étant de pourvoir à une meilleure sécurité alimentaire ainsi que de favoriser la santé animale. Cette réflexion concernant les procédures communes s'illustre notamment par la volonté de réduire le nombre de contrôleurs sur le terrain. Ainsi, le contrôleur du miel n'est pas seulement axé sur le produit (miel) mais profite de la visite pour remplir une liste concernant les abeilles et leur habitat (les ruchers). Il en va de même pour le lait.

La bonne collaboration entre le vétérinaire cantonal et le chimiste cantonal permet au SCAV de véritablement travailler pour améliorer l'efficacité de l'Etat. Ce processus se poursuivra dans le courant de l'année 2015.

Visite lors d'un contrôle d'hygiène dans la restauration rapide

La sous-commission s'est rendue avec un contrôleur de l'hygiène dans les restaurants auprès de 2 établissements de restauration rapide. Les contrôles, qui en l'occurrence n'étaient pas annoncés, débutent par le choix de l'établissement. Le contrôleur prend directement contact avec le gérant ou son représentant. Il s'assure que personne ne modifie l'état des aliments. Les contrôles s'effectuent sur la température des aliments, l'état de la graisse, l'hygiène générale, la séparation et le stockage des aliments, etc.

Arrivée sur place, la sous-commission a pu constater que l'offre en boissons non alcoolisées n'était pas affichée clairement. Il lui a alors été indiqué que cet aspect ne relève pas du SCAV mais de la Police cantonale du commerce (PCC) rattachée au Département de l'économie et du sport (DECS). Une autre personne (de la Commune ou du DECS) devra donc se rendre sur place pour faire la remarque et s'assurer du respect de la loi.

Sachant que le Conseil d'Etat souhaite une administration plus efficace, la sous-commission s'avère surprise de la multiplication des contrôleurs dans les établissements de restauration.

5^e observation

Un contrôle commun entre le service de l'hygiène du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et la Police cantonale du commerce (PCC)

Le contrôle de l'hygiène dans les restaurants est effectué par le SCAV et ne prend pas en compte les quelques éléments que la PCC doit contrôler (présence de boissons non-alcoolisées moins chères que les alcoolisées, système de contrôle pour les distributeurs de cigarettes, etc.).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité d'améliorer et de coordonner la gestion des contrôles dans la restauration, sur les éventuels problèmes ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre des mesures envisagées.*

Solution vaudoise au contrôle des abattoirs

Le canton de Vaud compte 28 abattoirs dont 4 grands et 24 établissements de faible capacité. Au 1^{er} janvier 2015, et selon les exigences de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), les contrôleurs non vétérinaires ne pourront plus exercer dans les petits établissements et le nombre de vétérinaires habilités à effectuer les contrôles dans les abattoirs se limitera à 15 personnes pour tout le canton.

Sachant que les grands abattoirs bénéficient déjà du contrôle avant et après abattage en raison de la quantité d'animaux qui y sont tués, l'enjeu est le maintien d'un abattage décentralisé sans professionnaliser les contrôles, ce qui représenterait plus de 15 ETP pour seulement 20% des abattages.

Les communes qui souhaitent maintenir les activités d'abattage sur leur territoire restent responsables des contrôles à l'abattoir. Elles engagent et rémunèrent le personnel, de même qu'elles encaissent les émoluments prévus par l'OFPr. Le vétérinaire cantonal est chargé de ratifier le choix des municipalités. Pour les communes qui ne peuvent pas compter sur un vétérinaire, le SCAV mettra à disposition un vétérinaire officiel ad hoc après signature d'une convention. Les frais de contrôle seront refacturés intégralement à la commune.

Par un tel dispositif, le service garantit la professionnalisation exigée par Berne et donne l'impulsion pour une future politique coordonnée des contrôles d'abattoirs dans le canton.

Visite surprise dans un abattoir régional

En compagnie d'un contrôleur du SCAV, la sous-commission s'est rendue dans un abattoir vendant de la viande halal. Le contrôle visait à s'assurer que les lois et normes suisses sont pleinement respectées. L'ensemble de la chaîne d'abattage a pu être visité et analysé. Dans la partie affectée à l'abattage, il a été observé que les moutons sont, conformément à la loi, étourdis avec une pince électrique avant d'être égorgés. Les aspects de traçabilité de la viande, de l'hygiène tout le long de la chaîne, ainsi que de l'abattage répondent pleinement aux lois, ordonnances et règlements en vigueur. Le fait que la viande puisse être vendue halal est donc lié à des demandes supplémentaires exigées par un imam.

Relevons en outre qu'un tel établissement, travaillant pour une clientèle spécifique, permet de commercialiser et donc de valoriser des types de viande (bas morceaux) qui trouveraient difficilement preneurs auprès de la clientèle indigène. En ce sens, son apport à l'agriculture locale est fort apprécié.

Service du développement territorial (SDT)

Le SDT est intégré au DTE depuis le 1^{er} janvier 2014. La sous-commission a visité le service à 3 reprises. Les 2 premières fois avec l'ancien chef de service et une 3^e fois en présence du chef de service ad intérim et de ses 2 adjoints.

Le service a connu un important changement avec le départ de l'ancien chef de service. Dès le 1^{er} octobre 2014, un chef de service ad intérim, actuel chef du Groupe opérationnel des pôles (GOP), dirige le service avec le soutien de 2 adjoints. La mise au concours du poste de chef de service est prévue pour la seconde moitié de janvier 2015.

La structure du service est la suivante :

- un chef de service appuyé par une cellule organisation et ressources humaines (RH), un appui juridique et une cellule finance et informatique ;
- une Division aménagement cantonal et régional (ACR) ;
- une Division groupe opérationnel des pôles (GOP) ;
- une Division aménagement communal (AC) ;
- une Division hors zone à bâtir (HZB) ;
- une Division améliorations foncières (AF).

SDT aujourd'hui

Avec le changement de département, les délégations de compétence (délégations que le chef de département peut légalement déléguer à un chef de service) se sont réduites avec suppression de la possibilité de faire recours en cas de décision illégale. En effet, jusqu'alors le chef de service pouvait, avec l'accord du chef de département, demander que lui soient communiquées toutes les décisions concernant un projet. En cas de mauvaise décision, le SDT pouvait faire recours à la Cour de droit administratif et public (CDAP). Si les décisions n'étaient pas communiquées par la Commune, le Canton pouvait encore exercer son droit de recours pendant 30 jours dès connaissance de la décision. A ce jour, le chef de service (qu'il soit ad intérim ou non) n'a plus cette possibilité.

Le SDT a relativement peu de directives et les décisions, notamment celles concernant le HZB, ont été, au gré des changements de département, prises soit par le chef de division, soit par le chef de service, soit par le chef de département. La jurisprudence du service n'a jamais formellement été arrêtée et les clients du SDT peinent à comprendre certaines décisions.

Le SDT souffre également d'une absence de schéma directeur informatique. Les procédures internes sont parfois longues et la gestion des dossiers papiers relativement lourde.

Projet « SDT demain »

Malgré son nom, ce projet date de quelques années. L'une des volontés initiales était de conduire un processus participatif avec comme objectif l'obtention d'une vision stratégique du SDT axée sur les besoins des clients de demain.

Le projet a connu pas moins de 4 périodes bien distinctes :

- un programme « action management » avec 2 consultants externes qui s'est soldé par un échec ;
- un programme mené par un ex-cadre de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), lorsque le SDT était rattaché au Département de l'intérieur (DINT), basé sur la culture du service mais qui a abouti à une vision qui n'a été partagée que par le Comité de direction ;
- une période de suivi par un consultant externe, avec l'arrivée du SDT au DTE, et qui a pris fin avec le départ du chef de service ;
- une période pendant la phase d'intérim du poste de chef de service, avec un nouvel auditeur externe axé sur l'orientation « management de qualité ».

Le SDT est donc suivi et scruté attentivement depuis plusieurs années sans que les conclusions qui en résultent rencontrent l'avis favorable d'une majorité des collaborateurs du service ou ne finissent dans un tiroir et sans suite.

Dossiers du SDT

Le changement de chef de service et la refonte du service s'effectuent parallèlement à de très gros chantiers que le SDT doit mettre en œuvre. Parmi les dossiers les plus importants peuvent être relevés :

- La mise en œuvre de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) votée par le peuple le 3 mars 2013 et l'art. 52a de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT) concernant l'obligation ou non de compenser toute nouvelle zone qui devient constructible ainsi que le délai laissé ou non pour ce faire. Il en va de même avec la mise en application de l'art. 5 LAT concernant la compensation et l'indemnisation. Le très court délai laissé pour l'application de la LAT et de l'OAT a rendu quasi impossibles, d'un jour à l'autre, certains projets déjà très avancés. Les initiatives privées n'étant pas une solution viable, un cadre général doit être rapidement édicté.
- La mise en œuvre de la loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux) votée par le peuple le 18 mai 2014 et notamment le plan d'affectation cantonal (PAC Lavaux). Ce chantier important nécessitera un immense travail de coordination avec les communes concernées. Les citoyens qui ont plébiscité le contre-projet du Conseil d'Etat ne comprendraient pas que son application soit retardée.

- La mise en œuvre de la 4^e révision du Plan directeur cantonal (PDCn), qui devra le cas échéant intégrer les éléments de la 3^e révision qui n'auraient pas été validés par la Confédération. Le PDCn voté par le Grand Conseil instaure une notion d'évolution. Il est par conséquent toujours en modification et le travail sur la 4^e révision commence avant même que la Confédération ait donné son accord pour la 3^e révision adoptée il y a peu par le Parlement vaudois. Que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre de la LAT ou des modifications du PDCn, la Confédération demande de plus en plus de précisions, ce qui prend donc du temps au SDT.

La sous-commission a eu l'occasion de visiter les espaces (relativement spartiates) du SDT mais surtout d'y rencontrer les femmes et les hommes qui le composent. Les lois doivent être appliquées et les arbitrages correctement réalisés lorsque certains textes peuvent être antinomiques. Des directives claires doivent être édictées afin d'éviter des précédents.

6^e observation

Service du développement territorial (SDT) : entre réforme interne, projets importants et urgences

Les changements de départements (4 chefs de département et 3 départements) ainsi que de chefs à la tête du SDT, ce dans une période cruciale pour le Canton avec des projets d'importance et d'urgence rarement égalées, de même que la multitude des audits qui n'atteignent pas leurs objectifs, semblent fragiliser le service.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les objectifs à très court terme, à court terme et à moyen terme assignés au SDT, plus précisément quant aux projets, aux ETP affectés auxdits projets, à l'organisation, à la gestion du service, etc., ainsi que leur calendrier de mise en œuvre.*

Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA)

En date du 2 mars 2015, les sous-commissions de gestion et des finances ont rencontré le président du Conseil d'administration de l'ECA de même que sa direction. Les éléments suivants ont été donnés pour l'année 2014 :

- le remplacement du système d'aide à l'engagement (SAE) est en cours ;
- le Label equal salary (politique salariale respectant l'égalité entre les femmes et les hommes) a été renouvelé avec une différence de 0,4% seulement (le label est à 5% maximum) ;
- le contrôle de qualité des dossiers traités par l'ECA lui a permis d'obtenir une bonne note et donc de pouvoir continuer à profiter des meilleures conditions auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) ;
- le principe de l'image fidèle du patrimoine qui impose l'abandon du principe de précaution a été mis en œuvre ;
- les coûts des dommages incendies et éléments naturels sont inférieurs à ceux budgétisés (CHF -23,56 millions) et permettent de faire un rabais de prime de 20% en 2015 ;
- le simulateur incendie au Centre de formation de La Rama, à Montheron au dessus de Cugy, a été inauguré ;
- l'ECA a été engagé lors de divers événements et exercices tels que Air14, Tornado, Saga Crisis, etc. ;
- l'ECA travaille sur l'informatisation et la digitalisation afin de développer les services en ligne (déclaration de sinistre par Internet), de créer des espaces dédiés aux partenaires de l'ECA, de gérer électroniquement les documents ;

- le projet ECAvenir avec la construction d'un nouveau centre au Désert, à Lausanne et le déplacement de l'ensemble des divisions au sein d'un bâtiment unique avance. Les anciens bâtiments à Pully pourraient à terme être transformés en habitations ;
- Le projet VIDIS 20-25 qui a pour objectif de coordonner les Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de la couronne lausannoise avance également.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DTE compte 44 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_QUE_006	Simple question Stéphanie Apothéloz - Où en est le traitement de la motion Gay Vallotton pour garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes par une commission tripartite ?	05.03.13	05.06.13
13_POS_047	Postulat Alexis Bally et consorts concernant la collecte sélective des déchets dans les grands centres commerciaux	29.10.13	29.10.14
13_RES_011	Résolution Jacques Perrin et consorts - Pour une nouvelle destination de la caserne de Moudon	26.11.13	10.03.14
05_POS_160	Postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.	20.09.05	31.12.08
06_MOT_133	Motion Fabienne Freymond Cantone pour mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.	12.12.06	02.10.08
07_RES_044	Résolution Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat à s'associer aux autres cantons qui sont touchés par les problèmes de surpopulation du lynx.	15.05.07	11.12.07
08_INI_012	Initiative cantonale Grégory Devaud et consorts auprès des Chambres fédérales demandant au Conseil fédéral une modification de la loi sur la protection de l'environnement	03.06.08	15.12.09
09_POS_129	Postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise	05.05.09	05.05.10
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.09	03.11.10
09_MOT_089	Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	16.12.09	12.10.11
09_INT_221	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.10	15.06.10
10_POS_194	Postulat Jacques Haldy et consorts relatif à la couverture par l'ECA des affaissements sur dolines	08.06.10	15.06.11
10_POS_207	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits	14.09.10	12.04.12
10_POS_213	Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes	05.10.10	24.01.13
10_POS_220	Postulat Rémy Jaquier et consorts relative à la modification de la mesure A11 du Plan directeur cantonal	16.11.10	15.11.11
10_POS_227	Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.10	14.12.11
09_INT_308	Détermination Véronique Hurni sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation concernant l'huile de palme dans l'alimentation et ses risques pour la santé	25.01.11	26.04.11
11_POS_237	Postulat Philippe Ducommun et consorts au sujet de la protection des femmes battues	25.01.11	31.01.12

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_POS_241	Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois	15.02.11	20.12.12
11_INI_041	Initiative législative Isabelle Chevalley et consorts au nom des groupes Alliance du Centre, UDC, les Verts, Libéral, Radical, A Gauche Toute et Socialiste visant à simplifier les demandes d'autorisation de pose de panneaux solaires	05.04.11	12.04.12
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	10.05.11	08.11.12
11_MOT_136	Motion Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public	14.06.11	21.02.13
11_POS_250	Postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une intensification de la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004	14.06.11	21.02.13
11_MOT_137	Motion Michèle Gay Vallotton et consorts visant à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes par le biais d'une commission tripartite	14.06.11	21.02.13
11_MOT_141	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts visant à encourager les constructions ou les rénovations de logements subventionnés exemplaires sur le plan énergétique	23.08.11	17.01.13
11_MOT_155	Motion José Durussel et consorts au nom du comité du Groupe agricole du Grand Conseil pour une cohabitation harmonieuse entre agriculture et faune sauvage	20.12.11	28.08.13
11_POS_276	Postulat de la commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2ème observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développement	20.12.11	20.12.12
11_INT_624	Interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts - Demande de précisions quant au respect de la loi sur l'égalité au sein des organismes conventionnés	20.03.12	27.06.12
12_MOT_007	Motion Catherine Labouchère et consorts concernant le plan directeur cantonal (PDCn) - modification de la mesure A12	11.09.12	25.06.14
12_MOT_008	Motion Christelle Luisier Brodard et consorts concernant la mesure A11 du Plan directeur cantonal - nécessité d'une solution plus souple afin de favoriser la création de logements	11.09.12	18.06.14
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction	02.10.12	23.04.14
14_RES_014	Résolution José Durussel et consorts au nom de la commission qui a traité le postulat (13_POS_044) Jean-François Cachin et consorts - Des places de parc pour des cars dans le secteur du P+R de Vennes.	04.03.14	09.12.14
14_INT_239	Interpellation Rebecca Ruiz et consorts - Combien de programmes pour les auteurs de violences domestiques sont-ils ordonnés ?	11.03.14	18.06.14
14_INT_239	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Rebecca Ruiz et consorts - Combien de programmes pour les auteurs de violences domestiques sont-ils ordonnés ?		
14_INT_259	Interpellation Philippe Grobéty - Hors zone à bâtir, comment a été appliquée la dernière modification de l'art 24c de la LAT ?	20.05.14	03.09.14
14_INT_267	Interpellation Jean-Marc Sordet - Articulation entre la mesure A12 du Plan directeur cantonal et les exigences de déclassement découlant de la LAT	17.06.14	01.10.14
14_INT_274	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le MONOPOLY - Le futur jeu de la LAT ?	01.07.14	26.11.14

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_276	Interpellation Fabienne Freymond Cantone - ECA et investissements financiers : de la question des risques, de la responsabilité et d'acteur sur le marché de l'immobilier...	01.07.14	26.11.14
14_INT_259	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Grobéty - Hors zone à bâtir, comment a été appliquée la dernière modification de l'art 24c de la LAT ?		
14_INT_267	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Sordet - Articulation entre la mesure A12 du Plan directeur cantonal et les exigences de déclassement découlant de la LAT		
14_INT_278	Interpellation Anne Baehler Bech - Disponibilité des terrains constructibles : quelles applications de l'article 15a alinéa 2 LAT ?	26.08.14	09.12.14
14_INT_281	Interpellation Jérôme Christen et consorts relative aux installations du couplage chaleur-force, quelle politique le Conseil d'Etat entend-il mener ?	26.08.14	09.12.14
14_INT_274	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le MONOPOLY - Le futur jeu de la LAT ?		
14_INT_278	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Baehler Bech - Disponibilité des terrains constructibles : quelles applications de l'article 15a alinéa 2 LAT ?		

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'année 2014.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Catherine Labouchère, rapportrice : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2014 était composée de Mmes Susanne Jungclaus Delarze et Catherine Labouchère, rapportrice.

Introduction

D'avril 2014 à février 2015, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'Etat, le secrétaire général et les différents chefs de service du département. Elle a effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFJC) : entretiens avec le secrétaire général
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : entretiens avec le chef de service, visite à la direction, visites de l'établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux ainsi que de l'établissement primaire et secondaire d'Aigle
- Direction de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : entretiens avec le chef de service et visites du gymnase de Chamblandes à Pully et de l'Ecole romande d'art et communication (ERACOM) à Lausanne. Rencontre avec la direction et les doyens de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) : entretien avec la cheffe de service, visites du rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL), de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR), de l'Unité pédagogique de la Faculté de biologie et médecine (FBM), ainsi que visites de la Haute école pédagogique (HEP) et de la Haute école de musique de Lausanne (HEMU)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) : entretien avec le chef de service et visites de la Fondation Méline à Moudon et de La Cassagne à Lausanne
- Service de protection de la jeunesse (SPJ) : entretien avec le chef de service et visites des Unités appui juridique (UAJ), support méthodologique (USM), logistique et finances (ULF) ainsi que de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC)
- Service des affaires culturelles (SERAC) : entretien avec la cheffe de service et visite des réserves du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) à Lausanne (Palais de Rumine) et de la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU) à Dorigny

La sous-commission a été très bien reçue dans les services et par les différents interlocuteurs lors de ses diverses visites. Elle remercie les personnes qui l'ont accueillie.

Secrétariat général (SG-DFJC)

Le nouveau secrétaire général est arrivé mi-2014. La sous-commission l'a rencontré à son arrivée, puis au début 2015. Dans l'intervalle, il a fait connaissance avec les différents services pour exercer ensuite son rôle de « courroie de transmission et de facilitateur », comme il l'explique lui-même.

Suivi des absences de courte durée

Le SG-DFJC en compte peu et la procédure en cas de problème est bien organisée afin d'anticiper les difficultés et de veiller à leur résolution.

Organisation

Le SG-DFJC compte 49,76 ETP. Outre les unités courantes (ressources humaines, finances, communication et juridique), le secrétariat compte une unité pour les affaires intercantionales et une unité pour les affaires culturelles. De plus, 2 entités particulières sont rattachées au SG-DFJC, soit l'Office du personnel enseignant (OPES) et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP).

L'Unité juridique travaille beaucoup en été car elle est en charge du traitement des recours contre les décisions d'enclassement (environ 200 dont au final 5% sont admis). Une nouvelle tendance a fait son apparition en 2014 ; le recours en cours d'année. Une analyse des raisons de ces recours devra être faite si le phénomène devait perdurer.

L'OPES s'occupe du paiement des salaires du personnel enseignant sur délégation du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). La gestion du personnel enseignant diffère de celle du personnel administratif. En été, un très grand nombre de contrats doit être géré et, durant l'année, ce sont les remplacements dont il faut s'occuper. La coordination OPES – SPEV – directions des établissements scolaires pourrait être améliorée, notamment en termes de délais, ces derniers étant souvent trop longs. Le SG-DFJC suit la question de près.

L'URSP a 2 missions. La première est qualitative et consiste en la réponse à des mandats d'études (analyse des Epreuves cantonales de référence – ECR, des résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves – PISA) qui aboutissent à des rapports publiés sur Internet. La seconde est quantitative et vise à récolter des données relatives au nombre d'élèves, de classes et d'enseignants. Cette tâche, résultant d'obligations fédérales, est menée en collaboration avec Statistique Vaud (STATVD). Cependant, elle s'avère complexe notamment car le système informatique dévolu est obsolète (il ne permet pas les extractions automatiques de bases de données, par exemple). Un nouvel outil permettant plus d'efficacité devrait arriver prochainement (EMPD en cours). La sous-commission suivra ce dossier en 2015.

En 2014, l'URSP s'est notamment vu confier l'inventaire des œuvres d'art au sein des établissements scolaires car les normes de répertoire pour ces objets diffèrent de celles utilisées par le Service des affaires culturelles (SERAC). L'unité a également travaillé à la sécurité des bâtiments scolaires, ceci suite à des observations récurrentes de la COGES¹⁸. Une analyse précise des problèmes est menée en coordination avec le Contrôle cantonal des finances (CCF) et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). Cette étude aboutira à une priorisation des mesures à prendre ainsi qu'à leur réalisation.

Communication

Suite à l'observation adressée au SG-DFJC par la COGES dans son rapport 2013¹⁹, le secrétaire général se déclare bien conscient de l'importance d'une communication adéquate et rapide, notamment en cas d'urgence.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

La sous-commission a eu 3 entretiens avec la DGEO en 2014. Un point particulier de ce chapitre est consacré à la mise en place de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Suivi des absences de courte durée

Un suivi des absences est en place et ne révèle pas de problèmes sérieux pour les absences de courte durée, sauf en de très rares exceptions.

¹⁸ La dernière en date figure dans le rapport de gestion – année 2013, 2^e observation au DFJC, « Sécurité des bâtiments scolaires propriétés des communes », p. 47.

¹⁹ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 1^{re} observation au DFJC « Communication interservices et interdépartementales », p. 46.

De façon générale, suite à plusieurs changements successifs au sein de la Division ressources humaines (RH), les collaborateurs, notamment ceux en charge de suivre et d'accompagner les cas pendants au Tribunal de prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC), se sont sentis moins guidés et moins appuyés. A l'égard des cas au TRIPAC, il y a eu jusqu'à 6 audiences par semaine pour différents litiges et une surcharge pour certains collaborateurs. Depuis juillet 2014, avec l'arrivée d'un nouveau chef RH connaissant bien le milieu de l'enseignement, la situation s'est sensiblement améliorée.

Heures négatives d'enseignants

La DGEO a débattu de cette question avec les directeurs d'établissements. Après analyse, il s'avère qu'il s'agit souvent de la première période du matin, de la dernière semaine d'école ainsi que des heures de maîtres spécialistes lors des camps et voyages qui posent problème. Un groupe de travail a été formé pour faire un bilan des différences de pratiques entre les 90 établissements du canton. Il devra conduire ensuite à l'établissement d'une directive. Le cahier des charges des enseignants permet déjà de fixer les normes suivantes :

- l'ensemble du corps enseignant est tenu de prendre en charge toute heure de remplacement à l'intérieur de sa grille horaire, dans le cas où des heures sautent ;
- les congés de convenance personnelle, avec accord de la direction d'établissement, sont dus par des remplacements hors grille horaire ou déduits du salaire ;
- toute heure donnée hors de la grille horaire est payée ;
- les séjours linguistiques doivent être pris 3 semaines sur temps d'école et 3 semaines sur temps de vacances.

Les questions relatives à la participation aux camps et aux courses de 2 jours et plus restent encore à régler.

Le cahier des charges des enseignants est un premier pas vers la résolution de ces problèmes. La loi sur le personnel enseignant, toujours en discussion préalable à l'heure de rédiger ce rapport, fixera le cadre légal de façon plus précise.

Engagement et type de contrat des enseignants sans titre requis

Dans le rapport de gestion 2013, la sous-commission s'était intéressée à la procédure de renouvellement des contrats de durée déterminée (CDD) des enseignants car plusieurs cas avaient fait l'objet de litiges²⁰. En 2014, la DGEO mentionne avoir pris les choses en mains et averti les directeurs d'établissement qu'ils devaient se conformer aux obligations légales. Les enseignants en CDD devaient être dûment informés que leur contrat ne pouvait se transformer en contrat de durée indéterminée (CDI) que s'ils possédaient tous les titres requis ou les équivalences validées. En outre, un module d'entrée à la Haute école pédagogique (HEP) pour les CDD a été mis sur pied. Aucun cas porté au TRIPAC n'a été recensé à la rentrée 2014.

Stages en entreprise pour les élèves en Voie secondaire baccalauréat (VSB)

Certaines rumeurs laissaient entendre que les élèves en VSB n'auraient pas accès aux stages en entreprise. La directive n° 132 du 12 juillet 2013 est claire sur les conditions de stage : il n'y a pas de discrimination entre VSB et Voie secondaire générale (VSG) (qui deviennent Voie pré-gymnasiale – VP et Voie générale – VG au fur et à mesure de l'entrée en vigueur de la LEO). Les stages peuvent s'effectuer sur 3 à 5 jours scolaires au maximum et pendant les vacances. L'appréciation d'octroi est celle du directeur. L'information a été rappelée aux directeurs lors de la conférence de rentrée des classes 2014-2015. La sous-commission sera attentive à ce que la directive soit appliquée.

²⁰ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 48.

Planification des bâtiments scolaires

Beaucoup de communes attendaient la mise en place de la LEO et des modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) pour effectuer leur planification. Actuellement, 50 projets de constructions scolaires sont en phase de concours ou de réalisation. Le Conseil d'Etat a assoupli les normes. Cela a fait l'objet d'un accord Canton-communes adopté en 2013.

Enseignement spécialisé

La DGEO attend l'adoption de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) qui clarifiera les choses en matière d'enseignement spécialisé. La longueur des procédures crée des tensions. En effet, les demandes mettent souvent plusieurs mois avant d'être prises en considération car elles sont adressées au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP), dont la décision implique un délai jugé trop long.

Voyages d'études

Un événement tragique, le décès d'un élève, est à déplorer en 2014. La DGEO a organisé la prise en charge des élèves, leur rapatriement et leur suivi. L'instruction est entre les mains de la Justice.

Il n'est toutefois pas question de supprimer les voyages qui doivent avoir un but pédagogique. Les conditions de décision et d'encadrement figurent dans une directive (n°134) adoptée en avril 2014.

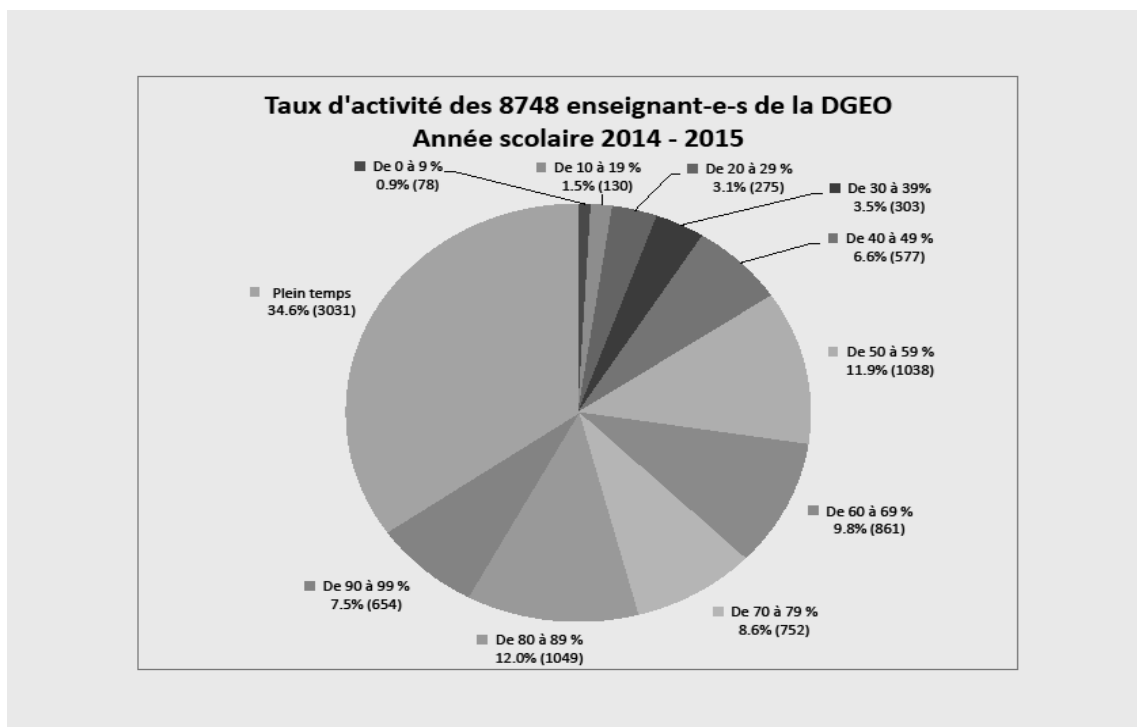
Relations entre la DGEO et la Direction des systèmes d'information (DSI)

Le logiciel NEO a été installé partout. Il comporte 2 volets ; un pédagogique et un technique en lien avec la DSI. Des problèmes ont été constatés notamment en raison de la bande passante et de l'inadéquation du matériel des communes. La DSI a consacré les vacances d'été 2014 ainsi que CHF 300'000.- de son budget d'entretien pour améliorer la situation. Elle continue à renforcer la technique pour les pics d'utilisation, entre autres lors de l'introduction des notes en fin d'année scolaire.

Directions d'école

Plusieurs changements ont été effectués ou sont en cours, suite à des départs (retraites ou autres) voire des rocadés. Depuis 3 ans, presque un tiers de l'effectif des directeurs d'école a été renouvelé.

Taux d'activité des enseignants



Recrutement des enseignants

L'augmentation du nombre d'étudiants à la HEP n'impacte pas encore suffisamment le nombre d'enseignants sur le terrain. Le recrutement doit se faire ailleurs et conduit parfois à l'engagement d'enseignants sans les titres requis ou reconnus.

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Selon le chef de service, la rentrée 2014 a globalement été sereine.

S'il est trop tôt pour faire un bilan après seulement une année, plusieurs constats sont néanmoins possibles. Ils concernent également l'introduction d'HarmoS et du Plan d'études romand (PER).

Années 1-6 HarmoS

Pédagogiquement, cela se passe bien. Tous les enseignants ont désormais 28 périodes. Ceux qui sont passés de 24 à 28 périodes ont vu leur salaire adapté.

Années 7-8 HarmoS

Afin d'être orienté, chaque élève doit avoir réussi sa 8^e. Le redoublement possible décroît le stress de ce passage décisif.

En juin 2014, 6% d'échecs ont été constatés. Ces élèves ont redoublé ou sont au bénéfice de mesures adaptées. Les autres enfants ont été orientés de la façon suivante : 42% en VP (44% en 2012-2013) et 58% en VG.

Classes à niveaux

Concernant les orientations en niveaux, au début d'année scolaire, il y avait pour le français 38% d'élèves en niveau 1 et 62% en niveau 2. En mathématiques 50-50, et en allemand 43% en niveau 1 et 57% en niveau 2.

Durant la première année d'introduction, 150 élèves sont passés du niveau 1 au niveau 2, 40 élèves de VG en VP en cours d'année, et 11% de VG suivent un enseignement en VP.

La sous-commission suivra attentivement la suite de la mise en œuvre opérationnelle de la LEO dans les différents niveaux.

Organisation des classes

L'évaluation du nombre d'élèves pour les enclassements se fait sur la base des données statistiques du mois de mars et ne reflète pas la situation réelle à la rentrée d'août (démographie et mobilité accrues entre les régions scolaires et nombre de redoublements). De nouvelles classes ont parfois été ouvertes sans réelle nécessité, engendrant ainsi des surcoûts qui feront l'objet de crédits supplémentaires. Une visite commune des sous-commissions COGES – COFIN chargées de la surveillance du DFJC à la direction de la DGEO a permis de l'entendre à ce sujet. Il a été assuré aux commissaires que tout serait dorénavant entrepris pour que les enveloppes attribuées aux directions d'établissement soient respectées au mieux. Les nouveaux logiciels informatiques permettront un suivi plus strict des dépenses. La sous-commission sera très attentive à cette question.

Epreuves cantonales de référence (ECR)

Les ECR en 8^e année se sont bien passées. Tous les enseignants du canton les ont eues au même moment et les élèves les ont passées le même jour, de 9h30 à 11h. La surveillance, consigne identique partout, était du ressort du maître de la discipline. Pour les corrections, la grande majorité des enseignants s'était réunie dans les salles des maîtres, le reste en fonction des locaux disponibles. Les épreuves ont été préparées conformément au plan PER et à ses objectifs, puis testées à blanc.

Sur 8'000 élèves de 8^e, la moyenne obtenue a été de 4,73 en français, de 4,43 en mathématiques et de 4,76 en allemand.

Remarque

La Commission de gestion s'interroge sur la consigne donnée aux maîtres de la discipline de surveiller l'épreuve et sur les biais pouvant être engendrés par cette pratique.

Maîtrise de classe en VG

La maîtrise de classe en VG est le point posant le plus de soucis. La vie de la classe est fragmentée car les maîtres ne peuvent pas tous exercer la plurimagistralité. Un correctif a été instauré, à savoir donner une période de l'option « Approche du monde professionnel » au maître de français, de mathématiques ou d'allemand. Cependant, une réflexion sur d'autres pistes est en cours.

1^{re} observation

Maîtrise de classe en Voie générale (VG)

La maîtrise de classe en VG est souvent difficile à organiser pour des questions d'horaires et de niveaux. Une solution d'urgence a été mise en place consistant en l'enseignement en commun, afin de réunir toute la classe, d'une heure de l'option « Approche du monde professionnel » par l'enseignant de français, de mathématiques ou d'allemand. Toutefois, cette solution d'urgence ne saurait être définitive car si d'une part elle ne résout pas le problème, il convient d'autre part de ne pas vider de sens l'option « Approche du monde professionnel ».

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin de trouver une solution adéquate au problème de la maîtrise de classe en VG, et ce dans quel délai.*

Visite de l'établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux

L'école est très étroitement liée à la vie locale et à la situation économique de la région. Après les crises horlogères des années 1970, la Vallée de Joux a perdu 1'500 habitants. L'établissement est considéré comme étant un des chaînons importants de la vie à la Vallée.

Auparavant, les lieux d'enseignement étaient très dispersés. Ils se sont réduits tout au long du XXe siècle. Actuellement, ils sont au nombre de 7, puis seront 6 en 2015 et 5 à l'horizon 2020. Ils sont sis sur les communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu (7 fractions de communes). Une association intercommunale s'est créée en 2008. Les locaux sont encore propriété des communes.

Les horaires et les transports sont complexes au vu des distances et des lieux d'enseignement. Le coût des transports avoisine le million de francs par an.

A la rentrée 2014, on dénombre 730 élèves répartis dans 29 classes primaires, 11 classes secondaires et une classe de développement. Le nombre d'élèves a diminué de 100 en 10 ans, ce qui pose des problèmes d'organisation pour les enseignants en fonction des matières.

L'application de la LEO a bien été ressentie, ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les parents ont été bien renseignés et les médias ont joué le jeu en informant sur le sujet. Ensuite, les classes mixtes existaient depuis longtemps en raison de la démographie scolaire. Les cours à niveaux étaient donc déjà pratiqués et la perméabilité déjà en vigueur depuis 20 ans.

La majorité des enseignants habite la Vallée de Joux ; les communes ayant mis en place une politique de logement attractive à leur égard.

Le parascolaire était presque inexistant à la Vallée de Joux jusqu'en 2011 où a été construite une nouvelle aile au Sentier, comprenant un réfectoire de 98 places, une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) de 36 places ainsi qu'une médiathèque. Des synergies sont en cours avec l'école technique située en face du collège, relevant de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ; les étudiants viennent pour les repas. La nouvelle aile permettra aussi de rationaliser l'organisation de l'école en réunissant tous les élèves 7-11 HarmoS sous le même toit.

La médiathèque, qui se remplit peu à peu, emploie une responsable à 80% ainsi qu'une agente en information documentaire à 50%.

Visite de l'établissement primaire et secondaire d'Aigle

Cet établissement s'étend sur 3 communes, à savoir Aigle (69 classes sur 2 collèges), Yvorne (3 classes) et Corbeyrier (1 classe). Il comprend 1'351 élèves et 151 enseignants. Le primaire compte 48 classes ainsi que 2 classes de développement. Le secondaire compte 22 classes, 2 classes d'accueil et 3 de développement. L'établissement collabore en bonne entente avec les communes, leurs autorités et le Conseil d'établissement. A l'inverse de beaucoup d'établissements, il n'a pas ou très peu de problèmes pour l'organisation des transports.

Le directeur est entouré de 6 doyens (2,8 ETP), 3 secrétaires (2,7 ETP), 1 dépositaire (0,2 ETP), 1 apprentie, 1 infirmière scolaire à 100% en période scolaire.

En termes d'infrastructures, certains bâtiments sont vétustes ou mal adaptés pour l'enseignement à niveaux en secondaire.

Dans cet établissement, 50% des élèves sont francophones, 17% de langue portugaise et 17% de langue albanaise, les autres langues sont très diverses, ce qui nécessite de nombreuses traductions. L'intégration constitue une question importante. Le directeur fait partie de la commission d'intégration.

Une unité d'enseignement à l'hôpital, notamment pour des cas de pédopsychiatrie, existe encore pour 2014 mais la reconduite de ce projet sur 3 ans doit être discutée. L'établissement accueille également des élèves de l'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES) et de la Fondation de Verdeil.

L'établissement doit faire face à un fort développement démographique, à une pénibilité du travail résultant entre autres du nombre relativement important d'élèves provenant de milieux défavorisés et multiculturels.

La sous-commission a assisté à 2 cours, l'un dans des classes d'accueil et l'autre dans les classes de développement du secondaire. Elle a pu se rendre compte des défis pour les enseignants que comporte le travail avec autant de jeunes en difficultés d'intégration, tant avec des problèmes de handicap scolaire que de comportement. Près d'un tiers des élèves en classes de développement du secondaire se trouve en instance de renvoi avec leur famille. Cela crée des situations d'instabilité et d'angoisse qui se répercutent en classe. Les enseignants doivent exécuter une gestion sur mesure au quotidien. Beaucoup d'élèves ont des problèmes de comportement et les mesures Module d'activités temporaires et alternatifs à la scolarité (MATAS) ne durent que 8 semaines et ne sont renouvelables qu'une fois.

Cette multiplicité de situations lourdes est un souci pour la direction qui voit plusieurs enseignants s'épuiser. Elle doit aussi gérer le nombre d'intervenants autour des élèves qui en ont besoin.

Le manque de lien avec le maître de classe est vu comme une conséquence négative de la LEO.

En ce qui concerne l'accueil parascolaire, une toute nouvelle structure a été ouverte en 2014. Elle accueille plus de 200 élèves par jour pour le repas de midi. Sa capacité est de 400 places. Le coût du repas n'est pas subventionné par toutes les communes de l'établissement.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Analyse des absences de courte durée

De façon générale, il subsiste encore des malaises au sein des écoles, toujours en raison des suites des problèmes liés au système d'information des établissements de formation (SIEF) et du logiciel e*SA. Il en est de même suite à des recours concernant la grille de rémunération des fonctions de l'administration cantonale DECFO-SYSREM. Ceci s'est traduit dans certains cas, par de courtes absences répétées, puis des absences de longue durée. Le service est attentif à ces situations.

Association TEM (Transition école métiers)

L'Association TEM a fait l'objet d'un audit. En effet, la gouvernance était pour le moins floue et les flux financiers peu traçables. L'association avait à sa tête un directeur lié au Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) ainsi qu'une personne issue du Centre social protestant (CSP). Les contrats n'étaient pas établis dans les formes, les activités pas suffisamment précises. De plus, un litige est apparu avec la Fondation cantonale pour la formation professionnelle à propos de la subvention qu'elle verse à l'Association TEM. Un recours de cette dernière est en cours de traitement. L'Association TEM est désormais sortie du CVAJ. Une partie des activités a été reprise par le CVAJ et le conseil aux apprentis a été repris par les associations patronales en collaboration avec les syndicats. Il reste à régler, clarifier et formaliser les questions financières de la subvention étatique au CSP et au CVAJ. Les négociations seront à mener avec les associations patronales pour l'activité reprise. L'Association TEM recevait également une subvention importante du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour le Programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (FORJAD). La sous-commission en charge du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) vérifiera les critères de son attribution.

Informatique à la DGEP

La problématique du système SIEF (voir les rapports 2007-2013 de la COGES sur ce sujet), n'est toujours pas totalement résolue. Plusieurs services ou écoles, tels que l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM), ont développé des solutions propres à leurs besoins.

Gestion informatique des dossiers des apprentis

Le remplacement du logiciel e*SA n'a pas encore eu lieu. Des démarches sont en cours afin de présenter un EMPD au Grand Conseil en 2015. Cela provoque encore des tensions. Les utilisateurs, notamment les commissaires d'apprentissage, ont un fort sentiment de « bricolage », les données électroniques des apprentis étant par exemple disponibles en lecture seule. Un accès plus facile et plus complet du suivi des apprentis par les commissaires d'apprentissage a été testé. Il est disponible depuis le 25 novembre 2014. Le logiciel remplaçant e*SA devrait améliorer la gestion des données et leur accès.

Ces difficultés d'ordre informatique n'ont pas conduit à apaiser les tensions entre la DGEP et la Direction des systèmes d'information (DSI). Elles sont notamment dues à des approches et des perceptions différentes entre les 2 services et créent des blocages.

2^e observation

Collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction des systèmes d'information (DSI) concernant la gestion du dossier informatique des apprentis

Depuis plusieurs années, la Commission de gestion a relevé des problèmes à propos de la gestion informatique du dossier des apprentis. Le projet visant à résoudre ces problèmes ne semble pas avancer à satisfaction des services concernés (DGEP et DSI). Les tensions perdurent malgré l'urgence à trouver des solutions.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour améliorer la collaboration entre la DGEP et la DSI afin d'accélérer la mise en place du nouveau logiciel.*

Gymnases

L'année 2014-2015 verra l'introduction de la maturité bilingue français-anglais. La DGEP s'inquiète de l'arrivée prochaine de grandes volées et des locaux nécessaires à leur accueil. Au gymnase Auguste Piccard, 9 pavillons sont prévus pour 6 classes. Si la construction du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), votée par le Grand Conseil en été 2014, permettra

d'absorber une partie du flux des nouveaux élèves, la suite du programme de constructions sera toutefois à mettre en œuvre rapidement car les statistiques concernant les volées futures prévoient un nombre accru d'élèves.

Sport au gymnase de Burier

Un différend avec une association sportive est apparu quant à l'utilisation de la salle de sport (horaires, nettoyage, surveillance). Une négociation sous l'égide du chef de service et nécessitant des réunions avec des représentants de plusieurs services des 3 départements concernés (DFJC, DECS, DFIRE) est en cours. La sous-commission suivra attentivement cette question.

Visite au gymnase de Chamblandes à Pully

A la rentrée 2014, l'établissement compte 760 élèves répartis dans 34 classes, ainsi que 200 élèves en cours du soir.

La direction se compose d'un directeur et de 5 doyens. Le corps enseignant compte 115 enseignants (75 ETP) dont 43% de femmes. La conciergerie (1,5 ETP), selon convention, est rattachée au Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

Le gymnase dispense des cours pour l'école de maturité à 500 élèves (22 classes) offrant un choix de 6 options spécifiques ainsi que l'allemand et l'italien en langue 2. L'école de culture générale comprend 250 élèves répartis en 12 classes. La 1^{re} année est un tronc commun et comporte également 2 classes de communication et d'information. L'option communication et commerce compte des stages en entreprise. Des cours du soir en école de culture générale peuvent être suivis par des adultes en emploi cherchant une formation complémentaire. Deux options sont dispensées, soit santé et socio-pédagogique. Il existe également des compléments de formation afin de faire une maturité spécialisée en travail social, en orientation pédagogique ou en santé. Un complément existe également permettant de passer de l'école de maturité à celle de l'école de culture générale.

Le recrutement des enseignants dans le domaine des MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) ne pose actuellement pas de problème à Chamblandes, au contraire du recrutement des enseignants d'allemand et d'économie. Beaucoup d'enseignants sont des praticiens formateurs et l'on compte 18 stagiaires en 2014.

Le changement du secondaire 1 au secondaire 2 induit de l'insécurité pour certains élèves. Le nombre d'élèves fragiles psychologiquement augmente, ce qui inquiète la direction. Certains élèves font face à des difficultés financières et doivent travailler, d'autres n'ont pas d'encadrement familial.

Un travail permettant d'anticiper l'arrivée des élèves de la génération LEO et du PER est mené avec la DGEO afin de gérer au mieux les futures volées. Les relations avec les chefs de file sont intensifiées.

En termes d'orientation, trop d'élèves et de parents ne connaissent pas l'ensemble des possibilités offertes par la formation en Suisse et dans le canton de Vaud. Un immense travail d'information reste à faire. D'entente avec la DGEO, tout le contenu des séances d'information à la fin de la scolarité obligatoire est en cours de révision.

Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)

La sous-commission s'étonne que la table ronde prévue depuis 2 ans, suite à une observation de la Commission de gestion pour l'année 2011²¹ portant sur la vision pédagogique de l'OPTI ne soit pas encore réalisée. La DGEP explique qu'elle attend l'issue d'une étude sur le sujet confiée à l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP). L'étude devrait être rendue en janvier 2015 et la table ronde organisée au printemps 2015.

²¹ Rapport de la Commission de gestion – année 2011, 4^e observation au DFJC, « La vision pédagogique de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) », p.38. et Secondes réponses du Conseil d'Etat aux observations de la COGES – année 2011, p. 3.

Fin août 2014, 1'150 élèves sont entrés à l'OPTI. Selon le chef de service, malgré toutes les mesures de la transition, il y a encore trop d'élèves qui ne devraient pas être à l'OPTI mais qui s'y trouvent en « salle d'attente ». L'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) pilote le système mais des problèmes se posent toujours quant à l'orientation adéquate de chaque jeune. Des places d'apprentissage restent vacantes (89 en septembre 2014), malgré toutes les mesures prises. L'approche entre le monde professionnel et l'école n'est pas encore optimale. En outre, l'information aux élèves et à leurs parents en amont nécessite d'être revisitée notamment en donnant une place équivalente tant aux voies gymnasiales qu'à celles permettant d'accéder à la formation professionnelle.

Beaucoup de jeunes arrivant en classe d'accueil à l'OPTI ont non seulement des lacunes scolaires, mais également des difficultés d'intégration liées à un accompagnement éducatif faible ou en inadéquation avec les règles en vigueur. Le suivi et l'encadrement sont des éléments clés pour leur intégration future. Trouver des enseignants avec les titres adéquats pour ces classes est une gageure. Lors des dernières postulations, 100% des enseignants n'avaient pas les titres requis, ce qui signifie qu'ils ne peuvent être engagés qu'en CDD, pour 3 ans maximum.

Remarque

La sous-commission suivra très attentivement l'OPTI en 2015. En effet, les réformes en cours, la mise en place de la LEO, la table ronde prévue en 2015 devraient permettre de repenser tout le système de l'organisme en fonction de l'évolution des problématiques rencontrées. Le constat que la situation actuelle ne peut perdurer est posé, les éléments pour la faire évoluer sont identifiés pour partie mais il sera nécessaire de les concrétiser.

Formation professionnelle

La loi sur la formation professionnelle (LFPr) a été adoptée en 2009. Un bilan sur sa mise en œuvre devra être fait en 2014. Dans ce but, la DGEP a ouvert une large consultation au moyen d'un questionnaire auprès de différents services de l'ACV, des organisations et écoles privées, des organisations professionnelles et économiques ainsi que des organisations syndicales. Les questions portent sur tous les sujets clés de la loi. La sous-commission suivra attentivement les résultats de cette consultation en 2015.

Par ailleurs, la gestion du temps de travail des maîtres d'enseignement professionnel a été revue. Un courrier a été envoyé à tous les enseignants concernés rappelant de façon précise les règles des décharges, des activités accessoires et des périodes supplémentaires occasionnelles.

Fondation Clair-Val – Ecole supérieure en éducation sociale, Lausanne (és-L)

Des problèmes comptables sont apparus suites à des contrôles. Des mesures immédiates ont été prises. La convention de subventionnement a été dénoncée par la DGEP au 1^{er} août 2014. L'école a contesté cette dénonciation. Suite à des entretiens multiples entre l'école et la DGEP, une nouvelle convention a pu être signée entre les 2 parties garantissant la formation des étudiants jusqu'en 2017. La qualité de la formation n'a aucunement été mise en question. La DGEP a informé la sous-commission que le même nombre de places de formation école supérieure (ES) dans ce domaine serait assuré à l'avenir.

Visite de l'Ecole romande d'arts et communication (ERACOM)

Cette école a été créée en 1942 pour la typographie. Elle a traversé différentes phases pour devenir l'ERACOM en 2000. Sise sur 2 sites, Route de Genève et Rue César Roux, à Lausanne, l'ERACOM est le lieu de référence pour l'industrie graphique en Suisse romande. Depuis mi-2012, une nouvelle direction est en place et a procédé à une réorganisation complète de l'école tant sur le plan pédagogique qu'administratif et informatique. L'ancienne école de couture a été intégrée à l'ERACOM. Si ces changements se sont avérés complexes au début, ils sont maintenant bien intégrés.

Cinq types de formations sont proposés : pré-apprentissage, Certificat fédéral de capacité (CFC) en dual, école des métiers, maturité post CFC et maturité intégrée artistique, Ecole supérieure (ES). Les 8 départements qui la composent offrent 14 filières de formation.

En 2014, les 1'136 élèves, apprentis ou étudiants qui y travaillent sont répartis en 96 classes (50% en dual et 50% à plein temps), 168 enseignants (en CDD ou CDI) ou intervenants externes provenant de milieux artistiques et professionnels donnent des cours blocs. Tous les doyens (6) enseignent à temps partiel afin de garder la main avec les professions. L'administration compte 6,75 ETP. Les collaborations avec les HES et l'industrie sont bonnes.

L'ERACOM comprend une bibliothèque, 2 économats, une cafétéria en lien avec l'Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat (EPSIC), un service de prêt de matériel audiovisuel, une imprimerie. Le budget est de CHF 12,5 millions géré au moyen de SAP.

A la Route de Genève, les classes sont grandes et claires. Des travaux pour refaire les façades et l'isolation des fenêtres sont prévus à l'horizon 2017. Le câblage sera rénové.

Parmi les préoccupations du décanat, notons :

- la dualité des lieux d'enseignement qui pose parfois des problèmes de communication et d'organisation interne ;
- l'attention particulière que nécessitent certains apprentis en raison de fragilités psychologiques ;
- la question des attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) qui concernent maintenant 40 métiers. Cette question mérite d'être analysée en profondeur. Elle touche 50% de personnes majeures souvent dépendantes de l'Assurance invalidité (AI). En amont, la problématique de l'orientation devra être associée à cette réflexion ;
- les nouvelles ordonnances fédérales sur les métiers qui se succèdent et demandent des adaptations permanentes.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Analyse des absences de courte durée

Le service étant petit, cette question est suivie très attentivement par sa cheffe qui connaît personnellement tout son personnel. La question est abordée régulièrement avec l'unité RH et l'outil de gestion mis en place par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) utilisé systématiquement. De façon générale, il n'y a pas de problème important. L'Université de Lausanne (UNIL), la Haute école pédagogique (HEP) et les Hautes écoles supérieures (HES) étant autonomes, elles gèrent elles-mêmes cette problématique.

Aula des Cèdres

La rénovation de l'Aula des Cèdres est pilotée par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL). La grande salle sera réaménagée tant du point de vue acoustique que pour permettre le travail des étudiants. Un crédit d'étude a été soumis au Grand Conseil.

Université de Lausanne (UNIL)

Pour le rectorat, plusieurs points forts de l'année 2014 peuvent être soulignés :

- Un audit de qualité de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) a été mené et a révélé des résultats très positifs. 16 standards ont été atteints sur 17. Il reste à améliorer l'information interne. A relever que le mode de gouvernance a été salué.
- En termes de statistiques, à la rentrée 2014, 14'171 étudiants étaient immatriculés à l'UNIL (y compris ceux suivant la formation continue à l'IDEHAP). Ce sont 500 étudiants de plus qu'en 2013. Cette augmentation s'explique notamment par l'arrivée des sciences du sport et l'attractivité de la Faculté des hautes études commerciales (HEC). Pour cette dernière, il a fallu organiser 3 volées au lieu de 2 en première année. La même opération est prévue pour la Faculté de droit, des sciences criminelles et de l'administration publique (passage de 1 à 2 volées en 2016).

- Les suites de la votation du 9 février 2014 sur l’initiative populaire « contre l’immigration de masse »²² ont été un coup rude pour l’UNIL. Des solutions ont pu être trouvées pour les programmes Erasmus, (même si 10% d’étudiants étrangers en moins sont arrivés à l’UNIL dans ce cadre en 2014) et partiellement pour la recherche. Il s’agit de solutions provisoires jusqu’en 2016. Si la Suisse redevient un pays tiers, l’intégration dans les programmes européens de recherche sera mise en cause. La question ne se résume pas aux aspects financiers mais relève surtout de la nécessité du travail en commun, de la confrontation avec ses pairs. Actuellement, sur les 200 bourses (dans le cadre des programmes européens de recherche) attribuées à la Suisse, l’UNIL en bénéficie de 22.
- Dans le cadre de la politique de la relève, un travail soutenu est effectué afin de promouvoir l’arrivée de jeunes professeurs (en pré-titularisation professionnelle ou *tenure track*) et assistants. En Suisse on compte environ 36'000 chercheurs dont 3'200 professeurs, 22'000 doctorants et 10'000 post-doctorants.
- Les relations avec le Canton sont bonnes. L’UNIL est reconnaissante au Canton pour son ouverture et son financement qui suit la croissance de l’institution. La bonne collaboration UNIL/CHUV est reconnue. Les fonds pour les pôles d’excellence (CHF 14 millions pour 4 ans) attribués à Lausanne ont été renouvelés.

Intégration de nouvelles entités

L’Institut des hautes études en administration publique (IDEHAP) a été intégré à l’UNIL. La faculté l’ayant incorporé s’appelle dès lors la Faculté de droit, des sciences criminelles et d’administration publique. Aucune modification de la loi sur l’Université de Lausanne (LUL) n’a été nécessaire.

L’institut universitaire Kurt Boesch, en Valais, a rejoint la Faculté des géosciences et de l’environnement.

Revalorisation des traitements

Deux catégories de traitements n’étaient plus en phase avec la compétitivité salariale de l’institution ; celle de la fonction de professeur ordinaire ainsi que la fonction d’assistant. Une augmentation est prévue au budget 2015.

Brèche des subventions

Un conflit entre 5 cantons est actuellement porté devant le Tribunal administratif fédéral (TAF). Il concerne un montant de CHF 70 millions pour l’UNIL, relatif au calcul des subventions 2012 suite au passage du calcul « ex post » à celui de l’année en cours.

Constructions universitaires

Suite à la cessation des activités du Bureau de construction de l’Université de Lausanne-Dorigny (BUD), une nouvelle organisation se met en place. Le règlement d’application de l’art. 43 de la LUL est en cours de validation. Il détermine les tâches entre la DGES, l’UNIL et le SIPaL.

Parmi les infrastructures prévues ou à prévoir, notons le bâtiment du Cluster du sport, les bâtiments dédiés aux sciences de la vie (rénovation d’Amphipôle, bâtiment à Epalinges, extension d’Internef) ainsi que l’extension de l’Unithèque. Celle-ci est actuellement prévue pour accueillir 6'000 étudiants, alors que le campus en compte actuellement 14'000, un second crédit d’étude est en cours. Une extension opérationnelle du bâtiment est prévue pour 2016. Dans le cadre des Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020 (JOJ), la construction des logements (environ 1'400) est prévue pour les étudiants et les professeurs invités. Un travail de planification très rigoureux est mené car le défi est de taille.

La réfection de la station de pompage est également prévue.

²² (12.098) Initiative populaire – Contre l’immigration de masse.

Visite de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR)

En chiffres, la faculté comprend 13 professeurs, 3 maîtres d'enseignement et de recherche (MER), 2 maîtres assistants, 7 chargés de cours, 13 premiers assistants – assistants – assistants-doctorants Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) et chargés de recherche, 1 chef de projet, 3 secrétaires au décanat, 1 administratrice et 1 secrétaire. Tous ne sont pas à temps plein. Pour 58 étudiants en sciences des religions, il y en a 45 en théologie.

Des cours à la FTSR sont également suivis par des étudiants de la Faculté des lettres (2 en études théologiques et 101 étudiants en Histoire et sciences des religions) et par des étudiants en Sciences sociales et politiques (SSP) (22 en sciences des religions).

La faculté est très dynamique et s'est complètement réorganisée depuis qu'une « crise » (notamment en relation avec les facultés de Genève et Neuchâtel) l'ait secouée il y a plusieurs années.

En 2015, la faculté de Neuchâtel, trop petite, ferme ses portes. L'UNIL reprend alors la théologie pratique et organise des Masters conjoints avec Genève. Le Synode vaudois s'occupe de la formation des pasteurs.

La faculté enseigne 2 disciplines, soit la théologie et les sciences des religions. Elle a connu des difficultés liées à des conflits et des jeux de pouvoir entre ces 2 disciplines. L'actuel décanat a passé beaucoup de temps à apaiser ces difficultés et à implémenter une vision rassembleuse autour de 3 axes centraux :

- l'excellence académique ;
- la recherche de pointe ;
- l'information à la société civile.

La faculté, en collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), dispense des enseignements à distance.

La question de l'employabilité des étudiants est prise en compte par le décanat. Une enquête sur ce sujet a relevé qu'à l'issue de leurs études, les étudiants se tournent vers les musées, les médias, les Organisations non gouvernementales (ONG), les Organisations internationales (OI), les écoles, les institutions (prisons, hôpitaux, etc.) ainsi que le pastorat. A ce titre, la faculté organise des stages pré-professionnels qui comptent comme 30 crédits ECTS (European credits transfer system).

La question des langues, notamment anciennes, est également une préoccupation. Des cours de rattrapage dès la 2^e année sont organisés (grec, hébreu, sanscrit, etc.).

Haute école pédagogique (HEP)

Depuis 2014, une formation pédagogique de quelques jours pouvant être effectuée en emploi a été instituée pour les enseignants sans titre reconnu ou en cours de validation au bénéfice d'un premier CDD. Toute la procédure de Validation des acquis de l'expérience (VAE) et d'admission sur dossiers est en place depuis la rentrée 2014. Les modifications réglementaires sont sous toit.

Le dispositif de suivi du plan stratégique adopté par le Grand Conseil se met en place. L'application du plan stratégique comprend plusieurs axes d'où découlent des catégories de projets. Ceci est déployé en vue de l'accréditation institutionnelle qui devra avoir lieu en 2022 au plus tard (la HEP vise 2020). Le rapport annuel rend compte de l'accomplissement des missions. Sur 240 modules de formation par an, 60 sont évalués annuellement par tournus.

Concernant les locaux, la rentrée 2014 s'est bien passée. A noter que le Conseil d'Etat a proposé un crédit d'étude pour rénover et adapter l'Aula des Cèdres à l'enseignement.

Pour l'attribution des stages, quelques petits problèmes ont dû être résolus. Toutefois, il est à noter que suite à une observation de la COGES dans son rapport 2011²³, une bien meilleure coordination avec la DGEO a eu lieu concernant la question des stages (2'600 places en 2014). Pour les étudiants en pédagogie spécialisée (16 en 2014 et 20 en 2015 pour l'ensemble de la Suisse romande), le problème de places de stage en suffisance se pose néanmoins.

La reconnaissance des diplômes est réévaluée tous les 7 ans.

Un des objectifs de la HEP est de promouvoir la mobilité, encore trop faible, des étudiants en cours de formation pour élargir leur horizon et d'accentuer la promotion de la profession d'enseignant car il en manque encore pour repourvoir les places vacantes. La courbe de recrutement s'aplatit, comme prévu par les statistiques, mais il s'agit de rester vigilant.

Un accent particulier est mis sur l'allemand avec l'UNIL et les maths avec l'EPFL, cela suite notamment à la 3^e observation de la COGES dans son rapport 2013²⁴. La formation continue et évolutive des formateurs est essentielle ; le but de la HEP étant de donner aux étudiants les moyens d'analyse nécessaires pour faire face aux changements sociétaux. Tout l'enjeu de la formation continue, particulièrement celle de la gestion de classe, est de donner aux enseignants les moyens d'adapter leurs attitudes et leurs aptitudes face à ces défis. Un grand travail reste à effectuer.

L'admission sur dossiers progresse. Il y a eu 12 dossiers admis sur 12 en 2014 et 24 candidats en 2015. Concernant la Validation des acquis de l'expérience (VAE), thème abordé dans une observation de la COGES dans son rapport 2013²⁵, 5 candidats ont été admis en 2014 et 54 candidats en 2015.

La recherche prend une importance soutenue. Dans le cadre de la gestion institutionnelle, les collaborations sont multiples tant en Suisse qu'à l'étranger.

La sous-commission suivra attentivement la mise en place du plan stratégique et les moyens d'enseignement.

Hautes écoles spécialisées (HES)

Un intense travail réglementaire est en cours suite à l'adoption de la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV). Seule la Haute école de musique de Lausanne (HEMU) dépend de la loi sur les écoles de musique (LEM) et constitue un cas particulier. L'ensemble des règlements devrait être sous toit début 2015.

Une convention avec le SIPaL concernant les bâtiments sera conclue, de même qu'une convention avec la DSI pour l'informatique. La convention sur les subventions des écoles sera également signée. La formation continue ainsi que les conditions locales particulières seront des paramètres à intégrer dans tous ces instruments.

L'autonomie acquise par le biais de la LHEV rend obligatoire l'élaboration d'une convention SPEV-DGES. En ce qui concerne la gouvernance, le plan stratégique des HES vaudoises est en préparation.

Pour les constructions, une planification est dressée pour les prochaines années. Elle concerne tant la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) que l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et la Haute école de santé Vaud (HESAV).

Visite à la Haute école de musique de Lausanne (HEMU)

Depuis l'an 2000, il y a eu une très grande évolution de l'école qui est devenue HEMU et a scellé, en 2010, une collaboration forte avec le Conservatoire de Lausanne. La HEMU se situe sur 3 sites : Lausanne (maison mère), Valais et Fribourg. Depuis 2006, le département Jazz a été créé.

²³ Rapport de la Commission de gestion – année 2011, 1^{re} observation au DFJC « Inadéquation entre capacités de formation et besoins du terrain », p. 33.

²⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DFJC « Recrutement des enseignants dans certaines disciplines », p. 56.

²⁵ Idem, 4^e observation au DFJC « Validation des acquis de l'expérience (VAE) », p. 60.

De nombreux défis se posent. Il s'agira d'intégrer les professeurs dans l'évolution de l'école. Cela consiste à avoir des fondamentaux forts et de grande qualité, tout en tenant compte de la modernité (par exemple le jazz classique doit pouvoir s'ouvrir à la comédie musicale ou encore le fait que l'informatique dans la musique se développe). Il faut également casser la césure, trop souvent existante, entre musicologues et musiciens.

Afin d'accentuer les liens avec le terreau local, la HEMU a entrepris plusieurs actions pour inciter les plus jeunes à se tourner vers la musique. A cet effet, un atelier maman/bébé dès 9 mois connaît un immense succès. Puis, dès l'âge de 2 ans et demi, le jardin des chansons prend le relais et dès 4 ans, l'initiation musicale est une possibilité offerte. Une collaboration forte existe avec l'Opéra de Lausanne, la musique par la voix étant un moyen d'intéresser beaucoup de jeunes. La médiation culturelle en musique y contribue aussi.

Les nouveaux locaux du Flon permettent de faire de la musique symphonique. Il est en effet essentiel que la pratique instrumentale, souvent solitaire, s'accompagne de moments collectifs. A Fribourg et à Sion, les locaux restent une préoccupation.

L'ensemble des effectifs est limité au sein des HEMU de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) à 650 pour Genève et Neuchâtel, et 500 pour Lausanne, Fribourg et Sion avec les étudiants en Jazz.

L'employabilité des étudiants est une préoccupation de la HEMU. Il existe plusieurs Masters. Si l'on compte peu de Masters de soliste (6 par an) et de direction d'orchestre (4 à 7 par an), les Masters en musique/école ainsi que de concerts sont par contre plus nombreux.

Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES)

La déléguée vaudoise, directrice de la HEIG-VD, y remplacera la cheffe de service de la DGES suite à l'adoption de la LHEV.

Un gros travail de mise en place de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) ainsi que du concordat sur les hautes écoles reste à faire. De plus, un important travail doit être effectué concernant le dispositif financier et les ordonnances fédérales qui en découlent.

Affaires internationales

Un grand succès est à relever dans toutes les relations avec l'Asie, notamment pour les universités d'été. Suite au vote du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « contre l'immigration de masse »²⁶, une solution a pu être trouvée pour la poursuite du programme Erasmus. Cependant, la question de la recherche et de l'adhésion aux programmes internationaux reste un souci, de même que demeure celui des conséquences à terme de ladite votation. Si la Suisse devait être considérée comme un pays tiers, des problèmes importants se poseraient alors.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Analyse des absences de courte durée

Un outil d'analyse manque pour effectuer le suivi des absences au jour le jour. Toutefois, le service utilise les données de Mobatime (logiciel de décompte d'heures), puis les entretiens personnels après 4 occurrences ou 7 jours par an. Cela permet de savoir si les absences résultent de l'ambiance au travail ou relèvent de la sphère privée. Le service fait du « sur mesure » de cas en cas.

²⁶ (12.098) Initiative populaire – Contre l'immigration de masse.

Transition mineur – majeur (MIMA)

La prise en charge, en institution, des mineurs en situation de handicap lourd qui passent à l'âge adulte est un problème complexe et délicat. La Commission de gestion l'avait déjà abordé dans son rapport 2012²⁷. Les jeunes et leurs familles sont souvent très angoissés par la transition mineur-majeur. En raison de l'accroissement démographique et des progrès médicaux, les cas sont de plus en plus nombreux. Le changement induit par la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) ; passage de la logique de l'Assurance invalidité (AI) à celle d'élèves crée des mécontentements. Le SESAF fait tout son possible pour que la transition mineur-majeur se passe au mieux. En outre, le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) dispose d'une nouvelle structure qui doit être coordonnée entre le SESAF et le SPAS. De plus, certaines institutions pour autistes ont mis en place des structures pour les 18-25 ans. Ces restructurations multiples et nouvelles posent encore des problèmes de coordination.

3^e observation

Transition mineur – majeur (MIMA) des jeunes en situation de handicap lourd

Le passage à l'âge adulte pour les mineurs lourdement handicapés pose souvent des problèmes tant pour eux-mêmes que pour leur famille car il faut souvent changer d'institution, d'encadrement et de pratiques. Cela occasionne des angoisses et des réactions souvent très mal vécues par les acteurs concernés. La réflexion concernant la transition mineur – majeur est en cours, cependant sans qu'elle ne soit toujours coordonnée, notamment quant à l'encadrement et aux infrastructures disponibles, ce en raison de restructurations dans les services.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer les conditions de la transition mineur – majeur, en donnant les points de vue des différents services concernés, ainsi que les délais de mise en œuvre.*

Association Transport Handicap

Le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2013²⁸ mentionnait des inquiétudes relatives à l'augmentation des prix de Transport Handicap. Une solution provisoire a été trouvée et la convention avec Handicap-Vaud (CHF 700'000.-) reconduite pour une année. Il n'en reste pas moins qu'une solution à long terme doit être trouvée. Une idée serait le recours à une adjudication par lots suite à un appel d'offres en procédure de marchés publics. Des négociations avec l'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) sont également en cours. Un bureau des transports en institution est envisagé. Pour rappel, sur 2'000 enfants en institution, 1'800 vont à l'école au moins 1 jour sur 2.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

La question des places d'apprentissage libres a posé problème durant l'été 2014 ; de très nombreuses places étaient restées vacantes. Suite à l'intervention pro-active du *case management* de la Transition 1 (T1), elles ont pu être réduites à 89 en septembre. Le choix de l'orientation n'est pas toujours facile à faire pour les futurs apprentis. Afin d'apporter des améliorations, le service mène des rencontres régulières avec les milieux patronaux et le service de l'emploi (SDE). Une base de données croisées interservices serait utile afin que tous les services soient au courant des demandes d'apprentissage.

²⁷ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 56-57.

²⁸ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 58.

Amélioration de la procédure de recherche d'une place d'apprentissage

Tant à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) qu'à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), des interrogations récurrentes reviennent concernant les procédures de recherche de places d'apprentissage. En effet, de nombreux élèves avec un certificat de fin de scolarité obligatoire se tournent vers des mesures de transition plutôt que vers l'apprentissage. Bien que le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) ait des contacts réguliers avec la DGEO et la DGEP mais également avec le Service de l'emploi (SDE) ainsi qu'avec les milieux de la formation professionnelle, force est de constater qu'il reste encore beaucoup de places d'apprentissage non pourvues.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, en donnant le point de vue des différents services concernés ainsi qu'en mentionnant les délais de mise en oeuvre, pour coordonner et améliorer les procédures afin que les places d'apprentissage non pourvues soient occupées.

Remarque

En 2015, la sous-commission suivra attentivement la question de l'orientation qui comporte plusieurs facettes, notamment celle de l'adaptation permanente aux objectifs à atteindre.

Relations SESAP – HEP

Il existe de part et d'autre la volonté de développer une pédagogie intégrative. La mise en oeuvre d'une telle pédagogie sera complexe et nécessitera du personnel qualifié. Toutefois, en 2017 cela devrait être en bonne voie. Une formation HEP en emploi pour les professions proches de la pédagogie intégrative est maintenant possible avec 30 crédits de rattrapage.

Contention dans les institutions

La sous-commission a demandé à la direction du SESAP l'état du suivi des procédures de contrôle des contentions en institution. Cette question préoccupe tant le SESAP que le DSAS. Une réunion des 2 chefs de département DFJC et DSAS s'est tenue en janvier 2015 à ce sujet. Un groupe de travail a planché sur cette question spécifique et produira un rapport en 2015. La sous-commission et son homologue en charge du DSAS suivront attentivement cette question l'année prochaine.

Visite de la Fondation Mérine, à Moudon

La fondation se trouve dans un immeuble appartenant à l'Etat. Elle abrite des classes d'enseignement spécialisé et des prestations de psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS). Historiquement, la fondation concernait une seule classe pour enfants sourds, déplacée à Lausanne en 1991. Elle est devenue la Fondation Mérine en 2004. En 2014, elle compte 95 collaborateurs dont 12 stagiaires.

Le PPLS a plusieurs lieux d'activité, répartis dans toute la Broye. La collaboration avec les communes concernant les locaux n'est pas toujours aisée. Pas encore étatisé, le PPLS est au bénéfice d'une convention de subventionnement avec l'Etat. La question du personnel revient sur le tapis, traduisant des approches différentes entre les visions avant et après RPT.

L'école spécialisée compte 7 classes pour 66 élèves qui sont présents toute la journée. Corps enseignant et thérapeutes représentent au total 13,64 ETP. Les transports sont effectués par des bus de la fondation et les coûts payés par l'Etat. Certains élèves font jusqu'à 2 heures de trajet par jour.

Le but visé est la réintégration des élèves après 2 ans, selon le programme d'études romand (PER). Les objectifs à atteindre étant ceux du PER, les échanges d'informations à ce sujet sont réguliers entre l'école spécialisée et l'école ordinaire. Dans les faits, le taux de réintégration se situe aux alentours de 50%. Le programme est de 32 périodes par semaine, ce qui est estimé trop long par les enseignants pour certains élèves.

La direction de l'institution regrette que les cas arrivent en moyenne plus tard qu'auparavant et avec des troubles plus marqués et parfois un certain découragement. Elle déplore la longueur et la lourdeur de la procédure d'évaluation. Du côté du SESAF, l'intégration est considérée comme le but premier. La sous-commission a pu se rendre compte du dialogue parfois tendu entre les adeptes de la thérapie en premier et ceux de l'intégration de l'élève d'abord. Cette gestion est complexe et le bien de l'enfant et de ses apprentissages est au coeur du questionnement. Les parents sont toujours consultés. La procédure d'évaluation standardisée se situe au centre des discussions et les parents en sont partie prenante. Si le SESAF a mis en place une procédure accélérée, il n'en reste pas moins que la confrontation des points de vue est nécessaire avant toute décision.

L'informatique pose des problèmes, notamment en raison des suites du système d'information des établissements de formation (SIEF). La collaboration avec la DGEO est importante pour éviter les doubles saisies car l'enseignement spécialisé n'a pas accès au logiciel EDUCANET. Des paramètres particuliers concernant l'enseignement spécialisé sont à prévoir avec le logiciel régulier LAGAPEO. Au niveau comptable, une harmonisation sera nécessaire.

Visite de la Fondation la Cassagne, à Lausanne

La fondation la Cassagne est une institution pour enfants avec handicaps moteurs. L'institution fait aussi office d'Unité d'accueil temporaire (UAT). 74 enfants sont accueillis à la Cassagne dont 6 à 8 internes réguliers, 26 « à la carte » pour soulager les parents et 18 à temps partiel en alternance avec l'école régulière. Les troubles moteurs posent problèmes dans la gestion du quotidien, toutefois les potentiels scolaires bien que très divers sont souvent compatibles avec une scolarité ordinaire. La base de l'enseignement se fait dans le cadre du PER. Ainsi, 3 élèves préparent leur certificat de fin de scolarité, d'autres suivent une scolarité mixte comprenant de l'enseignement spécialisé. Un effort constant est fait afin d'avoir une bonne combinaison entre le travail pédagogique et les traitements nécessaires. Un auxiliaire de soins tourne dans les différentes classes en fonction de besoins des élèves, certains étant lourdement appareillés. Toute une équipe de thérapeutes prend en charge les élèves individuellement. Il existe un accueil parascolaire. Les transports sont effectués par des véhicules propriété de la fondation et en complément par une entreprise mandatée. Pendant les vacances, des prises en charge et/ou des camps sont prévus pour soulager les familles.

Une attention particulière est portée à la transition mineur– majeur. Le SESAF dialogue avec l'AI afin de mettre en place des ateliers de formation initiale. En effet, l'institution accueille des adultes qui viennent travailler 34 heures par semaine dans le domaine de l'informatique, de la manutention ou pour des mandats extérieurs. Cela facilite l'intégration subséquente de ces personnes en atelier protégé ou dans certains postes de travail.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Analyse des absences de courte durée

Si les absences sont répétées, les collaborateurs sont reçus par le chef de service.

Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Est vaudois, à La Tour-de-Peilz

Comme le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2013²⁹ en faisait état, de nouveaux locaux, accessibles en transports publics, sont recherchés. Jusqu'à maintenant, ceux proposés par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) ne répondent pas à ces critères et les recherches se poursuivent activement.

²⁹ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 61.

Placement des mineurs

Lorsqu'il est fait appel au service en journée, l'enfant est vu par un pédopsychiatre, la nuit par le médecin de garde. En cas d'urgence, le SPJ peut voir l'enfant. Toute la procédure est validée par la Justice de paix, au plus tard le lendemain.

Le SPJ rencontre régulièrement les Justices de paix et la collaboration est meilleure qu'auparavant. La commission de coordination avec le Tribunal cantonal fonctionne bien également.

Il existe une règle au sein du service : les décisions importantes ne sont jamais prises par une seule personne, sauf dans de rares cas exceptionnels. Cas échéant, elles sont ensuite validées dans un délai rapide par le chef de service, puis par la Justice de paix.

Quelques chiffres

En 2013, 3,96% des enfants mineurs du canton ont été suivis par le SPJ. En y ajoutant le travail de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), ce sont 4,47% des mineurs qui ont été suivis, ce qui équivaut à la moyenne des cantons romands.

Sur l'ensemble des situations, 60% résultent de demandes des parents et 40 % résultent de demandes de l'autorité judiciaire. Les parties insatisfaites interjettent recours. Dans plusieurs cas, des demandes d'expertises sont à fournir à la Justice de paix.

Le nombre de cas lourds est stable mais les signalements augmentent, soit par le biais informatique, soit par le service de piquet. La loi sur la protection des mineurs (LProMin) de 2005 a institué un retour avec quittance sur les signalements afin que les personnes sachent ce qu'il est devenu de leur signalement, mais cela prend parfois du temps. La nouvelle disposition du code civil prévoit un rapport dans les 10 semaines (2 semaines pour le démarrage et 8 semaines pour les divers entretiens avec les parents, les enseignants, le pédiatre). En 2013, 210 évaluations de droit de visite ont été effectuées.

Les cas psychiatriques sont en augmentation et, maintenant, il existe une section fermée de 10 places pour les mineurs à Cery.

Adoption

Les règles sont devenues beaucoup plus sévères pour les adoptions car plusieurs pays ont fermé les adoptions internationales. Cela se traduit par une diminution d'adoptions (48 en 2013 dans le canton). Par contre, il existe des parrainages officiels reconnus par les instances judiciaires.

Collaborations

Les collaborations se sont renforcées tant entre le SPJ, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP) qu'avec les tribunaux et la police.

Une coordination avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) se construit, particulièrement pour les jeunes qui étaient précédemment pris en charge par l'Assurance invalidité (AI). Pour certains cas, qui relèvent d'une problématique sociale et de comportement, il est nécessaire de reprendre les discussions avec l'AI afin de trouver des solutions rapidement.

Les relations du SPJ avec l'Unité de recherche du service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA) sont nettement meilleures qu'auparavant. Un pont SPJ-SUPEA a été concrétisé par l'instauration d'équipes mobiles de psychiatrie lorsque cela s'avère nécessaire.

Jeunes adultes en difficulté

Il manque de base légale pour convaincre les jeunes adultes en difficulté à se former, des places restent libres par ailleurs dans des mesures de Transition 1 (T1).

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », à Palézieux

Le SPJ a collaboré avec l'Office fédéral de la Justice (OFJ) et un Copil afin d'élaborer un concept pédagogique. Il a été mis sur pied avec différents spécialistes (médecin-psychiatre, Tribunal des mineurs, Service pénitentiaire – SPEN et SPJ).

Visite de l'Unité appui juridique (UAJ), de l'Unité support méthodologique (USM) et de l'Unité logistique et finances (ULF)

Ces 3 unités consistent en des supports apportés au personnel de terrain afin que ce dernier puisse se consacrer à sa tâche première, celle d'être auprès des enfants, des jeunes et de leur famille.

Unité appui juridique (UAJ)

Cette petite unité instituée 2011 comprend actuellement 2,35 ETP de juristes, 1 juriste auxiliaire (0,5 ETP) dont la pérennisation est prévue au budget 2015 et 1 assistante (0,9 ETP). La responsable de l'unité fait partie de l'Etat-major du service. Elle participe au comité directeur tous les 15 jours. Cette unité est transversale. Ses activités se déclinent en 4 champs que sont les réponses aux questions juridiques, les travaux législatifs, les questions variées et la formation.

L'UAJ ne reçoit pas les enfants et leurs parents mais entretient des contacts réguliers avec le Tribunal des mineurs et la Justice de paix. Elle fonctionne selon une hiérarchie « plate », possible au sein d'une petite unité.

Unité support méthodologique (USM)

Cette unité est composée d'un responsable formation et responsable qualité (0,8 ETP), d'un gestionnaire des dossiers et gestionnaire Internet (0,9 ETP) et d'une statisticienne (0,9 ETP) qui est responsable des apprentis (4 en 2014) et des maturités professionnelles et commerciales (MPC) faisant leurs stages au service (7-8 par an).

L'USM est très interactive entre le public et le service. Elle vise à faire connaître ce dernier avec une image positive. Elle suit aussi l'accès aux dossiers des personnes adultes qui veulent reconstituer leur passé SPJ.

Unité logistique et finances (ULF)

Cette unité s'occupe de toute la logistique et des finances pour l'entier du service. La comptabilité s'occupe de toute la facturation, de la gestion et du suivi des rentes et des différentes contributions des assurances sociales, des subventions et des contributions parentales.

L'ULF compte beaucoup de collaborateurs à temps partiel (24), 2 apprentis et 2 MPC sous la direction d'un chef d'unité.

Visite de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC)

L'unité comprend 18 personnes (12 ETP). Elle est dirigée par une cheffe et 2 adjoints dont un financier.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application de la loi sur la protection des mineurs (LProMin) et de la politique socio-éducative que s'enracinent les missions de l'UPPEC.

Deux volets à cette politique socio-éducative : celui de l'évaluation du suivi des familles d'accueil (accueillant 300 enfants placés par le SPJ) et celui des prestations avec les institutions (accueillant 600 enfants placés par le SPJ) et leurs contrôles. Il existe 35 associations et fondations dans le canton au bénéfice de 87 contrats de prestations.

Concernant les familles d'accueil, il n'y a pas de recrutement systématique effectué, ceci afin d'éviter de voir postuler des personnes n'ayant pas les qualités requises. L'unité vérifie les aspects légaux, conduit les entretiens d'évaluation (au nombre de 3) y compris avec la famille élargie de l'enfant, délivre les autorisations et effectue la surveillance. Si les familles d'accueil sont assez nombreuses

pour les petits, il n'en est pas de même pour les adolescents pour qui il manque plusieurs dizaines de familles d'accueil. Les familles reçoivent CHF 35.– par jour et par enfant, plus des forfaits pour l'habillement.

Les institutions ont un rôle important. Si les contrats de prestations sont conclus pour 5 ans, l'évaluation est annuelle. Le budget a doublé en quelques années et a surtout été dévolu à l'aspect social (surveillance) plus qu'à l'aspect administratif qui peine parfois à suivre.

L'UPPEC est également impliquée dans les missions de réflexion de l'Office fédéral de la justice (OFJ) (par exemple concernant la réhabilitation des compétences parentales, des normes pour les bâtiments d'accueil pour les jeunes, etc.), du SUPEA, de l'Etablissement de détention pour mineurs à Palézieux, etc.

Sa mission future sera d'effectuer un bilan de la politique socio-éducative de 2006 et de proposer des ajustements, voire des réformes.

Un des soucis de l'UPPEC s'avère être la pérennisation des Modules d'éducation spécialisés en vue de l'insertion professionnelle (MESIP). Ils existent sur 8 lieux et concernent 60 jeunes. Ce sont des mineurs dits « à bas seuil » et qui n'ont pu suivre les mesures de T1. Si l'on supprime les MESIP actuellement financés par le fonds d'aide à la jeunesse, le budget du SPJ ne pourra pas les financer.

L'autre inquiétude porte sur la transition mineur – majeur (MIMA). Même si les relations SPJ-SPAS sont fréquentes, il n'y a pas encore de convention formalisée entre ces 2 services pour les jeunes adultes.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Analyse des absences de courte durée

Le *case management* a été introduit depuis 5 à 6 ans. Dans les institutions, à qui la gestion du temps de travail est déléguée, le personnel est peu nombreux et cela ne pose pas de problème. Par contre, quelques cas sont connus et suivis à la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU).

Mise en œuvre des nouvelles lois

En 2014, le service a travaillé d'arrache-pied pour mettre en place la loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA) et la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI) adoptées par le Grand Conseil. Il a fallu préparer les règlements et les conventions à conclure avec les communes en renouvelant toutes les lignes directrices de la politique culturelle. De nouveaux concepts sont également à mettre en place tels que la médiation et la sensibilisation à la culture. Des assises de la culture ont eu lieu le 3 novembre 2014 afin de présenter l'ensemble des changements avec un objectif de mise en vigueur au printemps 2015.

Informatique

L'intention est de remettre toute l'informatique à jour pour être conforme à la cyberadministration et de passer à un portail informatique SERAC. Il y a environ 600 à 700 demandes par an et il est nécessaire d'avoir un outil statistique et une base de données performants. Un nouveau mode d'archivage est également à prévoir.

Loi sur l'enseignement de la musique (LEM) et Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

Suite à l'adoption de la LEM, les écoles provenant tant de la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV) que de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) ont mutualisé leurs organisations administratives et se sont organisées en écoles multi-sites. Une période d'environ 10 ans est prévue pour que la nouvelle loi déploie tous ses effets.

Concernant la FEM, le processus de financement (plateforme Canton-communes) est clarifié. L'adaptation de salaires est en cours. Selon l'accord Canton-communes, 60% est financé par les collectivités publiques et 40% par les écolages. Les communes doivent se doter de règlements pour les aides individuelles, ce qui provoque quelques interrogations.

Un accord entre le Canton de Vaud et celui de Fribourg se met en place. Il concerne 150 élèves sur 13'000. Un bilan sera fait en 2018.

70% des professeurs possèdent un titre reconnu. 99 recours interjetés par des professeurs sans titre sont en cours d'analyse. Il existe une marge de manœuvre pour les enseignants qui auront plus de 60 ans en 2018 et un rattrapage s'avère possible par le biais d'un Certificate of advanced studies (CAS) en didactique de l'enseignement instrumental et vocal, soit en école de musique soit en cours d'emploi. Les écoles de musique ont annualisé les contrats des professeurs, revu les salaires, déterminé des plans d'études cantonaux et des certificats de fin d'études. Un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2018.

Cinéma

Suite à la votation du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « contre l'immigration de masse »³⁰, le cinéma suisse ne peut plus faire partie de l'accord européen MEDIA. Certes, la Confédération a mis de l'argent dans ce programme, mais la conséquence la plus sérieuse s'avère la sortie du réseau. Cela constitue une perte de substance importante. En effet, lorsqu'il existe un co-financement avec l'étranger, l'impact est beaucoup plus fort.

Théâtre de Vidy

Le choix du nouveau directeur a été fait avec pour objectif de capter un public plus jeune. Un bilan d'ici 2 ans est prévu.

Musée de l'Elysée

La procédure de remplacement du directeur s'est faite par concours. 29 dossiers ont été examinés mais aucun n'a été retenu. La suite s'est déroulée par voie d'appel. Une directrice a été désignée par le Conseil d'Etat en date du 5.11.2014, pour une entrée en fonction le 1^{er} mars 2015.

Site d'Avenches

Le transfert de la Fondation Pro Aventico à l'Etat est en cours et sera repris à 50% par le SERAC et à 50 % par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL). La direction sera à Avenches (voir le rapport du DFIRE en p. 152 et 155).

Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA)

Le musée occupe 15,35 EPT (par comparaison, 1'200 au Musée d'Orsay à Paris) dont un spécialiste des œuvres sur papier et 0,5 ETP de restauratrice pour effectuer les petites restaurations sur place. Le MCBA fait appel à des spécialistes externes si nécessaire.

La fréquentation du MCBA est variable, mais ne dépasse que rarement les 10'000 visiteurs par exposition.

Visite des réserves du MCBA

Les réserves du MCBA sont conservées dans un des étages et au sous-sol du Palais de Rumine, à Lausanne. Le dépôt est complètement plein. Les conditions de température et d'hygrométrie sont stables. Les très grandes œuvres sont stockées soit dans un dépôt d'art loué à Genève, soit au Port-Franc de Vevey ou encore à Lucens. Les questions de sécurité sont complexes car le bâtiment est ancien.

³⁰ (12.098) Initiative populaire – Contre l'immigration de masse.

Œuvres

Le MCBA compte environ 10'000 œuvres dont près de la moitié sur papier (gravures, estampes). Pour le reste, il s'agit de peintures qui constituent les œuvres majeures. Il n'y a que quelques sculptures et vidéos.

Le MCBA possède 4 fonds principaux : Ducros (environ 600 oeuvres), Gleyre (environ 500 oeuvres), Sutter (environ 600 oeuvres) et Vallotton (environ 500 oeuvres dont 56 peintures). Les réserves comprennent des artistes suisses comme Klee, Biéler, Cuno Amiet, Anker, Hodler, Alice Bally, Aloyse, etc. ainsi que des artistes étrangers tels que Matisse, Degas, Cézanne.

Les œuvres du MCBA étaient au départ celles du fonds de l'atelier Arlaud, puis se sont enrichies d'œuvres multiples. Cet enrichissement continue par le biais du fonds d'acquisition de CHF 270'000.– par an dont la moitié, depuis 1960, est dévolue à des œuvres contemporaines. L'art contemporain a pris son essor sous l'égide du directeur de l'époque qui a organisé 3 salons au MCBA (en 1963, 1966 et 1970) sous la dénomination « Salon international des galeries-pilotes à Lausanne ».

Les œuvres sont soit données (legs ou donations), soit acquises, soit en dépôt à long terme ou en dation. Les dons représentent environ 10% du nombre d'œuvres mais valent plus de la moitié des valeurs financières (environ CHF 200 millions). Le SIPaL s'occupe des assurances.

Politique des prêts

Lors d'un prêt, plusieurs questions se posent : Est-ce que l'œuvre peut voyager? L'exposition prévue est-elle intéressante? Y a-t-il un retour possible d'un prêt extérieur pour le MCBA?

Ensuite, les contrats de prêt sont délégués à la direction du MCBA sous la supervision du Service juridique et législatif (SJL). Il en va de même pour les conventions de dépôts.

Bibliothèque cantonale universitaire (BCU), à Dornigen

En quelques chiffres, la BCU compte 23'909 utilisateurs actifs, 1'862'341 visites, 273 employés pour 127,8 ETP dont beaucoup d'étudiants à temps partiel. La bibliothèque dispose d'un budget de CHF 15 millions dont 12 pour le personnel.

Le domaine de la BCU est en pleine (r)évolution. En effet, l'avènement de l'informatique a bouleversé tant la gestion des bibliothèques que les réponses aux utilisateurs qui modifient et adaptent leurs demandes au fur et à mesure des nouveautés technologiques. Cela induit toute une série de défis qui sont à la fois complexes et globaux, par exemple la question des droits d'auteurs qui dépasse largement le périmètre cantonal et suisse, tout comme celui de l'archivage des données numériques.

De façon générale en Suisse, la lecture électronique s'impose dans le monde professionnel mais l'imprimé subsiste dans le monde des loisirs. En 2014, la transition dans le domaine de la publication scientifique de l'imprimé vers le numérique est majoritaire au sein de la BCU. Deux tiers du budget d'acquisition sont dévolus au numérique et 3/4 de la « consommation » se fait via le numérique. A titre d'exemple, pour la Faculté de biologie et de médecine, la consommation numérique s'élève à plus de 95%, de 60 à 70% pour la Faculté des hautes études commerciales, et de 30 à 50% pour la Faculté des lettres, de même que pour celle de théologie et de sciences des religions.

La BCU n'est pas un éditeur et doit faire face à une pression financière due à la faillite de certains acteurs et à la concentration d'une grande partie de l'édition scientifique dans les mains de quelques acteurs qui veulent éliminer les consortiums.

Les questions juridiques sont aussi au cœur du problème car s'il existe une exception bibliothécaire pour l'imprimé, il n'y en a pas pour l'électronique. Celles concernant l'achat des licences et des droits de diffusion sont très réglementées. Paradoxalement, tout est accessible mais la diffusion est interdite. La grande bataille en cours est celle du libre accès (*Open access*) versus licences commerciales. Le domaine des droits d'auteur sous-tend aussi toute cette problématique. Un recours a été interjeté contre la pratique de prêts électroniques interurbains de la bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Les recourants ont gagné devant le Tribunal cantonal (TC) de Zurich et l'affaire est maintenant portée au Tribunal fédéral (TF). La décision de ce dernier, si elle confirme la position du TC de Zürich, pourrait avoir de lourdes implications pour les autres bibliothèques.

Dans ce contexte en pleine mutation, voire révolution, la BCU a un maître mot : anticiper. Pour ce faire, elle a organisé en 2014 une réflexion tant à l'interne qu'à l'externe au moyen d'un séminaire sur 2 jours avec de nombreux participants, destinée à préparer le plan directeur BCU 2015-2020.

Bâtiments de la BCU

A Dorigny, l'espace devient de plus en plus exigu car les bâtiments ont été conçus pour accueillir 6'000 étudiants. Or, il y en a plus du double en 2014. Un crédit d'étude a été accepté pour l'extension de l'Unithèque et le crédit d'ouvrage est en préparation. Concernant Rumine, après le départ du MCBA, les espaces seront réaffectés. Les premières études sont en cours.

Archivage électronique

Suite à la perte de données sur la conquête de l'espace, la National aeronautics and space administration (NASA) a pris les choses en mains et développé de nouveaux concepts de préservation (OAIS). Cela a incité toutes les bibliothèques à en faire de même. En effet, la durée de vie numérique en ligne est d'environ 1 année. A la BCU, beaucoup de documents sont en format Word, PDF et JPEG. La collaboration avec l'Europe pour l'archivage électronique est indispensable car 3 copies sont nécessaires : 1 sur place, 1 à 80 km et 1 à 1'000 km en raison des potentiels dangers naturels.

Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)

Le Canton de Vaud a pris la décision de sortir de RERO au 31.12.2016 après 8 années de discussions infructueuses visant à trouver une nouvelle gouvernance, de même qu'en raison de blocages des investissements par plusieurs partenaires et plus particulièrement à l'égard des projets vaudois. Le système n'a pas pu évoluer. Créé dans les années 80 avant l'avènement d'Internet, il ne s'est pas adapté à un contexte de plus en plus globalisé. Les postes de personnel sont très nombreux, peu de moyens existent pour la licence. La volonté est d'inverser la logique et d'avoir un système intégré de gestion de la bibliothèque (SIGB) qui permettra, après la période de transition, de diminuer les ETP (les prévisions sont de passer de 20 à 3 ETP) et de s'occuper de la licence. Cela ne changera rien pour les utilisateurs, notamment les bibliothèques scolaires, seule la gestion changera.

En 2 ans, la BCU devra rattraper tout ce qui n'a pas été fait au travers de RERO et mettre en place un système opérationnel au 1.1.2017. Il est d'ores et déjà baptisé RenouVaud.

Remarque

La sortie de la BCU du système RERO crée des tensions avec certains autres cantons partenaires. La sous-commission suivra attentivement cette question.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DFJC compte 79 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
95_M_083	Motion Christiane Jaquet-Berger et consorts demandant la création d'un statut pour les enseignants qui constituent "un volant de manoeuvre" sous la forme de maîtres temporaires pour répondre aux besoins de l'enseignement.	14.11.1995	05.12.1996
98_INT_038	Interpellation Odile Jaeger et consorts sur le comportement des enseignants pendant les grèves de la fonction publique.	27.10.1998	25.10.1999
99_POS_059	Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.	05.05.1999	01.05.2000
99_INT_113	Interpellation A. Olivier Conod et consorts concernant la prévention et la pénalisation pour les enfants mineurs.	07.09.1999	29.11.1999

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
99_POS_087	Postulat Jean Schmutz demandant au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité d'une extension des prestations offertes par les Centres de Bilan Vaud (CEBIV).	27.10.1999	13.02.2001
99_MOT_078	Motion Alain Gilliéron et consorts concernant l'ouverture du parc informatique pédagogique de l'école publique vaudoise à la plate-forme PC.	07.03.2000	28.08.2001
99_RES_021	Résolution Philippe Martinet concernant l'adaptation du budget des bourses, en relation avec l'adoption de la LHEDP.	07.03.2000	06.06.2000
00_RES_023	Résolution Jean-Louis Klaus et consorts demandant la mise sur place de moyens appropriés afin de lutter efficacement contre la pédophilie.	20.06.2000	05.12.2000
00_POS_138	Postulat Micheline Félix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.	06.12.2000	04.12.2001
00_PET_019	Pétition concernant la serre du jardin botanique cantonal.	19.12.2000	22.04.2002
00_INT_225	Interpellation Doris Cohen-Dumani demandant au Conseil d'Etat un rapport circonstancié concernant les mesures d'économie réalisées par le Service de la formation professionnelle suite à la démarche Orchidée et indiquant quelles mesures il entend prendre.	19.12.2000	15.01.2002
01_POS_159	Postulat Pierre-Yves Rapaz et consorts - Pour une meilleure équité entre enseignants licenciés et non licenciés.	07.05.2001	06.05.2002
02_POS_004	Postulat Verena Berseth Hadege et consorts demandant l'accès à la scolarité post-obligatoire pour l'ensemble des jeunes quel que soit leur statut.	28.05.2002	13.01.2004
02_PET_007	Pétition pour plus de logements pour les jeunes en formation.	19.11.2002	14.02.2004
03_INT_136	Interpellation Odile Jaeger Lanore sur les structures de prises en charge concernant des fratries ne bénéficiant plus de foyer parental.	01.07.2003	31.08.2004
03_MOT_043	Motion Michel Cambrosio et consorts demandant que dans notre canton les personnes sans ressources qui souhaitent entreprendre ou poursuivre une formation professionnelle puissent sous certaines conditions recevoir une aide de l'Etat, et que la coordina.	26.08.2003	30.03.2005
04_PET_023	Pétition - Prise de position sur l'aide aux études.	02.03.2004	05.01.2005
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur.	22.11.2005	22.11.2006
06_POS_189	Postulat Jean-Yves Pidoux - Formation dans les Hautes Ecoles : "La valeur n'attend pas le nombre des années", mais quelle valeur a le nombre des années ?	17.01.2006	20.06.2007
06_POS_195	Postulat Aloïs Gavillet et consorts concernant la fermeture de classes dans les localités, mesures B 31 du PDC n Plan directeur cantonal.	07.02.2006	13.06.2007
06_POS_205	Postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire.	21.03.2006	25.09.2007
06_POS_225	Postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds.	14.11.2006	01.07.2008
06_POS_232	Postulat Anne Baehler Bech et consorts demandant au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'accès au logement des jeunes en formation et de présenter les mesures qu'il entend prendre pour améliorer et favoriser l'accès des jeunes en formation au logemen	28.11.2006	01.07.2008
07_INT_423	Interpellation Francis Thévoz - L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion ?	20.02.2007	04.09.2007
06_INT_409	Détermination Jacques Chollet sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Chollet et consorts intitulée " Quels moyens voulons nous nous donner pour éradiquer tant que faire se peut la pornographie dans les lieux scolaires?"	03.07.2007	02.10.2007

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
02_INT_014	Détermination Pierre-Yves Rapaz sur la réponse du Conseil d'Etat Interpellation Pierre-Yves Rapaz et consorts au Conseil d'Etat concernant la violence à l'école.	23.10.2007	22.01.2008
07_POS_024	Postulat Nathalie Liniger pour modifier la loi sur le cinéma, les vidéogrammes et les logiciels de loisirs (entrée en vigueur le 1er décembre 2006) art. 18, ainsi que le règlement d'application, art. 13.	06.11.2007	04.11.2008
07_MOT_012	Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis	20.11.2007	21.04.2009
08_INT_052	Détermination Jean-Marie Surer sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du Groupe libéral et consorts - respect de la loi scolaire (art. 4)	01.07.2008	30.09.2008
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	28.04.2009	25.08.2009
09_RES_018	Résolution Bertand Clot suite aux rapports sur la dyslexie	19.05.2009	26.08.2009
09_INT_181	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant le point de vue du Conseil d'Etat sur la possible perte d'un patrimoine radiophonique vaudois	02.06.2009	02.09.2009
09_POS_141	Postulat Pierre-André Gaille et consorts visant à rétablir une quatrième période d'Economie familiale	30.06.2009	23.03.2011
09_MOT_085	Motion Claude Schwab et consorts pour une révision de l'article 53 de la loi scolaire concernant l'histoire biblique	06.10.2009	28.09.2011
09_POS_165	Postulat Claude-Eric Dufour et consorts intitulé des gymnases adaptés aux besoins du canton	17.11.2009	24.11.2010
09_POS_169	Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la troisième observation présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	01.12.2009	07.12.2010
10_RES_030	Résolution Olivier Feller et consorts invitant le Conseil d'Etat à tout mettre en oeuvre pour que le projet de loi sur les écoles de musique soit finalisé avant le 30 juin 2010	02.02.2010	16.05.2010
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	16.03.2010	30.11.2011
10_POS_206	Postulat Michel Miéville et consorts intitulé rendre les parents négligents aussi responsables	31.08.2010	15.11.2012
10_POS_224	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	30.11.2010	29.11.2011
10_INT_472	Interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical - Aux ordres des manifestants ou du Parlement ? La cheffe du DFJC ne peut être dans les deux camps !	21.12.2010	11.04.2011
11_MOT_126	Motion Raphaël Mahaim et consorts concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques	11.01.2011	17.01.2013
11_POS_240	Postulat Pierre Zwahlen et consorts en faveur de la formation de base des adultes	08.02.2011	15.11.2012
11_POS_243	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique - un bilan est nécessaire	08.03.2011	15.11.2012
11_POS_252	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Forum interparlementaire romand (FIR) - Le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons	21.06.2011	31.01.2013
11_POS_266	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une politique de relève dans le secteur des ingénieurs	08.11.2011	15.11.2012
11_POS_267	Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises	15.11.2011	15.11.2012

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.01.2012	24.04.2013
11_POS_285	Postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés	21.02.2012	05.02.2014
11_POS_303	Postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT)	29.05.2012	22.01.2014
13_POS_027	Postulat Jacques-André Haury demandant un rapport sur les missions confiées par le Conseil d'Etat à l'UNIL en matière de formation médicale	26.03.2013	12.11.2014
12_INT_051	Détermination Laurence Cretegy sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Les aides auxquelles ont droit les élèves et apprentis en difficulté d'apprentissages sont-elles mises en oeuvre ?	26.03.2013	26.06.2013
13_POS_028	Postulat Jacques Neiryck relatif à la HEP - garantir la qualité de l'enseignement, améliorer le statut des étudiants, faire des économies par l'élimination d'un double emploi	26.03.2013	17.12.2014
10_POS_206	Rapport du CE au GC sur le postulat Michel Miéville et consorts intitulé rendre les parents négligents aussi responsables		
129	EMPL sur la pédagogie spécialisée (LPS) - Rapport du CE au GC sur les postulats Bernard Borel, Catherine Labouchère, Elisabeth Ruey-Ray et réponse à l'interpellation Catherine Roulet et à la détermination Laurence Cretegy (11.12.13)		
129	EMPL sur la pédagogie spécialisée (LPS) - Rapport du CE au GC sur les postulats Bernard Borel, Catherine Labouchère, Elisabeth Ruey-Ray et réponse à l'interpellation Catherine Roulet et à la détermination Laurence Cretegy (11.12.13)		
129	EMPL sur la pédagogie spécialisée (LPS) - Rapport du CE au GC sur les postulats Bernard Borel, Catherine Labouchère, Elisabeth Ruey-Ray et réponse à l'interpellation Catherine Roulet et à la détermination Laurence Cretegy (11.12.13)		
129	EMPL sur la pédagogie spécialisée (LPS) - Rapport du CE au GC sur les postulats Bernard Borel, Catherine Labouchère, Elisabeth Ruey-Ray et réponse à l'interpellation Catherine Roulet et à la détermination Laurence Cretegy (11.12.13)		
129	EMPL sur la pédagogie spécialisée (LPS) - Rapport du CE au GC sur les postulats Bernard Borel, Catherine Labouchère, Elisabeth Ruey-Ray et réponse à l'interpellation Catherine Roulet et à la détermination Laurence Cretegy (11.12.13)		
129	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire.		
129	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds.		
129	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Labouchère et consorts - Les conséquences de la RPT en matière logopédique - un bilan est nécessaire		

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
129	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de dével		
129	Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Laurence Cretegny sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Les aides auxquelles ont droit les élèves et apprentis en difficulté d'apprentissages sont-elles mises en oeuvre ?		
14_INT_219	Interpellation Martial de Montmollin - Créationnisme dans les écoles privées : une mauvaise évolution !	28.01.2014	04.05.2014
148	Rapport du CE au GC sur le postulat Pierre Zwahlen et consorts en faveur de la formation de base des adultes		
14_INT_233	Interpellation Claude-Alain Voiblet - L'enseignement de l'anglais à l'école primaire est-il utile ?	04.03.2014	11.06.2014
14_INT_232	Détermination Nicolas Rochat Fernandez sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?	04.03.2014	04.06.2014
156	Rapport du CE au GC sur le postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées		
14_INT_243	Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neiryck et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ?	08.04.2014	08.07.2014
14_INT_247	Interpellation Raphaël Mahaim - Quelle application du principe de territorialité dans l'école vaudoise ?	08.04.2014	06.08.2014
14_INT_253	Interpellation Céline Ehrwein Nihan - Les Vaudois et Vaudoises doivent-ils vraiment faire bibliothèques à part ?	29.04.2014	13.08.2014
14_INT_212	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neiryck et consort - Que deviendra le statut des thérapeutes indépendants en psychomotricité ou logopédie ?		
180	Rapport du CE au GC sur le postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une politique de relève dans le secteur des ingénieurs (25.06.14)		
14_INT_233	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - L'enseignement de l'anglais à l'école primaire est-il utile ?		
14_INT_270	Interpellation Didier Divorne - Gestion des notes dans l'enseignement obligatoire : à quand la fin du tunnel ?	24.06.2014	01.10.2014
14_INT_270	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Didier Divorne - Gestion des notes dans l'enseignement obligatoire : à quand la fin du tunnel ?		
14_INT_253	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan - Les Vaudois et Vaudoises doivent-ils vraiment faire bibliothèques à part ?		

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2014.

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

M. Claude Schwab, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2014 était composée de Mme Christine Chevalley et M. Claude Schwab, rapporteur.

Introduction

Au 1^{er} janvier 2014, afin de mettre en œuvre les conclusions des Assises de la chaîne pénale, le Conseil d'Etat a décidé d'en regrouper les acteurs dans un seul département. Le Département de l'intérieur (DINT) est alors devenu le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et c'est ainsi que le DIS a accueilli les services de la Police cantonale (Polcant) et de la Sécurité civile et militaire (SSCM), qui ont rejoint le Service pénitentiaire (SPEN) ainsi que le Ministère public (MP), ce dernier rattaché administrativement au DIS. Cette opération s'est réalisée par le biais d'une rocade avec le Département du territoire et de l'environnement (DTE) qui a accueilli le Service du développement territorial (SDT).

La sous-commission a rencontré à plusieurs reprises la cheffe du département et la secrétaire générale et a rendu visite aux différentes entités composant le département :

- Secrétariat général (SG-DIS), avec notamment une visite à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) et au délégué aux affaires religieuses
- Ministère public (MP), avec notamment une visite au Ministère public d'arrondissement de l'Est vaudois ainsi qu'au Ministère public d'arrondissement du Nord vaudois
- Service juridique et législatif (SJL)
- Service des communes et du logement (SCL)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Police cantonale (Polcant)
- Service pénitentiaire (SPEN)

Secrétariat général (SG-DIS)

En plus de ses missions habituelles (appui à la cheffe de département, ressources humaines, finances, appui à l'OCTP, etc.), le Secrétariat général a été chargé de superviser l'intégration des nouveaux services dans le département (dont la Polcant avec ses quelque 1'000 collaborateurs).

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

Le 7 juillet 2014, le Conseil d'Etat a décidé que les citoyens ne seraient plus nommés curateurs contre leur gré, ceci quelle que soit la décision prise par les Chambres fédérales suite à l'initiative parlementaire Jean-Christophe Schwaab³¹. Cette décision s'ajoute à celle de confier les cas lourds à l'OCTP et d'en décharger les curateurs non professionnels.

Il en résulte une montée en puissance de l'OCTP qui se traduit par une augmentation des dossiers à traiter, par de la dotation en personnel ainsi que par des coûts. Ces éléments s'inscrivent dans la perspective visée par le Conseil d'Etat, à savoir traiter à terme 50% des cas par la structure professionnelle (ce chiffre s'avère inférieur à la moyenne nationale de près de 70% et se trouve supérieur à la situation vaudoise au début 2014 d'environ 20%).

³¹ (12.413) initiative parlementaire Schwaab – « Les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré ».

Le nombre de nouveaux mandats confiés à l'OCTP a augmenté de près de 500 en 2014. Près de la moitié des nouveaux mandats ont été transférés de curateurs privés à l'office et un bon quart est constitué de cas lourds. La réforme des cas lourds se poursuit mais les besoins issus de cette réforme ont été sous-évalués.

Cette augmentation des charges a été assumée par l'engagement de nombreux collaborateurs, la plupart en contrat de durée déterminée (CDD), soit 11,4 ETP prévus dans le budget 2014 et 11 ETP par le biais de crédits supplémentaires. A ces postes, il est prévu au budget d'ajouter 16,1 ETP (dont 5 postes provisoires qui seront pérennisés), ce qui ne sera cependant pas suffisant pour la gestion des mandats confiés par la Justice de paix. En 2014, la proportion d'auxiliaires par rapport à l'ensemble du personnel est d'environ 30%.

Cette situation d'urgence chronique épuise les personnes qui sont au front et requiert l'engagement soit d'assistants sociaux (profession où il y a pénurie) soit de personnes ayant des formations équivalentes mais à qui il s'agit d'apporter une formation complémentaire, ce qui surcharge d'autant plus les assistants en fonction. Sans compter qu'une fois formées, les personnes engagées en CDD peuvent trouver un emploi dans des secteurs moins exposés. En outre, les procédures d'engagement signifient de nombreuses négociations avec le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

1^{re} observation

Proportion des auxiliaires à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

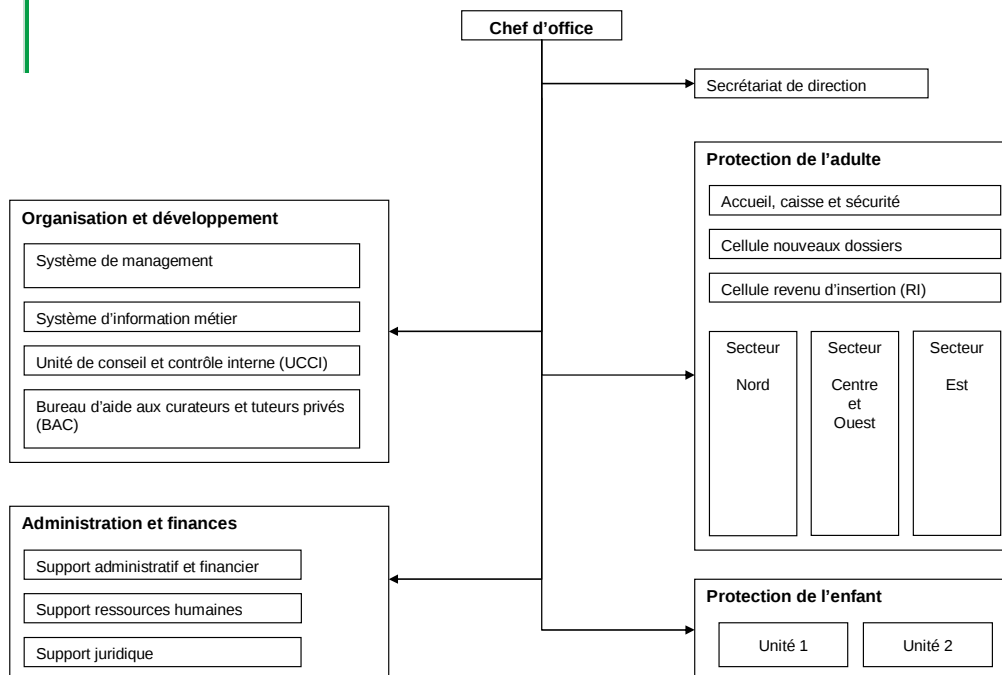
La Commission de gestion relève la forte proportion d'auxiliaires dans l'effectif de l'OCTP induisant une précarité de l'emploi, une action dans l'urgence, une surcharge en matière de formation ainsi qu'une rotation élevée des ressources humaines, ceci en une période où la croissance de l'office va s'échelonner sur plusieurs années.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour stabiliser et pérenniser le personnel de l'OCTP, et ce dans quel délai.*

La question de la stabilisation du personnel de l'OCTP s'inscrit dans la perspective de repenser la mission et l'organisation de cet office. Cette exigence se traduit par la volonté de :

- réorganisation, notamment pour soutenir les secteurs Protection de l'adulte et Protection de l'enfant. Ainsi, l'OCTP s'est doté d'un nouvel organigramme pour le 1^{er} janvier 2015 ;
- simplification des processus administratifs et financiers ;
- régionalisation pour une plus grande proximité avec les personnes vulnérables et une meilleure collaboration avec les Justices de paix et les partenaires médico-sociaux. Une recherche de locaux est en cours.

Office des curatelles et tutelles professionnelles - Organigramme 2015



L'aide aux curateurs privés est assurée par le Bureau d'aide aux curateurs et tuteurs privés (BAC) qui a édité un manuel du curateur. A l'avenir, pour remplir le 50% des mandats, la répartition envisagée est d'environ 30% par les familles et 20% par le recours à des curateurs bénévoles.

L'accueil au chemin de Mornex, à Lausanne, qui posait problème en raison de la cohabitation parfois difficile des populations ayant recours à l'office, a été transformé en séparant les entrées pour les rendez-vous et celles pour les prestations financières. Un assistant social est de piquet pour les situations d'urgence. L'accueil dispose de l'agenda électronique des assistants sociaux pour répondre directement aux demandes. La nouvelle disposition de l'accueil donne satisfaction et a résolu la plupart des problèmes de violence. Les pupilles se sont rapidement adaptés à ce nouveau cadre ainsi qu'aux consignes de respect.

L'office a affaire à une population de plus en plus fragilisée avec une proportion importante de cas psychiatriques. Un bon nombre de personnes en traitement psychiatrique résidentiel ou ambulatoire sont suivies par des curateurs dont la tâche est difficile, en particulier pour le remplacement après un séjour à l'hôpital. L'OCTP est concerné par nombre de placements à des fins d'assistance (PLAFA). Concernant le dossier des PLAFA, outre les Justices de paix et le dispositif sanitaire, le rôle de l'OCTP n'est pas à négliger.

Affaires religieuses

Objet d'une observation de la Commission de gestion (COGES) dans son rapport 2011 ainsi que d'une remarque dans son rapport 2012³², l'adoption du règlement d'application de la loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (RLRCR) a finalement été ratifiée en novembre 2014 après un long processus de maturation et de discussions. Ce règlement va enfin permettre aux communautés de déposer leurs demandes de reconnaissance, selon des critères précisés et une période d'évaluation de 5 ans. C'est ainsi une des dernières mises en œuvre concrètes des dispositions adoptées dans le cadre de la Constitution de 2003.

³² Rapport de la Commission de gestion – année 2011, 1^{re} observation au DINT « Reconnaissance des communautés religieuses », p. 62 et Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 69.

En 2014, le renouvellement du subventionnement des Eglises et communautés religieuses reconnues constitutionnellement (Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, Fédération ecclésiastique romaine du canton de Vaud, Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud) pour la période 2015-2019 a été signé par le Conseil d'Etat.

Objet d'une observation de la COGES dans son rapport 2012³³, l'intendance de la cathédrale a été internalisée au DIS, et les heures d'ouverture ont été revues en collaboration avec Lausanne Tourisme. En 2014, la cathédrale a enregistré un nombre record de visites (483'134). Il est à noter également la présentation des stalles historiques du XIII^e siècle dans une nouvelle salle d'exposition.

Ministère public (MP)

Rattaché administrativement au DIS, le Ministère public est associé aux rencontres régulières de la chaîne pénale (avec le SPEN, le SSCM, la Polcant et l'Ordre judiciaire vaudois – OJV). La COGES est compétente pour examiner les infrastructures mises à disposition du MP (locaux, informatique, ressources humaines, etc.). Après des visites au Ministère public central, elle s'est rendue dans 2 Ministères publics d'arrondissement (Vevey et Yverdon) où elle a rencontré les premiers procureurs. Les conditions de travail sont satisfaisantes, malgré une augmentation du volume des affaires et des difficultés à résoudre celles en lien avec la surpopulation carcérale.

Fin avril 2014, le Conseil d'Etat a mandaté l'ancien procureur général du canton du Tessin, M. Dick Marty, afin de dresser un rapport sur la haute surveillance des autorités judiciaires du Canton de Vaud. Ce rapport a été rendu public en février 2015. La COGES prendra position notamment sur les propositions relatives à la surveillance du Ministère public.

Service juridique et législatif (SJL)

Secteur juridique

Sous la direction d'un nouveau premier conseiller juridique, le Secteur juridique du SJL est un secteur transversal dont l'activité est tributaire des demandes du Conseil d'Etat et des différents services de l'administration. Les pics de sollicitations qui ont marqué le secteur ces dernières années se sont émoussés, malgré la constance du recours à ce secteur.

Le secteur est régulièrement consulté quant à l'interprétation de l'art. 163, al. 2 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) afin de définir ce qui est une « charge nouvelle ». Le rôle du SJL par rapport à celui du Conseil d'Etat a été clarifié ; dans la mesure où le rôle du service est d'apporter des compétences techniques quant à la base légale, celui du Pouvoir exécutif relève d'une interprétation politique en opportunité.

Unité recouvrement et assistance judiciaire

L'Unité recouvrement et assistance judiciaire a poursuivi sa professionnalisation en vue d'une optimisation des procédures pour obtenir des résultats plus performants, non seulement en termes financiers mais aussi pour asseoir une meilleure crédibilité de l'Etat dans le secteur du contentieux. En plus des activités de ces dernières années (assistance judiciaire, notes de frais pénaux, prestation de la loi sur l'aide aux victimes – LAVI) le secteur a repris, depuis le 1^{er} septembre 2014, le recouvrement des amendes et peines pécuniaires (APP) qui, initialement effectué par des organismes tels que les préfectures, avait été repris par l'Office d'exécution des peines (OEP). Ce regroupement du traitement du contentieux dans une seule unité (en plus de l'Administration cantonale des impôts – ACI et du Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires – BRAPA) permet une meilleure efficacité comme le montre le résultat de ce secteur en 2014.

³³ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 2^e observation au DINT « Intendance de la cathédrale », p. 70.

L'Unité recouvrement et assistance judiciaire a traité quelque 70'000 dossiers, avec des avancées dans l'informatisation du recouvrement, en particulier pour les affaires de masse où rappels, poursuites et demandes de mainlevée sont générés automatiquement.

Pour l'aide judiciaire, les encaissements se sont élevés à CHF 11'676'600.– (augmentation de près de 40% par rapport aux recouvrements 2010), ce qui représente un taux de remboursement de 70 à 80%, tout en sachant que les coûts de l'assistance judiciaire sont aussi en augmentation.

Concernant les notes de frais pénaux, les encaissements ont atteint CHF 8'925'221.–.

Quant aux amendes et peines pécuniaires, les recouvrements ont atteint, en 4 mois, plus de CHF 1,5 million, chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes, à quoi il faut ajouter CHF 3,8 millions encaissés par les soins de l'OEP dans les 8 premiers mois de l'année (en comparaison : CHF 3,3 millions pour l'entier de l'année 2013).

Cet encaissement de quelque CHF 22 millions en un an a été rendu possible par une rationalisation du travail et une optimisation informatique en collaboration avec la Direction des systèmes d'information (DSI), le tout sans effectif supplémentaire en 2014 pour le traitement de ces 70'000 dossiers. Cette efficacité est importante non seulement en termes financiers mais aussi pour asseoir une meilleure crédibilité de l'Etat dans le secteur du contentieux. En effet, il importe que les débiteurs solvables s'acquittent de leurs dettes envers l'Etat.

Service des communes et du logement (SCL)

La sous-commission a rencontré les responsables de la Division affaires communales et droits politiques ainsi que le délégué au logement et aux fusions de communes. Elle a également rencontré le préfet du district Broye-Vully.

Après un intérim de 18 mois, une nouvelle cheffe a été nommée à la tête du Service des communes et du logement. Le SCL a été réorganisé avec 3 divisions :

- logement ;
- affaires communales et droits politiques ;
- finances communales (qui comprend l'Autorité de surveillance des finances communales – ASFICO).

Division logement

Avec un nouveau chef, la Division logement a participé à l'élaboration du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative de l'Association suisse des locataires (ASLOCA). Avec le concours de la DSI, elle a mis au point un programme métier pour la gestion d'aide à la pierre ainsi que pour les paiements, qui est en phase test avec 6 communes. Elle travaille en appui des communes pour aménager des constructions sur des terrains existants et légalisés. Etant donné les législations relatives à l'aménagement du territoire et la nécessaire collaboration avec le Service du développement territorial (SDT) ainsi qu'avec le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo), la division ne dispose que d'une étroite marge de manœuvre. Elle est par ailleurs associée à la préparation du second forum du logement qui est prévu en septembre 2015.

La Commission cantonale consultative du logement n'a été convoquée ni en 2013 ni en 2014. Or, il est prévu qu'elle le soit « aussi souvent que la situation du marché du logement et les activités qui en découlent pour le service l'exigent », ce qui ne devrait pas tarder vu les enjeux du programme de législation en la matière et la convocation du second forum du logement.

Il faut également relever que le « postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés », déposé le 11 novembre 2011 (11_POS_261) n'a pas encore reçu de réponse, tout comme le « postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical – Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives ! » déposé le 29 novembre 2011 (11_POS_273).

Division affaires communales et droits politiques

Dans la perspective des élections nationales (2015), communales (2016) et cantonales (2017), le secteur des droits politiques a travaillé à la correction des défauts majeurs et à l'amélioration du programme informatique Votelec (mise à disposition des résultats avec une cartographie idoine et diffusion des résultats plus efficiente). Le secteur a préparé l'éventuelle mise en œuvre du vote électronique et collabore avec les communes (information et formation).

Le secteur juridique est chargé de contrôler la mise à jour des règlements des conseils communaux et prépare des fiches juridiques à l'attention des communes.

Division finances communales

Le départ du chef de la Division finances communales et ASFICo a suscité beaucoup de réactions dans les communes et au Grand Conseil. Le service continue à être assuré conjointement par les collaborateurs de la division et la direction du SCL en attendant, entre autres, la redéfinition des tâches et des procédures, le positionnement de la division entre Canton et communes, la rédaction d'un nouveau cahier des charges ainsi que la nomination d'un nouveau chef de la division.

Délégué au logement et aux fusions de communes

Aux 3 divisions susmentionnées, il faut ajouter le mandat du délégué au logement et aux fusions de communes et la gestion des affaires préfectorales et services généraux. Malgré les échecs de fusions de communes (4 projets sur 6 en 2014), le programme d'incitation et d'aides aux fusions continue, avec des perspectives de modifications pour faciliter le processus.

La COGES sera attentive à la suite de la mutation du SCL afin qu'il trouve plus de cohérence et de dynamisme et ne soit pas simplement une juxtaposition de divisions.

Préfectures

Pour la première fois, le Corps des préfets vaudois a établi un rapport d'activité. Il en ressort que les activités en matière de baux à loyer (quelque 4'000 cas traités en 2013) et de contraventions (80% des cas concernant la loi sur la circulation routière, plus de 42'000 dossiers ont été traités et 2'110 audiences tenues) laissent, selon les préfectures, des disponibilités variables pour les activités en lien avec les communes et les associations de communes ainsi que pour les autres activités exigées par la loi, dans le cadre du mandat ou sur demande (bons offices). A l'occasion d'une visite locale dans le district Broye-Vully, la sous-commission a pu se rendre compte des missions multiples d'un lieutenant de l'Etat, avec l'importance d'une visibilité et la constitution d'un réseau, malgré l'étendue et la topographie du district et le nombre de communes et d'associations intercommunales.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Dans le cadre de la protection de la population, le SSCM a participé à 3 exercices : Exercice d'état-major « CGN 14 », Meeting aérien « AIR 14 », Exercice du réseau national de sécurité « ERNS ».

Il a géré les engagements de la protection civile sur 33 événements (de la conférence sur la Syrie à Montreux à l'incendie de Thévenaz-Leduc en passant par le Paléo Festival et le Tour de Romandie). Pour ce faire, 1'591 personnes ont été convoquées, représentant 3'883 jours de service.

Lancé en 2007, le projet de réorganisation de la protection civile vaudoise (AGILE) a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil.

La sous-commission prendra connaissance des bilans tirés par le service au cours de l'année à venir.

Police cantonale (Polcant)

La sous-commission a effectué des visites au Commandant de la Gendarmerie, à l'Etat major et services généraux, à la zone carcérale, au poste de gendarmerie de Payerne, à l'Unité prévention de la circulation et s'est rendue sur le terrain lors de la manifestation « AIR 14 ».

Avec un millier de collaborateurs, la Police cantonale est un monde qu'une sous-commission de gestion ne saurait prétendre investiguer de manière exhaustive, surtout en une seule année, suite au transfert de ce service au DIS. En 2014, la Polcant a dû relever le défi de la conférence sur la Syrie, conférence dite de « Genève 2 », à Montreux et poursuivre l'opération STRADA. Elle a été impliquée dans l'extension de concordat sur les entreprises de sécurité aux surveillants d'établissements nocturnes.

Outre ces tâches spécifiques et le quotidien des interventions, de la formation et de la coordination avec les communes, les autres cantons et la Confédération, quelques enjeux majeurs peuvent être relevés :

- le recrutement, la formation de base et la formation continue, en lien avec l'Académie de police avec la perspective de voir le Canton de Genève rejoindre ceux de Vaud et du Valais ;
- la statistique inquiétante liée aux cambriolages ;
- l'insertion dans la chaîne pénale ;
- la surpopulation des zones carcérales ;
- la préparation du regroupement de la Centrale d'engagement et de transmission (CET) avec d'autres organismes concernés par l'urgence et la sécurité ;
- la coordination avec la Police judiciaire de Lausanne ;
- la définition des besoins futurs en locaux.

Zones carcérales

La sous-commission a visité le groupe chargé des transferts de détenus et de la zone carcérale. Ce groupe doit gérer des mouvements d'environ 45 détenus par jour (audiences judiciaires, hospitalisations, transferts entre les lieux de détention, etc.). Cette mission se situe dans les attributions classiques de la police.

En revanche, la situation des zones carcérales, qui a défrayé la chronique et suscité des décisions de justice, échappe aux missions propres de la police, par le fait de séjours dépassant largement les prescriptions légales, par l'inadaptation des locaux pour des incarcérations de longue durée ainsi que parce que les policiers n'ont ni la mission ni la formation des agents pénitentiaires. La rétention policière est d'une autre nature que la détention.

Certes, des mesures ont été prises pour rendre moins insupportable la détention en zone carcérale. Elles concernent notamment l'hygiène, l'éclairage, l'intervention du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP), d'infirmières et de médecins indépendants, le recours à une société privée de sécurité, etc.

Lors de la visite de la sous-commission en juin 2014, 60 personnes étaient détenues dans les locaux de la Police cantonale et de la Police communale de Lausanne avec une moyenne de séjour de 3 à 4 semaines, ce qui est largement au-delà du délai légal. L'ouverture progressive de la partie fermée de La Colonie a permis une légère détente et à fin janvier 2015, les zones carcérales accueillaient quelque 40 détenus.

La situation demeurera donc critique et évoluera en fonction des décisions quant à la poursuite de STRADA ainsi que de la collaboration des différentes instances impliquées dans la chaîne pénale. Cependant, il est clair qu'il existe un effet domino de la surpopulation pénitentiaire sur la surpopulation des zones carcérales puis sur les possibilités concrètes d'arrestations³⁴.

³⁴ Voir le rapport de la Commission de gestion – année 2012, 3^e observation au DSE « Mobilisation des gendarmes pour la surveillance des détenus », p. 28.

Police dans la Broye

Dans le cadre du grand meeting « AIR 14 », pour la première fois un poste mobile commun a été créé entre la Gendarmerie vaudoise et la Police cantonale fribourgeoise. Cette collaboration s'exerce non seulement pour les grands événements (« AIR 14 », Fête fédérale de lutte en 2016 à Estavayer et Payerne), mais également au quotidien sur le territoire morcelé de la Broye. Des rapports réguliers permettent de coordonner les interventions afin de ne pas poser de problème majeur au citoyen ainsi que de monter des opérations conjointes.

Radars

La sous-commission s'est intéressée à la politique de dispositifs radar de la Police cantonale. Cet instrument est l'un des moyens de sécuriser la circulation en plus des campagnes de prévention menées par la Polcant en coordination avec les polices communales (une dizaine de campagnes par an).

Le principe premier est de faire appliquer la loi qui détermine les vitesses autorisées. Une des opérations les plus médiatisées de l'année a été celle des radars posés afin de respecter la limitation à 60 km/h à la sortie du tunnel de Glion. L'effet dissuasif de ces appareils a contribué à ce qu'il n'y ait aucun accident à un endroit où les tests préalables avaient montré la dangerosité induite par des vitesses supérieures aux prescriptions légales.

De manière générale, les principales causes d'accident sont l'inattention et la vitesse, 2 facteurs qui sont sensibles aux contrôles radar.

La police cantonale dispose de 14 radars fixes (en fonction 365 jours par an et 24 heures sur 24) et de 6 radars mobiles qui effectuent environ 170 contrôles par mois. En ce qui concerne les radars mobiles, la Police cantonale doit répondre aux demandes nombreuses des quelque 300 communes qui n'ont pas de police communale. En 2014, elle a effectué 2'210 contrôles mobiles et procédé à 70'474 dénonciations, soit le 3% des véhicules contrôlés. Les dénonciations par l'intermédiaire des radars mobiles concernent les routes en localité (56%), hors localité (37%) et les autoroutes (7%).

En tout (avec les radars fixes), les 260'000 dénonciations ont rapporté à l'Etat de Vaud environ CHF 20 millions avec une trentaine de collaborateurs engagés pour l'ensemble de la prévention en matière de sécurité routière.

La Police cantonale n'est pas la seule à disposer de radars sur le territoire du canton. Il faut rappeler l'existence de nombreux appareils de détection de vitesse posés par les polices communales et intercommunales. La sous-commission a appris que la Polcant ne dispose d'aucun recensement fiable des radars en fonction sur tout le territoire cantonal, autonomie communale oblige. Dans le cadre de la coordination des polices, un état des lieux est souhaitable afin de mettre sur pied une politique cohérente de prévention et de contrôle des vitesses pour tout le canton.

Service pénitentiaire (SPEN)

La sous-commission a visité les Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO), de La Croisée, de Bois-Mermet, de La Tuilière et des Léchaïres ainsi que l'Office d'exécution des peines (OEP).

En 2014, le Service pénitentiaire a poursuivi sa mue, avec l'ouverture de l'Etablissement de détention pour mineurs « aux Léchaïres » à Palézieux, la construction de 80 places de détention supplémentaires à La Colonie (EPO), le renouvellement des directions d'établissement, le recrutement de nouveaux agents de détention et la planification pénitentiaire.

Politique pénitentiaire

En attendant la formalisation d'un rapport demandé par le Grand Conseil suite au postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton déposé le 11 mai 2010 (10_POS_190), rapport retardé par les divers événements qui ont marqué le SPEN, il faut relever la

vision actuelle d'un service où plusieurs cadres ont exprimé leur fierté de travailler dans un contexte qui évolue. Néanmoins, cette volonté de poursuivre une politique adaptée aux défis actuels et futurs doit tenir compte de plusieurs facteurs :

- le retard qui avait été pris à la fin du siècle passé et qui nécessite temps et moyens pour être rattrapé ;
- les exigences contradictoires d'une société qui oppose une demande de sécurité maximale pour la population à la nécessité d'une politique de réinsertion ;
- la relation avec les autres maillons de la chaîne pénale en prise avec l'évolution de la criminalité, des moyens et des méthodes de la police, du droit et des procédures pénales ;
- la mise en œuvre d'un recrutement de qualité, d'une promotion des compétences et d'une formation à tous les niveaux ;
- une volonté politique basée sur une réflexion fondamentale quant au rôle de la prison dans notre société.

Par ailleurs, une réponse est attendue pour le postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant une base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al.3 et 64 al. 4 CP) (11_POS_284).

Quelques chiffres

Les nuitées enregistrées en 2014 se sont élevées à 312'679 (294'814 en 2013) soit une augmentation de 6,1%.

Les collaborateurs sont au nombre de 615 personnes soit 571 ETP (482 ETP pour 545 personnes à fin 2013). Cette augmentation s'explique par l'ouverture de l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », l'extension de La Colonie et la nécessité d'engagement de nouveaux collaborateurs.

Le nombre de personnes condamnées à des peines de privation de liberté sous autorité vaudoise est passé de 709 en 2013 à 791 en 2014, soit une augmentation de 11,6%.

Postes de cadres

Entre 2013 et 2014, l'ensemble des postes de direction d'établissement a été renouvelé, ce qui a permis à une équipe dynamique et cohérente de se mettre en place pour relever les défis et ce malgré les difficultés de recrutement. En effet, le poste de second adjoint des EPO n'a pas pu être repourvu et le poste de directeur de La Tuilière est à nouveau vacant suite à la démission du directeur après 15 mois d'activité.

La situation est préoccupante pour l'ensemble des cantons du concordat latin où il manque 2 chefs de service, 5 directeurs d'établissement et un directeur adjoint. Les profils qualifiés sont rares pour des postes à lourdes responsabilités et mal rémunérés en comparaisons intercantionales de même qu'à l'interne aux classifications cantonales.

Avec ces effectifs, le SPEN fonctionne à flux tendu, à la merci du moindre grain de sable qui pourrait perturber les fonctions assumées au quotidien. A cela, il faut ajouter la nécessité non seulement de gérer l'actualité, mais de préparer l'avenir avec les projets qui sont sur la table, dont les moindres ne sont pas la désaffectation de la prison du Bois-Mermet et un nouvel établissement à Bochuz. A l'Etat-major du service, cette carence doit être relevée mais il faudra se donner les moyens de conduire les mutations.

2^e observation

Conduite des grands projets au Service pénitentiaire (SPEN)

La Commission de gestion relève la difficulté de conduire en même temps les affaires courantes du SPEN et de préparer les grands chantiers décidés par le Conseil d'Etat.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les ressources en personnel (ETP dédiés auxdits projets), en infrastructures ainsi que sur les moyens financiers nécessaires pour réaliser les projets liés à la planification pénitentiaire à l'horizon 2025.*

Personnel

Le refrain n'est hélas pas nouveau ; tous les échelons et tous les secteurs du service vivent une pénurie de personnel qualifié. Les tristes affaires de ces dernières années n'ont pas amélioré l'attractivité de ces métiers particuliers. La concurrence entre les cantons dans un « marché » asséché joue un rôle important. Par exemple, un chef de maison a trouvé de meilleures conditions salariales pour un poste de sous-chef dans un canton voisin. Malgré cela, le dynamisme du SPEN a permis de recruter du personnel de valeur.

Dans le rapport de gestion 2012³⁵, la Commission avait demandé au Conseil d'Etat les mesures qu'il comptait prendre pour faciliter le recrutement du personnel pénitentiaire. Les négociations pour une revalorisation salariale des collaborateurs du SPEN à tous les échelons du service se poursuivent mais il est maintenant urgent qu'elles aboutissent sur des décisions concrètes.

Le postulat de la COGES³⁶, suite au refus de la seconde réponse à l'observation 2012³⁷, n'a pas reçu de réponse à ce jour.

3^e observation

Valorisation des métiers du pénitentiaire

Dans son rapport de gestion 2012, la Commission de gestion avait adopté une observation concernant le recrutement du personnel pénitentiaire. Dans ses deux réponses, le Conseil d'Etat annonçait des mesures de revalorisations salariales, un plan d'action, des démarches de recrutement et une étude sur la santé au travail couvrant l'ensemble des métiers pénitentiaires. Suite au refus de ces réponses par le Grand Conseil, un postulat (13_POS_053) a été déposé le 17 décembre 2013.

En attendant la réponse du Conseil d'Etat à ce postulat, la Commission de gestion constate que la question du recrutement et des conditions de travail reste pendante et qu'il y a pénurie de ressources humaines à tous les niveaux de fonction.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour valoriser les métiers du secteur pénitentiaire, non seulement par une amélioration des rémunérations, mais aussi par un renforcement de l'attractivité des métiers et du soutien aux collaborateurs.*

Surpopulation carcérale

Malgré les gros efforts qui ont été réalisés en créant de nombreuses places supplémentaires dans les établissements du Simplon, de La Croisée, à La Colonie et aux Léchaïres, le problème de la surpopulation n'a pas encore été résolu, entraînant un effet domino des zones carcérales aux exécutions de peine. Les effets pervers doivent être gérés par le SPEN d'une part (cohabitation dans

³⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 4^e observation au DINT « recrutement du personnel pénitentiaire », p. 73.

³⁶ (13_POS_053) Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 4^e observation présentée dans le cadre du département de l'intérieur (DINT), intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire.

³⁷ Seconde réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2012, p. 4.

les cellules, mixité des statuts dans les établissements prévus pour la détention avant jugement, recrutement et formation du personnel) mais par l'ensemble de la chaîne pénale afin que chaque acteur puisse remplir sa mission. Le regroupement des divers protagonistes au sein d'un même département se révèle positif en permettant une meilleure concertation et une cohérence des décisions. Les acteurs directement concernés par la chaîne pénale sont également en concertation avec le Service de la population (SPOP) afin de mieux coordonner les fins de peine et les mesures d'expulsion.

Visites de différents établissements pénitentiaires

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies », à Palézieux

Ce nouvel établissement a connu une mise en route progressive : l'engagement et la formation du personnel ont précédé l'ouverture à 1, puis 2 et enfin 3 unités de 6 détenus. La montée en puissance a permis de dégager du temps pour la formation des collaborateurs et des mandats. A terme, il est prévu 60 ETP pour 36 détenus.

Les mineurs sont issus d'abord des cantons de Vaud, puis de Fribourg, du Valais et de Neuchâtel. Au début, il y a eu très peu de détenus confiés par le Canton de Genève, mais dès la fin de l'année 2014, le nombre a augmenté.

Au début de l'année 2015, sur les 3 divisions ouvertes (18 places) correspondant au personnel engagé, il y a des moyennes régulières de 16 à 17 détenus. Il s'agit de gérer les variations de fréquentation et des entrées possibles à tout moment, même la nuit, d'où la nécessité d'avoir un personnel présent sur place.

Après quelques mois de mise en œuvre, il est prématuré de tirer un bilan de cette expérience nouvelle, dans un cadre où les exigences et le soutien de la Confédération d'une part et les accords du concordat latin d'autre part fixent les règles concernant la mission et la gestion de cet établissement pour mineurs. La période de rodage n'étant pas terminée, la Commission de gestion renonce à proposer une observation mais sera très attentive à l'évolution de cette nouvelle structure.

Prison de La Croisée

La nouvelle direction a pris ses marques dans un établissement qui accueille plus de 320 détenus dans 211 places homologuées. Comme le Bois-Mermet, l'établissement de La Croisée, prévu pour les détentions avant jugement, accueille de nombreux détenus en exécution de peine, malgré les transferts progressifs à la prison de La Colonie. Cette mixité des statuts rend difficile une gestion cohérente de ce type d'établissement.

Comme dans d'autres établissements, la croissance se traduit par une forte proportion d'agents non encore brevetés (avec difficulté de les libérer pour les cours au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire) mais est surmontée par la solidarité entre collègues et la cohésion des différentes unités.

La direction évoque une agression sur des gardiens (encore en formation) survenue dans le courant de l'année. Lors de l'ouverture de la cellule pour le repas, les 2 détenus poussent violemment la porte et font tomber la gardienne qui ouvre. Après l'intervention de 2 agents et une bagarre dans la cellule, les agents sont blessés. Des renforts arrivent, l'un des détenus est menotté, l'autre enfermé dans la cellule. Ils sont sanctionnés (cellule forte), puis transférés dans d'autres établissements pénitentiaires. Ils sont poursuivis d'office. Avec l'aide de la juriste du SPEN, les gardiens (en arrêt de travail) déposent plainte. La prison a mis sur pied un débriefing et une réflexion sur les risques du métier et les moyens de les anticiper. Suite à cette agression, le temps de mobilisation à l'intérieur de la prison a été exercé et fortement réduit.

Sur l'ensemble du service, il y a eu 5 agressions graves qui ont entraîné des mesures de limitation des risques, de répression et d'accompagnement des victimes.

Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO)

Le 12 mars 2014 a eu lieu une action conjointe de la Police cantonale et du Service pénitentiaire pour effectuer une fouille systématique du pénitencier de Bochuz. Engagée avec plus de 300 hommes, cette opération, menée avec efficacité et tact, a eu des effets positifs non seulement sur le renforcement de la collaboration entre la police et le pénitencier, mais aussi par rapport aux détenus dont plusieurs ont été reconnaissants que soit signifié « qui commande ici ». La relative maigreur du butin a permis de vérifier que les mesures en place sont globalement satisfaisantes.

L'année a vu la poursuite des travaux et l'ouverture de l'extension fermée à La Colonie. Sobre et lumineux, le bâtiment offre un bel outil de travail avec une occupation progressive des lieux car la difficulté majeure réside dans le recrutement du personnel pénitentiaire, rendu difficile par l'image du métier, ce dernier mis à mal par les récentes affaires largement médiatisées ainsi que par des conditions d'engagement plus favorables dans des cantons voisins. Avec 80 places supplémentaires, La Colonie peut ainsi accueillir 192 détenus (dont plus de la moitié en division fermée). L'organisation et la sécurité ont été revues pour tenir compte des données nouvelles. Cependant, le manque d'effectifs (difficultés de recrutement, nécessité d'encadrement pour les nouveaux agents, vacances dans les postes de cadres intermédiaires) n'a pas permis d'ouvrir toutes les places avant la fin de l'année.

Pour l'ensemble des EPO, il manque une quinzaine d'agents de détention et de chefs d'atelier, situation qui ne pourra se stabiliser avant 2 ans avec les recrutements prévus.

Dans l'ensemble, l'extension du site de la Plaine de l'Orbe qui peut maintenant accueillir 330 détenus (450 à l'avenir conformément au programme du SPEN) appelle à repenser la structure organisationnelle, les intendances (la cuisine en particulier qui fournit 1'200 repas par jour) et les mesures de sécurité internes et externes. Un second adjoint est en activité mais le premier adjoint (suite à son transfert à l'OEP) n'a pas encore été remplacé, faute de candidatures adéquates.

Les criminologues, qui étaient jusqu'alors rattachés à la direction des EPO, ont rejoint l'Etat-major du service mais sont localisés à proximité des EPO où ils continuent à intervenir régulièrement.

La problématique des détenus présentant des troubles psychiatriques reste lancinante, avec une tension dans la prise en charge selon qu'on les considère comme des détenus patients ou des patients détenus.

Prison du Bois-Mermet

Après un intérim, la prison du Bois-Mermet a vu l'arrivée d'un nouveau directeur qui doit gérer la surpopulation chronique de cet établissement centenaire (dont un ouvrage vient de retracer l'histoire : Christophe Vuilleumier « *Ombres et lumières du Bois-Mermet, Histoire d'une prison lausannoise 1905 – 2015* »). Le taux d'occupation de l'établissement oscille constamment autour de 170%.

La direction du Bois-Mermet est également chargée de celle de la prison du Simplon. Initialement prévue pour la seule semi-détention, elle accueille aussi les régimes de travail externe et de semi-détention pour les femmes ainsi que des petites peines en régime ordinaire.

Prison de La Tuilière

En pleine phase de redéfinition de sa mission, la prison de La Tuilière a vécu une année difficile qui s'est soldée par la démission de son directeur. Les problèmes rencontrés illustrent à nouveau le défi de trouver des personnes aux compétences requises pour relever les défis de ces postes exposés.

Office d'exécution des peines (OEP)

Avec l'arrivée d'un second adjoint, l'OEP a poursuivi sa restructuration pour faire face à une forte augmentation de sa charge de travail. L'OEP est responsable du placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats. Il est également en charge du plan d'exécution de la sanction selon les éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires. Pour cela il doit gérer au mieux :

- le suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agendas, courriers y référant) ;
- la prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais, dans le respect des normes légales garantissant l'égalité de traitement et dans l'esprit de la politique définie par le service ;
- la gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé ;
- la coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire ;
- la coordination du casier judiciaire ;
- la conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes.

Jusqu'à fin août 2014, l'OEP a continué à gérer le recouvrement des amendes et peines pécuniaires (APP) qui ont été ensuite reprises par le Service juridique et législatif (SJL). En cas de non-paiement, le dossier retourne à l'OEP pour une décision d'incarcération.

Pour faire face à l'augmentation de ses charges de travail (dus en partie au nouveau code pénal), l'OEP améliore sa gestion (engagement d'un juriste supplémentaire et d'un huissier). Il prépare également une extension de ses locaux actuellement trop étroits. Il doit relever les défis suivants :

- trouver des places d'incarcération en suffisance en soignant les relations concordataires, en recourant à la convention établie avec le Canton de Zurich (réservation de 10 places au pénitencier de Pöschwies), ceci malgré le démarrage chaotique de Curabilis (établissement concordataire sous la responsabilité du Canton de Genève) ;
- gérer les mesures de manière plus réactive en cas de problèmes ;
- préparer des solutions pour la détention des détenus âgés ;
- maintenir des contacts réguliers avec le Tribunal des mesures de contrainte pour mieux coordonner l'action.

Fondation vaudoise de probation (FVP)

Dans son rapport 2013, la sous-commission annonçait des décisions à venir en 2014 concernant le dossier des arrêts domiciliaires avec bracelet électronique³⁸. L'avancement du dossier s'annonçait prometteur. Las, l'avance est retardée par la difficulté de conclure des accords intercantonaux, la problématique des marchés publics et celle de la confidentialité de données gérées par un organisme externe.

La FVP travaille sur un concept de formation spécifique pour les agents de probation en coordination avec le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire de Fribourg.

Les dispositifs des travaux d'intérêt général (TIG) sont sous-utilisés, en attendant une révision du droit des sanctions afin que les mesures d'emprisonnement soient plus facilement converties en TIG. En 2015, la sous-commission investiguera le sujet en coordination avec la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC).

³⁸ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 76

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DIS compte 86 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés		
13_POS_026	Postulat Nicolas Mattenberger et consorts sur la nécessaire cohérence législative des autorités désignées par la loi pour statuer sur les sanctions disciplinaires infligées aux magistrats	26.03.2013	16.04.2014
13_POS_029	Postulat Jacques-André Haury au nom de la commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant la délégation aux notaires de compétences non contentieuses en matière successorale relevant actuellement des juges de paix	16.04.2013	23.04.2014
13_POS_034	Postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public	23.04.2013	23.04.2014
11_POS_284	Rapport du CE au GC sur le postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant une base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP) (12.06.13)		
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	18.06.2013	18.09.2013
13_INT_144	Interpellation François Brélaz à propos d'une éventuelle reconnaissance de la communauté musulmane	25.06.2013	02.10.2013
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	02.07.2013	02.07.2014
13_INT_151	Interpellation Marc-Olivier Buffat - Evasions à répétition de détenus dangereux : quelles analyses et quelles conclusions en tire le Département de l'intérieur?	27.08.2013	03.12.2013
	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise		
	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir		
	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques		
	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives!		
	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction		
12_POS_001	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Florence Golaz et consorts pour réduire le délai entre les élections générales et l'entrée en fonction des nouveaux élus		
97_M_176	Motion Guy Parmelin et cts - campagnes référendaires sur le plan cantonal.	12.05.1997	10.09.1998
99_POS_077	Postulat Josef Zisyadis et consorts demandant que le minimum vital de l'office des poursuites du canton soit aligné sur celui de l'aide sociale vaudoise.	07.09.1999	29.08.2000
02_QUE_001	Question écrite Mariela Muri-Guirales sur le projet de révision des articles du Code pénal concernant l'interruption et dépenalisation de la grossesse.	06.05.2002	27.08.2002

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
03_POS_072	Postulat Luc Recordon relatif à la déclaration des intérêts en matière judiciaire.	23.09.2003	23.09.2004
04_MOT_054	Motion Micheline Félix et consorts pour l'application de l'article 31 de la Constitution.	20.04.2004	15.09.2005
04_INT_199	Interpellation Olivier Feller - les avis de droit émanant de l'administration, s'appuient-ils exclusivement sur des raisonnements juridiques ou sont-ils imprégnés de considérations dictées par l'autorité politique?	18.05.2004	24.05.2004
07_MOT_004	Motion Jérôme Christen et consorts demandant de prendre des mesures pour ne pas décourager les citoyens d'exercer un mandat politique.	28.08.2007	11.09.2008
08_POS_088	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts demandant la modification de la Loi sur les sentences municipales (art. 5 et 12) afin de permettre une procédure de flagrant délit et des amendes d'ordre pour le respect de la propreté	07.10.2008	06.10.2009
09_POS_150	Postulat Grégoire Junod et consorts pour le développement de l'habitat coopératif	15.09.2009	11.05.2011
09_POS_156	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)	06.10.2009	06.10.2010
09_POS_157	Postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical relatif au logement et demandant de dépasser le statu quo pour le bien des locataires et des propriétaires	06.10.2009	06.10.2010
09_QUE_006	Question Olivier Gfeller au nom des commissaires socialistes de la commission 09_228 sur les tutelles et curatelles	16.12.2009	16.03.2010
10_POS_190	Postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton	11.05.2010	31.01.2013
408	EMPL sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL), modifiant la loi du 6 mai 2006 sur l'énergie et réponses du CE au GC sur les postulats Jean-Michel Dolivo (09 POS.156)et Frédéric Borloz (09 pos. 157)		
408	EMPL sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL), modifiant la loi du 6 mai 2006 sur l'énergie et réponses du CE au GC sur les postulats Jean-Michel Dolivo (09 POS.156)et Frédéric Borloz (09 pos. 157)		
408	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de		
408	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical relatif au logement et demandant de dépasser le statu quo pour le bien des locataires et des propriétaires		
11_POS_261	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés	11.10.2011	02.10.2013
11_POS_273	Postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives!	29.11.2011	13.11.2013
11_MOT_154	Motion Claude-Alain Voiblet et consorts demandant une ouverture plus large de l'exercice des droits populaires au sein des communes vaudoises	13.12.2011	29.01.2014
11_PET_078	Pétition demandant que les assesseurs de la CDAP puissent oeuvrer après 65 ans	24.01.2012	02.10.2012
11_POS_284	Postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant un base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP)	31.01.2012	31.01.2013
11_MOT_161	Motion Mireille Aubert et consorts - Modification de l'article 23 de la loi pénale vaudoise (LPén) pour interdire la mendicité en compagnie d'enfants	27.03.2012	13.11.2013

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
	EMPL modifiant la LATC et 9 autres lois et rapports du CE au GC sur la motion et l'interpellation Michel Renaud, sur la motion transformée en postulat Régis Courdesse, sur la motion Ph. Grobéty, sur la motion transformée en postulat J. Christen (9.10.13)		
	EMPL modifiant la LATC et 9 autres lois et rapports du CE au GC sur la motion et l'interpellation Michel Renaud, sur la motion transformée en postulat Régis Courdesse, sur la motion Ph. Grobéty, sur la motion transformée en postulat J. Christen (9.10.13)		
	EMPL modifiant la LATC et 9 autres lois et rapports du CE au GC sur la motion et l'interpellation Michel Renaud, sur la motion transformée en postulat Régis Courdesse, sur la motion Ph. Grobéty, sur la motion transformée en postulat J. Christen (9.10.13)		
	EMPL modifiant la LATC et 9 autres lois et rapports du CE au GC sur la motion et l'interpellation Michel Renaud, sur la motion transformée en postulat Régis Courdesse, sur la motion Ph. Grobéty, sur la motion transformée en postulat J. Christen (9.10.13)		
	EMPL modifiant la LATC et 9 autres lois et rapports du CE au GC sur la motion et l'interpellation Michel Renaud, sur la motion transformée en postulat Régis Courdesse, sur la motion Ph. Grobéty, sur la motion transformée en postulat J. Christen (9.10.13)		
	EMPL modifiant la LATC et 9 autres lois et rapports du CE au GC sur la motion et l'interpellation Michel Renaud, sur la motion transformée en postulat Régis Courdesse, sur la motion Ph. Grobéty, sur la motion transformée en postulat J. Christen (9.10.13)		
12_POS_001	Postulat Florence Golaz et consorts pour réduire le délai entre les élections générales et l'entrée en fonction des nouveaux élus	03.07.2012	05.02.2014
12_MOT_005	Motion Mathieu Blanc et consorts pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public	28.08.2012	04.06.2014
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin pour un camping occasionnel maîtrisé	28.08.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	11.09.2012	21.09.2014
12_POS_005	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques	02.10.2012	02.10.2013
12_POS_006	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal	09.10.2012	23.04.2014
12_POS_007	Postulat Rebecca Ruiz et consort au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité	09.10.2012	21.05.2014
12_POS_008	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur gén	09.10.2012	23.04.2014
12_PET_003	Pétition pour l'aménagement par le canton de Vaud de terrains de stationnement pour les gens du voyage indigènes, en vertu de la reconnaissance par la Confédération de leur communauté au titre de minorité ethnique nationale	20.11.2012	30.04.2013
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	27.11.2012	05.11.2014
13_MOT_020	Motion Mathieu Blanc et consorts - Interdisons efficacement la mendicité organisée!	12.02.2013	29.10.2014
13_INT_144	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz à propos d'une éventuelle reconnaissance de la communauté musulmane		
	EMPL sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et Rapport du CE au GC sur la motion Claude-Alain Voiblet et consorts		

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_151	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Evasions à répétition de détenus dangereux : quelles analyses et quelles conclusions en tire le Département de l'intérieur?		
13_POS_053	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 4e observation présentée dans le cadre du département de l'intérieur (DINT), intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire	17.12.2013	17.12.2014
14_INT_213	Réponse du CE à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Affaire Claude D. - Suite: Le Conseil d'Etat, respectivement le Département des institutions et de la sécurité (ex-Dpt de l'intérieur) a-t-il vraiment communiqué toutes les informations et doc		
14_INT_230	Interpellation Gérard Mojon et consorts - Détention carcérale, des intentions aux chiffres factuels	18.02.2014	11.06.2014
14_INT_244	Interpellation Mathieu Blanc - Sécurité dans le canton de Vaud en 2014 : Quo Vadis ?	01.04.2014	08.07.2014
14_RES_016	Résolution Christine Chevalley et consorts - Création d'un registre national des détenus, en particulier ceux jugés dangereux	20.05.2014	17.09.2014
14_INT_262	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Violation de la propriété par des occupants illicites ("squatters"), cela suffit !	27.05.2014	17.09.2014
14_INT_230	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Mojon et consorts - Détention carcérale, des intentions aux chiffres factuels		
169	Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et projet de loi modifiant la LL et EMPD et rapports du CE au GC sur la motion Christen transformée en postulat et sur les post. Buffat, Calpini et Volet (11.06.14)		
169	Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et projet de loi modifiant la LL et EMPD et rapports du CE au GC sur la motion Christen transformée en postulat et sur les post. Buffat, Calpini et Volet (11.06.14)		
169	Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et projet de loi modifiant la LL et EMPD et rapports du CE au GC sur la motion Christen transformée en postulat et sur les post. Buffat, Calpini et Volet (11.06.14)		
169	Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et projet de loi modifiant la LL et EMPD et rapports du CE au GC sur la motion Christen transformée en postulat et sur les post. Buffat, Calpini et Volet (11.06.14)		
168	Exposé des motifs complémentaires et projets de lois sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL) modifiant LVLene et rapports du CE au GC sur les postulats J.-M. Dolivo et F. Borloz (18.06.14)		
168	Exposé des motifs complémentaires et projets de lois sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPL) modifiant LVLene et rapports du CE au GC sur les postulats J.-M. Dolivo et F. Borloz (18.06.14)		
14_INT_244	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mathieu Blanc - Sécurité dans le canton de Vaud en 2014 : Quo Vadis ?		
168	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de		
168	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical relatif au logement et demandant de dépasser le statu quo pour le bien des locataires et des propriétaires		
169	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques		
169	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés		

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
169	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives!		
169	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures		
14_INT_282	Interpellation Sylvie Podio - Ouvrir la porte à un désendettement concret des particuliers surendettés	02.09.2014	16.12.2014
13_INT_173	Détermination Marc-Olivier Buffat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Délinquants relâchés faute de place dans les prisons - usque tandem ?	09.09.2014	09.12.2014
14_INT_262	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Violation de la propriété par des occupants illicites ("squatters"), cela suffit !		
14_INT_282	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Sylvie Podio - Ouvrir la porte à un désendettement concret des particuliers surendettés		
14_QUE_024	Simple question Alexandre Rydlo - Quelles sont les conséquences du nouveau concept de stationnement de l'armée sur l'avenir de l'Académie de police du Chablais ?	23.09.2014	23.10.2014
14_QUE_025	Simple question Alexandre Rydlo - Quel est le bilan de la coopération en matière de formation policière civile et militaire à l'Académie de police du Chablais après 10 ans ?	23.09.2014	23.10.2014
14_QUE_024	Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Alexandre Rydlo - Quelles sont les conséquences du nouveau concept de stationnement de l'armée sur l'avenir de l'Académie de police du Chablais ?		
14_QUE_025	Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Alexandre Rydlo - Quel est le bilan de la coopération en matière de formation policière civile et militaire à l'Académie de police du Chablais après 10 ans ?		

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2014.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Jérôme Christen, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2014 était composée de MM. Eric Sonnay et Jérôme Christen, rapporteur.

Introduction

La sous-commission s'est entretenue avec le chef de département et a visité les services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

En plus de la visite des services, plusieurs visites de terrain et de nombreux entretiens ont été effectués, notamment en relation avec le SPAS et le CHUV. La sous-commission tient à remercier l'ensemble de ses interlocuteurs dans les différents services pour la qualité de leur accueil ainsi que leur disponibilité.

Secrétariat général (SG-DSAS)

Pour rappel, les missions du DSAS dans le domaine social sont liées aux chômeurs en fin de droit, aux créanciers d'aliments, aux personnes handicapées, aux réfugiés statutaires et aux victimes d'infractions. Entre 2011 et 2013, le DSAS a mis en place un règlement afin d'harmoniser dans tout le canton la prise en charge des soins et l'aide aux requérants d'asile.

Dans le domaine sanitaire, il assume la surveillance des maladies transmissibles, conduit la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies, organise la prise en charge des urgences, planifie le développement des soins hospitaliers, des EMS ou du maintien à domicile, octroie les autorisations d'exploiter.

En termes de prévention sociale, le DSAS met l'accent sur la prévention pour les familles dans le besoin avant que les problèmes soient sans solution, avec comme sujets clés la mise à disposition d'informations pour les couples ayant des revenus faibles avec des enfants en bas âge, le suivi et le conseil à domicile par des professionnels au sein même des familles. Le programme « petits:pas » déjà mentionné dans le rapport de gestion 2013³⁹, qui consiste en des visites à domicile ainsi qu'en des rencontres de groupe visant l'éveil des enfants, le renforcement des compétences parentales ainsi que l'intégration sociale des familles semble, d'après le service, porter ses fruits.

Le Revenu déterminant unifié (RDU) est l'un des gros chantiers du département. Les différents types de revenus sont traités de manière identique, qu'ils proviennent du travail, d'une fortune ou de l'une des 4 prestations sociales suivantes :

- subside à l'assurance maladie ;
- aide individuelle au logement ;
- avance sur pensions alimentaires ;
- bourse d'études et d'apprentissage.

³⁹ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 83.

Les revenus nets et la fortune établis par l'autorité fiscale ont été choisis comme base du RDU. Ce dernier se fonde sur les éléments de revenu et fortune indépendamment de la prestation demandée.

L'entrée en vigueur du Revenu déterminant unifié, avec un retard de 6 mois, ainsi que les quelques erreurs de jeunesse du système sont en voie de correction.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Courts séjours en établissements médico-sociaux

Le Centre d'observation et d'analyse du vieillissement (COAV), branche de l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive de l'UNIL, a réalisé à la demande du SASH une étude sur les courts séjours médico-sociaux dans le canton de Vaud afin de répondre aux questions suivantes :

- Qui sont les usagers des courts séjours ?
- Quelle est leur expérience du court séjour ?
- Y a-t-il des points à améliorer ?

L'étude publiée en octobre 2014 a été effectuée selon des données récoltées en 2013 auprès de personnes ayant séjourné dans des EMS comprenant des lits conventionnés ou non et étant retournées à domicile. Il en ressort que les raisons de ces courts séjours sont pour 33% consécutifs à une sortie d'hôpital, 29% sont dus à des problèmes de santé et 38% sont liés à un problème survenu dans l'entourage. Globalement, les utilisateurs sont satisfaits. Il y a toutefois trop peu d'insatisfaits pour mettre en évidence des différences en termes d'attentes selon la raison du court séjour et le profil des usagers. L'étude a permis de mieux définir les prestations attendues et offre quelques pistes pour mieux répondre aux besoins notamment pour ce qui relève des prestations et des activités liées au maintien ou à l'amélioration de la mobilité.

Problématique des soins dentaires

Un avant-projet de rapport du Conseil d'Etat présentant des pistes pour améliorer la santé bucco-dentaire et la prise en charge des soins dentaires des jeunes habitants du canton de Vaud été mis en consultation. Ce texte doit répondre la question de Véronique Hurni « Soins dentaires des petits Vaudois où en est-on ? » (3_QUE_013) et au postulat Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, « Pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton » (10_POS_188). L'avant-projet du Conseil d'Etat prévoit d'améliorer la prévention précoce des problèmes dentaires par un contrôle obligatoire chez un médecin-dentiste plutôt que le dépistage actuel. Il est également question de rendre plus efficace la communication en matière de prévention et soins dentaires auprès de populations à haut risque de renoncement aux soins ou en situation de précarité. Le projet vise aussi à réduire la barrière financière qui joue un rôle dans le renoncement aux soins dentaires, en facilitant et en rendant homogène l'octroi de subsides par la mise en place de procédures simples et claires, permettant un accès aisé aux services concernés. L'avant-projet mis en consultation a été bien reçu, mais le processus est suspendu en raison de l'aboutissement de l'initiative populaire « pour le remboursement des soins dentaires ». Le Conseil d'Etat doit se déterminer sur les suites à donner à l'entier de ce dossier.

Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) et Rente-pont

L'octroi de ces prestations est actuellement géré par 2 centres : la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS, à Clarens et l'Agence d'assurances sociales, à Lausanne. Le dispositif actuel ne donne pas satisfaction car l'orientation des requérants à la prestation est faite par les agences d'assurances sociales régionales et la décision prise par une autre instance, ce qui rompt la continuité de la prise en charge. Or, dans un environnement social où les familles concernées connaissent des situations sujettes à de fréquents changements, il est nécessaire de créer un lien direct entre les bénéficiaires et l'organe qui décide de l'octroi des prestations. En 2014, des réflexions sur un nouveau modèle ont été engagées. Elles devraient aboutir à une nouvelle organisation à la fin de 2015.

Revenu d'insertion (RI)

En comparaison intercantonale entre 2008 et 2013, le nombre de bénéficiaires du RI dans le canton de Vaud a nettement moins progressé que dans les autres cantons romands. Après un début d'année 2013 encore en croissance soutenue, depuis mai 2013, l'effectif des bénéficiaires du RI a diminué d'environ 500 ménages. Cependant, pour que la politique cantonale de lutte contre la pauvreté continue à porter ses fruits, elle ne peut souffrir aucun relâchement.

Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS)

Le DSAS a regroupé ses organes de surveillance des institutions sanitaires et sociales. La création d'une autorité de surveillance unique vise à produire une vision globale de la surveillance des établissements sanitaires et sociaux. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la CIVESS réunit les inspecteurs de 2 unités, à savoir la Coordination interservices de visites en EMS (CIVEMS) et l'Organisme de contrôle des établissements socio-éducatifs (OCESE).

Les inspections que mène la CIVESS dans les domaines de la population vieillissante, de la psychiatrie et dépendance ainsi que du handicap ont pour but de veiller à ce que la sécurité et la dignité des résidents soient respectées. Son domaine d'inspection comprend les établissements médico-sociaux de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé, les centres d'accueil temporaire (CAT), les centres de traitement et de réadaptation (CTR), les établissements psychosociaux (EPS), les établissements de la dépendance, les hôpitaux de psychiatrie de l'âge avancé et de psychiatrie adulte, les homes non-médicalisés, les établissements du handicap mental, ainsi que les établissements du handicap physique et du polyhandicap.

Elle effectue des inspections dans les établissements au minimum tous les 2 ans et suit de manière rapprochée les institutions non conformes. Les personnes effectuant ces contrôles sont des professionnels des domaines des soins et du travail social. Ainsi, 10 contrôleurs (7,2 ETP) sont réunis pour les 3 services concernés que sont le SASH, le SSP et le SPAS.

Cette année, dans le cadre de la CIVESS, la sous-commission a orienté ses visites sur la prise en compte par les EMS des différentes dimensions de la qualité de vie des résidents.

En principe, les inspections ne sont pas annoncées et durent une journée. Une fois l'inspection effectuée, les contrôleurs rédigent un rapport et le commente aux personnes concernées. Selon le type de mission, la grille d'analyse est modifiée. Ainsi, par exemple, pour le domaine de l'hébergement médico-social, les 5 normes examinées sont les suivantes : dignité et intimité, sécurité et autonomie, communication et vie sociale, traçabilité au travers du dossier individuel, dotation en personnel de soin et animation. Chaque norme comprend des critères d'évaluation ; 21 au total, tels que par exemple « le résident doit porter des vêtements propres et adaptés », « il doit disposer de soins esthétiques », « avoir accès aux soins dentaires », etc. Le personnel doit donc être attentif aux choix des habits et s'adapter aux besoins liés à l'hygiène et veiller à ce que l'habillement préserve l'intimité.

Pour qu'un établissement soit réputé conforme, 80% des critères doivent être atteints, sinon il passe en catégorie « conforme orange ». En dessous de 70% des critères atteints, l'établissement est considéré comme non conforme. De 2011 à 2013, le nombre d'EMS non conformes est passé de 14 à 4. Les problèmes ont été résolus soit par la fixation d'objectifs contraignants aux institutions, soit par un renforcement de la dotation en personnel.

Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM)

L'OVAM a traité les cas d'environ 187'000 bénéficiaires. A partir de 2014, les échanges d'informations avec les compagnies d'assurance ont lieu selon un standard national, ce qui a impliqué un changement de culture. Cela a permis de réaliser ainsi des économies substantielles puisque les assureurs sont désormais informés très rapidement de l'octroi de subsides et peuvent ainsi adapter les primes en conséquence. Toutefois, un registre cantonal géré conjointement avec les assurances maladie permettrait de mieux contrôler l'obligation d'être assuré.

Pour les assurés qui ne paient pas leurs primes et qui sont sujets à des poursuites, le système en place prévoit que le canton finance les assureurs à hauteur de 85% de la créance totale (primes, participation, frais de poursuites et intérêts moratoires) reconnue par un acte de défaut de biens.

Depuis 2015, les subsides partiels sont indexés selon l'augmentation moyenne des primes de 3,5%. Cela permet aux ménages au bénéfice d'un subside de stabiliser la part de leur revenu consacrée au paiement des primes. Le Conseil d'Etat a également décidé de relever la prime de référence pour les enfants bénéficiaires du revenu d'insertion, afin que le subside maximum qui leur est accordé puisse couvrir les primes sans franchise de quelques assureurs offrant ainsi un choix aux assurés. Ces primes de référence n'avaient pas été indexées depuis 2011.

Familles, vie à domicile, solidarités et générations

Cette section du SASH a pour mission de coordonner et de promouvoir la politique familiale au niveau cantonal, d'assurer le maintien à domicile des personnes fragilisées et d'améliorer l'intégration sociale des aînés et la solidarité intergénérationnelle.

Ces dernières années, l'accent a été mis sur le développement de la formule « Quartiers et villages solidaires » mise sur pied par Pro Senectute. Les communes intéressées mandatent Pro Senectute pour réaliser ces actions communautaires. Le Canton prend en charge une partie des frais afin d'inciter les communes à se lancer. Le Canton entend par ailleurs développer – en partenariat avec l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association des communes vaudoises (AdCV) – une boîte à outils qui serait mise à disposition des communes afin de pouvoir rapidement engager des projets ou des actions selon des modalités permettant leur réussite.

Pour donner suite au postulat Christiane Jaquet visant à encourager le soutien au bénévolat⁴⁰, des efforts ont été entrepris. Dans ce cadre, le SASH a conclu une convention avec le centre de compétences de l'association Bénévolat Vaud.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Absences de longue durée

Suite à ses interrogations de l'an dernier sur la problématique des absences de longue durée dans ce service⁴¹, la sous-commission a pu constater que le processus de traitement des cas a été renforcé et fonctionne à satisfaction, en collaboration avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) – secteur de réinsertion et l'Unité de santé au travail (UST).

Aide et insertion sociales

Fondation Mode d'emploi

Une des missions du SPAS est de prendre des mesures pour permettre aux bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI) de retrouver un emploi et de sortir de l'aide sociale. Dans le canton de Vaud, 27% des bénéficiaires du RI sont des familles monoparentales, un nombre non négligeable de mères ont moins de 25 ans, ce qui a amené le SPAS à porter un regard particulier sur leur situation de prise en charge.

Le SPAS a mandaté la Fondation Mode d'emploi afin de stimuler la réinsertion de femmes en situation financière précaire, au bénéfice du RI et non qualifiées. Jusqu'ici, ce sont environ 200 femmes qui ont été suivies. Le programme mis en place a permis d'obtenir 64% de réussite sur les cas traités. Démonstration a été faite à la sous-commission que ces mesures étaient payantes, exemples concrets à l'appui. La sous-commission salue ces efforts qui visent à lutter contre la précarisation par une réinsertion dans le monde professionnel, tout en étant consciente que ces outils doivent être constamment adaptés à de nouvelles situations pour voir leur efficacité se poursuivre dans le temps.

⁴⁰ (09_POS_155) Postulat Christiane Jaquet-Berger et consorts concernant une prise en compte concrète du mouvement associatif et du bénévolat dans la société vaudoise, de son appui et de son encouragement par l'Etat et par les communes, sur la base des principes de l'article 70 de la Constitution.

⁴¹ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 90.

Projet pilote « Suivi socio-professionnel »

En 2013, un projet de réinsertion socio-professionnelle a été mis en place par le SPAS et le Service de l'emploi (SDE) dans les régions Jura-Nord vaudois et Morges-Aubonne-Cossonay. Les bénéficiaires sont des familles monoparentales sans solution de garde, des bénéficiaires RI éloignés du marché du travail, et ceux sans formation professionnelle souhaitant se former, de même que des bénéficiaires reconnus inaptes par les Offices régionaux de placement (ORP). Un rapport d'évaluation est prévu pour fin 2015. La sous-commission prendra connaissance avec intérêt dudit rapport.

Programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle (FORJAD)

Des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité d'un programme qui a présenté quelques difficultés. FORJAD s'adresse aux jeunes de 18 à 25 ans au RI et leur permet d'accéder à une formation professionnelle par une bourse d'études (leur garantissant un revenu suffisant pour vivre) afin de leur éviter une marginalisation durable. Une sanction financière est prise si les obligations fixées ne sont pas remplies. Chaque cas est différent et nécessite un traitement particulier. Le SPAS s'est rendu compte que pour obtenir de meilleurs résultats, il fallait accueillir ces jeunes autrement que dans une logique uniquement administrative. Lors du premier entretien, il s'agit de comprendre d'où vient le jeune, pourquoi il en est arrivé là, quelle est la situation des parents, que peuvent-ils apporter ? Ainsi est créé un sas d'entrée permettant de mettre en place un accompagnement ciblé. Les résultats sont probants. En effet, le taux de réussite global du programme s'élève à 65%. Ce pourcentage comprend l'ensemble des jeunes qui poursuivent leur formation et ceux qui l'ont terminée. En 2014, une étude sur l'ensemble des diplômés du programme FORJAD montre que 83% d'entre eux se sont complètement affranchis de l'aide sociale.

Au vu de résultats positifs du programme, le Gouvernement vaudois, décidait, en 2013, de l'étendre à la population des 26-40 ans sous l'égide Programme FORMAD. En 2014, plus de 45 adultes ont d'ores et déjà débuté une formation professionnelle dans le cadre de ce programme.

Aide aux personnes handicapées et gestion des institutions (APHAGI)

Vieillesse de personnes en situation de handicap mental en établissement spécialisé

L'espérance de vie des personnes en situation de handicap mental en établissement spécialisé a considérablement augmenté au fil des années. Cela pose de nouveaux défis aux établissements qui les accueillent. L'objectif fixé est de leur permettre de rester dans le lieu de vie dans lequel elles résident depuis plusieurs années. Pour ce faire, il a fallu réaliser des adaptations architecturales et développer des prestations de soins et des activités de jour adaptées. Les principaux établissements socio-éducatifs (ESE) ont créé – ou sont sur le point de le faire – des secteurs spécifiques dédiés à l'accueil de personnes en situation de handicap vieillissantes.

Pour les personnes en situation de handicap vieillissantes qui vivent à domicile, la situation devient toujours plus complexe pour les proches aidants. Afin de les soulager, de nouvelles prestations ont été développées, soit l'accueil temporaire ou l'hébergement à temps partiel en ESE. Lorsque le maintien à domicile devient impossible, l'accent est mis sur une préparation progressive de l'accueil en ESE.

Institution Polyval

La sous-commission a visité les locaux de l'institution Polyval à Cheseaux-sur-Lausanne et assisté à des activités de production. Elle a pu constater le travail d'intégration dans le monde du travail et la vie sociale réalisés dans cette institution. Le défi de cette véritable entreprise consiste à trouver un équilibre entre la nécessité de permettre à des personnes en situation de handicap de pouvoir s'insérer socialement, tout en décrochant des marchés dans un contexte concurrentiel toujours plus tendu, en proposant des prestations de qualité adaptées à la demande.

Service de la santé publique (SSP)

Personnel

Le SSP est à nouveau au complet, avec la nomination d'une nouvelle cheffe de service au 1^{er} mars 2014, suite à une période d'intérim. Plusieurs défis attendent la cheffe de ce service qui, avec un budget de plus de CHF 1 milliard, est responsable de la couverture des besoins de santé de la population. Par mis ces défis, il peut être relevé la réorganisation d'un nouveau système de santé EMS-hôpitaux, la gestion des coûts dus au vieillissement de la population tout en respectant la santé et la dignité des patients. La cheffe de service souhaite établir une ligne directrice pour les différents réseaux et des soins de bonne qualité.

Levée du secret médical pour certains détenus

Le Département des institutions et de la sécurité (DIS) a étudié la question de la levée du secret médical pour certains détenus. Cette réflexion a été menée de concert avec le médecin cantonal notamment. Suite à ce travail, des modifications à la loi sur l'exécution des condamnations pénales et de la détention préventive (LEP) ont été effectuées et adoptées par le Grand Conseil en mars 2015.

Hôpitaux

Tensions entre les deux hôpitaux de la Côte

L'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) a décidé d'ouvrir un centre médical pour 7 médecins généralistes à Rolle qui se situe en dehors de sa zone sanitaire historique. Rolle est en effet rattaché au Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique (GHOL). Or, plusieurs médecins généralistes de Rolle avaient déjà décidé de créer de leur côté un cabinet commun avec le soutien de la commune de Rolle et du GHOL. Le GHOL déplore la démarche de l'EHC d'ouvrir un centre concurrent sur une zone qui historiquement n'est pas de son ressort, et ce sans aucune concertation avec les partenaires du Réseau santé la Côte (ARC) (ni l'ARC, ni les médecins établis), alors que les établissements sont censés coordonner leurs prestations.

Tandis que le GHOL estime que la relève est garantie à Rolle grâce au programme Formol (Formation des médecins omnipraticiens de l'Ouest lémanique) qu'il a mis sur pied, l'EHC considère, via la décision qu'il a prise, lutter contre la pénurie de médecins généralistes.

Cette situation préoccupe les responsables du SSP qui y voient des « tensions regrettables et inutiles » entre 2 hôpitaux. Si dans certaines situations la concurrence peut-être positive, dans un tel cas, elle s'avère toutefois contre-productive. En effet, le service perçoit dans cette démarche un risque potentiel d'augmentation des coûts de la santé car une suroffre peut conduire à une surconsommation. A titre d'exemple, le SSP mentionne la cardiologie : « dans les régions où l'offre est abondante, l'on compte 6 fois plus de bilans de santé (*check-up*) que dans d'autres régions pour la même clientèle ».

L'EHC cherche à étendre son bassin de recrutement comme l'illustre les 2 cabinets qu'il a déjà ouvert à Morges et à Ecublens au sein de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Le SSP souligne le fait que cette situation est d'autant plus préoccupante que la tâche de coordination appartient au Réseau santé la Côte qui ne fonctionne pas car son comité ne parvient pas à s'entendre.

Le SSP estime que les directions des 2 hôpitaux doivent impérativement reprendre le dialogue car dans la situation actuelle, le réseau est au bord de l'implosion. Cette situation conflictuelle a d'ailleurs déjà conduit à la démission de la secrétaire générale de l'ARC.

Dysfonctionnement du Réseau santé la Côte (ARC) dans la région de la Côte

L'Ensemble hospitalier de la Côte (EHC) et le Groupement hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL) se livrent à une concurrence. L'ARC a des difficultés à jouer son rôle de coordination. Cette situation présente le risque de créer une surconsommation de soins en raison d'une offre excessivement supérieure à la demande.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'appréciation qu'il fait de cette situation de concurrence entre hôpitaux et sur les impacts que cela peut avoir en termes de qualité des soins et de fonctionnement du réseau des soins.*

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

La sous-commission a visité le bloc opératoire, les soins intensifs, les soins continus, l'Espace patients&proches ainsi que l'hôpital de Cery.

Plan stratégique

La sous-commission a pris connaissance des comptes d'exploitation et d'investissement du CHUV et a été orientée sur les chiffres clés de son activité ainsi que sur les défis majeurs du plan stratégique 2014-2018. Le comité de direction du CHUV dispose désormais d'un concept de gouvernance bien affiné avec un système de pilotage, de suivi et de processus unifié de demande de projet. Cette vision globale permet de prioriser, d'anticiper et de traiter plus équitablement les demandes de financement de projet.

Quelques chiffres

Le CHUV compte près de 1'500 lits, 46'000 patients hospitalisés, 39'000 urgences traitées, 3'800 patients traités en ambulatoire par jour et près de 3'000 naissances annuelles.

Environ 10'000 collaborateurs travaillent au CHUV, dont 42% d'étrangers. Chez les infirmiers, ce chiffre s'élève à 54% et l'éventualité d'un contingentement du personnel ressortissant de l'Union européenne suite à la votation du 9 février 2014 sur l'initiative « contre l'immigration de masse »⁴² pourrait poser des problèmes insurmontables en termes de personnel.

Espace patients&proches

Cet espace a pour but de faciliter les contacts entre les patients ou leurs proches et les professionnels de la santé lorsque des problèmes de prise en charge se posent ou que la relation connaît des tensions. Il s'agit de comprendre les difficultés de chacun et les sources d'insatisfaction, de se donner les moyens d'y répondre efficacement par un meilleur accueil et une prise en charge. Le nombre de professionnels ayant fait appel à cette structure lorsqu'ils rencontraient une difficulté avec un patient ou ses proches a doublé entre la première et la seconde année d'activité (2012-2013). Le nombre de patients et proches qui ont sollicité cet espace a augmenté de 15% entre la première et la seconde année d'activité.

Problématique de l'engorgement et mesures pour y faire face

Pour faire face à l'engorgement du CHUV, des indicateurs statistiques ont été mis en place depuis plusieurs années déjà. En 2014, le CHUV a établi un plan d'action pour lutter contre l'engorgement. La situation est d'autant plus complexe que les cas lourds à gérer sont toujours plus nombreux mettant, dans certains services, hors d'atteinte les objectifs fixés en matière de durée moyenne de séjour tant et si bien qu'il était indispensable de prévoir l'ouverture de nouveaux lits ; ceux-ci seront disponibles dès 2016.

⁴² (12.098) Initiative populaire – Contre l'immigration de masse.

Le rôle des réseaux de soins au travers des bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO) dont la Commission de gestion a fait état l'an dernier dans son rapport⁴³ doit encore être amélioré. Le rôle des infirmiers de liaison est déterminant afin de pouvoir transférer rapidement et de manière adéquate les patients qui n'ont plus besoin d'être hospitalisés en soins aigus et les accompagner dans leur réintégration afin d'éviter les ré-hospitalisations. Il apparaît que certains centres de traitement et de réadaptation font de gros efforts pour accepter les patients dont la complexité de prise en charge est importante, d'autres beaucoup moins.

Qualités des soins

La sous-commission a été orientée sur la qualité des soins et des efforts entrepris pour rendre les établissements de santé toujours plus performants. Dans le monde, 3 à 4% des hospitalisations s'accompagnent de complications consécutives à des soins. La moitié serait évitable. Par extrapolation avec les statistiques américaines, on estime qu'elles provoquent chaque jour en Suisse 3 à 5 décès, les incidents évitables provoquent environ 350'000 jours d'hospitalisation par année, ce qui représente un coût de plusieurs centaines de millions de francs par an.

Toujours en extrapolant, pour un hôpital de la taille du CHUV, comptant 50'000 admissions par an, il y aurait 2'000 à 8'000 cas par an qui entraînent une conséquence indésirable pour le patient (séjour prolongé, ré-opération, réadmission, dans le pire des cas, décès).

Pour réduire ces risques, des mesures sont prises constamment afin d'améliorer les processus par une gouvernance clinique adaptée aux nouvelles réflexions. Cette amélioration de la sécurité des soins passe par plusieurs mesures : réduire la variabilité des pratiques cliniques, revoir les pratiques pour réduire l'utilisation inappropriée des prestations, favoriser l'innovation, appuyer les pratiques par des indicateurs cliniques.

Programme ERAS – Enhanced recovery after surgery - récupération améliorée après chirurgie

Un programme appelé ERAS a été développé pour permettre une meilleure récupération après une opération. Il s'agit notamment de permettre au patient d'être actif dans la prise en charge. Pour cela, 20 mesures simples qui ne nécessitent aucune technologie ont été définies. Elles ont pour but de diminuer le stress opératoire, les complications et la durée du séjour.

Par rapport à 2010, durant la période 2011-2013, la durée de séjour a diminué de 19,4% chez les patients traités selon le programme ERAS, alors qu'elle n'a diminué que de 7% chez les autres patients. Les coûts de séjour ont diminué de 30%. Les taux de réadmission sont de 5,9% avec ERAS alors qu'ils sont de 6,7% sans ERAS.

Projet LEAR-HF – Effectiveness of discharge plan to lower early readmission of patient hospitalized with heart failure – transition hôpital-domicile

Un autre projet visant à assurer une meilleure transition entre l'hôpital et le domicile a été développé et testé par le CHUV. Dans le cas de patients souffrant d'insuffisance cardiaque, 1 patient sur 5 est réadmis dans les 30 jours. La durée de séjour des réadmissions est de 14 jours. Or, jusqu'à 50% des patients ré-hospitalisés n'ont pas consulté leur médecin traitant après leur première sortie de l'hôpital, ce qui permettrait pourtant un meilleur suivi des mesures à prendre pour éviter une ré-hospitalisation. C'est ainsi que le plan LEAR-HF a été établi pour assurer un relais entre l'hôpital et le suivi par le médecin traitant. Il comprend 8 actions bien définies. Il s'agit, entre autres, d'informations à transmettre au médecin traitant et aux proches, de réconciliation médicamenteuse, d'éducation thérapeutique ciblée et de contacts téléphoniques à domicile. Ces actions sont menées conjointement par une infirmière, une pharmacienne clinicienne et un médecin. Cependant, l'une des caractéristiques principales de ce plan est la subsidiarité : le médecin traitant reste toujours la personne de référence. Les résultats montrent que la durée de séjour des patients réadmis a chuté de près de 50% en 2014.

⁴³ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 88-89.

Projet RECI – Recueil des événements critiques et indésirables

Une plus grande attention est désormais portée sur le rapport entre bénéfices et risques d'un traitement. Afin de mieux apprendre des erreurs qui peuvent malgré tout survenir au cours d'une prise en charge, 2 mesures ont été prises :

- pour connaître les erreurs : déclaration et documentation des événements critiques et indésirables ;
- pour comprendre les erreurs : analyse systémique des événements critiques et indésirables après une formation spécifique des collaborateurs.

Cela implique un changement de culture pour une plus grande transparence et une reconnaissance des erreurs commises selon le principe « pas de honte, pas de blâme ».

Le système de recueil d'incidents est déployé dans l'ensemble des services. Quelque 6'600 collaborateurs peuvent signaler des événements indésirables. Des formations ont été dispensées pour appliquer la méthode RECI.

Indicateurs de la qualité des soins

Des efforts sont consentis pour améliorer les résultats des indicateurs à la fois obligations sur le plan national (Association nationale pour le développement de la qualité des soins dans les hôpitaux et Office fédéral de la santé publique) et choisis à l'interne avec des tableaux de bords. Ces indicateurs permettent de piloter les améliorations nécessaires.

Immunothérapie cellulaire

L'immunothérapie cellulaire est considérée comme l'avancée scientifique la plus significative en 2013 et devient la quatrième forme de traitement contre le cancer après la chirurgie, la chimiothérapie et la radiothérapie. Un des buts du Département d'oncologie est de développer des produits d'immunothérapie personnalisés pour les patients atteints de certains cancers. Ils ont pour effet de stimuler le système immunitaire pour lutter contre les cellules cancéreuses. Le Grand Conseil a d'ailleurs accordé en décembre 2014 un crédit de CHF 18,5 millions pour la création d'un laboratoire de recherche innovant qui permettra à Lausanne de devenir un pôle d'excellence mondial. Le laboratoire sera localisé au Biopôle 3 à Epalinges, un site sur lequel seront également regroupés les compétences des équipes spécialisées en immunologie et vaccinologie.

Nourriture gaspillée

Lors de sa visite du CHUV, la sous-commission a eu son attention attirée sur le fait que chaque jour environ une tonne de nourriture part à la déchetterie. Le CHUV a récemment pris conscience de l'importance de ce gaspillage en chiffres bruts. Compte tenu du nombre de repas servis chaque jour aux patients et au personnel (5'650), le gaspillage se monte à environ 180 grammes par repas, ce qui n'est a priori pas excessif pour un établissement hospitalier. Tout de même, impressionné par ce chiffre, le CHUV se penchera sur des solutions visant à mieux adapter ses repas en termes de quantité, notamment pour ceux qui sont destinés aux patients.

EMS Soerensen-La Rosière

L'EMS Soerensen-La Rosière résulte de la fusion entre 2 institutions situées sur la commune de Gimel. Le site de La Rosière est un EMS psycho-gériatrique de l'âge avancé comportant 80 lits et qui a pour mission l'hébergement de long séjour. L'objectif étant de s'occuper de chaque résident de manière personnalisée et de faire de La Rosière un véritable lieu de vie. La mission du site de Soerensen est d'héberger des personnes âgées ayant encore une bonne autonomie physique mais des problèmes d'addiction. Le CHUV souhaitait, dès 2014, développer un pôle clinique de formation en EMS sur le site de Gimel.

Toutefois, une inspection de la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) a mis en lumière des lacunes que l'on ne peut pas qualifier de graves, mais qui rendent l'établissement non conforme quant aux exigences requises. A la décharge du personnel, il

faut relever que les résidents demandent une prise en charge extrêmement lourde. Le personnel doit avoir à son actif des compétences cognitives pour gérer toutes les nuances dans les relations à mettre en place. Un processus d'accompagnement du personnel d'assistance sur les bonnes pratiques à déployer a été introduit.

Pour remédier aux lacunes mises en évidence par l'audit de la CIVESS, depuis le 1^{er} mai 2014, la directrice de l'EMS Soerensen (en fonction depuis 19 ans) a repris la direction des 2 sites de la Rosière-Soerensen. La démarche est accompagnée par la directrice des soins du CHUV. Des améliorations ont été remarquées. Un programme de développement des compétences de direction des infirmiers et de coordination d'étage prendra forme dès 2015. L'engagement d'infirmiers formés ou en formation en santé des populations vieillissantes est en cours.

La sous-commission a visité cet EMS, sur 2 sites, situé dans un cadre idyllique. Le bâtiment est très agréable à vivre et les pensionnaires sont de ce point de vue bien lotis en comparaison avec d'autres établissements. Les problèmes relevés par le CIVESS sont essentiellement relatifs au comportement et à la formation des collaborateurs plutôt qu'aux infrastructures qui devront toutefois à terme être adaptées aux standards aujourd'hui exigés. Des chambres ne devraient comporter qu'un lit.

L'activité de soins aigus psycho-gériatriques, soit des lits A, a été déménagée en 2013 à l'Hôpital de Prangins afin d'augmenter l'offre médico-sociale à Gimel. Une surface importante de locaux a été libérée, soit un étage entier. La direction doit maintenant définir un projet institutionnel avec une vision et une mission claires afin de définir le développement futur. Il s'agit d'une importante réflexion qui ne doit pas se limiter à l'étage libéré ; elle sera menée sur les premiers mois de 2015.

2^e observation

EMS Soerensen-La Rosière à Gimel : lacunes dans le fonctionnement et l'encadrement

L'EMS Soerensen-La Rosière a été l'objet d'une inspection et d'un suivi de la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) en raison de lacunes selon les normes et critères d'évaluation. Malgré les mesures prises, les progrès ne sont pas suffisants.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour résoudre les problèmes de fonctionnement et d'encadrement de l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel révélés par un rapport de la CIVESS, et ce dans quel délai.*

3^e observation

Travaux de réaménagement d'un étage à l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel

Les travaux de réaménagement de l'étage libéré à l'EMS Soerensen-La Rosière ont commencé en 2014, mais ont très vite été interrompus.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons pour lesquelles les travaux de l'étage libéré à l'EMS Soerensen-La Rosière ne sont toujours pas achevés alors qu'il manque notablement de lits d'EMS dans le canton. Il est également prié d'informer sur la planification et les délais envisagés afin de mener à bien les travaux initialement prévus.*

Département de psychiatrie – Hôpital de Cery

L'Hôpital de Cery est un institut universitaire de psychothérapie, un centre d'épidémiologie psychiatrique et de psychopathologie, ainsi qu'un institut de psychiatrie légale.

Le service de psychiatrie a relevé un problème d'absentéisme très élevé de ses collaborateurs. Plusieurs questions se posent pour déterminer la cause de ces absences : est-ce dû à trop de pression au travail, une mauvaise formation, des erreurs de ressources humaines, etc. Le service tentera d'identifier les problèmes.

Le manque de lits dans le canton de Vaud pose toujours problème. Le taux d'occupation ne devrait pas dépasser 85%, alors qu'en 2014 il était de 97,5%. Actuellement, on compte pour 1'000 habitants, 0,59 lit d'hospitalisation psychiatrique, alors que la moyenne suisse est de 0,98 lit pour 1'000 habitants. Afin de diminuer le nombre d'hospitalisations, le Canton développe une politique ambulatoire et une volonté d'avoir une équipe mobile bien formée. De plus, devra se réaliser le projet de rénovation et d'extension du dispositif hospitalier de Cery, voté en 2013. Un total de 220 lits toutes unités confondues permettra de répondre aux besoins en soins hospitaliers des prochaines années.

Une révision complète du droit de protection de l'adulte et de l'enfant est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Ce nouveau droit donne 2 possibilités d'être admis dans un hôpital psychiatrique, à savoir l'admission volontaire ou le placement à des fins d'assistance (PLAFA).

Admission volontaire

Une admission volontaire peut être demandée par un individu, mais elle peut également être requise par le médecin traitant avec l'accord de la personne concernée. Il est à noter que même si un patient est entré volontairement à l'hôpital, le médecin chef de l'établissement peut le retenir contre son gré pendant 3 jours au maximum. Ensuite, l'individu peut soit retourner à son domicile, soit être mis sous placement si cela est confirmé par la justice de Paix ou par un médecin autorisé par le droit cantonal.

Placement à des fins d'assistance (PLAFA)

Si l'état de santé d'un individu requiert de recevoir une assistance ou un traitement particulier, la personne est soumise à un PLAFA. Seuls sont compétents pour ordonner ce séjour, la Justice de Paix ou un médecin désigné par le droit cantonal. Le placement est d'une durée de 6 semaines au maximum. Passé ce délai, la mesure est confirmée ou annulée. Le patient a la possibilité de faire recours dans un délai de 10 jours.

En 2013, la COGES et la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) ont déposé une observation commune portant sur la communication entre tous les acteurs concernés dans le cadre des PLAFA de longue durée⁴⁴. La Commission de gestion suivra attentivement le résultat des assises du 5 juin 2015 concernant les PLAFA.

Visite de l'Unité pédagogique (UP) de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) de l'Université de Lausanne (UNIL)

Ce secteur est à cheval entre le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) dont dépend l'UNIL et le DSAS dont dépend le CHUV. Les membres des 2 sous-commissions concernées ont donc participé à cette visite.

L'équipe de l'Unité pédagogique (UP) est formée de 5 médecins, 2 psychologues, 1 biologiste, 1 sociologue, 3 formatrices de patients simulés et de 3 personnes s'occupant de l'administratif, ce qui représente 11,3 EPT.

L'UP assure un soutien pédagogique professionnel aux activités d'enseignement de la FBM et de ses écoles. Elle collabore avec le Centre de soutien à l'enseignement de l'UNIL et le Centre des formations du CHUV.

Evaluation de l'enseignement par les étudiants

La mission principale de l'Unité pédagogique est d'offrir le soutien professionnel aux différents responsables de l'enseignement.

L'évaluation des enseignements est faite par les étudiants, dans le but de recueillir des données concrètes sur le processus d'enseignement et afin de vérifier que les cours répondent aux besoins et attentes. Elle permet également aux enseignants de disposer d'un retour d'informations qui leur

⁴⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DSAS, p. 97 et Rapport de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal – année 2013, 2^e observation, p. 16.

donnent la possibilité d'opérer des ajustements. Les évaluations sont traitées confidentiellement par l'UP qui garantit l'anonymat des étudiants.

Patient simulé (PS)

Le patient simulé ou standardisé est une personne entraînée à reproduire l'histoire, la personnalité et les émotions d'un vrai patient à un moment donné de sa maladie.

Depuis 2006, la Faculté de biologie et de médecine de Lausanne dispose d'un programme des patients simulés. Le programme PS s'organise sur 2 axes :

- postes formatifs : le patient simulé, après avoir effectué sa prestation, donne un retour à la personne en formation afin de lui permettre d'améliorer ses compétences ;
- examens cliniques : les patients sont préparés à jouer leur rôle de manière standardisée afin de garantir une égalité de traitement entre les candidats.

Les patients simulés sont recrutés dans la population civile.

L'UP assure pour l'Ecole de médecine toute la planification, l'organisation et la réalisation des examens cliniques avec des objectifs définis. Elle assure également différentes missions destinées à la qualité de l'enseignement.

Les 2 sous-commissions DSAS et DFJC ont pu assister à un entretien entre un patient simulé et un étudiant. Nul doute que cette formation contribue largement à améliorer la relation entre le médecin et son patient grâce à l'amélioration des compétences communicationnelles du premier et contribue à rendre moins violente l'annonce d'une « mauvaise nouvelle » par une approche empathique et adaptée aux circonstances.

Relevons encore qu'un problème de places de stage pour les futurs médecins risque de se poser, car le nombre d'étudiants passera de 160 à 220 d'ici 2016.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DSAS compte 70 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
1992_00095	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts sur la perte du pouvoir d'achat des bénéficiaires des prestations complémentaires et sur les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour y remédier.	05.05.1992	12.05.1993
97_M_166	Motion Pierre Tillmanns et cts - création d'un fonds cantonal de désendettement.	05.05.1997	10.09.1998
97_M_166	Motion Pierre Tillmanns et cts - création d'un fonds cantonal de désendettement.	05.05.1997	10.09.1998
99_INT_132	Interpellation Philippe Martinet sur l'état des travaux dans le domaine social (RMR, ASV, guichet social unique, etc...)	01.11.1999	03.10.2000
02_POS_015	Postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés.	27.08.2002	13.01.2004
02_POS_015	Postulat Jacques Chollet et consorts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés.	27.08.2002	13.01.2004
04_POS_121	Postulat Anne Décosterd et consorts demandant un concept cantonal de prise en charge des troubles du comportement alimentaires (TCA).	28.09.2004	26.10.2005
04_POS_121	Postulat Anne Décosterd et consorts demandant un concept cantonal de prise en charge des troubles du comportement alimentaires (TCA).	28.09.2004	26.10.2005
04_PET_032	Pétition pour un soutien financier à ABA - Association Boulimie Anorexie - par l'Etat de Vaud.	26.10.2004	01.06.2005

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
04_PET_032	Pétition pour un soutien financier à ABA - Association Boulimie Anorexie - par l'Etat de Vaud.	26.10.2004	01.06.2005
05_RES_024	Résolution Xavier Koeb pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC.	24.05.2005	24.08.2005
08_PET_025	Pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins	25.11.2008	25.08.2009
184	Rapport du CE au GC sur le postulat Jacques Chollet et cts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés (03.09.14)		
184	Rapport du CE au GC sur le postulat Jacques Chollet et cts demandant de renforcer dans notre canton les moyens de lutte contre le surendettement de la personne et des ménages privés (03.09.14)		
09_INI_030	Initiative Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la diversité des médias - Indépendance radio et télévision	15.12.2009	12.01.2011
10_POS_188	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de polycliniques dentaires régionales dans le canton	11.05.2010	11.02.2014
11_POS_233	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quatrième révision de la LACI, une mesure urgente en faveur des chômeurs et chômeuses âgé-e-s: élever la limite de fortune en fonction de l'âge pour pouvoir bénéficier des prestations du revenu d'insertion.	18.01.2011	21.02.2013
11_POS_246	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes (en particulier, les cancers du sein et des testicules) pour agir de manière préventive	12.04.2011	03.05.2012
155	Rapport du CE au GC sur le postulat Dolivo et consorts - Mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes pour agir de manière préventive et sur le postulat Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein		
155	Rapport du CE au GC sur le postulat Dolivo et consorts - Mieux comprendre les maladies et tumeurs hormono-dépendantes pour agir de manière préventive et sur le postulat Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein		
11_MOT_139	Motion Isabelle Chevalley et consorts pour une meilleure compréhension des courriers de l'administration	21.06.2011	28.06.2012
11_POS_289	Postulat Nicolas Rochat et consorts - Hausse des primes d'assurance-maladie, une solution cantonale s'impose!	06.03.2012	08.01.2014
177	Rapport sur la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et rapports/réponses à d'autres interventions parlementaires portant sur l'organisation et le financement de l'assurance obligatoire des soins (25.06.14)		
177	Rapport sur la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et rapports/réponses à d'autres interventions parlementaires portant sur l'organisation et le financement de l'assurance obligatoire des soins (25.06.14)		
177	Rapport sur la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et rapports/réponses à d'autres interventions parlementaires portant sur l'organisation et le financement de l'assurance obligatoire des soins (25.06.14)		
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	22.05.2012	08.01.2014
11_POS_311	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir	19.06.2012	20.11.2013
11_POS_312	Postulat Véronique Hurni et consorts concernant l'assistance au suicide dans les hôpitaux et les EMS - quelle aide pour les soignants	19.06.2012	19.03.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
178	Rapport du CE au GC sur le postulat Véronique Hurni et consorts concernant l'assistance au suicide dans les hôpitaux et les EMS - quelle aide pour les soignants		
12_INT_015	Interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?	28.08.2012	04.12.2012
12_INT_015	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini - Quel avenir pour les physiothérapeutes indépendants dans le Canton de Vaud ?		
12_INT_046	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ?	30.10.2012	06.02.2013
12_INT_071	Interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?	20.11.2012	27.02.2013
12_INT_071	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gregory Devaud et consort - Ancien membre du Conseil d'Etat : débordant d'énergie, Pierre Chiffelle perçoit-il une pension de malade ?		
12_POS_017	Postulat Axel Marion et consorts - Quelle politique vaudoise en faveur de la classe moyenne	11.12.2012	03.09.2014
12_INT_046	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts - Quel dispositif cantonal et romand face à la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ?		
13_RES_005	Résolution des Présidents des groupes politiques sur le non remboursement des primes d'assurance-maladie	29.01.2013	29.04.2013
13_POS_018	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts demandant si le canton de Vaud réhabilitera les personnes détenues administrativement entre les années 1930 et 1980	12.02.2013	03.09.2014
13_INT_112	Interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?	19.03.2013	26.06.2013
13_MOT_022	Motion Pierre Grandjean et consorts demandant de rééquilibrer les flux financiers entre le canton et les communes par le biais d'une modification de la répartition de la couverture des coûts de l'AVASAD	16.04.2013	23.04.2014
13_INT_112	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?		
11_POS_233	Rapport du CE au GC sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quatrième révision de la LACI, une mesure urgente en faveur des chômeurs et chômeuses âgé-e-s		
11_MOT_139	Rapport du CE au GC sur la motion Isabelle Chevalley et consorts pour une meilleure compréhension des courriers de l'administration		
13_POS_018	Rapport du CE au GC sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts demandant si le canton de Vaud réhabilitera les personnes détenues administrativement entre les années 1930 et 1980		
13_QUE_013	Simple question Véronique Hurni - Soins dentaires des petits Vaudois, où en est-on ?	01.10.2013	01.01.2014
13_QUE_013	Réponse du Conseil d'Etat à la simple question Véronique Hurni - Soins dentaires des petits Vaudois, où en est-on ?		
13_INT_112	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?		
13_INT_095	Détermination Jacques-André Haury sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Rebecca Ruiz intitulée "Une prise en charge adaptée des alcoolisations ne soulagerait-elle pas les urgences du CHUV ?"	07.01.2014	07.04.2014
14_INT_257	Interpellation Michel Collet - Accessibilité des Offices cantonaux, heures d'ouverture	20.05.2014	03.09.2014
14_INT_258	Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Clients américains des Retraites Populaires : quelques explications sont nécessaires	20.05.2014	03.09.2014
155	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir		

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
155	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant le cancer du sein - Pourquoi cette maladie frappe autant et comment pourrait-on mieux la prévenir		
14_INT_265	Interpellation Christa Calpini - La vente de médicaments en ligne sur territoire vaudois par des pharmacies virtuelles situées hors du canton de Vaud ne constitue-t-elle pas une violation flagrante de la loi et ne devrait-elle pas, par-là, être poursuivie	10.06.2014	01.10.2014
14_INT_257	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Collet - Accessibilité des Offices cantonaux, heures d'ouverture		
14_INT_258	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Clients américains des Retraites Populaires : quelques explications sont nécessaires		
177	Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Nicolas Rochat sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Transferts des réserves excédentaires des caisses maladie : quelle SUPRASolidarité en faveur des assuré-e-s vaudois-e-s ?		
14_INT_273	Interpellation Jean-Marc Genton et consorts - Financement des infrastructures des EMS	24.06.2014	01.10.2014
14_INT_275	Interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licenciement collectif du secteur commercial de BVA - Quelles conséquences réelles sur les emplois ?	01.07.2014	26.11.2014
177	Réponse du Conseil d'Etat à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins		
177	Réponse du Conseil d'Etat à la pétition pour la transparence et l'équité dans l'assurance-maladie et pour des primes reflétant vraiment les coûts des soins		
177	Réponse du Conseil d'Etat à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non remboursement des primes d'assurance-maladie		
177	Réponse du Conseil d'Etat à la résolution des Présidents des groupes politiques sur le non remboursement des primes d'assurance-maladie		
14_INT_265	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christa Calpini-La vente de médicaments en ligne sur territoire vaudois par des pharmacies virtuelles situées hors du canton de Vaud ne constitue-t-elle pas une violation flagrante de la loi et ne devrait-elle		
14_INT_273	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Genton et consorts - Financement des infrastructures des EMS		
14_INT_279	Interpellation Jacques Neiryck et consorts - Jusqu'à quand durera l'engorgement chronique du CHUV ?	26.08.2014	09.12.2014
14_INT_283	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?	02.09.2014	16.12.2014
14_INT_275	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Licenciement collectif du secteur commercial de BVA - Quelles conséquences réelles sur les emplois ?		
14_INT_279	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neiryck et consorts - Jusqu'à quand durera l'engorgement chronique du CHUV ?		
14_INT_273	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Genton et consorts - Financement des infrastructures des EMS		
14_INT_283	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?		

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2014.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

Mme Dominique-Ella Christin, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2014 était composée de Mmes Pascale Manzini et Dominique-Ella Christin, rapportrice.

Introduction

La sous-commission a été reçue par les chefs des différents services du DECS accompagnés de leurs collaborateurs. Elle les remercie pour la qualité des réponses qui lui ont été apportées tout au long des entretiens ainsi que pour l'organisation des visites effectuées. Les commissaires remercient également la secrétaire générale et le conseiller d'Etat qui les ont reçus fin janvier 2015.

La sous-commission a effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DECS) : Divers entretiens avec la secrétaire générale et rencontre avec le chef du département
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) : Divers entretiens avec le chef du service, le nouveau responsable de la Police cantonale du commerce (PCC), ainsi que le responsable de l'Unité économie régionale et celui de l'Unité entreprises
- Service de l'emploi (SDE) : Entretien avec le chef du service, visite des offices régionaux de placement (ORP) de Pully et de Nyon, accompagnement sur le terrain dans le cadre des inspections des emplois dans l'agriculture
- Service de l'agriculture (SAGR) : Entretiens avec le chef du service
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) : Entretien avec le chef du service
- Service de la population (SPOP) : Divers entretiens avec le chef du service et ses collaborateurs, visite du Centre de biométrie, à Lausanne
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) : Entretien avec le directeur et visite des nouveaux locaux situés à la route de Chavannes

Secrétariat général (SG-DECS)

Locaux

Le bâtiment principal du DECS, à la rue Caroline, à Lausanne, comprend une réception et une salle d'attente au 1^{er} étage ainsi que les locaux utilisés par le secrétariat général, le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) ainsi que le Service de l'emploi (SDE) au 3^e étage. Ces 3 services sont un peu à l'étroit dans les locaux actuels. Suite à la remarque émise dans le rapport de la Commission de gestion (COGES) pour l'année 2013⁴⁵, la sous-commission a pu constater lors de ses visites que la salle d'attente du département située au 1^{er} étage, par laquelle tout visiteur doit passer, a bénéficié d'un réaménagement sommaire. Toutefois, l'aménagement est de peu d'importance car une réflexion est actuellement en cours concernant la réorganisation des locaux du DECS situés à la rue Caroline. Le but serait de centraliser l'accueil, la réception et les salles de conférences accueillant les visiteurs au 1^{er} étage, mais ceci nécessite de dégager de nouvelles surfaces situées au 1^{er} étage. Cette nouvelle disposition permettrait d'améliorer l'efficacité et la sécurité ainsi que de libérer des espaces au 3^e étage pour en faire des bureaux de collaborateurs.

La sous-commission suivra avec intérêt ce projet dans la mesure où cette réception et les salles accueillant les visiteurs représentent la porte d'entrée du DECS et permettent ainsi de mieux mettre en

⁴⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 103.

valeur l'image d'un département représentant le dynamisme économique, l'innovation et la promotion touristique du Canton de Vaud.

Pour rappel, l'Unité logement a été détachée du DECS pour rejoindre le Département de l'intérieur (DINT) en janvier 2012. Toutefois, au début 2015, les bureaux des 10 collaborateurs de l'Unité logement sont toujours situés au cœur des bureaux principaux du DECS et aucun déménagement n'est envisagé pour l'instant. Par ailleurs, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) est également situé au 1^{er} étage du bâtiment sis à la rue Caroline.

Absences de courte durée au DECS

Dans le cadre de l'objectif transversal 2013 portant sur l'absentéisme du personnel de l'Etat de Vaud, la COGES avait fait remarquer qu'il serait judicieux de comptabiliser les absences de courte durée par épisode et par personne de manière systématique dans chaque service de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)⁴⁶. Dans le cadre du suivi de cette remarque, il a été assuré à la sous-commission que le DECS dispose de statistiques de tous les types d'absence, y compris les absences de moins de 3 jours, par épisode et par personne.

Relations avec la Banque cantonale vaudoise (BCV)

La loi organisant la Banque cantonale vaudoise (LBCV) définit le statut juridique de cette banque, dont l'actionnaire majoritaire est l'Etat de Vaud. Quatre des 7 membres du Conseil d'administration de la BCV sont nommés par le Conseil d'Etat pour veiller à ses intérêts et représenter l'Etat de Vaud. Le Conseil d'Etat et la BCV sont liés par une convention d'information qui formalise les modalités ainsi que le contenu des informations échangées. Le conseiller d'Etat et le président du Conseil d'administration se rencontrent en bilatérales tous les mois.

La Commission de gestion a souhaité qu'au moins une fois durant cette législature une rencontre ait lieu entre l'ensemble des membres de la COGES et le président du Conseil d'administration ainsi que le président de la Direction générale de la BCV. Celle-ci a eu lieu début janvier 2015 et a permis à la COGES d'aborder des questions d'ordre général.

Concernant le programme de régularisation fiscale américain, la BCV a suivi la recommandation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et a participé au programme de régularisation du Département de la justice des Etats-Unis en catégorie 2. Les établissements qui se sont mis en catégorie 2 sont ceux qui ne sont pas inquiétés par la Justice américaine mais qui estiment qu'il n'est pas impossible qu'ils aient violé le droit américain en matière d'évasion fiscale. Ce faisant, la BCV a rappelé que, vu que le Canton de Vaud est une région à forte fréquentation internationale, elle a des clients considérés comme « *US persons* » mais qu'elle n'avait jamais eu la clientèle américaine comme marché-cible et n'avait pas mené d'activités sur sol américain.

Suivi de la détermination Voiblet (13_INT_179) soutien direct aux collaborateurs concernés par la transmission de leur identité aux autorités américaines

La détermination Voiblet du 2 septembre 2014 demande au Conseil d'Etat de renseigner régulièrement la COGES sur le suivi du dossier de la BCV en lien avec le programme de régularisation fiscale américain. Ainsi, les modalités de ce suivi ont été clairement définies début décembre 2014, lors d'une rencontre entre le conseiller d'Etat et une délégation composée du Bureau de la COGES et de la sous-commission en charge du DECS. Cette délégation participera à des séances régulières en présence du président de la BCV et du Conseiller d'Etat afin d'assurer le suivi du dossier BCV, ceci avec un premier rendez-vous en mars 2015 puis un second avant l'été de la même année.

⁴⁶ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 26.

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Le SPECo s'organise autour de 2 grands secteurs que sont :

- l'Unité économie régionale et l'Unité entreprises
- la Police cantonale du commerce (PCC)

Unité économie régionale

L'Unité économie régionale s'articule autour de différents éléments dont la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique régionale (programme de mise en œuvre de la politique régionale), la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE) et le tourisme.

Projets régionaux

Les partenaires du Canton pour le développement régional sont entre autres les organismes de développement économique régionaux. Ces associations régionales sont considérées par le Canton comme des partenaires jouant un rôle prépondérant dans l'élaboration, l'évaluation et le suivi des projets régionaux. Ainsi, les demandes d'appui financier, dont les subventions pour des projets régionaux, doivent être relayées par l'association régionale concernée.

Pour rappel, la Commission de gestion avait émis une observation dans son rapport de gestion 2013⁴⁷ concernant les missions de promotion et de contrôle du SPECo dans le cadre des aides financières allouées en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Dans les réponses à cette observation en 2014⁴⁸, le Conseil d'Etat indiquait que le SPECo finalisait la rédaction de 2 projets de règlement d'application de la loi afférents aux aides allouables aux projets d'entreprises et aux projets régionaux. Ces 2 règlements codifieraient pour une part, et renforceraient pour une autre, les conditions ainsi que les mesures de suivi et de contrôle des subventions allouables en vertu de la LADE à ces 2 types de bénéficiaires.

Au vu de cette réponse, dans le cadre de sa mission, la sous-commission assure le suivi de ce dossier concernant les démarches en cours du SPECo qui répondent aux préoccupations de la nécessité de se doter d'indicateurs de résultats.

Remarque

La Commission de gestion souligne que les 2 règlements d'application de la loi afférents aux aides allouables en vertu de la LADE aux projets d'entreprises et aux projets régionaux ne sont toujours pas effectifs. Et ce, malgré le fait que dans sa première réponse à l'observation formulée par la COGES dans le rapport de gestion 2013, il avait été indiqué que ces règlements étaient en cours de finalisation.

Développement économique

Une des problématiques principales des conditions cadres pour les entreprises désirant se développer en Suisse et dans le canton de Vaud est la disponibilité foncière. Cette disponibilité est rendue d'autant plus difficile suite à l'implémentation de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), des surfaces de compensation, et bien sûr des surfaces d'assolement. Il en est de même pour les grands projets d'infrastructures supra-communales qui accompagnent le développement économique au sens large. Ainsi, la politique de développement économique nécessite une collaboration étroite avec l'aménagement du territoire afin d'avoir un effet sur la vitalité cantonale en termes d'offre foncière, de création d'emplois, de logements et d'infrastructures. Il s'agit notamment d'améliorer l'offre foncière

⁴⁷ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 2^e observation au DECS « Missions de promotion et de contrôle du Service de la promotion économique (SPECo) », p. 108.

⁴⁸ Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2013, p. 27 et Secondes réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2013, p. 4.

effective, en rendant disponibles des terrains équipés et légalisés et en l'inscrivant dans le réseau régional et cantonal de promotion économique. Les communes désirant se développer peuvent contribuer à des conditions cadres favorables lorsqu'elles sont propriétaires foncières et ce dans des endroits stratégiques. La complémentarité croissante entre le développement économique et le développement territorial renforce la nécessité d'une collaboration optimale et d'un traitement efficace de toute une série de dossiers communs.

Remarque

Il serait souhaitable d'assurer une coordination renforcée entre le Service du développement territorial (SDT) via le Groupe opérationnel des pôles (GOP) et le SPECo, ceci de façon à améliorer l'offre foncière effective et à ne pas ralentir les processus de projets nécessaires à l'accompagnement du développement économique.

InnoVaud

InnoVaud favorise les liens entre les porteurs de projets et les différents acteurs qui font partie de son réseau. Dans ce cadre, il est important de souligner qu'InnoVaud collabore étroitement avec le secrétariat de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) qui existe depuis 1994. Cette dernière apporte des soutiens financiers sous forme de prêts ou de bourses à des projets dans le domaine de l'innovation et des *start-up*. Ces 2 entités ont créé un formulaire d'enregistrement commun disponible sur leurs 2 sites Internet. InnoVaud effectue le pré-filtrage des nouvelles demandes ainsi qu'il accompagne et encadre les projets soutenus par la FIT. D'autre part, la FIT s'appuie sur InnoVaud pour sa communication.

La sous-commission suivra attentivement la collaboration de ces 2 entités.

Biopôle de Lausanne, Vennes

L'année 2014 aura marqué la sortie de crise de la société anonyme Biopôle de Vennes, un des pôles de développement stratégique du Canton, dédié à l'accueil d'entreprises actives dans les sciences de la vie (biotechnologie, produits pharmaceutiques et technologies médicales) et dont les activités requièrent des contacts étroits avec les Hautes écoles (UNIL, EPFL, etc.) et le CHUV (recherche clinique).

Les erreurs ayant mené à la crise du Biopôle ont été identifiées par le SPECo de façon à ne pas les reproduire. Il s'agit en premier lieu de ne plus mettre en place une gouvernance à 2 vitesses, avec des collaborateurs étant à la fois au Conseil d'administration et à la direction des affaires, car ceci a conduit à un management opérationnel défectueux. Ensuite, il convient de revoir le modèle de développement des affaires du Biopôle et sa gestion du foncier en se basant de manière nettement plus réactive sur la demande des acteurs économiques dans la conception des bâtiments. Pour finir, il s'agit de mettre l'accent sur le fait que Biopôle est un pôle de développement thématique, apportant une haute valeur ajoutée dans les domaines des sciences de la vie, plutôt qu'un « réservoir » immobilier. Ceci permettra de valoriser le potentiel foncier en se basant sur la mixité entre les secteurs économiques, académiques et administratifs.

Depuis 2011, l'implication du chef du SPECo et d'un de ses collaborateurs a permis de ne pas péjorer le développement du site, d'assurer un traitement efficace des dossiers et de proposer au Conseil d'Etat, en 2014, une stratégie, un modèle de gouvernance et un modèle d'affaires assurant une gestion optimale du site dans le futur.

Du point de vue organisationnel, la gouvernance du Biopôle devait en principe se présenter sous la forme d'une fondation plutôt qu'une société anonyme. Toutefois, des questionnements ont surgi fin 2014 quant au choix de la future structure juridique afin d'en connaître toutes les conséquences. Suite à ces questionnements, l'engagement d'un nouveau président du Conseil d'administration ou de fondation est retardé. Le chef du SPECo est donc encore pour quelque temps le président du Conseil d'administration du Biopôle bien qu'il consacre à présent nettement moins de temps à cette fonction. Un collaborateur du SPECo, nommé à la direction ad intérim, y consacre lui encore 50% de son temps, ceci sans que les ressources du service n'aient été augmentées en contrepartie.

Choix de la future structure juridique du Biopôle

Le choix de la future structure juridique du Biopôle demande un temps de réflexion afin d'en connaître toutes les conséquences. Cela prolonge la présidence ad intérim assumée par le chef du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) à la tête du Conseil d'administration du Biopôle.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil quant au délai dans lequel il compte effectuer le choix de la structure juridique du Biopôle, ce qui permettra de mettre fin à la présidence ad intérim assurée par le chef du SPECo.*

Parc national d'innovation (PNI)

Ce projet a pour but d'accroître la compétitivité de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation en renforçant sa capacité à créer les produits et services de demain, ceci notamment dans les cantons romands par la mise en réseau de plusieurs sites autour de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et en Suisse allemande autour de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). Ce projet de PNI a nécessité une grande implication du SPECo en 2014, car il demande beaucoup d'alliances intercantionales.

Unité entreprises

L'Unité entreprises se concentre sur la promotion économique exogène et endogène. Ces activités sont étroitement liées à celles de l'Unité économie régionale, ce qui demande une bonne coordination.

Promotion économique (endogène et exogène)

En 2014, les efforts se sont poursuivis afin de diversifier le tissu économique vaudois et de soutenir l'innovation. Le soutien cantonal aux entreprises vaudoises comporte des aides financières (soutien à l'innovation, etc.) ainsi que des aides aux prestataires de services aux entreprises (conseils et *coaching*, etc.). Cette promotion endogène, qualitative et quantitative, vise notamment à continuer à consolider la place industrielle vaudoise et à lutter contre l'érosion des métiers dans le secteur secondaire, ceci en s'appuyant sur différents outils. Un de ces outils étant la facilitation de la mise à disposition de terrains industriels à des prix compétitifs dans les régions excentrées, soit d'améliorer l'offre foncière. Ceci ramène à la remarque formulée dans le chapitre relatif au développement économique concernant l'importance d'une coordination renforcée entre le SDT via le GOP et le SPECo (voir page 110).

Police cantonale du commerce (PCC)

La PCC, en charge de plusieurs domaines d'activités, a pour mission principale la protection du consommateur. Ces activités s'organisent autour de la délivrance d'autorisations et de licences, de la surveillance et de l'inspection des secteurs réglementés comme la prostitution ou les jeux et concours.

L'ancien chef de la Police cantonale du commerce a quitté ses fonctions fin septembre 2014. Le chef du SPECo a assuré l'intérim pendant 3 mois. La sous-commission a rencontré le nouveau chef de la PCC qui a pris ses fonctions début janvier 2015. Son arrivée coïncide avec les mises à jour de la loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) et de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB). L'enjeu important auquel il devra donc faire face est la mise en œuvre de ces 2 lois révisées.

Il est à noter qu'au sein du présent rapport, dans la partie consacrée au Département du territoire et de l'environnement (DTE), une observation porte sur la coordination entre la Police cantonale du commerce et le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) en matière de contrôles dans les restaurants⁴⁹.

⁴⁹ 5^e observation au DTE, p. 38 du présent rapport.

Service de l'emploi (SDE)

Une des missions du Service de l'emploi, au travers des Offices régionaux de placement (ORP), est la réinsertion des chômeurs – y compris ceux en fin de droit – dans le monde du travail en les plaçant, les conseillant et les activant dans des mesures du marché du travail. Les ORP recherchent des places vacantes auprès des entreprises qu'ils prospectent régulièrement.

Il existe tout un panel de mesures spécifiques aux bénéficiaires de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) et une liste de mesures spécifiques aux bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI). Pour ce qui concerne ce public cible, il est important de préciser que ces mesures spécifiques aux bénéficiaires du RI viennent s'ajouter au catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) proposé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Mesures du marché du travail (MMT)

Les MMT sont des prestations de l'assurance-chômage visant à prévenir le chômage imminent et à combattre le chômage existant. Elles se composent de plusieurs catégories selon le public cible (âge, formation, etc.)

Mesures spécifiques aux bénéficiaires de la loi sur l'assurance-chômage (LACI)

Elles se déclinent sous différentes formes :

- les semestres de motivation (SEMO) destinés aux jeunes de moins de 25 ans sans formation professionnelle ;
- les allocations d'initiation au travail (AIT) qui visent à subventionner la formation spécifique en entreprise nécessaire à la prise d'un nouvel emploi et à encourager les employeurs à engager de nouveaux collaborateurs qui auraient des difficultés de réinsertion sur le marché du travail ;
- les stages d'essai avec des employeurs partenaires ;
- Les stages professionnels en entreprise ou les programmes d'emploi temporaire (PET) dans des organismes à but non lucratif ou des collectivités publiques ;
- l'allocation de formation LACI pour les personnes de plus de 30 ans afin de leur permettre d'effectuer un apprentissage et d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC) ou un diplôme cantonal reconnu tout en conservant un revenu ;
- le soutien aux assurés qui entreprennent une activité indépendante ;
- une contribution aux frais de déplacement sur une durée de 6 mois pour tout travail trouvé à plus de 50 km du domicile de l'assuré ; ceci afin de favoriser la mobilité géographique.

Mesures spécifiques aux bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI)

Les allocations cantonales d'initiation au travail (ACIT) visent à subventionner la formation spécifique en entreprise d'un demandeur d'emploi au bénéfice du RI dont le placement est difficile, ceci en permettant à l'employeur d'engager de nouveaux collaborateurs qui ne sont pas en mesure de fournir immédiatement une pleine prestation de travail par le remboursement du 80% du salaire brut de l'employé pendant une durée maximum de 6 mois.

Avec le stage professionnel RI, le Service de l'emploi rembourse à l'employeur 80% du salaire mensuel brut de l'employé jusqu'à concurrence de CHF 2'800.– maximum pour un équivalent temps plein (ETP) et pour une durée maximum de 6 mois.

D'autres mesures d'insertion professionnelle spécifiques au RI telles que les mesures J'EM (Jusqu'à l'emploi), Nouvelle chance, Transition emploi, ou de *coaching* individuel sont aussi possibles.

Expérience de coordination entre un Centre social régional (CSR) et un Office régional de placement (ORP) en vue d'améliorer l'employabilité des personnes au RI

Pour rappel, les CSR doivent respecter les modalités de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) alors que les ORP doivent respecter les modalités de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE). Il en résulte une approche différente dans la manière de mener les dossiers selon qu'il est traité par un assistant social ou par un conseiller en emploi.

Le RI est un régime d'assistance sans limite dans le temps alors que le chômage est un régime d'assurance avec limite dans le temps. Il en résulte une interprétation différente de la notion d'employabilité. Pour le chômage, il y a 4 motifs principaux pouvant déboucher sur une sanction voire la fermeture d'un dossier : le refus d'une mesure, le refus d'un emploi, la non recherche d'emploi et le fait de ne pas se présenter aux rendez-vous. Il est constaté que les sanctions prévues par le régime de l'assurance-chômage sont peu adaptées aux personnes bénéficiant du RI. Dans ce sens, un projet pilote sera réalisé dès 2015 en couplant le travail du CSR de Lausanne et de l'ORP de Lausanne. L'évaluation de cette expérience intéresse le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). La sous-commission suivra aussi cette expérience avec attention.

Offices régionaux de placement (ORP)

Les buts, compétences et organisation des ORP sont décrits dans la loi sur l'emploi (LEmp) en ses articles 13 et 14.

En 2014, le Canton de Vaud compte 10 ORP. Il s'agit des ORP de Nyon, Morges, de l'Ouest lausannois, Lausanne, Pully, Riviera, Aigle, Echallens, Yverdon et Payerne. Quatre antennes ORP se trouvent à Orbe, Le Sentier, Sainte-Croix et Château-d'Oex.

La sous-commission a visité les ORP de Pully, Oron, Moudon et Nyon.

Après un essai infructueux de locaux en bureaux ouverts (*open space*) à l'ORP de Pully, un nouvel aménagement a été réalisé afin de rendre les bureaux des conseillers privatifs. S'il existe des plaintes de la part des personnes habitant sur Oron ou Moudon, force est de constater que le bassin de travail se trouve plutôt dans la région lausannoise et que peu de personnes sont concernées par de longues distances à parcourir pour aller rendre visite à son conseiller en emploi.

L'ORP de Nyon se trouve dans des locaux spacieux. Chaque conseiller dispose de son bureau afin d'assurer la confidentialité des rencontres avec les demandeurs d'emploi. L'ORP de Nyon, de par sa situation, travaille en étroite collaboration avec les nombreuses entreprises multinationales de l'ouest du canton. Les frontaliers dans cette zone du canton représentent 6% de la population active. Il peut être constaté une surreprésentation de dossiers de personnes à haut niveau de formation qui doivent être traités dans cet ORP.

Pour faire le suivi de la remarque de la Commission de gestion dans son rapport 2012 concernant l'ORP de l'Ouest lausannois⁵⁰, ce dernier a pu finalement inaugurer ses nouveaux locaux à la fin 2014. Il se trouve à l'étage d'un immeuble neuf à Prilly, proche des transports publics et doté de surfaces permettant à l'office de s'étendre si nécessaire. Les conseillers bénéficient tous d'un bureau privatif.

A noter que le SDE emploie plus de 500 collaborateurs répartis sur 24 sites dans le canton. Chaque chef d'office est responsable du suivi de son personnel. L'activité de placement est coordonnée entre les différents ORP afin d'éviter des doublons dans les visites d'entreprises. Avec le programme « Plasta », les ORP ont accès à tous les postes de travail ouverts en Suisse. Il est par contre difficile d'établir des statistiques du suivi des personnes dont les dossiers ont transité par un ORP en matière d'emploi trouvé. En effet, les conseillers ORP n'ont pas accès à la base de données des caisses de chômage car il n'existe pas d'interface avec les données des ORP. Ainsi, lorsqu'un dossier devient inactif, il n'est pas toujours possible de savoir si c'est parce que la personne a retrouvé du travail ou si celle-ci a abandonné sa recherche. Une demande de réalisation d'une telle interface a été formulée auprès du SECO en 2008 et est restée sans suite à ce jour.

⁵⁰ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 98.

Remarque

Il est dommage de constater que les ORP ne peuvent obtenir de statistiques plus fines sur l'efficacité de leur travail en matière de placement des demandeurs d'emploi.

Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT)

Economie domestique

Le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique (CTT) s'applique au personnel de maison dès 5 heures de travail hebdomadaires chez le même employeur. Ce contrat type spécifie les obligations des employeurs et des employés en matière d'horaire, de salaire, de congés, etc.

2^e observation

Information sur le contrat-type vaudois de travail pour les travailleurs de l'économie domestique

A titre de prévention, il conviendrait de s'assurer que l'ensemble de la population soit informé correctement sur l'existence du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique et de sa force obligatoire.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il compte faire afin de mieux informer la population sur l'existence du contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique ainsi que sur les droits et devoirs qui en découlent, et ce dans quel délai.*

Conséquences du vote du 9 février 2014 « contre l'immigration de masse »⁵¹ (art. 121a, al. 1 et 2, Cst-CH) pour l'emploi dans le canton de Vaud

Le SDE est guidé par le rapport du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de la votation du 9 février 2014 sur l'initiative « contre l'immigration de masse ». Selon ce rapport, la Suisse doit introduire un nouveau système d'admission applicable à tous les étrangers. Il repose sur le principe de la préférence nationale et prévoit des plafonds et des contingents annuels. Si les lois d'application ne sont pas entrées en vigueur le 9 février 2017 (3 ans à compter de l'acceptation de l'initiative), le Conseil fédéral devra édicter provisoirement, par voie d'ordonnance, des dispositions d'application nécessaires. Il doit aussi être examiné sous quelle forme les mesures d'accompagnement peuvent être maintenues après l'instauration d'un système de contingentement.

La mise en œuvre de l'art. 121a Cst-CH est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Par conséquent, un organe consultatif réunissant des représentants fédéraux et cantonaux des autorités compétentes en matière de marché du travail et des autorités d'exécution a été créé. Les partenaires sociaux sont également associés à ces travaux. Le rôle de ce comité est de déterminer les besoins en main-d'œuvre étrangère du point de vue tant quantitatif que qualitatif, sur la base d'estimations et d'analyses. Le Conseil fédéral se fonde sur ces travaux pour fixer les plafonds et les contingents.

Afin d'être en mesure de réagir rapidement à l'évolution des besoins de l'économie, un dispositif ciblé de monitoring et de contrôle en matière de migration sera aussi nécessaire. Un vaste programme pour le DECS que la sous-commission suivra avec attention.

Inspectorat de l'emploi

Pour rappel, dans le canton de Vaud, le dispositif de contrôle intègre plusieurs bases légales : les mesures d'accompagnement (MA), la lutte contre le travail au noir (LTN) et la protection de la santé et de la sécurité de travailleurs (LTr), et agrège des organes spécifiques entièrement dédiés à des secteurs d'activité (le contrôle des chantiers, les inspecteurs des métiers de bouche).

⁵¹ (12.098) Initiative populaire – Contre l'immigration de masse.

En matière de contrôle, au 31 décembre 2014, 28 inspecteurs se répartissent le travail. Dix-sept sont au SDE, 6 au contrôle des chantiers et 5 à l'inspection du travail de la Ville de Lausanne (ITL). Dès le 1^{er} janvier 2015, 2 nouveaux inspecteurs viendront rejoindre l'équipe du contrôle des chantiers.

Selon les objectifs 2014, les contrôles se répartissent de la façon suivante :

- 900 contrôles dans la branche de la construction au sens large, soit gros-œuvre, second-œuvre, sanitaire, ferblanterie-couverture, chauffage-ventilation, installations électriques, métiers de la pierre et paysagistes ;
- 270 contrôles dans le domaine des métiers de bouche, soit hôtellerie-restauration, boulangers-pâtisseries, bouchers, traiteurs ;
- 750 contrôles spécifiquement dédiés à la prévention en matière de santé et de sécurité au travail sans restriction dans l'ensemble des secteurs d'activités de l'économie, dont 400 par le SDE et 350 par l'ITL ;
- 1'000 contrôles au titre des MA et de la LTN pour l'essentiel dans des secteurs non conventionnés, qui représentent environ 60% du marché du travail.

Pour ce qui concerne le contrôle dans les secteurs non conventionnés, la répartition annuelle fait l'objet d'une planification décidée par la Commission tripartite chargée des mesures d'accompagnement. Elle concerne divers domaines économiques, notamment l'agriculture (qui comprend aussi la sylviculture, la chasse, la pêche et la pisciculture), l'industrie, les prestations de service dans divers domaines, l'administration, les transports, etc. Il peut être constaté que les entreprises dites « indigènes » représentent environ 60% des objectifs de contrôles annuels, le reste étant consacré aux prestataires de services étrangers, entreprises ou indépendants, et aux travailleurs détachés.

Lors de ses visites, la sous-commission a accompagné des inspecteurs durant des contrôles inopinés pendant les vendanges. Aucune infraction n'a été constatée lors de ces contrôles. Un objectif de 50 contrôles était prévu dans le domaine de l'agriculture pour 2014. Il en a été réalisé 55.

Pour des raisons d'organisation interne, le canton de Vaud a été divisé en 3 zones pour les contrôles dans l'agriculture. Ceci afin d'éviter, si possible, les redondances et de maintenir une cohérence administrative. Les contrôles se font directement dans les champs. Il est donc difficile de savoir quel exploitant est en réalité contrôlé avant d'avoir interpellé les travailleurs. Il est donc important qu'une « mémoire » des lieux se perpétue pour éviter de contrôler toujours les mêmes, raison pour laquelle, les binômes d'inspecteurs conservent la même zone de contrôle dans la durée.

Six inspecteurs se partagent la tâche dans ce domaine, soit 3 binômes. Jusqu'en 2011, il pouvait y avoir 80 à 90 contrôles annuels dans ce secteur. Compte tenu de la très nette diminution des problèmes relevés lors de ces contrôles – par rapport au début des années 2000 –, la Commission tripartite a considéré qu'il n'était plus nécessaire de se focaliser sur ce secteur et c'est désormais une sorte de veille qui est maintenue, avec un objectif de 50 contrôles annuels.

Service de l'agriculture (SAGR)

Le Service de l'agriculture répond aux besoins de l'agriculture vaudoise et vise à ce que le canton devienne un leader dans la formation des métiers de la terre.

Direction et politique agricole

Contributions à l'agriculture

La sous-commission a cherché à avoir une vision d'ensemble des paiements directs, aides, subventions et autres contributions qui reviennent à l'agriculture, y compris les améliorations foncières. Elle a également essayé de déterminer les parts cantonales et fédérales et de les réconcilier avec le budget 2014.

Pour commencer, il s'agit de différencier les subventions des autres aides à l'agriculture. Selon l'art. 7 de la loi sur les subventions (Lsubv), celles-ci consistent soit en des indemnités soit en des aides financières. Les indemnités sont des prestations pécuniaires ou des avantages économiques accordés à des bénéficiaires externes à l'Administration cantonale vaudoise (ACV), ayant pour but d'atténuer ou de compenser les charges financières résultant de l'accomplissement de tâches publiques déléguées par l'Etat. Les aides financières, quant à elles, sont des prestations pécuniaires ou des avantages économiques accordés à des bénéficiaires externes à l'ACV, afin d'assurer ou de promouvoir la réalisation de tâches d'intérêt public qu'ils ont décidé d'assumer.

Prométerre, par exemple, se situe principalement dans la première catégorie lorsqu'elle reçoit des subventions sous forme d'indemnités pour l'accomplissement de tâches publiques déléguées par l'Etat (vulgarisation, crédits agricoles, etc.).

Les subventions allouées aux groupements de producteurs au titre de la promotion de l'économie agricole ou aux services de dépannage agricole sont par contre dans la deuxième catégorie, sous forme d'aides financières.

L'art. 8 de la Lsubv liste une série d'exceptions à la règle. Notamment, ne sont pas considérées comme subventions au sens de la loi, les contributions pécuniaires ou avantages économiques accordés à des bénéficiaires externes à l'Etat qui n'impliquent pas l'accomplissement d'une tâche d'intérêt public ; il s'agit alors d'aides individuelles. Ainsi, la plupart des prestations effectuées par les agriculteurs (biodiversité, paysage, sécurité de l'approvisionnement, etc.) sont des aides individuelles et non pas des subventions. Au sein du budget du Canton de Vaud, les contributions à l'agriculture sont néanmoins appelées « subventions » même lorsqu'il ne s'agit pas de subventions mais de paiements directs.

Le montant total des contributions à l'agriculture versées par le SAGR dans le cadre du budget 2014 est d'environ CHF 300 millions. Ce montant est réparti principalement dans les 3 lignes budgétaires aux libellés suivants :

1. les « subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif » qui s'élèvent à près de CHF 10 millions ;
2. les « subventions accordées aux ménages privés » qui s'élèvent à près de CHF 36 millions ;
3. les « subventions à redistribuer – ménages privés » qui s'élèvent à CHF 252,5 millions.

Les montants listés au point 1 correspondent véritablement à des subventions au sens de la loi. Il s'agit de contributions octroyées par le Canton de Vaud dans le cadre de la loi sur l'agriculture vaudoise (LVLAgr).

Les montants listés au point 2 ne représentent pas des subventions au sens de la loi. Ces aides comprennent principalement les contributions à la qualité du paysage (selon le programme de législature), les contributions en lien avec la loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) (nitrates) et les contributions en lien avec l'ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

Les montants listés au point 3 ne représentent pas non plus des subventions au sens de la loi. Il s'agit principalement de paiements directs qui correspondent à la politique agricole 2014-2017. Dans ce cadre, le SAGR s'occupe de la gestion administrative de ces mesures, le financement étant assuré par la Confédération. Ces paiements directs et contributions servent à rétribuer les exploitants pour les prestations fournies à la demande de la collectivité. Il s'agit principalement de contributions à la sécurité de l'approvisionnement, mais aussi au système de production, à la biodiversité, au paysage cultivé, à la qualité du paysage ainsi qu'à l'utilisation efficiente des ressources.

En plus de ce montant de CHF 300 millions expliqué ci-dessus, il existe d'autres soutiens à l'agriculture par une aide au financement de projets. Soit :

- la division Améliorations foncières (AF) du Service du développement territorial (SDT) qui procure des aides structurelles. Ces aides sont octroyées dans le cadre d'exposés des motifs et projets de décrets présentant des crédits cadres ;

- l'Office de crédit agricole de Prométerre (OCA) qui gère le Fonds d'investissements agricole (FIA) (prêts sans intérêt), le Fonds d'investissement rural (FIR) (prêts sans intérêt de fonds cantonaux) et l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA).

La sous-commission relève qu'une vision d'ensemble des paiements directs, aides individuelles, subventions et autres contributions qui reviennent à l'agriculture, y compris les améliorations foncières, ainsi qu'une représentation des parts cantonales et fédérales, sous forme de tableaux, schémas ou autres résumés explicatifs permettant de faciliter la compréhension des contributions apportées à l'agriculture, n'est actuellement pas formalisée.

3^e observation

Vision globale de l'ensemble des contributions à l'agriculture

Une vision globale de l'ensemble des paiements directs, aides individuelles, subventions et autres contributions qui reviennent à l'agriculture, y compris les améliorations foncières, n'est actuellement pas formalisée. Cette vision, présentée sous forme de tableaux, schémas ou autres résumés explicatifs, permettrait de faciliter la compréhension des contributions cantonales et fédérales apportées à l'agriculture.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le développement d'une vision synoptique formalisée de l'ensemble des contributions apportées à l'agriculture afin d'en faciliter la compréhension, et ce dans quel délai.*

Subventions à l'agriculture

Le SAGR tient à jour un tableau récapitulatif présentant l'inventaire des 84 subventions qui sont, selon la loi (montant listé plus haut au point 1, soit environ CHF 10 millions), de son ressort et qui sont sous la forme de prestations pécuniaires. Ce tableau est très détaillé et donne notamment :

- la base légale de la subvention ;
- les objectifs de la subvention ;
- la catégorisation de la subvention ;
- le nom ou la raison sociale du bénéficiaire, sa forme juridique ;
- la forme d'octroi (décision, contrat) et sa durée ainsi que le montant versé ;
- une colonne indiquant si l'objectif de la subvention a été atteint ou pas.

Un important travail a été effectué par le SAGR depuis 2012 pour mettre sur pied cet inventaire et l'on constate donc qu'il y a exhaustivité de l'information factuelle. En effet, à travers cet inventaire apparaît clairement ce qui existe en termes de subventions ainsi que les montants qui sont versés. Par ailleurs, en principe, lorsqu'une subvention n'atteint pas son objectif ou lorsqu'elle n'a pas de caractère incitatif, elle est supprimée. Ceci explique pourquoi cet inventaire comprend une colonne indiquant si l'objectif de la subvention a ou n'a pas été atteint. Toutefois, il n'existe pas de données qualitatives et quantitatives permettant de mesurer l'efficacité de chacune de ces 84 subventions par rapport à la politique publique qu'elles servent. Il est donc difficile pour le SAGR d'évaluer véritablement le bien-fondé de ces subventions et de jauger si l'objectif visé par une subvention est bien atteint, ceci par manque d'outils permettant de procéder à une analyse systématique. En l'état, cette démarche qui devrait se baser sur une réflexion étayée avec des indicateurs précis, ne peut être véritablement entreprise par le SAGR.

4^e observation

Inventaire des subventions du Service de l'agriculture (SAGR) et mesure de leur efficacité

Le SAGR tient un inventaire des subventions qu'il alloue. Dans ce cadre, il se doit d'indiquer si ces subventions atteignent les objectifs qui leur sont fixés. Cette démarche, qui devrait se baser sur une réflexion étayée avec des indicateurs précis, ne peut être véritablement entreprise par le SAGR par manque d'outils lui permettant de mesurer l'efficacité des subventions.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il compte entreprendre, et ce dans quel délai, pour s'assurer que le SAGR soit doté des outils lui permettant de mesurer de manière adéquate si le but visé par les subventions qu'il accorde est atteint ou pas.*

Améliorations foncières (AF)

Les améliorations foncières forment le second volet des aides apportées au monde agricole au travers d'infrastructures rurales ou agricoles. Cette aide structurelle à l'agriculture émane du Service du développement territorial (SDT) qui gère les crédits à fonds perdu destinés au volet agricole des améliorations foncières. Les opérations d'améliorations foncières concernent également les pôles de développement économique, le rétablissement du foncier lors de grands travaux d'infrastructures (transports, corrections fluviales, etc.), les constructions de logements, la lutte contre les dangers naturels, la réalisation d'ouvrages d'intérêts publics, mais sans financement AF ; seules les infrastructures rurales ou agricoles pouvant en bénéficier. Il est important de souligner que ce dernier domaine lié à l'agriculture représente 90% des projets d'améliorations foncières (en nombre).

Ces dernières visent à améliorer les conditions de travail et les conditions économiques du monde rural, notamment en montagne et dans les zones périphériques, ainsi que d'adapter les nouvelles normes de détention des animaux pour répondre aux normes fédérales. Elles sont accordées pour des mesures individuelles ou collectives dans le but de maintenir des structures compétitives et de promouvoir un développement durable du territoire rural. Elles prennent en compte les intérêts de l'agriculture, de la protection de l'environnement, et se coordonnent avec le développement économique régional. En matière de développement rural, les AF sont donc un pilier essentiel de la politique agricole et sont rattachées, non pas au SAGR, mais au SDT.

Par ailleurs, pour le compte du FIA et du FIR, l'Office de crédit agricole traite diverses demandes d'aide financière et examine le plus souvent les mêmes projets que ceux traités par les AF. Il y a donc souvent des ressources allouées pour l'examen d'un même dossier par 2 instances distinctes ayant par ailleurs des pratiques très différentes, soit l'Office de crédit agricole (OCA), qui dépend du SAGR (tâche déléguée), et le SDT (Division AF). Il convient donc de favoriser une collaboration optimale entre les 2 services, avec une vision commune, afin d'assurer un traitement efficace des projets d'améliorations foncières liés à l'agriculture.

5^e observation

Coordination entre le Service de l'agriculture (SAGR) et la Division améliorations foncières (AF) du Service du développement territorial (SDT)

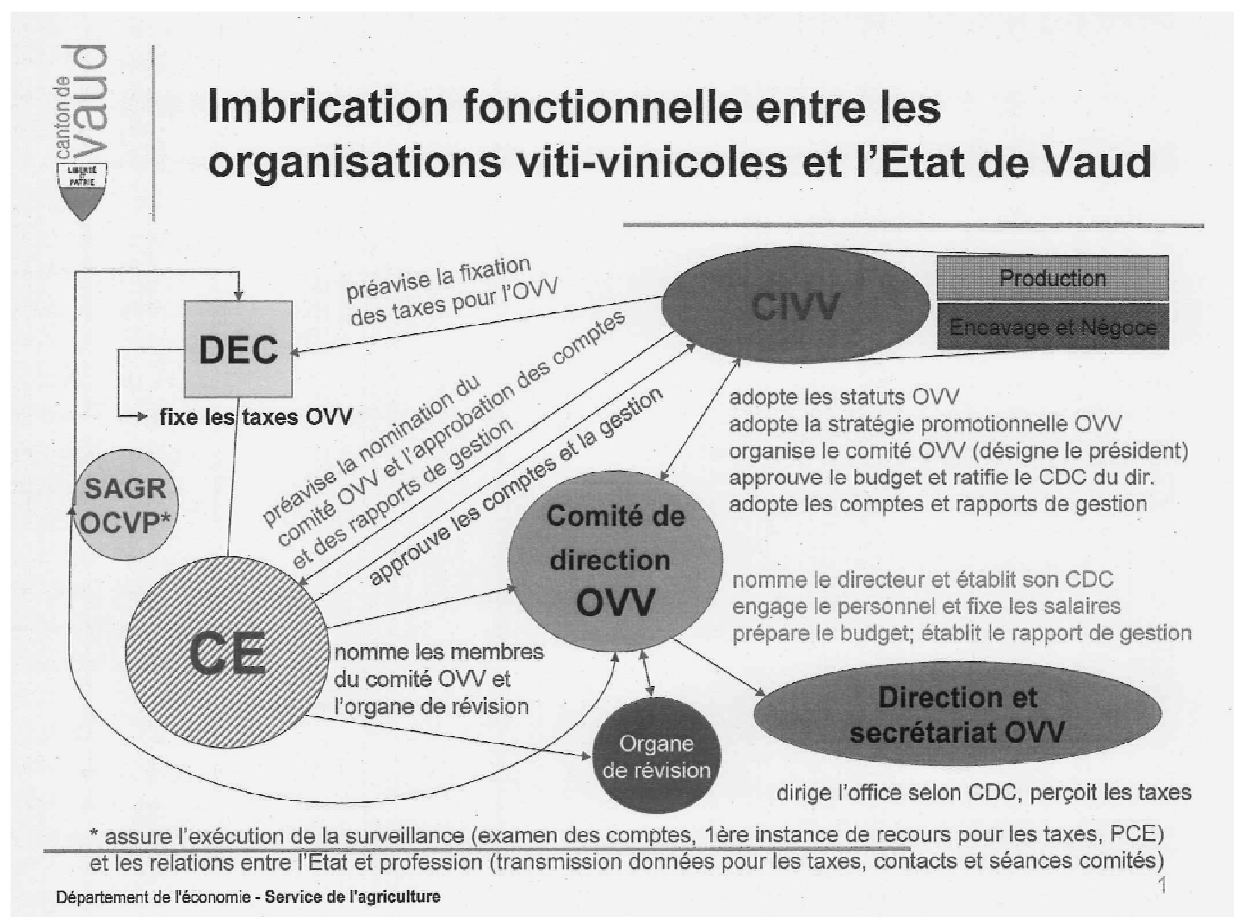
Les projets d'infrastructures rurales ou agricoles représentent 90% des projets traités par la Division AF qui dépend du SDT. Ces projets d'améliorations foncières sont un pilier essentiel de la politique agricole. Par ailleurs, de nombreux dossiers traités par la Division AF sont également traités par l'Office de crédit agricole (OCA) qui dépend du SAGR. Ainsi, cette répartition des tâches dans deux départements distincts nécessite une bonne coordination des informations et une vision commune afin d'assurer un traitement efficace et efficient des projets d'améliorations foncières liés à l'agriculture.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, en donnant les points de vue des différents services concernés, sur les moyens qu'il entend mettre en place pour optimiser la coordination des informations entre la Division AF et le SAGR, et ce dans quel délai.*

Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP)

Office des vins vaudois (OVV)

Pour rappel, l'Office des vins vaudois est une institution de droit public reconnue par l'Etat. Celui-ci délègue la tâche de la promotion viticole à l'OVV, ce dernier ayant pour buts de promouvoir les vins vaudois et leur image par diverses actions et de veiller à la coordination de toutes les actions entreprises. Les organes de l'OVV consistent en un Comité de direction dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat, sur proposition du chef du DECS, après consultation auprès de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). L'OVV est subordonné à la CIVV.



Les taxes en faveur de l'OVV sont prélevées auprès de tous les producteurs et encaveurs. Le produit des taxes est affecté à des actions de promotion au niveau régional, cantonal et national, à l'amélioration de la connaissance et de la transparence de la production et du marché ainsi qu'aux coûts de fonctionnement annuels de l'OVV, à raison de 15% au maximum.

L'OVV présente annuellement une stratégie promotionnelle comprenant des axes d'actions, avec activités et engagements, axes d'actions qui s'inscrivent dans un cadre général de soutien à la viticulture. Il est par conséquent difficile de mesurer de manière objective les avantages que ces actions de promotion procurent aux vignerons vaudois qui en bénéficient indirectement. Cette stratégie amène ainsi certains producteurs et encaveurs à se sentir écartés de cette promotion ou à ne pas constater les avantages qu'elle procure pour leur activité, alors qu'ils ont apporté leur contribution financière par le biais de la taxe.

La sous-commission avait été rendue attentive aux doléances de producteurs et encaveurs exprimées par voie de courrier quant au fonctionnement de l'OVV auquel il était notamment reproché un manque de transparence quant aux motifs conduisant au choix des actions, tout en estimant que celles-ci provoquaient une inégalité de traitement à l'égard de certains vignerons. Les griefs portaient

également sur le manque de communication quant aux motifs conduisant à des augmentations de taxes. Ceci avait donné lieu à une remarque dans le rapport de gestion 2013⁵² qui appelait le Service de l'agriculture à se pencher sur la gouvernance de l'OVV, notamment en matière de communication aux producteurs et encaveurs.

La sous-commission a assuré le suivi de cette remarque. Elle relève que le SAGR a envoyé à la direction de l'OVV une série de questions permettant de mieux cerner la politique de communication envers les producteurs et encaveurs.

La stratégie promotionnelle annuelle est présentée au Comité de la CIVV lors de la validation du budget en novembre et est adoptée par l'assemblée générale de la CIVV. Ce programme est discuté lors de comités OVV et CIVV ou encore lors de la présence du directeur de l'OVV dans les assemblées régionales et associatives du milieu viticole. Par ailleurs, ce calendrier annuel des activités est disponible sur l'intranet de l'OVV et sur le site de l'OVV. Il ne semble toutefois pas y avoir d'informations envoyées à l'ensemble des producteurs et encaveurs concernant les actions et engagements choisis en vue de promouvoir les vins vaudois et expliquant les raisons de la stratégie promotionnelle adoptée, soit une communication véritablement active à leur égard.

Par ailleurs, la direction de l'OVV n'a pas été en mesure d'indiquer si une information avait été donnée aux producteurs et encaveurs lors de l'augmentation des taxes avant l'envoi des bordereaux, et si oui par quel canal.

Pour finir, la direction de l'OVV a choisi de répondre de vive voix aux doléances de producteurs et encaveurs qui avaient été exprimées par voie de courrier, avec copies notamment au SAGR et à la COGES. La direction estime par ailleurs qu'il n'est pas opportun d'informer le SAGR des mesures prises lorsque l'office est confronté à des questions ou problèmes tels que ceux exprimés dans ces courriers, considérant que sa communication régulière avec la CIVV est suffisante en la matière.

La remarque émise en 2013 concerne également plus largement la politique de communication de l'OVV vers l'extérieur ainsi que la coordination de celle-ci avec le DECS. L'OVV présente un programme annuel comprenant des actions de promotions. Toutefois, il ne semble pas exister de document déclinant la stratégie promotionnelle à long terme de l'OVV, vision qui pourrait être partagée avec le SAGR et plus généralement le DECS afin d'assurer des coordinations et des synergies éventuelles. En effet, la viticulture fait partie, avec le tourisme et les produits du terroir, des 3 piliers importants et interdépendants de projets développés par le DECS, comme celui de l'œnotourisme.

6^e observation

Missions de promotion, de communication de l'Office des vins vaudois (OVV)

L'OVV est une institution de droit public reconnue par l'Etat, son comité de direction est nommé par le Conseil d'Etat et ses ressources sont constituées par le produit de taxes affectées. Un des buts de l'OVV est de veiller à la coordination de toutes les actions entreprises ainsi qu'à l'amélioration de la transparence du marché. Malgré cela, l'OVV ne semble pas partager de manière active sa stratégie de communication et de promotion aussi bien envers les producteurs et encaveurs qu'envers les services de l'Etat concernés, avec lesquels cette stratégie pourrait par ailleurs être coordonnée.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation de la gouvernance de l'OVV, notamment en matière de partage de sa stratégie de communication et de promotion, et ce aussi bien envers les producteurs et encaveurs mais également envers les services de l'Etat concernés.*

⁵² Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 116.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Le SEPS souligne que le nouveau programme comptable SAP a généré beaucoup de travail supplémentaire pour un petit service dont la tâche se répartit sur un poste et demi. Il y a abondamment de facturation à l'externe à réaliser par rapport à la taille du service.

Enseignement du sport à l'école

Depuis la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS), le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) remet en cause le rôle du SEPS dans l'encadrement de l'éducation physique en milieu scolaire. La marge de manœuvre en termes d'intervention dans les établissements scolaires est devenue plus difficile et il n'y a toujours pas de règlement d'application de la LEPS votée par le Grand Conseil en 2012. Une dizaine d'articles sur le sport scolaire sont concernés. Pour rappel, le sport a quitté le DFJC en 1998 afin d'être rattaché à la promotion économique, outil nécessaire au développement du sport international. En Suisse, seuls 4 cantons n'ont pas le service du sport rattaché au département de la formation.

Pour information, une mise à jour du guide des mesures de sécurité pour l'enseignement de l'éducation physique scolaire a été éditée sur Internet en 2014.

Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ)

La candidature de Lausanne a été déposée en juin 2014. Le Comité international olympique (CIO) désignera en juillet 2015 dans laquelle des 2 villes candidates (Lausanne ou Brasov en Roumanie) auront lieu les JOJ en 2020. Le comité de campagne composé de 20 personnes est déjà en plein travail de lobbying et de promotion. Il s'agit de 3 conseillers d'Etat, de membres de l'Administration cantonale vaudoise, de représentants de la Ville de Lausanne, de l'Office fédéral du sport (OFSP) et de la Swiss olympic association.

Cluster sport international

Pour rappel, l'activité du cluster se développera sur 3 grands axes. Dans le domaine de la formation et de la recherche, il s'agira de développer la communication, les relations et les collaborations entre les institutions du sport international et les acteurs potentiellement concernés de la formation supérieure et continue, ainsi que de la recherche et du développement (R&D). Par ailleurs, le cluster renforcera l'accueil et la recherche de nouvelles fédérations sportives, de manifestations et congrès ainsi que s'attachera à donner de la visibilité au statut de « Lausanne, Capitale olympique ». La structure juridique de ce cluster a été choisie sous forme d'une association dont les statuts seront signés en 2015.

Maison du sport à Leysin

La construction avance et l'inauguration de la Maison du sport aura certainement lieu comme prévu en juin 2016. Le SEPS suit attentivement ce projet qui sera doté de 70 lits, d'un réfectoire et d'une cuisine professionnelle, de salles de théorie et de salles de jeux ainsi que d'une salle de sport simple et d'un terrain de jeux extérieur. La salle de sport viendra compléter les 3 salles se trouvant de l'autre côté de la route au centre sportif de Leysin. Tous les cours Jeunesse+Sport du canton de Vaud pourront avoir lieu dans cette maison. Il s'agit de 30 cours de 5 nuitées, plus de la formation pédagogique et technique. Pour le solde, les écoles pourront louer les services de la Maison du sport pour organiser des semaines scolaires à la montagne.

Nouvelles mesures pour le Sport-études

Les mesures pour le Sport-études sont bien organisées au niveau de la voie gymnasiale. Par contre, il est constaté que 2/3 des sélectionnés suisses pour les Jeux olympiques proviennent de la voie de l'apprentissage. Suite à ce constat, un groupe de pilotage a été mis sur pied afin de sensibiliser les employeurs aux apprentis sportifs d'élite. Des idées de labels d'entreprises favorables au sport de performance sont en gestation. Il s'agit de sensibiliser également les employeurs à la personnalité spécifique de ces apprentis qui sont capables de se discipliner et de suivre les objectifs qu'ils se fixent.

Service de la population (SPOP)

Pour rappel, le SPOP est chargé de la mise en œuvre des législations fédérales et cantonales en matière de migration (étranger et asile), de la délivrance de toutes les prestations de l'état civil, de la gestion des demandes de naturalisation, du traitement des demandes de documents d'identité, de la promotion de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme en lien avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ainsi que de la surveillance des contrôles des habitants et bureaux des étrangers.

Dès le premier août 2014, en plus des unités transversales et du BCI, le service est divisé en 4 secteurs. A savoir la Division état civil, la Division communes et nationalité, la Division étrangers et la Division asile et retour.

Il est à constater que depuis 2 ans, l'équipe de direction du SPOP a été renouvelée.

La mise à niveau informatique qui a eu lieu en 2014 ne donne pas entière satisfaction au service qui doit enregistrer une importante quantité de dossiers dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED) et de l'implémentation de nouveaux programmes informatiques. Il semble que l'évaluation en matière de personnel a été sous-évaluée pour ce service.

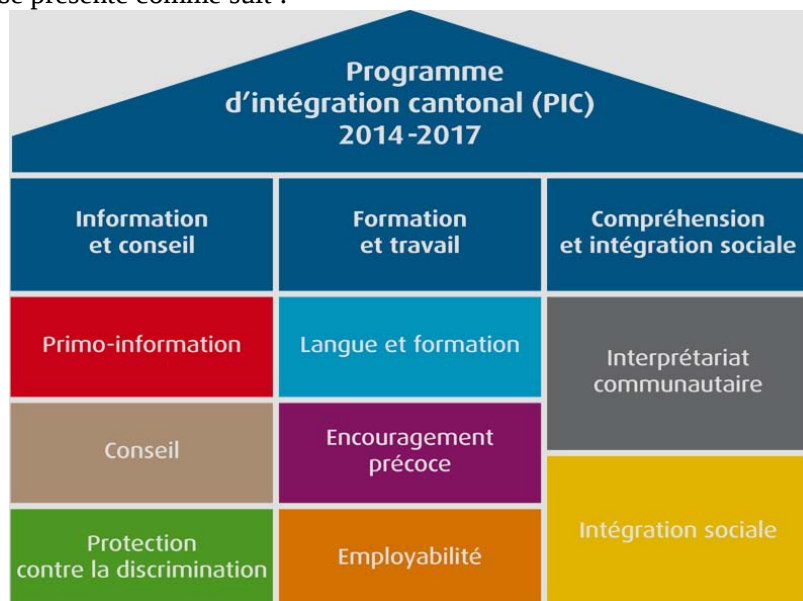
Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

La mission du BCI est de faciliter la cohabitation et la compréhension interculturelle entre la population suisse et étrangère et de favoriser l'égalité des chances et la participation à la vie en société pour les personnes migrantes. Il est aussi le répondant cantonal en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, aussi bien pour les communes, l'Administration cantonale vaudoise et la Confédération, ainsi que pour les particuliers et les associations. Enfin, il a également pour mission de renforcer l'action des collectivités publiques dans le domaine de l'intégration sur le plan communal.

Le BCI informe sur les offres d'intégration accessibles aux personnes migrantes de même que sur les associations et institutions concernées par l'intégration. Il apporte des renseignements spécifiques sur toutes les questions concernant le domaine des migrations et de l'intégration. Il soutient les associations et institutions pour développer des projets d'intégration et de prévention du racisme. Il conseille et soutien les communes pour mettre sur pied des politiques d'intégration, notamment dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées. Il informe et oriente les personnes victimes d'actes à caractère raciste.

Le BCI est le répondant en matière d'intégration auprès de la Confédération. Il a été chargé de coordonner la mise sur pied du programme d'intégration cantonal vaudois (PIC) 2014-2017. Une convention de programme a été signée entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud définissant les objectifs stratégiques du programme poursuivi par les parties, les prestations du Canton de Vaud ainsi que la planification financière pour les 4 années de la durée du PIC. La compétence de l'évaluation des PIC a été remise aux cantons. L'Office fédéral des migrations (ODM) (dénommé Secrétariat d'Etat aux migrations – SEM depuis le 1^{er} janvier 2015) réalise pour sa part la méta-évaluation des PIC cantonaux. Par délégation de l'ODM, le Canton de Vaud s'inscrit comme pilote pour la conception des outils d'évaluation des PIC cantonaux. Un rapport intermédiaire sur le PIC cantonal devra être effectué fin 2015. Le BCI étant créé depuis 2009 dans le Canton de Vaud, il est à remarquer que l'ODM a pris comme modèle ses procédures en matière d'intégration pour implémenter le programme fédéral d'intégration.

Le PIC vaudois se présente comme suit :



La répartition financière entre les différents domaines est règlementée par la Confédération. A savoir qu'un minimum de 40% des fonds doit être affecté pour l'objectif d'information et conseil de même que pour celui de la formation et du travail. L'avantage du PIC est de disposer d'une politique publique de l'intégration planifiée sur 4 ans et dont le financement peut être utilisé pendant les 4 années, contrairement à des mesures faites au coup par coup. Voici quelques explications sur certains des objectifs du PIC vaudois dont on peut trouver le détail exhaustif sur le site Internet du Canton de Vaud.

Primo-information : le but étant le renforcement du rôle des communes dans leur accueil des primo-arrivants, ces dernières ont été sollicitées par le BCI sans grand succès car cet accueil est considéré comme une tâche supplémentaire. Un groupe de travail a été mis sur pied avec quelques responsables communaux des contrôles des habitants. Il en ressort une demande d'outil clef en mains.

Des permanences de conseil aux migrants voient le jour à Lausanne, via l'espace de La Fraternité, ou à Payerne où une permanence a été mise sur pied en 2014. Une deuxième est prévue en 2016 et l'idée de réaliser une permanence ambulante est avancée.

Une vingtaine de projets annuels sont soutenus dans le cadre de l'objectif de l'intégration sociale qui a pour but de faire participer les immigrés à des projets réalisés par eux et pour eux.

L'encouragement précoce implique une collaboration avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), le Service de protection de la jeunesse (SPJ) ou l'école. Il peut être constaté que de nombreux services de l'administration font de l'intégration sans le savoir. Le financement du BCI peut intervenir sur des projets dans ces différents départements.

La sous-commission salue le dynamisme du BCI et suivra avec attention les projets financés dans le cadre du PIC cantonal jusqu'en 2017.

Division état civil

Centre de biométrie

En 2014, 60% des cartes d'identité sont produites dans les communes et 40 % dans le Centre de biométrie. Celui-ci, situé dans le quartier du Flon, à Lausanne, est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 8h00 à 17h30. Les services d'un centre d'appels sont aussi offerts de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. A noter l'aspect très pratique de la prise de rendez-vous en ligne et l'ouverture de bureaux aux personnes sans rendez-vous mais avec le risque d'attente. En 2013, le Centre de biométrie a connu 54'000 passages. Il peut accueillir 11 personnes à la fois.

Remarque

Il conviendrait d'améliorer la signalétique du Centre de biométrie dont l'entrée ne se dévoile pas naturellement aux utilisateurs lorsqu'ils sont au Flon.

Le personnel du Centre de biométrie travaille de manière transversale, il peut à tout moment occuper un poste différent selon la demande et le besoin. La variété des tâches rend le travail plus agréable pour le personnel. L'annualisation du temps de travail permet plus de souplesse pour un travail qui rencontre des périodes creuses alternées avec des périodes de forte affluence. Bien que la sous-commission ait perçu agréablement le dynamisme de l'équipe du Centre de biométrie cantonal, elle est interpellée par le fait qu'il y ait en permanence 12 employés en contrat avec une entreprise de travail temporaire.

Remarque

Le travail temporaire, comme son nom l'indique, est fait pour dépanner et non pour combler un manque de personnel structurel. L'aspect temporaire d'un travail est peu sécurisant pour l'employé et le renouvellement des personnes pour une même tâche n'est pas un gage d'efficience de la prestation à accomplir.

Division communes et nationalités

Il convient de rappeler que le Canton n'est pas l'entité de surveillance pour les naturalisations. La procédure, bien que régie par le droit cantonal (loi sur le droit de cité vaudois – LDCV), se passe au niveau communal et le Canton est compétent pour rendre la décision de naturalisation. La loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN), récemment adoptée et dont l'entrée en vigueur est prévue pour l'automne 2016, apportera quelques changements à la procédure de naturalisation. Par conséquent, la LDCV sera revisitée en rapport avec l'ordonnance d'application de la nouvelle LN. Il est à noter que seuls les permis C pourront faire une demande de naturalisation dans le futur. De plus, l'art. 12 LN apporte un durcissement dans les critères d'intégration nécessaires pour obtenir la nationalité suisse :

Art. 12 Critères d'intégration

¹ Une intégration réussie se manifeste en particulier par:

- a. le respect de la sécurité et de l'ordre publics;
- b. le respect des valeurs de la Constitution;
- c. l'aptitude à communiquer au quotidien dans une langue nationale, à l'oral et à l'écrit;
- d. la participation à la vie économique ou l'acquisition d'une formation;
- e. l'encouragement et le soutien de l'intégration du conjoint, du partenaire enregistré ou des enfants mineurs sur lesquels est exercée l'autorité parentale.

² La situation des personnes qui, du fait d'un handicap ou d'une maladie ou pour d'autres raisons personnelles majeures, ne remplissent pas ou remplissent difficilement les critères d'intégration prévus à l'al. 1, let. c et d, est prise en compte de manière appropriée.

³ Les cantons peuvent prévoir d'autres critères d'intégration.

Division étrangers

Lors de la visite de la sous-commission, il a été constaté un important retard dans le traitement de la délivrance des permis de séjour. Ce pic de retards a été observé suite à l'introduction du nouveau programme informatique dont l'objectif final est d'améliorer la fluidité du traitement des dossiers. En vue des fêtes de fin d'année, il a été envisagé de faire une action « coup de poing » afin d'accélérer la délivrance des permis de séjour.

La Division étrangers attire l'attention sur le fait que le métier de la police des étrangers s'est beaucoup complexifié ces dernières années avec les nombreux régimes, période transitoires des différents pays européens ainsi que les différentes jurisprudences avec les Etats tiers. De plus, depuis ces 10 dernières années, il a été constaté une moyenne de plus 7'500 unités de permis B ou C à traiter chaque année. Enfin l'implémentation de la gestion électronique des documents est venue s'ajouter comme charge de travail à ce service.

Depuis 2014, les cantons doivent vérifier la qualité de travailleur des ayant droits lors du renouvellement de leur permis de séjour. Cette vérification doit se faire annuellement, même pour les permis de séjour pour européens délivrés pour 5 ans. Un risque d'annualisation des permis B est à envisager, ce qui pourrait entraîner encore un surcroît de travail pour les services cantonaux. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) fait parvenir mensuellement une liste brute des chômeurs vaudois et la Division étrangers doit se charger d'examiner chaque dossier au cas par cas selon les différentes bases légales avec les pays européens. Le travail est rendu encore plus difficile dans la mesure où la liste fournie par le SECO n'est souvent pas à jour. Par contre, le Canton avait déjà pris cette mesure de vérification avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour ce qui concerne les dossiers relevant du Revenu d'insertion.

Division asile et retour

Si en 2013 il a été constaté une diminution des demandes d'asile déposées en Suisse, cela ne sera pas le cas en 2014. A fin novembre 2014, il y avait déjà 22'251 demandes alors que 2013 en comptait 21'460.⁵³ Pour le canton de Vaud, cela équivaut à fin novembre 2014 à 1'646 nouvelles demandes d'asile. Toujours selon les statistiques suisses, il peut être relevé que 57% des demandes d'asile se soldent par la légalisation de la présence alors que 43% des personnes sont renvoyées.

Pour le Canton de Vaud, du premier janvier au 30 octobre 2014 ont eu lieu 635 départs se répartissant comme suit : 38% de départs avec aide au retour, 5% de départs volontaires Dublin, 14% de renvois Dublin, 32 % de renvois de personnes en détention et 11% de vols spéciaux.

Centre de détention administrative de Frambois

Un comptable a été engagé à Frambois. La direction est par contre toujours effectuée par la directrice ad intérim.

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

La sous-commission a visité les nouveaux locaux de l'EVAM situés à la route de Chavannes n°33, à Lausanne. Les locaux, spacieux, comprennent une réception, les bureaux de l'EVAM, le centre de formation avec sa cellule d'orientation et le groupe emploi ainsi qu'une magnifique cuisine destinée à la formation et à la livraison des repas dans les 9 abris de la protection civile (PC) où sont encore hébergés de nombreux requérants d'asile. A terme, cette cuisine aura une capacité pour réaliser 1'000 repas par jour. Le personnel de l'EVAM est satisfait de ce nouvel outil de travail et du gain de place obtenu.

Les 3 types d'hébergement à l'EVAM sont les foyers collectifs, les abris PC et les appartements. Pour mémoire, l'EVAM est propriétaire de 1'260 appartements dans le canton de Vaud. Nonobstant leur inconfort, le coût important de l'accueil dans les abris PC implique que cette solution n'est pas favorisée par l'EVAM. Face à l'afflux de migrants toujours nombreux, c'est le manque de places qui oblige à recourir à ce type d'hébergement. Il faut cependant relever que les abris PC sont utiles car rapidement opérationnels pour de courts délais afin d'accueillir de nouvelles personnes.

Intégration des permis F sur le marché du travail

En 2014, l'intégration sur le marché du travail des personnes au bénéfice d'une admission provisoire (permis F) est l'objectif stratégique prioritaire de l'EVAM. Ces personnes resteront durablement en Suisse et sont autorisées à exercer une activité lucrative. Il est ainsi cohérent et dans l'intérêt de tous qu'elles deviennent actrices de leur destin. Au vu de leur parcours de vie parfois difficile, l'EVAM a aussi une mission d'accompagnement social de ces personnes. Pour atteindre cet objectif, l'EVAM travaille en collaboration avec le SDE et le SPAS via le catalogue des mesures d'insertion sociale et les prestations de la Communauté d'intérêt pour la formation élémentaire des adultes (CIFEA). Le BCI est aussi un partenaire de la démarche via son objectif d'intégration sociale des migrants en finançant par exemple les cours de langues. L'EVAM essaye, par toutes ces mesures, de mener ces personnes jusqu'à leur premier emploi.

⁵³ Source ODM, SPOP.

Personnel de l'EVAM

Un processus d'évaluation des cadres va être mis au point afin de réaliser une politique cohérente en matière de formation pour assurer la relève. Les employés étant encore soumis à l'ancienne grille de rémunération de l'Etat de Vaud, une réflexion en vue de moderniser cette grille sera menée avec des représentants du personnel de l'EVAM car les salaires bas posent un véritable problème pour l'embauche. Il en résulte également un fort taux de rotation du personnel. Pour rappel, l'exposé des motifs et projet de loi à l'origine de la création de l'EVAM stipule qu'il est nécessaire que cette institution soit flexible pour s'adapter aux variations induites par le nombre de migrants. La sécurité de l'emploi est par conséquent moins bonne à l'EVAM, ce qui rajoute encore un handicap en matière d'embauche du personnel.

Etat de santé des migrants

Concernant la santé des migrants, un protocole clair est établi entre la Polyclinique médicale universitaire (PMU) et l'EVAM en matière de suivi du dossier médical. Ce dernier est transmis via le médecin cantonal à la PMU. Selon les responsables de l'EVAM, il existe toutefois des difficultés pour le suivi des personnes prises en charge par des psychiatres car cette discipline s'est beaucoup orientée vers des traitements ambulatoires, ce qui pose problème pour le suivi de migrants sans entourage stable.

Foyer pour mineurs non accompagnés (MNA)

Comme annoncé lors de la visite de la sous-commission en 2013, un appartement de transition a été mis à disposition de 3 jeunes de 18 ans. Ces derniers ont donc quitté le foyer MNA pour loger dans cet appartement où ils doivent apprendre à s'organiser tout en étant dans un environnement sous contrôle. Un éducateur passe une fois par jour à l'appartement pour leur donner un coup de main dans leur processus d'autonomisation. La sous-commission suivra attentivement cette expérience.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DECS compte 65 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_QUE_029	Question écrite Bernard Martin au sujet de la motion Bernard Martin et consorts concernant les OGM en agriculture, dans l'environnement et l'alimentation.	04.10.2005	04.01.2006
03_POS_075	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à assurer la transparence et le respect des droits démocratiques dans la budgétisation des coûts de non-refoulement de demandeurs d'asile dont la demande est refusée par l'ODR.	23.09.2003	24.09.2003
04_POS_117	Postulat Georges Glatz et consorts demandant au Conseil d'Etat que les mesures de renvoi de réfugiés en cours d'opération et une fois exécutées fassent l'objet d'un rapport.	24.08.2004	25.01.2006
04_INT_216	Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant des précisions sur le traitement réservé aux 523 requérants d'asile dont la demande a été refusée.	31.08.2004	08.12.2004
04_INT_220	Interpellation Josiane Aubert et consorts suite à la douloureuse situation de la famille CULLU : quelle évaluation du risque est faite par les autorités cantonales et fédérales lors d'un retour ?	07.09.2004	13.09.2005
04_INT_224	Interpellation Nicolas Mattenberger suite au dépôt de l'avis de droit du Pr. Pierre Moor sur la nature de l'acte de refus et de l'admission provisoire en droit d'asile.	14.09.2004	21.09.2005
04_PET_030	Pétition contre les renvois des 523 requérants.	15.09.2004	25.04.2005

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
04_POS_118	Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts - Recherchons des solutions pragmatiques pour les requérants déboutés du droit d'asile dans le Canton.	15.09.2004	25.01.2006
04_INT_237	Interpellation François Brélaz - Clandestins : quel avenir dans le canton?	09.11.2004	16.02.2005
04_INT_248	Interpellation Mireille Aubert et consorts - De quelques conditions de retour à Srebrenica.	07.12.2004	14.06.2005
04_INT_249	Interpellation Anne Weill-Lévy - Requérants déboutés - quel retour ?	08.12.2004	11.04.2005
04_INT_250	Interpellation Jaqueline Bottlang-Pittet - Les conditions pour un retour volontaire des requérants déboutés sont-elles toujours vraiment réunies ?	08.12.2004	14.06.2005
04_INT_251	Interpellation Roger Saugy concernant l'avenir en Suisse de requérants déboutés, mais non expulsables au Kosovo.	15.12.2004	11.04.2005
05_INT_271	Interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant des précisions sur quelques "révélations" faites par le SPOP au sujet des requérants emprisonnés : l'information se veut-elle objective ou s'agit-il d'une simple propagande UDC ?	05.04.2005	18.10.2005
05_INT_288	Interpellation Michèle Gay Vallotton sur la décision du Conseil d'Etat d'interdire aux requérants d'asile déboutés d'exercer une activité lucrative.	17.05.2005	20.12.2005
05_MOT_095	Motion Serge Melly et consorts relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite "Metzler". Régler la question une fois pour toutes.	31.05.2005	04.07.2005
05_PET_055	Pétition en faveur des requérants déboutés.	05.07.2005	02.05.2006
05_INT_312	Interpellation Roger Saugy intitulée "qu'a fait, que fera, que pourrait faire le Conseil d'Etat pour respecter la Convention des droits de l'enfant dans le cadre de la gestion des renvois des requérants d'asile?"	20.09.2005	04.01.2006
06_PET_085	Pétition en faveur de la Famille Kuljanin.	05.09.2006	03.06.2007
06_PET_096	Pétition concernant le renvoi de Mme Savic Sladjana et de sa fille Sunsica Tomic.	05.12.2006	28.11.2007
07_PET_100	Pétition de soutien en faveur de Monsieur et Madame Muhamed et Fikreta Beka et leurs enfants Valbon (1991), Valmir (1992) et Valmira (1994) domiciliés à Vevey.	23.01.2007	28.11.2007
07_PET_104	Pétition pour Esmat et Mustafa : un permis de prier librement.	01.01.1900	28.11.2007
07_PET_107	Pétition en faveur de la famille Abil et Lirije Miftari et leur petite Fiona	13.03.2007	28.11.2007
07_PET_113	Pétition - Soutien à la famille Proano Morales.	12.06.2007	29.01.2008
07_PET_001	Pétition en faveur de Fehmi Sahiti, son épouse Kumrie Smajli et leurs enfants Gentiana et Bleron.	03.03.2007	29.01.2008
07_PET_002	Pétition en faveur de Ekrem Rahmani.	03.03.2007	29.01.2008
07_INI_006	Initiative du groupe libéral demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour permettre aux étudiants dont la Suisse a financé des études, de devenir des travailleurs	27.11.2007	11.03.2009
08_MOT_023	Motion du Groupe radical pour la compétitivité économique du canton et le développement harmonieux des régions - remplaçons l'arrêté Bonny!	04.03.2008	27.10.2009
08_POS_072	Postulat Grégoire Junod et consorts - Augmenter le nombre d'emplois d'insertion offerts aux demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu d'insertion	20.05.2008	20.09.2009
08_POS_081	Postulat Sandrine Bavaud et consorts - Pour une véritable stratégie de réduction du préjudice dans le domaine de la prostitution	01.07.2008	13.01.2010
09_POS_147	Postulat Jean-Michel Favez et consorts visant à inscrire dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) une limite de la part variable des salaires de ses dirigeants et employés	25.08.2009	25.08.2010
10_RES_039	Résolution Cesla Amarelle et consorts concernant la loi fédérale sur les étrangers	14.09.2010	21.12.2010
10_POS_222	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton	23.11.2010	24.01.2013
10_POS_223	Postulat Jacques-André Haury et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle	30.11.2010	25.09.2013

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_POS_236	Postulat Yves Ferrari et consorts - Une restauration à base d'aliments locaux et de saison... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2000 W	25.01.2011	01.11.2013
11_QUE_020	Simple question Isabelle Chevalley - Quelle promotion économique voulons-nous?	28.06.2011	02.08.2011
11_POS_259	Postulat Stéphane Montangero et consorts - Mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois	04.10.2011	25.09.2013
11_POS_271	Postulat Martine Fiora-Guttmann et consorts au nom du groupe radical pour l'intégration des enjeux liés au logement dans les négociations avec les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton de Vaud	29.11.2011	25.09.2013
11_POS_291	Postulat Philippe Grobéty et consorts - En faveur d'un soutien à l'économie touristique de montagne	13.03.2012	13.11.2013
11_RES_053	Résolution Jacques Nicolet et consorts - Production de gruyère aux Etats-Unis par Emmi	24.04.2012	01.08.2012
11_RES_054	Résolution Vassilis Venizelos et consorts concernant la Convention internationale sur les droits des paysans	05.06.2012	19.09.2012
13_POS_021	Postulat Martial de Montmollin et consorts demandant si le télétravail dans l'économie privée est une piste pour nos infrastructures de transports	12.02.2013	02.07.2014
13_INT_154	Interpellation Olivier Epars - Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ?	27.08.2013	03.12.2013
13_INT_161	Interpellation Gérard Mojon et consorts - La concurrence économique s'active ! Avons-nous les moyens d'y faire face?	17.09.2013	24.12.2013
13_INT_162	Interpellation Anne Baehler Bech - Qui payera les 600 millions d'Alpes vaudoises 2020?	24.09.2013	01.01.2014
13_INT_163	Interpellation Alexis Bally - Alpes 2020 - investir là où il n'y a plus de neige ?	24.09.2013	01.01.2014
13_POS_048	Postulat Maurice Neyroud et consorts - Gardons nos origines	05.11.2013	05.11.2014
13_INT_182	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quels écarts salariaux à la Banque cantonale vaudoise et dans les sociétés de droit public ?	12.11.2013	19.02.2014
13_INT_154	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ?		
13_INT_161	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Gérard Mojon et consorts - La concurrence économique s'active ! Avons-nous les moyens d'y faire face?		
13_INT_162	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Baehler Bech - Qui payera les 600 millions d'Alpes vaudoises 2020?		
13_INT_163	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexis Bally - Alpes 2020 - investir là où il n'y a plus de neige ?		
14_INT_209	Interpellation Philippe Germain et consorts - Y aura-t-il encore de la viande de porc vaudois dans le saucisson vaudois après 2018 ?	14.01.2014	21.04.2014
13_INT_182	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Tschopp et consorts - Quels écarts salariaux à la Banque cantonale vaudoise et dans les sociétés de droit public ?		
14_INT_209	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Germain et consorts - Y aura-t-il encore de la viande de porc vaudois dans le saucisson vaudois après 2018 ?		
202	Rapport du CE au GC sur la politique et l'économie agricoles vaudoises et réponse du CE à l'interpellation Ph. Germain et consorts (14_INT_209)		
14_INT_266	Interpellation Olivier Epars - Les citoyens de la Tour-de-Peilz dorment-ils plus longtemps que les autres ?	10.06.2014	01.10.2014
197	Rapport du CE au GC sur le postulat Stéphane Montangero et consorts - Mise en valeur de l'inventaire du patrimoine culinaire vaudois (24.09.14)		
14_PET_029	Pétition en faveur de Madame Nafiseh Ghovadi et son enfant Mohammad Soleimani	26.08.2014	10.12.2014
14_INT_277	Interpellation Anne Baehler Bech - Les conséquences des plateformes comme airbnb sur le marché du logement	26.08.2014	09.12.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_179	Détermination Claude-Alain Voiblet sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Certains collaborateurs de banques et citoyens vaudois ont-ils à craindre un prochain déplacement à l'étranger ?	02.09.2014	02.12.2014
198	Rapport du CE au GC sur le postulat Yves Ferrari et consorts - Une restauration à base de produits locaux et de saison... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W (24.09.14)		
14_INT_277	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Anne Baehler Bech - Les conséquences des plateformes comme airbnb sur le marché du logement		
14_INT_266	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Epars - Les citoyens de la Tour-de-Peilz dorment-ils plus longtemps que les autres ?		
13_POS_021	Rapport du CE au GC sur le postulat Martial de Montmollin et consorts demandant si le télétravail dans l'économie privée est une piste pour nos infrastructures de transports (14.01.15)		

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2014.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2014 était composée de MM. Philippe Cornamusaz et Albert Chapalay, rapporteur.

Introduction

Dans un premier temps, la sous-commission a rencontré la cheffe de département et le secrétaire général afin de planifier les visites des services et entités du DIRH. Elle tient à remercier la cheffe de département ainsi que les chefs de service et leurs adjoints pour l'organisation des visites, des entretiens ainsi que pour les documents mis à disposition.

Tel que mentionné dans le rapport de la Commission de gestion 2013⁵⁴, le Grand Conseil a accordé d'importants crédits aux chemins de fer privés comme contributions d'investissement destinées notamment à leurs infrastructures. Pour le Conseil d'Etat, il s'agissait de permettre, pour presque toutes les régions du canton, une amélioration substantielle de l'offre des chemins de fer privés, et d'œuvrer tant en matière d'attractivité que de sécurité.

Depuis plusieurs années, L'Etat de Vaud accroît l'ampleur de ses investissements en vue de satisfaire les besoins de la population. Dans le même temps, les changements dans les modèles de financement fédéraux ont conduit le Conseil d'Etat à se doter, en 2014, d'une Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) destinée à mettre en œuvre une stratégie cohérente d'amélioration des systèmes de transport. La DGMR regroupe les anciennement dénommés Service des routes (SR) et Service de la mobilité (SM).

Le département est ainsi en charge des services et des entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH)
- Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
- Unité des opérations foncières (UOF)
- Office de l'information sur le territoire (OIT)
- Unité de développement durable (UDD)
- Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) (regroupant les anciens Service des routes – SR et Service de la mobilité – SM)
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
- Direction des systèmes d'information (DSI)

⁵⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 130.

Secrétariat général (SG-DIRH)

Outre la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), l'Unité des opérations foncières (UOF), l'Office de l'information sur le territoire (OIT), l'Unité de développement durable (UDD), l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA) et le Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD), le SG-DIRH comprend également une unité financière départementale, une unité départementale des ressources humaines, une unité départementale de communication ainsi qu'une unité départementale juridique.

Unité financière départementale

L'ancien système comptable du Canton appelé Procofiév a été remplacé par le progiciel de gestion intégré SAP. Outre ses missions habituelles, l'unité a accompagné chaque service du département dans ce changement et encouragé la création d'un réseau départemental d'utilisateurs permettant ainsi à chacun de gagner en confiance et en efficacité.

Unité départementale des ressources humaines

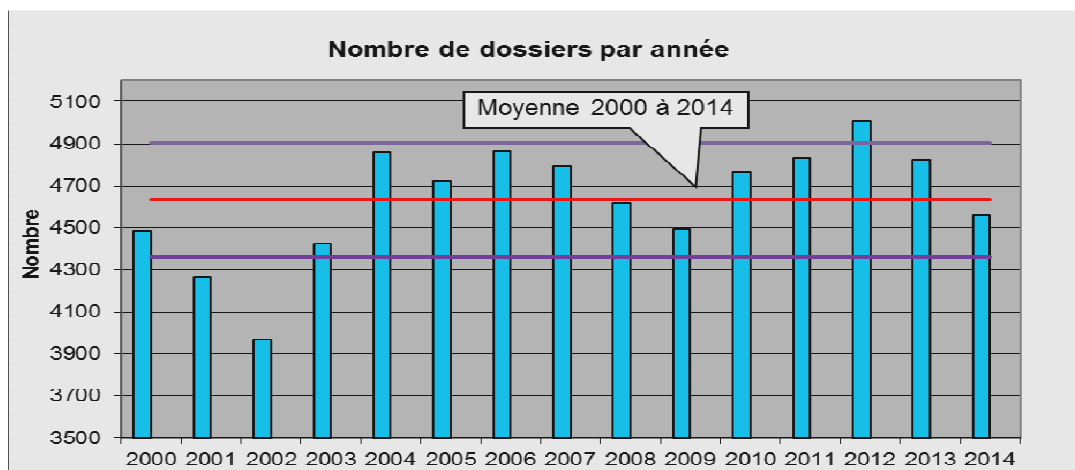
Mise à part la gestion des ressources humaines courante, l'unité a accompagné plusieurs services du département, notamment dans le projet de constitution de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Elle s'est aussi engagée dans la résolution de situations individuelles complexes.

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

Outre les dossiers de demande de permis de construire, la CAMAC apporte son support pour la circulation et la gestion des dossiers internes à l'Administration cantonale vaudoise (ACV).

Concernant les demandes de permis de construire, pour l'année 2014, le nombre de dossiers se monte à 4'560. Pour la première fois depuis 2009, ce nombre est légèrement en dessous du nombre moyen de dossiers par année et en baisse de 5,5% par rapport à l'année précédente.

La réduction du nombre de dossiers un peu plus marquée sur le 2^e semestre de l'année s'explique notamment par la modification de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et l'assouplissement des dispositions concernant les panneaux solaires.



La détermination de la répartition des dossiers en fonction des procédures et du type d'autorisation spéciale à délivrer est la suivante :

- *Dossiers de compétence municipale (Dossier M)*. Ils ne nécessitent pas d'autorisation spéciale et la CAMAC les reçoit principalement pour publication dans la Feuille des avis officiels (FAO). Après un contrôle systématique, environ 30% des dossiers (en règle générale ce sont des dossiers incomplets ou mal remplis) sont soit versés dans les dossiers de compétence municipale + étatique (Dossier ME) (standards ou avec demande de suspension et/ou opposition de compétence ME), soit transmis à des services pour contrôle et/ou information.

- *Dossiers de compétence Municipale + Etatique (Dossier ME) standards.* Ils nécessitent une ou plusieurs autorisations spéciales. La CAMAC effectue un contrôle systématique complet de ces dossiers et demande les pièces manquantes aux communes. Dans la majorité des cas de dossiers incomplets, la publication dans la FAO peut tout de même être effectuée normalement, de même que peut être lancée une consultation partielle des intervenants.
- *Dossiers de compétence ME avec demande de suspension et/ou opposition de compétence ME.* Ils nécessitent des autorisations spéciales mais sont sujets à des problèmes indépendants de la CAMAC, tels que des demandes de suspension requises par les services (visites locales, demande de compléments, coordination entre services, etc.), des oppositions de compétence ME déposées lors de l'enquête publique. Les oppositions parviennent à la CAMAC seulement et dans le meilleur des cas après environ 35 jours de traitement du dossier (30 jours d'enquête publique auxquels s'ajoute le délai de transmission des oppositions par voie postale). Pour ce type de dossier, les délais fixés par la loi ne sont pas applicables (art. 122 LATC et 74 RLATC).

Un projet de refonte du questionnaire général CAMAC a commencé au début 2014, les développements sont en cours et il devrait être mis en oeuvre à l'été 2015. Les buts recherchés sont l'obtention de dossiers de meilleure qualité, la simplification du travail des mandataires et des communes et l'information sur les éventuelles difficultés pouvant se présenter. Par contre, ce projet n'aura pas d'effet sur les dossiers pour lesquels des oppositions sont déposées lors de l'enquête publique.

Parallèlement à ce projet, un mandat a été confié à l'UCA afin d'analyser le processus de demande de permis de construire. Cette étude a pour but d'avoir une vision stratégique à moyen terme et de vérifier que les missions de la CAMAC sont toujours en adéquation avec les besoins et attentes des partenaires et utilisateurs. Elle permettra aussi de planifier les évolutions et modifications organisationnelles et informatiques à apporter pour que la CAMAC puisse suivre les évolutions imposées par la conjoncture et pour que le délai de traitement des dossiers standard puisse être maintenu en dessous du seuil légal de 30 jours. Une analyse de la situation actuelle ainsi qu'une première ébauche de vision ont été établies en 2014. La vision et ses différentes options seront discutées et enrichies par le biais de groupes de travail pour une validation par le comité de pilotage en 2015.

La sous-commission suivra attentivement l'avancement des travaux, de même qu'elle effectuera un suivi des dossiers transitant dans certains services de l'ACV.

Unité des opérations foncières (UOF)

Cette unité est principalement chargée d'acquérir, vendre ou échanger des biens-fonds sur la base des besoins de l'ensemble des services de l'Etat, notamment le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), en regard de la stratégie immobilière de l'Etat de Vaud. Ses activités consistent en la tenue à jour de l'inventaire des biens-fonds privés de l'Etat, la gestion du compte FAIR (Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve) ainsi que diverses tâches de secrétariat, notamment pour la Commission cantonale immobilière (CCI), les améliorations foncières, les servitudes au Registre foncier.

Parmi les activités de l'UOF en 2014, peuvent notamment être relevées :

- l'acquisition de bien-fonds à hauteur de CHF 11,2 millions ;
- l'acquisition à terme auprès de la Commune de Lausanne des bâtiments administratifs de la Riponne et du Tribunal de Montbenon pour un montant de CHF 64 millions (sous réserve d'une décision du Conseil communal de Lausanne) ;
- les ventes de l'ancienne pisciculture de Nyon, de la Ferme de la Raisse à Concise et de la maison classée La Vedette, à Pully ;
- la réalisation de 47 expertises par la CCI dont plus du quart concerne des emprises nécessaires à des corrections routières.

Les projets de réalisations et améliorations routières, ferroviaires et de constructions d'immeubles devront tenir compte de la LAT et de ses nombreuses contraintes.

Office de l'information sur le territoire (OIT)

Actuellement, près de 70% des décisions prises par les pouvoirs publics reposent sur des données géographiques (géodonnées). Dans le canton de Vaud, l'ensemble des géodonnées sont actuellement disponibles dans le cadre de référence nommé MN03. Ce cadre désormais centenaire a été défini par l'office fédéral de topographie (Swisstopo) en 1903, sur la base de méthodes géodésiques utilisées à la fin du XIXe siècle.

Le cadre MN03 comporte des déformations sensibles dues aux méthodes de mesures de l'époque, si bien que la précision de géodonnées collectées peine à répondre aux exigences minimales légales et techniques actuelles. Sur le plan national, ces déformations peuvent atteindre jusqu'à 3 mètres.

Swisstopo a déterminé les bases de la nouvelle mensuration nationale (MN95) entre 1989 et 1995. Celle-ci se fonde sur les méthodes et services de localisation par satellites. Les points géodésiques de référence ont été matérialisés sur le terrain et rattachés, en coordination avec les pays de l'Union européenne voisins, au système de référence européen ETRS89.

En septembre 2014, le Grand Conseil a accepté à une très large majorité, un EMPD de CHF 33,5 millions pour financer les opérations. Selon la loi cantonale sur la géoinformation (LGéo-VD) et son règlement d'application (RLgé-VD) de 2013, le délai imparti pour terminer les travaux se situe en 2020 – 2021. La sous-commission suivra ce dossier avec attention.

Unité de développement durable (UDD)

Les actions de l'UDD sont conditionnées par un appui permanent aux représentants des Agendas 21 de Suisse romande et aux acheteurs professionnels du parapublic et du privé. Six groupes d'échange d'expériences ont été mis sur pied (fournitures de bureau, électronique de bureau, véhicules et mode de transport, textiles, papiers d'hygiène et alternatives, nettoyage des bâtiments).

Ce réseau de professionnels s'est réuni 5 fois en 2013 et 2 fois en 2014. Ainsi, les participants ont pu s'approprier les principes d'intégration des critères de développement durable par le biais de l'élaboration d'un cahier des charges pour un produit ou service concerné.

Le CHUV, la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et l'UDD ont décidé, avec la collaboration de l'Association faîtière des hôpitaux suisses (H+ Les hôpitaux suisses), de définir un référentiel pour la branche des établissements de soins et de santé. Fin 2014, le référentiel ESR (Etablissements de soins responsables) a été testé par 10 établissements volontaires afin de vérifier et de confirmer la pertinence de son contenu.

Dans le but d'accommoder les plats avec des produits régionaux et de saison, l'UDD en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGR) a élaboré un cours au Centre d'éducation permanente (CEP) à l'intention des cuisiniers et des acheteurs de denrées alimentaires au sein de restaurants collectifs publics ou parapublics. Cette mesure découle de la réponse au postulat Yves Ferrari et consorts – Une alimentation à base de produits locaux et de saison... un tout premier alimentaire vers la société à 2'000 W (11_POS_236).

Ce cours au catalogue du CEP de 2015 a pour objectif de :

- comprendre les enjeux d'une plus grande consommation de produits locaux, de proximité et de saison ;
- identifier les impacts économiques et environnementaux des denrées alimentaires acquises ;
- connaître les principes et les outils qui permettent d'améliorer les pratiques ;
- dessiner les pistes d'amélioration dans le cadre de ses missions.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Avec 4,7 ETP de conseillers en organisation et 0,6 ETP de chargé de projet, l'UCA a réalisé, en 2014, 10 mandats dont 6 sont en cours et aboutiront en 2015. En outre, 19 interventions (appuis ponctuels hors mandat, jusqu'à 5 jours) ont été effectuées.

L'UCA supervise la stratégie « e-VD 2012-2017 » en vue du déploiement des prestations électroniques dans le canton de Vaud, adoptée par le Conseil d'Etat. Cette stratégie exprime la vision du Gouvernement quant à l'administration électronique dans le canton et définit les orientations pour sa mise en œuvre dans le cadre de la législature 2012 – 2017.

Pour accompagner le processus, il a été créé le réseau des Répondants de l'optimisation des processus de l'Etat de Vaud (ROP). Deux rencontres (13 juin et 28 novembre 2014) se sont tenues. Elles visaient à présenter l'avancement des chantiers de cyberadministration et à partager les connaissances et expériences en matière de cyberprestations. Il s'est aussi agi de la mise en ligne d'outils utiles à la mission des ROP. Le processus se poursuit et le Canton, qui veut associer à ce projet les communes vaudoises, reconnaît des interlocuteurs privilégiés, à savoir ; l'Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC) en tant qu'interlocuteur technique et généraliste, le comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM) en tant qu'interlocuteur généraliste de terrain, les comités de l'Union des communes vaudoises (UCV) et de l'Association des communes vaudoises (AdCV) en tant qu'interlocuteurs politiques par le biais de la plateforme Canton-communes.

Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

Depuis plusieurs années, la coordination et le suivi de l'application de la législation sur les marchés publics alimentent les réflexions et donc les interventions politiques liées à de très nombreuses dérives à tous les niveaux, Confédération, cantons et communes.

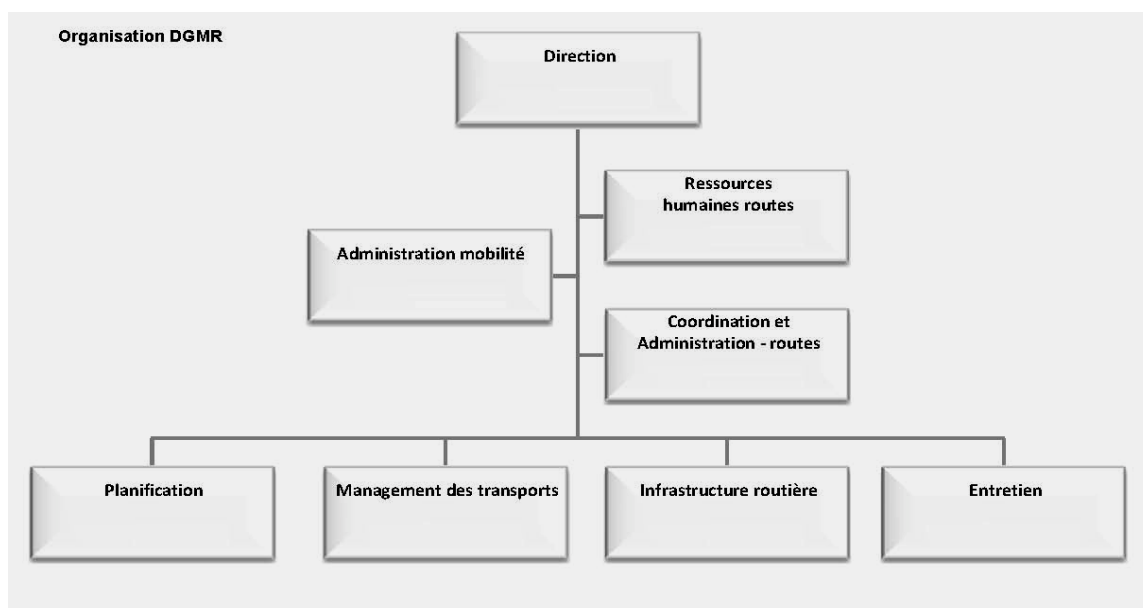
Malgré de nombreuses publications et mesures d'accompagnement, notamment pour les communes, il subsiste un trop grand nombre d'erreurs dans la rédaction des documents qui conduisent au processus de soumissions et d'adjudications. Il faut rappeler que les opérations administratives doivent être conduites de manière transparente et irréprochable, faute de quoi il y a un risque de recours.

Dans ce cadre, en 2014, le SG-DIRH, qui est à la tête du CCMP-VD, a accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics. Plus de 120 déterminations ont fait l'objet de réponses écrites. Il a poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (13 en 2014) et en adressant des courriers d'avertissement (54 en 2014). Par ailleurs, selon l'art. 13 de la loi sur le travail au noir (LTN), plus de 30 entreprises ont fait l'objet de sanctions entrées en force par l'exclusion des futurs marchés publics. La durée va de 6 mois pour la plus courte jusqu'à 48 mois pour la plus importante.

Le SG a élaboré des nouvelles dispositions dans le cadre de l'application de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD). Parmi elles figure l'art. 6 al. 6, dont la teneur est la suivante : « Pour assurer le respect des obligations du soumissionnaire et de ses sous-traitants, l'adjudicateur inclus des peines conventionnelles dans le contrat qu'il conclut avec l'adjudicataire ».

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

En février 2014, le Service de la mobilité (SM) et le Service des routes (SR) ont été regroupés afin de doter le DIRH d'une Direction générale de la mobilité et des routes. Par le biais de cette nouvelle organisation, il s'agit de mettre en œuvre une stratégie cohérente d'amélioration des systèmes de transport et de défense des intérêts cantonaux et régionaux. Après une période transitoire assumée par le chef du SM et une mise au concours du poste de directeur (repourvu en 2015), l'organigramme de la nouvelle direction se présente comme suit :



Chantiers routiers

Depuis plusieurs mois, le Grand Conseil est régulièrement saisi de demandes de crédits pour des travaux qui concernent principalement les infrastructures routières. Ces mesures sont nécessaires pour rendre le réseau routier vaudois de meilleure qualité et surtout lui redonner l'indispensable sécurité pour les nombreux usagers.

La démarche de mise en conformité des ouvrages d'art a été initiée en 2004 par l'obtention d'un crédit d'études pour l'analyse de 84 ouvrages du réseau cantonal. Le planning arrêté est le suivant :

- de 2006 – 2012 : RC 705 (col de Mosses) ;
- de 2010 – 2012 : Réseau cantonal, ouvrages des axes prioritaires ;
- de 2012 – 2014 : Réseau cantonal, ouvrages des axes non prioritaires.

L'ensemble des crédits accordés est de CHF 53,51 millions. Il subsiste encore quelques ouvrages à terminer dans le courant de 2015.

Pour sa mission d'entretien, notamment des fameux joints des ponts des autoroutes, la mise en place d'un pont provisoire (*Fly-over*) est effectuée par une équipe spécialisée de la région Centre. La construction s'effectue de nuit et il en est de même pour le démontage à l'issue des travaux de remplacement des joints de l'autoroute. En raison du comportement complètement irresponsable de certains conducteurs, la dangerosité du travail des ouvriers sur les routes et autoroutes s'avère extrêmement importante. Chaque mois, un camion-tampon placé en amont des travaux routiers est percuté. En 2014, en raison de très graves accidents ayant provoqués le décès d'ouvriers engagés dans ces actions, les responsables de chantiers ont du prendre des mesures de sécurité encore plus importantes.

Concernant les routes cantonales en cours de réfection, la RC 559 (Route du Golf) a fait partie du programme 2014 après avoir été, à plusieurs reprises, l'objet de réfections partielles pour garantir la sécurité des usagers. En tant que route principale de 2^e classe, la RC 719b (Huémoz – La Tannes) est actuellement en chantier. Afin de maintenir la circulation en tout temps, les travaux s'effectuent par phases alternées. Ils se réaliseront sur 3 ans, de 2014 à 2016, hors saison hivernale. Quant à la RC 601 (Route de Berne), après y avoir enregistré plusieurs accidents, un accord a été trouvé pour le réaménagement de cet important axe routier emprunté par plus de 30'000 véhicules chaque jour.

Après plusieurs années de tergiversations, le Grand Conseil a finalement donné son accord pour la réalisation de la RC 177 (Aclens – Vufflens-la-Ville – Penthaz). Les travaux dureront plusieurs mois mais ils éviteront que la zone industrielle d'Aclens ne soit délaissée par des entreprises péjorées par un manque de fluidité pour le trafic de nombreux poids lourds.

Dans l'Est vaudois, le carrefour du Lombard à Ollon est actuellement composé d'un giratoire provisoire dans l'attente de la réalisation conjointe des travaux du passage à niveau des Transports publics du Chablais (TPC) et du changement de la géométrie de la ligne ferroviaire en aval. A la sortie de l'A9, au lieu-dit Pré Nové sur le territoire de la commune d'Yvorne, la réalisation d'un giratoire est prévue en 2015. Le compromis entre la DGMR et la commune va ainsi permettre de sécuriser cet embranchement.

La visite du secteur routier Le Sépey – La Forclaz a permis de constater les difficiles travaux entrepris sur cette route très étroite et en zone instable. Il est donc indispensable d'interdire la circulation durant de longues périodes et d'obliger les habitants de la Forclaz à un long détour.

La DGMR doit, sur l'important tronçon Le Sépey – Les Diablerets, très prochainement fournir le dossier du tracé optimal afin de définir un programme d'engagement des travaux réaliste. Plusieurs secteurs doivent impérativement être adaptés, notamment pour la sécurité.

La route du Col du Pillon (RC 706b) traverse d'importantes zones à risques en termes d'avalanches, notamment celle du Dar et celle des Ertets. Or, les tentatives de minage ne produisent que de faibles résultats. Ne pouvant prendre de risque, la Commission des avalanches préconise régulièrement la fermeture de la RC 706b, ce qui pénalise l'économie de la région. Une solution étudiée par Glacier 3000 prévoit d'équiper en priorité les 2 sites qui génèrent les coulées les plus importantes, d'explosifs gazeux de 3m³ reliés à une centrale à gaz implantée au sommet de l'arête. Les déclenchements seraient commandés depuis les installations de Glacier 3000. Un appareil optionnel pourrait être relié au même système. Le coût des travaux s'élève à CHF 400'000.– à répartir entre le Canton de Vaud, les communes territoriales d'Ormont-Dessus et de Gsteig pour Berne, ainsi que Glacier 3000. Toutefois, la proposition de répartition ne reçoit pas l'appui du Canton de Berne.

1^{re} observation

Mesures de protection sur la route du Col du Pillon (RC 706b)

A plusieurs reprises, les zones avalancheuses sur la RC 706b ont obligé la Commission des avalanches à prendre des décisions délicates, et ce souvent durant des périodes de forte affluence touristique dans la région.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il compte adopter pour sécuriser la RC 706b en hiver et plus spécifiquement concernant les avalanches. Le cas échéant, il est également prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier prévu pour mettre en œuvre et réaliser les ouvrages nécessaires.*

Centres d'entretien de routes nationales et cantonales

Concernant le Centre d'entretien de la Région Est, à Rennaz, la sous-commission n'a pas pu obtenir de renseignements convergents concernant les relations entre la Confédération et le Canton au sujet de l'immeuble et des installations. Or, il est absolument indispensable de clarifier et d'engager le processus de modernisation du site de Rennaz. Dans son rapport de gestion 2012, la COGES avait déjà déposé une observation sur le sujet⁵⁵. La réponse du Conseil d'Etat⁵⁶ mentionnait qu'en 2014 une analyse des besoins serait effectuée et qu'ensuite un projet serait développé avec un horizon de mise en service pour 2017-2018. Force est de constater qu'à l'heure actuelle, aucun projet n'est en cours.

⁵⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 1^{re} observation au DIRH, « Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est », p. 112.

⁵⁶ Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2012, p. 16.

2^e observation

Exploitation et projet de réfection du Centre de Rennaz

Dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2012, la COGES avait déposé une observation portant sur la rénovation de l'immeuble de Rennaz et les installations annexes mises à disposition du Canton par l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'exploitation ainsi que pour les besoins de la Police cantonale (Polcant). La réponse du Conseil d'Etat mentionnait que l'analyse des besoins serait mise à jour en 2014 sous la conduite de la Division architecture et ingénierie du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), en partenariat avec la Polcant, le Service des routes (SR) et l'OFROU. L'horizon de mise en service était annoncé pour 2017-2018. Or, actuellement aucun projet n'est implémenté.

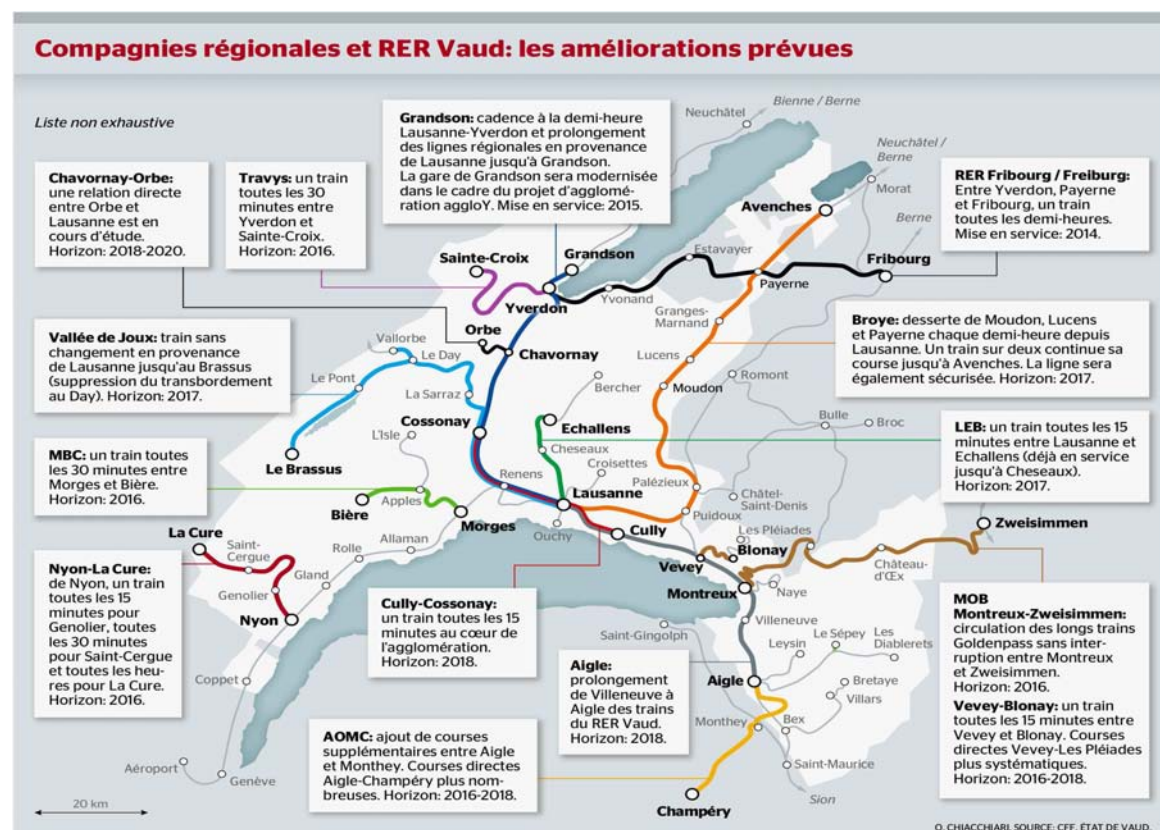
- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil si le calendrier prévu et présenté dans la réponse faite à l'observation de la COGES dans son rapport sur la gestion 2012 sera tenu et si dès lors, la rénovation du site de Rennaz sera effectuée dans les temps et permettra une mise en service au plus tard en 2018.

Transports publics

Concernant les transports publics, il faut rappeler les décisions, en 2013, d'octroi de crédits importants de la part du Grand Conseil pour, d'une part, l'acquisition de matériel roulant par une garantie de l'Etat de CHF 157,7 millions et, d'autre part, l'acceptation d'un crédit-cadre de CHF 144,7 millions pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables permettant actuellement aux diverses compagnies de chemins de fer vaudois de procéder à d'importants travaux.

Les compagnies ferroviaires régionales et le RER Vaud font l'objet des projets ci-dessous (voir infographie). En outre, il n'est pas inutile de souligner le feroutage entre Vufflens-la-Ville et la Praille qui est en parfaite cohérence avec la mise en valeur de la zone industrielle d'Aclens.

Selon le service, l'interdépendance des différents chantiers rend les prévisions de mise en œuvre encore aléatoires. La sous-commission suivra, l'an prochain, l'avancement des projets dans les différentes régions concernées.



Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Au printemps 2014, le SPEV a procédé à l'identification des cadres et postes clés au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). La démarche se poursuit suite au retour des plans dûment complétés par les services. Les résultats sont en cours d'analyse pour s'assurer de la bonne application du modèle. Il déterminera les 4 catégories suivantes :

- cadre de direction générale (chef de service) ;
- cadre supérieur ;
- cadre opérationnel ;
- cadre expert.

Une nouvelle politique de diffusion des annonces a été mise en place, notamment par une identité graphique plus lisible.

Un élargissement du nombre de candidats potentiels est aussi mis en œuvre par la publication sur Internet.

Par ailleurs, le SPEV s'est penché sur certaines modifications des conditions de travail et de rémunérations des collaborateurs de l'Etat. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de diverses mesures au 1^{er} janvier 2015, parmi lesquelles il peut être relevé :

- la durée du congé d'adoption portée à 4 mois ;
- l'octroi tous les 5 ans, après 10 ans d'activité, d'une gratification d'ancienneté de service ;
- le passage de l'indemnité de travail de nuit de CHF 5.– à CHF 7.– de l'heure ;
- la prise en considération du travail le samedi et la fixation de son indemnité à CHF 2.– de l'heure.

En mars, la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) est entrée en fonction. Elle a tenu 9 séances de travail et rédigé son règlement interne.

A la suite de la décision du Conseil d'Etat, une unité d'apprentissage de 3 membres a été créée. Cette unité aura pour mission principale de venir en appui de tous les services de l'Etat pour optimiser autant que faire se peut l'encadrement des apprentis et, à plus long terme, permettre une augmentation du nombre de places d'apprentissage. Elle entrera en fonction le 1^{er} janvier 2015.

Le SPEV s'est engagé, avec le soutien informatique, à la décentralisation de la gestion des contrats de durée de 3 mois au maximum directement par les services. Il en résultera la suppression des formulaires utilisés. Dans le même temps, le SPEV effectuera une surveillance pour éviter le renouvellement de ces contrats.

Finalement, en 2014, le service a traité 2'812 dossiers pour la fixation du salaire initial (FSI). A noter que le 82 % des FSI ont été réglées entre 0 et 9 jours. Pour les autres cas, il s'agit souvent de besoin d'informations supplémentaires qui nécessitent plus de temps.

Concernant le stockage et la sécurisation des dossiers du personnel, sujet dont s'est inquiétée la Commission de gestion à plusieurs reprises et qui avait fait l'objet de 2 observations les années précédentes⁵⁷, il s'avère que, tel que mentionné par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la COGES en 2013⁵⁸, les travaux préparatoires ont commencé et que la sécurisation sera mise en œuvre dans le cadre du changement du moteur de paie.

⁵⁷ Rapport de la Commission de gestion – année 2009, 3^e observation au (DFIRE) « Gestion des dossiers du personnel », p. 122 et Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DIRH « Enregistrement et sécurité des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud », p. 135.

⁵⁸ Réponses du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion – année 2013, p. 32.

Remarque

En 2015, la sous-commission se penchera très attentivement sur l'avancement du processus de sécurisation des dossiers du personnel de l'Etat. En effet, bien que le processus soit lancé et devrait être mis en œuvre avec le remplacement du moteur de paie, la sous-commission souligne, une fois encore, qu'il existe un réel danger en cas de sinistre.

Fin des rapports de travail

La résiliation des rapports de travail fait partie de la vie normale d'une administration. Si généralement cela se passe sans problème, selon les règles contractuelles, dans certains cas, cela peut cependant se traduire par des procédures d'avertissement, puis de recours, voire en certaines situations aboutir à des conventions de départ.

Suite à une affaire d'ordre pénale qui s'est soldée par une démission et non un licenciement, la Commission de gestion s'est interrogée sur la procédure suivie lorsqu'un collaborateur de l'Etat commet une infraction pénale reconnue dans le cadre de ses fonctions.

3^e observation

Fin des rapports de travail en cas d'infraction pénale

La COGES s'interroge sur les règles en cours au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) déterminant l'arrêt des rapports de travail en cas de délit pénal avéré d'un collaborateur dans le cadre de sa fonction.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la procédure (licenciement ou démission) qu'il met en place lorsqu'un collaborateur commet une infraction pénale avérée dans le cadre de ses fonctions. Dans le cas d'une démission notamment, comment s'assure-t-il que la responsabilité de l'Etat n'est pas engagée en cas de récidive de ce collaborateur ?*

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

A fin décembre 2014, ce sont 615 structures d'accueil qui font l'objet d'une autorisation de l'OAJE soit près de 20'000 places d'accueil qui se déploient comme suit :

- 14'901 places autorisées dans les structures d'accueil faisant partie d'un réseau d'accueil de jour subventionnées par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Ces structures peuvent être publiques ou privées, mais toutes à but non lucratif.
- 5'233 places autorisées dans des structures privées. Il s'agit d'écoles privées, structures à but lucratif ou petites structures telles que jardin d'enfants ou haltes-jeux ne faisant pas partie d'un réseau d'accueil de jour.

En 2014, l'OAJE a délivré 365 autorisations, soit dans le cadre de renouvellement d'autorisations, soit pour de nouvelles structures. La surveillance des structures d'accueil est assurée par le même OAJE en application de l'ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants (OPE) et de la loi vaudoise sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). 5,25 ETP sont dévolus à cette mission. Une visite des structures d'accueil autorisées a lieu en général tous les 2 ans selon les mêmes règles légales. Lors de doutes ou de plaintes, les visites sont menées à un rythme plus soutenu. C'est ainsi que l'OAJE a ordonné, suite à des plaintes de parents ou de professionnels, l'ouverture de 3 enquêtes en surveillance en 2014. Un cas particulier d'une structure étatique a fait l'objet d'une enquête spécifique menée par un ancien juge cantonal ; le Ministère public a ouvert une instruction. Rappelons aussi que le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) est l'autorité d'engagement des collaborateurs de ces structures cantonales.

4^e observation

Mesures de surveillance des structures d'accueil de jour

Malgré les nombreuses vérifications et/ou mesures prises tant par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) que par l'autorité d'engagement – le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) –, le cas d'une structure d'accueil de jour de l'Etat de Vaud démontre que le « risque zéro » ne peut être garanti. Dès lors, les mesures de contrôle et les méthodes appliquées pour que les risques soient réduits à leur minimum doivent être clairement connues et maîtrisées.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conditions d'exploitation des structures d'accueil de jour publiques et privées, sur les mesures de contrôle et de surveillance ainsi que sur la mise en oeuvre de ces mesures.*

Par ailleurs, par décret, le Grand Conseil a augmenté sa contribution à la FAJE de CHF 10 millions en 2014, ce qui porte la contribution de l'Etat à CHF 28,16 millions, soit environ 50% des ressources de la FAJE.

Après avoir effectué 2 visites de structures en 2013, la sous-commission participera, avec une chargée d'évaluation, à une visite de surveillance programmée. Elle se rendra également dans des lieux d'accueil utilisant des structures « préfabriquées » durant l'été 2015. Elle suivra avec le plus grand soin l'activité de surveillance de l'OAJE et du SPEV.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Les activités de la DSI font depuis longtemps l'objet de discussions animées de la part des informaticiens mais aussi (et peut-être trop) de la part des utilisateurs. Selon les observations de la sous-commission, les projets en développement ou/et à venir sont tellement nombreux qu'il sera nécessaire d'en faire l'inventaire.

La maintenance et le développement de l'ensemble de l'informatique vaudoise s'inscrivent dans une mission transversale permanente. Les charges financières de location de services externes (LSE) au budget de fonctionnement sont d'environ CHF 24 millions et les prestations de sociétés informatiques se montent à CHF 14,9 millions. En 2014, 471 fournisseurs étaient actifs.

Depuis 2005-2006, selon les informations financières fournies, un montant de CHF 60 millions a été investi dans les développements pour répondre aux besoins de l'Administration cantonale des impôts (ACI), ce sans compter un crédit de CHF 14'535'000.– dévolu à un projet de refonte du Système d'information (SI) et surtout à l'imposition des Personnes morales (PM). Cet EMPD, devant notamment permettre de remplacer l'application de taxation existante, sera traité par le Grand Conseil en 2015. Le processus de perception des acomptes sera également revu pour permettre la réduction du risque de solvabilité des débiteurs du canton. La DSI prévoit de scinder l'ensemble du développement entre 10 et 12 lots. Le développement et les tests, sur le site de Longemalle, se dérouleront probablement sur une durée de 4 à 5 ans.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DIRH compte 56 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_INT_531	Détermination sur la réponse du CE aux interpellations C. Labouchère - Moins de bruit, mais à quel prix pour la mobilité, que faire pour se faire entendre des CFF ? et Après le « mitage » du terrain celui de la 3e voie CFF se met-il en place ?	07.02.2012	07.04.2012

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
95_M_091	Motion André Bugnon et cts demandant au CE de prévoir une révision allant vers une diminution des exigences des normes et directives imposées aux communes lors de travaux entrepris par elles sur les routes cantonales en traversée de localité don	12.12.1995	26.02.1997
00_INT_169	Interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts concernant les choix qui ont déterminé les nouveaux tarifs des T.L. et sur le fonctionnement de l'entreprise.	16.05.2000	01.05.2001
02_POS_030	Postulat Pierre Duc - Collaboration dans le système d'information.	11.12.2002	23.09.2004
03_POS_035	Postulat Josef Zisyadis et consorts pour que tous les employés travaillant directement ou indirectement pour l'Etat soient mis au bénéfice du salaire minimal mensuel brut de Fr. 3'500.-.	28.01.2003	13.01.2004
05_PET_057	Pétition pour des transports publics plus équitables.	05.07.2005	21.03.2005
06_POS_238	Postulat Dominique Kohli et consorts - Menaces sur les chemins de fer secondaires vaudois : agir avant qu'il ne soit trop tard.	20.12.2006	19.12.2008
07_POS_256	Postulat Odile Jaeger Lanore et consorts sur les quotas imposés aux postes de travail dans les crèches-garderies, pour les CFC d'assistant socio-éducatif.	20.02.2007	27.01.2009
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	22.01.2008	09.06.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	04.03.2008	23.09.2009
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	15.04.2008	21.04.2009
08_POS_060	Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous	22.04.2008	15.09.2009
08_RES_006	Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon	29.04.2008	06.08.2008
08_PET_020	Pétition des verts de la Broye pour des transports publics plus fréquents et plus efficaces entre Lausanne et la Broye	09.09.2008	25.02.2009
09_MOT_076	Motion Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC concernant l'accueil préscolaire et demandant d'en simplifier les normes	16.06.2009	29.06.2010
09_PET_037	Pétition - Davantages de bandes cyclables en Suisse romande	22.09.2009	18.05.2010
09_RES_025	Résolution Stéphane Montangero et consorts pour la rénovation du Vevey et un horaire 2010 cohérent	29.09.2009	06.01.2010
09_POS_158	Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire	06.10.2009	21.12.2011
09_POS_161	Postulat Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le lead aux communes vaudoises	27.10.2009	21.12.2011
09_RES_028	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en faveur du soutien à la Compagnie générale de navigation (CGN) afin d'assurer une offre de transport régulière sur le lac Léman et pour maintenir ses unités de la flotte Belle Epoque	17.11.2009	24.02.2010
10_RES_035	Résolution Béatrice Métraux et consorts intitulée Après les chevaux du haras d'Avenches, la Confédération s'attaque aux chevaux-moteurs - disparition de 27 lignes de car postal dans le canton de Vaud	09.03.2010	09.06.2010
10_POS_199	Postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne	15.06.2010	20.09.2012
09_INT_282	Détermination Stéphane Montangero et consorts sur les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Stéphane Montangero et Catherine Labouchère concernant la CGN (10_INT_282) et (10_INT_285)	05.10.2010	11.01.2011

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	12.10.2010	02.02.2011
11_PET_071	Pétition concernant les primes d'ancienneté et la Commission de réexamen des fonctions	03.05.2011	27.09.2011
11_POS_248	Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire	03.05.2011	03.05.2012
11_RES_047	Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon	14.06.2011	21.09.2011
11_RES_048	Résolution Denis-Olivier Maillefer concernant l'opposition du Grand Conseil vaudois à tout déclassement de la ligne ferroviaire Paris - Lausanne (via Vallorbe) - Milan	28.06.2011	28.09.2011
11_MOT_142	Motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics	23.08.2011	30.08.2012
10_INT_439	Détermination Fabienne Freymond Cantone sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011
11_INT_487	Détermination André Marendaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !	20.09.2011	20.12.2011
11_INT_548	Interpellation Catherine Roulet - Un accueil parascolaire pour tous les enfants	04.10.2011	11.01.2012
11_POS_268	Postulat Ginette Duvoisin et consorts concernant internet à haut débit - les habitants du canton ne sont pas mis sur pied d'égalité	15.11.2011	22.05.2013
11_INI_045	Initiative Nicolas Rochat et consorts visant à rendre publiques les décisions du Tribunal de Prud'hommes de l'Administration cantonale (TRIPAC)	29.11.2011	03.04.2013
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	06.12.2011	05.06.2012
11_INT_523	Détermination Marc Oran suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts - Le noeud ferroviaire et de bus de Palézieux est-il menacé ?	10.01.2012	20.04.2012
11_POS_287	Postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce	06.03.2012	11.09.2013
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
11_POS_305	Postulat Valérie Schwaar et consorts pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces	05.06.2012	05.06.2013
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers	19.06.2012	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	19.06.2012	08.01.2014
13_PET_010	Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon	29.01.2013	04.06.2013
13_POS_020	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Encourager le covoiturage	12.02.2013	27.08.2014
12_INT_045	Détermination intitulée "Lignes de train régionales menacées" suite à la réponse du Conseil d'Etat aux interpellations Stéphane Montangero, José Durussel et Catherine Labouchère - Trains régionaux	12.02.2013	12.05.2013
13_POS_024	Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne	05.03.2013	12.11.2014
13_PET_012	Pétition pour réduire le temps d'utilisation des voitures	19.03.2013	08.10.2013
13_INT_146	Interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	02.07.2013	27.11.2013

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_146	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires		
13_RES_010	Résolution Philippe Cornamusaz et consorts au nom de la commission ayant examiné le postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux	19.11.2013	17.03.2014
129	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Roulet - Un accueil parascolaire pour tous les enfants		
14_INT_263	Interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?	27.05.2014	17.09.2014
14_INT_264	Interpellation Pierrette Roulet-Grin - Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ?	03.06.2014	01.10.2014
14_INT_280	Interpellation Axel Marion et consorts - Tarifs des transports publics : les usagers des tl sont-ils les dindons de la farce ?	26.08.2014	09.12.2014
14_INT_264	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierrette Roulet-Grin - Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ?		
14_QUE_026	Simple question Alexandre Rydlo - Quelle est la politique d'assurance-qualité dans les processus de l'Etat ?	04.11.2014	04.12.2014
14_INT_280	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Axel Marion et consorts - Tarifs des transports publics : les usagers des tl sont-ils les dindons de la farce ?		

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2014.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

M. Philippe Jobin, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2014 était composée de MM. Hugues Gander et Philippe Jobin, rapporteur.

Introduction

Pour ce 3^e exercice, la sous-commission a décidé, en plus des visites habituelles des services, de centrer son attention sur la Section archéologie cantonale et sur le suivi des activités du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) en particulier sur les chantiers déjà approchés l'année précédente, soit le gymnase de Nyon et les locaux de la Haute école de santé Vaud (HESAV), à César-Roux 19, à Lausanne. Les visites suivantes ont été menées :

- Secrétariat général (SG-DFIRE)
- Office des affaires extérieures (OAE)
- Statistique Vaud (STATVD)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale de la fiscalité (DGF) – regroupant l'Administration cantonale des impôts (ACI) et le Registre foncier (RF)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)
- Cour des comptes (CC)

La sous-commission remercie toutes les personnes qu'elle a rencontrées pour l'accueil reçu et les renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Le secrétaire général est en fonction depuis le 1^{er} novembre 2013 et il commence à se sentir à l'aise dans l'application des 28 missions de son cahier des charges. Parmi celles-ci, mettons en évidence la présidence des séances de coordination avec les chefs de service du DFIRE et le chancelier, le rôle de liaison avec la Cour des comptes, la gestion du droit à la pension des anciens conseillers d'Etat et juges cantonaux, le contrôle des dossiers soumis à l'Etat concernant les subventions (établissement, actualisation et développement de leur inventaire annuel), ainsi que le traitement de problématiques transversales en lien avec ce domaine. Tâche nouvelle ; l'initialisation du groupe de travail pour la simplification des procédures concernant le suivi des participations de l'Etat.

Ressources humaines

Le personnel du SG-DFIRE compte 13,3 équivalents temps plein (ETP). L'année 2014 a été celle du changement avec l'arrivée et le départ d'une secrétaire d'unité, d'un juriste et d'une secrétaire générale adjointe. A la fin de l'année, les ressources humaines du Secrétariat général avaient trouvé leur assise.

Office des affaires extérieures (OAE)

Les ressources humaines n'ont pas changé par rapport à 2013, avec 6,7 ETP. La sous-commission relève une montée en puissance de cet office, notamment avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs et l'expérience acquise avec les gens en place. La répartition des dossiers complexes amène une plus grande efficience dans le champ d'action de l'OAE qui peut se décliner en 5 axes :

- une veille stratégique permettant de détecter les informations pouvant avoir une influence pour le Canton ;
- un contact étroit du délégué aux affaires fédérales avec les parlementaires à Berne ;
- un suivi des affaires européennes (par exemple concernant les suites de la votation du 09.02.14 sur l’initiative « contre l’immigration de masse »⁵⁹) ;
- un appui aux dossiers stratégiques, tels que le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le nouveau Parlement, le Cluster du sport ;
- la participation active aux affaires transfrontalières (Interreg), ainsi que pour le dossier de l’Agglomération franco-valdo-genevoise.

Quatre dossiers emblématiques du travail de l’OAE en 2014 peuvent être cités :

- Le dossier de la fiscalité des entreprises agricoles. Une décision du Tribunal fédéral de 2011 impose les plus-values immobilières agricoles comme revenu, grevant ainsi le budget des agriculteurs par des charges financières annuelles nouvelles. Avec presque 200 cas dénombrés, le Canton de Vaud s’avère particulièrement touché. Dans ce contexte, l’OAE a appuyé la mise en place d’un délai transitoire et soutenu la motion Müller⁶⁰ visant à corriger cette situation auprès des élus fédéraux.
- Le dossier concernant la poursuite et le développement des aides financières fédérales aux structures d’accueil de jour des enfants. Alors que la Confédération octroie depuis 11 ans des aides à la création de places d’accueil, ce programme, initialement prévu pour une durée limitée à 8 ans, arriverait à échéance le 31.01.2015. L’initiative Quadranti⁶¹ vise à revoir la loi fédérale sur les aides à l’accueil extrafamilial pour enfants au-delà du 31 janvier 2015. L’OAE travaille et soutient cette initiative auprès des parlementaires fédéraux.
- Le dossier de la mise en œuvre de l’initiative « contre l’immigration de masse » acceptée par le peuple en février 2014, avec pour objectif qu’elle soit la moins dommageable pour la vitalité économique du Canton.
- Le dossier de la 3^e réforme de l’imposition des entreprises (RIE 3).

Ces dossiers démontrent que l’Office des affaires extérieures soutient plusieurs départements, ceci afin de défendre au mieux les intérêts du Canton à Berne.

Statistique Vaud (STATVD)

STATVD est composée de 24,75 ETP répartis en 4 sections ; le nombre de collaborateurs est stable.

Les chiffres pour les parutions sont de 1’800 tirages du Numerus dont 750 payants, 1’200 Annuaire dont 450 payants et de 20’000 Vaud chiffres, le volume d’impression des documents reste stable.

Les visites sur le site Internet varient tout au long de l’année, mais l’on peut constater que de 11’000 à 14’000 visites sont effectuées par mois. Quant aux diverses demandes des communes et du Canton, elles se sont élevées au nombre de 800 pour l’année 2014.

Le passage du parc informatique sur Windows 7 a répondu à une demande de longue date du service.

Plusieurs projets ont été réalisés cette année, tels que le recensement fédéral de la population, la constitution d’une base de données permettant de détailler l’ensemble des revenus des résidents vaudois, cette base implique la mise en commun de données issues de plusieurs applications métiers au niveau du fisc, du revenu d’insertion (RI), des prestations complémentaires pour les familles

⁵⁹ (12.098) Initiative populaire – Contre l’immigration de masse.

⁶⁰ (12.3172) Motion Müller – Imposition des immeubles agricoles et sylvicoles.

⁶¹ (13.451) Initiative parlementaire Quadranti – Poursuivre et développer les aides financières aux structures d’accueil extrafamilial.

(PC familles), de l'assurance invalidité (AI), etc. Le service a également travaillé à la création de nouvelles séries statistiques sur le parc de bâtiments et de logements du canton. De même, il a réalisé la révision de la statistique des véhicules sur la base de données extraites des applications administratives du Service des automobiles et de la navigation (SAN).

Journées suisses de la statistique

Les journées suisses de la statistique se sont déroulées à Yverdon-les-Bains les 8, 9 et 10 octobre 2014. Les thèmes abordés ont été « la statistique, un outil de communication et d'aide à la décision », ainsi que le dopage. Ces journées remportent un franc succès.

Pour terminer, la collaboration entre Statistique Vaud et l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'est améliorée, notamment à la suite du changement de direction à l'OFS.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les ressources humaines du SAGEFI évoluent peu. Pour 2014, l'effectif était de 20,9 ETP et 1 apprenti de 2^e année. A l'instar des années précédentes, les ressources internes du SAGEFI se sont essentiellement consacrées en 2014 aux besoins du nouveau système d'information financier SIF-SAP.

Remplacement de l'application comptable

Conduit en partenariat avec la Direction des systèmes d'information (DSI), ce vaste projet de remplacement de l'application comptable Procofierv par SIF-SAP impacte l'ensemble des services de l'Etat. Le nouveau progiciel (progiciel SAP) a été mis en fonction le 1^{er} janvier 2014, et toutes les fonctionnalités prévues ont été mises en exploitation dans les premiers mois de l'année. Aucun dysfonctionnement majeur n'a été détecté auprès des quelque 600 utilisateurs. En novembre 2014, les instructions en vue des comptes 2014, sensiblement remaniées par rapport à l'ancien système, ont été transmises aux responsables financiers de l'Etat qui ont assuré le premier bouclage annuel sur le nouveau logiciel. Le SAGEFI a proposé un accompagnement tout au long de l'année à l'attention du personnel concerné au sein des divers départements de l'Etat. En parallèle, le Centre de compétences SAP s'est attaché à la résolution des questions techniques. Actuellement, 2 collaborateurs du mandataire sont encore en place pour les derniers ajustements et contrôles finaux.

Notation et emprunts bancaires

En 2014, Le Canton a à nouveau obtenu la notation AAA de l'agence Standard&Poor's, ce qui lui permet d'avoir des taux d'emprunts très bas. CHF 450 millions d'emprunts ont été souscrits en 2014, traduisant la nécessaire recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et la montée en puissance des travaux d'investissements du Canton. On relèvera que la politique actuelle de l'Etat dans le domaine des emprunts est nettement orientée sur des longues durées (10, 19,5 et 20 ans) avec des taux fixes.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

L'événement le plus marquant de l'année 2014 a été la création, début août, d'une Direction générale de la fiscalité regroupant l'Administration cantonale des impôts (ACI) et le Registre foncier (RF). Le chef de service de l'ACI est alors devenu directeur général de cette nouvelle entité et l'inspecteur du RF est devenu directeur dudit Registre. Ce regroupement traduit une communauté d'intérêts grandissante.

Registre Foncier (RF)

Le RF compte 68,25 ETP répartis entre 1 directeur et 1 adjoint, 13 conservateurs et adjoints, 67 collaborateurs (non compris 9 auxiliaires et 9 apprentis). Le personnel est réparti dans 7 offices décentralisés et 1 bureau détaché à Château-d'Oex.

Si l'évolution des réquisitions traduit le ralentissement du marché immobilier ; on en dénombre 47'663 en 2014, 49'053 en 2013, 50'173 en 2012, 55'141 en 2011 et 53'436 en 2010, les prix se maintiennent cependant à un niveau relativement élevé.

Le site Geoplanet permet à tout un chacun de consulter le RF mais uniquement concernant le numéro de la parcelle, sa surface totale, sa surface bâtie ainsi que le nom du propriétaire. Le nombre de consultations via Geoplanet se monte à 9'000 par jour. Pour l'obtention de renseignements plus approfondis, l'accès est codé et payant (à l'exception des services de l'Etat pour qui le service est gratuit).

Certains utilisateurs fréquents tels que les notaires, les géomètres, les communes ou les banques bénéficient d'un abonnement ; ces clients effectuent des demandes de renseignements approfondis portant notamment sur la valeur fiscale ou les servitudes. Les principaux demandeurs sont issus de l'ACI (19 %), des notaires (18 %), des banques (16 %), des communes (15 %), des régies (11%), de l'ACV (8 %), ainsi que des géomètres (7 %).

L'ensemble des postes de travail est équipé de double-écrans, ce qui compte tenu de la dématérialisation des plans de cadastre, rend le travail plus efficient.

Dans son rapport 2013, la Commission de gestion relevait par une observation⁶² que la signalétique de certains registres fonciers dans le canton faisait toujours défaut, notamment à Morges, Yverdon-les-Bains et Nyon. Si la situation a été réglée pour les 2 premiers offices, la signalisation de l'office de Nyon n'a cependant pas été améliorée.

Visites d'offices du Registre foncier

La sous-commission s'est rendue dans différents offices régionaux du Registre foncier. Le personnel ayant changé de lieu de travail en fonction des restructurations passées se déclare satisfait.

Office du registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera

Cet office compte 18 personnes (16 ETP) qui travaillent sur le site de Vevey. Il s'agit du 2^e plus grand bureau du canton en termes de réquisitions et d'actes authentiques.

Contrairement à la situation les années précédentes⁶³, le parc informatique donne toute satisfaction ; la durée de démarrage des ordinateurs en début de session de travail n'excède pas 30 secondes.

Sur les 10'451 réquisitions parvenues à l'office (chiffres 2013), il est à relever que 23 % ont été mises en suspens par défaut de certaines pièces et que 7 % ont été rejetées. Si le dossier est conforme et complet, 3 semaines à 1 mois sont nécessaires pour l'entrée en vigueur de la modification requise.

1^{re} observation

Locaux de l'office du Registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera

Les locaux de l'office du Registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera appartiennent à la Commune de Vevey. Si d'une part la partie extérieure de l'entrée est peu accueillante, à l'intérieur d'autre part, l'espace de travail pour les 18 collaborateurs s'avère vraiment restreint.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les démarches qu'il entend entreprendre pour améliorer la situation, et ce dans quel délai.*

⁶² Rapport de la Commission de gestion – année 2013, première observation au DFIRE « Signalisations des registres fonciers », p. 145.

⁶³ Voir notamment le rapport de la Commission de gestion – année 2011, 1^{re} observation au DFIRE, « Lenteurs des transmissions informatiques dans les registres fonciers (RF) », p. 124.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Organisation territoriale

2014 a été considérée comme une année de stabilisation et a vu l'aboutissement de l'organisation territoriale de l'ACI. Dorénavant, le canton est clairement fractionné en 4 régions : Centre (Lausanne), Est (Vevey), La Côte (Nyon), Nord (Yverdon-les-Bains) qui sont autant de centres de compétences. Ainsi, Lausanne n'a plus d'autre office d'impôt sous sa dépendance après la fermeture de celui de Cully au 31 mars. Vevey exerce sa gouvernance sur les offices d'Aigle et du Pays-d'Enhaut, Nyon sur celui de Morges, Yverdon-les-Bains sur ceux d'Echallens et d'Orbe (fermeture prévue le 1^{er} avril 2015), de Payerne et de La Vallée de Joux. L'office d'impôt de Grandson, au départ à la retraite de sa titulaire, a fermé ses portes en mars 2014.

Rappelons que les offices décentralisés traitent uniquement les dossiers fiscaux semi-manuels complexes, ainsi que les dossiers des contribuables hors canton.

La Division de l'inspectorat fiscal est désormais sise dans les locaux de l'office d'impôt de Morges.

Ressources humaines

Le service a vu le départ à la retraite de son chef. Après son entrée en fonction en 2003, il a participé à d'importantes mutations du domaine fiscal avec entre autres la mise en place du logiciel Vaudtax pour la déclaration d'impôt en ligne, du concept postnumerando, du passage de 3 à 9 et enfin à 12 acomptes d'impôt ou encore de l'introduction de la mensualisation de l'impôt fédéral direct (IFD). Son implication dans le développement de l'informatique au sein de l'entité a notamment permis au Canton de Vaud d'être parmi les précurseurs quant à l'utilisation de l'informatique dans le domaine fiscal, tant pour les contribuables que les collaborateurs de l'ACI. Impliqué au sein de la Conférence suisse des impôts, il a travaillé à l'échange d'informations intercantionales et à la mise en place de formations débouchant sur une certification fédérale.

En 2014, 12 personnes (3 ETP à la cybertaxation, 3 ETP dans les centres régionaux du Nord et de Lausanne, 2 postes pérennisés aux impôts à la source, 2,5 ETP à l'inspectorat fiscal, 0,5 ETP à l'administration centrale chargé du traitement des annonces spontanées en vue d'amnistie) ont été engagées en renfort des 760 collaborateurs en place au sein de l'ACI. Cette dotation supplémentaire accordée par le Conseil d'Etat répond entre autres à l'observation de la Commission de gestion dans son rapport 2013⁶⁴ portant sur l'adaptation des effectifs des offices d'impôt en fonction de l'évolution démographique du canton de Vaud. La sous-commission restera néanmoins attentive à l'évolution des besoins de l'ACI.

Nouveautés opérationnelles en 2014

L'année a vu la création d'une déclaration d'impôt simplifiée pour les contribuables domiciliés hors canton. L'application CH-Meldewesen Steuern qui règle pour toute la Suisse l'échange des messages dans le domaine fiscal en incluant l'Administration fédérale des contributions (AFC), les autorités fiscales cantonales, les caisses de compensation et l'AVS/AI, a été mise en application. Le service a également travaillé à l'avancement dans la mensualisation des impôts à la source et son calcul en fonction du domicile du salarié (entrée en vigueur effective le 1^{er} janvier 2015). La phase test et la validation du fonctionnement de la gestion des mutations immobilières par les notaires via le Registre foncier a également été implémentée.

⁶⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 2^e observation au DFIRE « Adaptation des effectifs des offices d'impôt en fonction de l'évolution démographique du canton de Vaud », p. 151.

Chiffres illustrant l'activité de l'Administration cantonale des impôts

Unités du tableau : dossiers fiscaux

Domiciliés dans le canton au 31.12. 2013	+ 2,2 %	414'061
Domiciliés hors du canton	+ 5,7 %	17'662
Domiciliés hors de Suisse	+ 3,4 %	12'196
Soumis à l'impôt d'après la dépense	- 5,4 %	1'312
Contribuables PP figurant au rôle	+ 2,4 %	445'231
Contribuables soumis à l'impôt à la source	+ 1,3 %	85'383
Contribuables PM/APM au rôle	+ 4 %	32'383
Décisions d'exonérations (pure utilité publique)	- 7,8 %	236
Décisions d'exonérations temporaires (entrep. nouv.)	- 35 %	13
Demandes satisfaites au CAT	+ 16,9 %	187'453
Dossiers clause de revers (<i>claw-back</i>) en suspens		0
Dossiers fiscaux envoyés par internet (56 %)	+ 9,2 %	231'707
Pourcentage de dossiers fiscaux taxés au 31.12.2014 de l'année 2013	+ 0,01 %	77,71 %
Demandes complémentaires de pièces justificatives	+ 0,6 %	33'598
Somation de dépôt de la déclaration fiscale	- 1,9 %	101'067

L'on constate que l'augmentation du nombre de dossiers de contribuables (environ 10'000) reste constante par rapport aux années précédentes. Concernant les nouvelles exonérations temporaires d'entreprises, elles sont en nette diminution (- 35 %) et les demandes concernent essentiellement des *start-up*. Aucun dossier de clause de revers (*claw-back*) n'est en suspens ; ceux-ci se paient comptant car les réviseurs demandent aux entreprises de provisionner les montants d'impôt exonérés. Il est également à noter que les dossiers totalement manuscrits existent encore (environ 40'000), mais que l'utilisation de la déclaration en ligne progresse de façon linéaire (+ 9,2 %). Au 15 mars, 75% des contribuables avaient renvoyé leurs déclarations. Quant aux appels perdus au Centre d'appels téléphonique (CAT), ils avaient fait l'objet d'une observation de la Commission de gestion dans son rapport 2010⁶⁵. La réponse du Conseil d'Etat⁶⁶ mentionnait qu'après la mise en place en février 2013 d'un nouvel outil permettant de comptabiliser le nombre de tentatives infructueuses des administrés, l'implémentation de nouveaux processus et la suggestion de mesures pratiques aux usagers, une analyse de la situation serait faite au second trimestre 2014. Or, la sous-commission n'a pas eu de retour de ce point de situation.

Remarque

Un point de situation concernant les appels perdus au CAT devait être fait au second trimestre 2014 suite à l'introduction de nouveaux outils. La sous-commission espère obtenir les résultats de cette évaluation et sera attentive à l'évolution de cette problématique.

Sécurisation des données

Pour rappel, la DGF est en charge de la tenue du Registre fiscal UNIREG (personnes physiques et morales), du Registre cantonal des personnes (250'000 consultations par mois), du Registre Cantonal des entreprises et du Registre foncier.

La sous-commission s'est interrogée sur le niveau de protection de ces données contre des cyber-attaques, telles que la Banque cantonale genevoise en a été victime. Il s'avère que la Direction des systèmes d'information (DSI) est responsable de la mise en place et du suivi de la sécurisation du

⁶⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2010, 3^e observation au DFIRE, « Centre d'appels téléphoniques (CAT) », p. 125.

⁶⁶ (52) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de la Commission de gestion suite au refus par le GC de la seconde réponse du CE à la 3e observation présentée dans le cadre du DFIRE intitulée Centre d'appels téléphoniques (CAT).

système. Les liaisons entre entités sont cryptées, tout comme dans le cadre des banques. De plus, une séparation physique est établie entre les informations accessibles au public et celles accessibles à l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Aucune base de données n'est sous-traitée en dehors l'ACV bien que la DSI fasse parfois appel à des mandataires externes comme pour la mise en place de SIF-SAP.

Offices d'impôt régionaux

Offices d'impôt des districts de la Riviera, du Pays-d'Enhaut et de Lavaux-Oron

Le centre de compétences de Vevey est doté de 90,65 ETP, soit 102 personnes dont 84 travaillent à Vevey, 16 à Aigle et 2 au Pays-d'Enhaut. 7 apprentis sont en formation et 2 jeunes en contrat de durée déterminée (CDD) premier emploi. Le secteur formation consiste en 1,56 ETP pour l'encadrement des apprentis.

Une enquête interne révèle un taux de satisfaction de 97% par rapport au poste occupé, respectivement de 93% quant à la clarté des missions. Les instruments et moyens de travail à disposition de même que la diffusion et circulation régulières des informations reçoivent un taux de respectivement 80 et 83% de satisfaction. L'attraction d'une profession stable est confirmée par 130 postulations pour un poste.

La région Est compte environ 100'000 dossiers de contribuables. Le travail de l'office d'impôt situé à Vevey, mis à part les dossiers dits ordinaires, est influencé par la richesse des activités de la région impliquant beaucoup de dossiers d'indépendants, de même que l'attractivité touristique génère 4'700 dossiers de contribuables hors canton, y compris ceux du Pays-d'Enhaut.

15'000 personnes se sont présentées au guichet en 2014 (en moyenne 60 personnes par jour) dont les $\frac{3}{4}$ pour des problèmes de recette et de perception et non pour des problèmes de taxation.

S'agissant des contrôles croisés basés sur les certificats de travail, la comparaison entre la remise par les employeurs de ces documents et les montants non déclarés par des employés a permis de « retrouver » plus de CHF 1 million sur une période de 9 mois de taxation.

Bureau du Pays-d'Enhaut

Ce bureau, ouvert 2 jours par semaine au public, compte 2 personnes (1,6 ETP). Plusieurs raisons concourent à son maintien selon le préposé ; pour les contribuables, se rendre à l'office central de Vevey implique un trajet relativement long. La proximité de l'office pour les acteurs du tourisme et concernant les résidences secondaires (700 hors canton et 700 hors Suisse) est nécessaire et offre une carte de visite pour la région. Le personnel sur place gère 2'800 dossiers semi-manuels complexes ainsi qu'opère le recouvrement. Cependant, les poursuites et le contentieux relèvent du centre à Vevey. De même, un spécialiste pour traiter des dossiers complexes peut venir depuis Vevey et assumer une journée de rendez-vous sur demande. Finalement, l'ouverture du guichet du Pays-d'Enhaut à 40% est une solution économique.

La sous-commission relève que si les locaux, propriété de la Commune de Château-d'Oex sont spacieux, ils manquent cependant d'ergonomie.

Office d'impôt du district d'Aigle

Dépendant du centre de compétences de l'Est vaudois, le préposé est associé aux séances de direction mensuelles sur le site veveysan.

Les principales missions de cet office, comme tous les offices dépendant des centres régionaux, s'articulent, outre les tâches relevant des recettes et de la perception, autour des taxations semi-manuelles complexes (2'400 dossiers par taxateurs), des contribuables hors canton (2'500 dossiers hors canton de Vaud et 3'000 hors Suisse), des inscriptions des hypothèques légales pour pouvoir actionner des poursuites, de la facturation d'impôts fonciers sur mandat de certaines communes. Pour ce faire, l'office compte 16 collaborateurs représentant 13 ETP (7,8 pour les recettes et les perceptions et 5,2 à la taxation). 4 apprentis bénéficient d'une formation commerciale ou d'aide de bureau.

La confidentialité au guichet, au vu du nombre assez retreint de visiteurs (1'370 par an) ne semble pas poser de problème.

La sous-commission a constaté au travers de certains chiffres, le dynamisme du district d'Aigle puisque le nombre de dossiers fiscaux est passé en 5 ans de 24'000 à 30'000 même si, selon le préposé, un certain tassement commence à se faire sentir.

Office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois

L'agrandissement des locaux de l'office situé dans le Bâtiment administratif cantonal d'Yverdon-les-Bains (BACY) (anciennes casernes) est rendu nécessaire car, outre les besoins de la Justice de paix qui occupe également les lieux, le rapatriement des collaborateurs des bureaux de l'office d'impôt de Grandson (en mars 2014) et d'Orbe (en avril 2015) nécessite de la place. L'EMPD 100⁶⁷ de septembre 2013, d'un montant de CHF 1'813'000.– adopté par le Grand Conseil en janvier 2014 doit permettre de satisfaire les besoins de chacun, notamment par le biais de l'aménagement des combles. Planifiés de mars 2014 à mars 2015, les travaux touchent à leur terme. La mise en confidentialité des guichets ainsi que 2 boxes d'audition font encore défaut à l'heure de la rédaction de ce rapport. Pour rappel, les lacunes en matière de confidentialité aux guichets des offices d'impôt (non exclusivement à Yverdon-les-Bains) avaient été relevées par la Commission de gestion dans son rapport 2013⁶⁸. Elle souligne qu'en 2014, cette question n'est toujours pas réglée. Elle suivra donc attentivement l'évolution du dossier.

Les utilisateurs sont satisfaits de disposer de beaux locaux même si l'aspect non modulable des lieux oblige les responsables de groupe à utiliser des boxes d'audition pour entendre et administrer leurs collaborateurs.

Section impôt à la source, Rue Caroline 9 bis, à Lausanne

Cette section est composée de 2 états-majors qui se répartissent 2 axes stratégiques (l'un administratif, l'autre en charge de la passerelle informatique). Le niveau opérationnel est également divisé en 2 secteurs (la taxation ordinaire et la taxation particulière).

Au total, ce sont 41 personnes qui se partagent 35,9 ETP dont la composition a interpellé la sous-commission. En effet, sur cet effectif, seuls 20,4 ETP sont en contrat à durée indéterminée (CDI), alors que 12,5 ETP sont en contrat à durée déterminée (CDD) et 3 ETP sont en stage d'une année premier emploi. L'explication d'une telle proportion de CDD est double. Elle relève pour une part de la nécessité à rattraper le retard dans le traitement des dossiers apparu en 2011-2012. A cet égard, soulignons que le retard de perception a presque entièrement été rattrapé en 2013 et que la situation s'est stabilisée en 2014. D'autre part, 2015 verra la mise en œuvre de procédures informatiques, notamment TAOIS (taxation assistée par ordinateur de l'impôt à la source), ainsi que la mise à disposition pour les employeurs des applications informatiques de comptabilité salariale par SWISSDEC permettant une mensualisation des impôts à la source.

Remarque

La sous-commission suivra avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation en 2015 car elle doute que l'informatisation prévue pour 2015 permette de se priver des collaborateurs actuellement en CDD.

Afin de mieux saisir le besoin en ressources humaines de cette section, il faut savoir que 90'000 sourciers sont concernés, employés par 13'500 débiteurs. Il y a les frontaliers, les sourciers domiciliés dans le canton, ceux travaillant sur Vaud mais domiciliés dans un autre canton, les artistes travaillant au cachet, les sourciers dits mixtes avec un salaire de plus CHF 120'000.–.

⁶⁷ (100) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 8'360'000 pour financer l'optimisation de trois bâtiments propriété de l'Etat : Av de l'Université 5 à Lausanne, Rue des Moulins 10 à Yverdon-les-Bains, Rue Grenade 40 à Moudon.

⁶⁸ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DFIRE, « Confidentialité aux guichets des offices d'impôt », p. 151.

Actuellement, 50% des déclarations fiscales se font sous format électronique, soit une nette progression en quelques mois due vraisemblablement à une commission versée à l'employeur de 3 % contre 2 % pour une déclaration sous format papier (0 % si le délai n'est pas respecté).

En 2013, l'impôt à la source a permis d'encaisser une somme de plus de CHF 190 millions. Dans le cadre de la procédure de soustraction, 2 taxatrices ont permis de récupérer CHF 1'750'000.– d'impôts non déclarés. Enfin, le contentieux est de l'ordre de 5%, soit approximativement un montant de CHF 10'000'000.–.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

En une année, le Conseil d'Etat a adopté 11 crédits d'étude pour un montant total de CHF 21'283'000.–, 2 bâtiments ont été achetés (à la Riponne 10, en PPE avec la Commune de Lausanne, et le Tribunal de Montbenon pour un montant de CHF 64'200'000.– prévus au budget 2015), 2 EMPD (assainissement des infrastructures techniques des Etablissements de la plaine de l'Orbe – EPO et mise à niveau des locaux du campus de la Haute école d'ingénierie et de gestion – HEIG à Yverdon-les-Bains pour un montant total de CHF 17'805'000.–) sont en cours de traitement au Grand Conseil à l'heure de la rédaction de ce rapport. Le législatif a accepté, quant à lui, 6 crédits d'étude et 8 crédits d'ouvrage pour un montant total de CHF 147'295'000.–. Actuellement, ce sont donc plus de 40 projets à venir pour un montant brut de CHF 2,3 milliards.

Ressources humaines

Les ressources humaines du service, sans compter les tâches externalisées, totalisent 487 collaborateurs avec l'internalisation en son sein de la Fondation Pro Aventico (11 personnes pour 7,45 ETP) et l'exploitation des gymnases transférée de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) au SIPaL.

Pour pouvoir absorber le travail lié aux nombreux projets de constructions, le SIPaL s'est vu doter d'un renfort de 12 ETP, dont 2 économistes de la construction. Sur les 12 postes accordés, seuls 5 ont pu être pourvus, preuve de la difficulté à recruter du personnel qualifié dans le domaine. Globalement, sur les 50 postes qui au final devraient permettre de mener à bien ces projets, à l'heure actuelle, seuls 43 sont repourvus.

L'engagement d'économistes de la construction – profils encore rares sur le marché de l'emploi –, montre la volonté du SIPaL d'œuvrer à la maîtrise des investissements cantonaux. Ces emplois ont schématiquement pour mission d'assurer le cadre et la faisabilité économique des projets de construction dans les phases de planification et de programmation ; de garantir la qualité des aspects financiers des opérations constructives, en adéquation avec les principes économiques de développement durable ; d'optimiser et de planifier les ressources financières ; d'assurer un contrôle économique et de participer à des groupes de travail dans le domaine de l'économie de la construction, au niveau suisse et cantonal.

Projets menés à terme en 2014 et principaux chantiers en cours

Parmi les projets ayant aboutis en 2014, relevons :

- l'assainissement des façades du Centre des laboratoires d'Epalinges (CLE) ;
- l'agrandissement de la prison de La Colonie aux EPO ;
- la seconde étape de restructuration et d'agrandissement de la Haute école pédagogique (HEP), à Lausanne ;
- l'aménagement de la Via Salina à proximité de Sainte-Croix ;
- la restauration des stalles de la Cathédrale de Lausanne dans le beffroi ;
- la construction des nouveaux Centres d'entretien des routes cantonales à Sainte-Croix, Bioley-Orjulaz, Orbe et Bex ;

- l’assainissement du gymnase du Nord vaudois ;
- la restauration du bâtiment à la rue César Roux 19, à Lausanne pour accueillir la Haute école de santé Vaud (HESAV) ;
- l’assainissement du Centre Blécherette (CB) de la Police cantonale (Polcant),
- l’aménagement de nouveaux locaux pour l’Organisme pour le perfectionnement, la transition et l’insertion professionnelle (OPTI), à Bussigny.

Chaque chantier arrivé à terme fait l’objet de la publication d’une plaquette recensant des éléments techniques intéressants.

Les principaux chantiers en cours sont entre autres, la reconstruction du Parlement vaudois, la construction du Centre d’enseignement postobligatoire de Nyon et du Centre d’enseignement postobligatoire de l’Ouest lausannois, l’assainissement de l’Ecole professionnelle commerciale de Lausanne (EPCL), l’assainissement de la HEIG à Yverdon-les-Bains et la construction de nouveaux auditorios dans la cour du bâtiment à la rue César Roux 19, à Lausanne.

Bâtiment à la rue César Roux 19, à Lausanne, pour la Haute école de santé Vaud (HESAV)

Les professeurs et les 620 étudiants de l’HESAV ont pris possession des locaux à la rentrée d’août 2014.

Un investissement de CHF 12'040'000.– a permis de remettre à neuf une surface de plancher de 6'440 m² pour 2'766 m² de surface utile principale. Ainsi, 25 salles d’enseignement, 4 auditorios de 90 places et 70 postes de travail et espaces de travail communautaires, sans oublier la cafétéria, sont mis à disposition. La sous-commission constate la réussite de la restauration de ce bâtiment datant de 1900, notamment le très beau rendu suite au nettoyage et à la réfection des façades en mollasse, le maintien de l’architecture du bâtiment, la conservation du volume initial des espaces de déambulation (corridors, escaliers), le maintien des portes palières d’origine et l’ajout d’un escalier supplémentaire desservant tous les étages pour respecter les normes incendie.

La mise aux normes thermiques s’est concentrée sur la pose de fenêtres triple vitrage car une isolation extérieure ou intérieure n’était pas possible. Quant au toit, son isolation date de 2006.

Centre d’enseignement postobligatoire de Nyon – Gymnase et Ecole professionnelle commerciale (EPCN)

Après l’ouverture de l’aile sud en 2013, les gymnasiens ont investi l’aile nord en août 2014 et les apprentis en octobre de la même année. Chaque jour, entre 200 et 250 apprentis viennent y suivre leurs cours professionnels alors que les 26 classes de l’agrandissement permettent au gymnase de faire face à la progression constante de ses effectifs ; actuellement 1’500 élèves. Apprentis et gymnasiens se partagent les salles d’informatique.

En novembre 2014, il restait essentiellement 4 éléments en suspens ou à améliorer :

- l’acoustique dans les corridors (paramètre en réflexion depuis plus d’une année) ;
- les finitions de la salle de musique ;
- les aménagements extérieurs qui ont nécessité une 2^e mise au concours car les soumissions rentrées initialement s’étaient avérées trop onéreuses ;
- le hall d’entrée et l’espace cafétéria qui souffrent de courants d’air.

La sous-commission sera attentive à l’évolution des 4 points susmentionnés. De même, la question de la situation financière (le crédit accordé en 2010 s’élevait à CHF 57'600'000.–) sera abordée en commun avec la sous-commission de la Commission des finances en charge du DFIRE.

Site de Longemalle 1, à Renens

Depuis le rapport 2013 de la COGES⁶⁹, diverses corrections nécessaires ont pu être apportées sur le site de Longemalle 1, à Renens. Il s'agit de :

- l'amélioration de la régulation du chauffage pour un coût de CHF 500'000.– à la charge du propriétaire ;
- la création de 5 ouvrants supplémentaires après les 140 existants pour le Service de protection de la jeunesse (SPJ) ;
- la mise en duplex des ascenseurs pour un coût de CHF 70'000.– à la charge du propriétaire ;
- des travaux pour le refroidissement au Ministère public central (MPC) et au Help desk de la Direction des systèmes d'information (DSI) pour des coûts de CHF 324'000.– à la charge du propriétaire et de CHF 108'000.– à la charge du Canton ;
- la sécurisation du parking avec badges d'accès pour un coût de CHF 56'000.– à la charge du propriétaire et de CHF 11'000.– à la charge du Canton.

Les frais à la charge de l'Etat résultent de besoins spécifiques de l'utilisation (badges, refroidissement, etc.)

Economies d'énergie

En mai 2012, le SIPaL a publié un document intitulé «Rapport du groupe énergie» qui porte sur l'assainissement énergétique des bâtiments de l'Administration cantonale vaudoise et qui décrit des objectifs quantitatifs fixés pour la période 2011-2016 s'articulant sur 2 axes :

1. la diminution de l'indice de la consommation d'énergie (MJ/m² de surface de référence énergétique), à savoir :
 - Thermique - 20 %
 - Consommation d'eau - 10 %
 - Electricité - 10 %
 - Equivalent CO₂ - 20 %
2. le développement des énergies renouvelables :
 - Thermique 25 % du parc
 - Electricité 5 % du courant certifié Naturmade star

La sous-commission s'est penchée sur le premier axe et les réalisations ayant abouti dernièrement.

Résultats pour 4 bâtiments emblématiques résultant d'EMPD divers

Lieu	Surface chauffée	Indice conso. chaleur	Conso. av. travaux	Conso. après travaux	Economie en %	Emission CO2 avant	Emission CO2 après	Diminution en %
ETML	21'956 m ²	306 MJ/m ² an	1'870 MWh _{th}	1'040 MWh _{th}	44 %	480 toCO ₂ /an	128 toCO ₂ /an	- 73,3 %
Gymn. YLB	17'085 m ²	337 MJ/m ² an	1'370 MWh _{th}	900 MWh _{th}	34 %	364 toCO ₂ /an	62 toCO ₂ /an	- 82 %
CB1 Bléch.	10'730 m ²	755 MJ/m ² an	1'610 MWh _{th}	210 MWh _{th} (planifié)	86 %	398 toCO ₂ /an	à suivre	à suivre
CLE	18'915 m ²	725 MJ/m ² an	3'810 MWh _{th}	2820 MWh _{th} (planifié)	26 %	1'009 toCO ₂ /an	à suivre	à suivre

⁶⁹ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 157.

Les économies d'énergie électriques ne sont pas indiquées car uniquement fournies pour le premier bâtiment (- 21 %).

Les importantes diminutions en toCO₂ s'expliquent par la production de chaleur via le raccordement au réseau de chauffage à distance pour l'ETML ainsi que le passage du gaz aux pellets et du gaz d'appoint au gymnase d'Yverdon-les-Bains. Pour les 4 bâtiments, le travail sur les enveloppes a été essentiel, tout comme le changement des fenêtres, le remplacement des systèmes de régulation et l'amélioration de la lustrerie.

Les économies aussi bien en MWh_{th} qu'en toCO₂/an pour les 2 derniers bâtiments ne seront connues que dans une année.

Seul le bâtiment du Centre Blécherette a été intégré dans l'objectif « développement des énergies renouvelables » avec la pose de panneaux solaires thermiques.

La sous-commission sera attentive aux résultats et suivra minutieusement la suite de la mise en oeuvre des objectifs. Elle souligne également, dans la droite de ligne de la 1^{re} observation au Département du territoire et de l'environnement (DTE) en p. 32 du présent rapport, l'importance de la collaboration interdépartementale en matière d'énergies renouvelables.

Division patrimoine

Section archéologie cantonale

A la suite de la réforme de la gestion administrative du site archéologique d'Avenches, le SIPaL a repris à son compte 11 personnes (7,45 ETP) qui dépendaient jusqu'alors de la Fondation Pro Aventico. Ainsi, la Section archéologie cantonale a vu ses effectifs augmenter considérablement. La réorganisation de la structure à Avenches implique une séparation administrative du Musée et des fouilles sur le modèle cantonal (Archéologie cantonale et Musée cantonal d'histoire et d'archéologie). Cette réorganisation requiert une étroite collaboration entre les entités concernées.

Cette année, les 3 fouilles les plus intéressantes se sont déroulées à St-Prex, Orny, de même que sur le site du nouveau Parlement cantonal, à Lausanne.

La sous-commission a suivi le chantier et les fouilles de la Villa romaine en Marcy à Saint-Prex qui a été révélée par le biais d'anciennes découvertes mais dont la localisation était encore imprécise. Une vaste région archéologique avait alors été créée pour en assurer la protection. Dans les années 1999-2000, des fouilles ponctuelles ont mis en évidence des structures attribuées à la *pars rustica* (exploitation agricole) ; première fenêtre sur un site dont on soupçonnait l'importance sur le territoire. Au mois de mai 2014, à plus de 100 mètres au nord-ouest de ces découvertes, les sondages préalables à la construction de 2 habitations ont révélé des murs, un sol en mortier et des structures renvoyant à un espace thermal. La *pars urbana* (habitat) de la villa était mise au jour.

Le procédé pour intervenir sur place reste délicat et complexe. Les protagonistes, l'Etat et le propriétaire, sont appelés à collaborer, gérer et négocier un processus budgétaire et opérationnel aboutissant à un accord. Le propriétaire d'un fonds dans lequel se trouvent des curiosités naturelles ou des antiquités offrant un intérêt scientifique est tenu de permettre les fouilles nécessaires. De telles fouilles peuvent donner droit à une indemnité au sens de l'art. 724. Al. 2 CCS. La sous-commission relève que sur le permis délivré au propriétaire des parcelles à Saint-Prex, il était inscrit que « l'éventualité d'investigations étant réservée dans la présente autorisation, les interventions ne pourront donner lieu à indemnisation selon l'article 724CCS ». Le propriétaire a été indemnisé à hauteur de 50% du devis initial.

Ci-après sont présentées 2 des pièces de la villa mises au jour sur le site de St-Prex.



Pièce à hypocauste⁷⁰



Pièce à abside

Laboratoire cantonal d'archéologie

La sous-commission a suivi le parcours des objets découverts sur le site du Mormont qui ont été restaurés. En visitant le laboratoire cantonal d'archéologie, elle a alors constaté que le lieu de travail et l'emplacement de stockage se trouvent dans des bâtiments différents qui sont vétustes et trop petits.

2^e observation

Locaux du laboratoire cantonal d'archéologie

Les locaux du laboratoire cantonal d'archéologie deviennent trop exigus et sont vétustes, tant pour le stockage des découvertes que pour les travaux journaliers ainsi que concernant la manipulation de produits dangereux : des aménagements rapides sont nécessaires.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs oeuvrant au laboratoire cantonal d'archéologie, et ce dans quel délai.*

Cour des comptes (CC)

Le rôle de la Cour des comptes, dont l'existence a été confirmée par le Grand Conseil lors de la révision de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes), s'affine au fil des années.

La nouvelle présidente de la CC a qualifié l'année 2014 d' « année d'intégration et de formation ». En effet, la diminution de 5 à 3 magistrats (2 anciens et 1 nouveau), l'engagement de 3 collaborateurs dont 2 docteurs en finances publiques ont entraîné des ajustements nécessaires dans le but de renforcer les expertises d'audit.

La formation est faite en cours d'emploi soit en externe (Fribourg ou Dijon par exemple) soit en interne et en cour élargie (magistrats et collaborateurs, participation de membres de la Cour des comptes européenne, etc.).

12 personnes représentant 10,7 ETP (réserve de 0,3 ETP) forment l'ensemble des ressources humaines de la Cour des comptes. Il est à relever que, mis à part les 3 magistrats à

⁷⁰ Système de chauffage par le sol et le sous-sol de certaines constructions romaines.

100 %, seules 3 personnes occupent un poste à 100 %. L'une d'entre elles partage son temps entre la chancellerie de la Cour des comptes et la direction des audits. S'y ajoutent un collaborateur « métiers » et une secrétaire.

Si normalement chacun des 3 magistrats dirige 2 à 3 audits et supplée réciproquement ses collègues sur 2 audits, la formation de 3 nouveaux chefs de mandats d'audit et leur intégration ont demandé un effort particulier en 2014.

En 2014, la Cour des comptes a publié 2 rapports, l'un sur « la fonction achats de fournitures et biens mobiliers à l'Etat de Vaud »⁷¹ l'autre sur « la performance des mesures cantonales d'insertion professionnelle destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale »⁷². Les audits suivants sont en cours :

- les subventions aux projets régionaux permettent-elles le développement économique du Canton et de ses régions ? ;
- l'efficacité du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) à mesurer la performance des projets régionaux et leurs contributions aux objectifs de développement économique fixés par le Canton et les régions ;
- les performances des bâtiments de l'enseignement obligatoire ;
- l'efficacité du Service de protection de la jeunesse (SPJ) dans la protection des mineurs en danger dans leur développement ;
- l'efficacité et l'efficience du contrôle des habitants ;
- l'efficacité et l'efficience du système de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) ;
- la gestion des subsides fédéraux par le Canton ;
- la performance des projets financés par les taxes électriques dans les communes.

Dans son rapport 2013, la Commission de gestion avait présenté une observation⁷³ portant sur l'application de l'art. 20 alinéa 2 de la LCComptes relatif à l'élaboration et la transmission du programme annuel de la CC au Conseil d'Etat, au Contrôle cantonal des finances et aux commissions de surveillance du Grand Conseil. Elle relève que le programme de travail pour l'année 2015 sera distribué aux acteurs concernés en juin 2015.

Concernant le suivi des recommandations, une directive explicative a été envoyée aux Commissions de gestion et des finances en novembre 2014. Dès 2015, conformément à l'art. 33 de la LCComptes, les commissions de surveillance reçoivent la liste des recommandations non traitées. En outre, dans le rapport annuel de la Cour des comptes qui sera publié en avril 2015, figureront les suites données aux recommandations de la CC par les entités auditées.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2014, le DFIRE compte 24 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
01_RES_037	Résolution Pierre Rochat "le Grand Conseil, à l'heure où il quitte le bâtiment Perregaux, ce lieu chargé d'histoire qui l'a vu y siéger depuis 1806, souhaite que cette salle riche en symboles, soit restaurée avec le souci de lui conserver une vocation.	03.07.2001	04.12.2001

⁷¹ Rapport n°28 de la Cour des comptes, publié le 18 février 2014.

⁷² Rapport n°29 de la Cour des comptes, publié le 3 novembre 2014.

⁷³ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 4^e observation au DFIRE « Application de l'article 20 alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes) », p. 160.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
08_POS_057	Postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les monuments qui pourraient bénéficier d'un périmètre de protection	08.04.2008	11.11.2009
09_POS_125	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant une fiscalité écologique pour l'électricité renouvelable	10.03.2009	29.10.2014
10_POS_178	Postulat Régis Courdesse et consorts demandant une fiscalité pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments	02.02.2010	29.10.2014
11_MOT_138	Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire	21.06.2011	17.01.2013
11_POS_254	Postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer et de corriger les effets négatifs, suite à l'adoption par le Grand Conseil le 2 février 2010, de la loi modifiant celle du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (142.01)	28.06.2011	23.08.2012
11_POS_277	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde	17.01.2012	05.03.2014
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	31.01.2012	07.02.2013
13_INT_169	Interpellation José Durussel - Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !	08.10.2013	29.01.2014
13_INT_169	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation José Durussel - Sécurité des sites et monuments historiques, attention danger, on ferme !		
RI11_MOT_138	Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire		
14_INT_226	Interpellation Jacques Nicolet - Centralisation de l'administration, quels sont les critères et les limites ?	11.02.2014	18.05.2014
14_INT_226	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Centralisation de l'administration, quels sont les critères et les limites ?		
14_INT_260	Interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?	20.05.2014	17.09.2014
14_INT_272	Interpellation Julien Eggenberger - Les Vaudoises et Vaudois paieront-ils les amendes des banques ?	24.06.2014	26.11.2014
181	EMPL modifiant la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH), et Nouveau rapport au postulat Chapalay (27.08.14)		
185	Rapport du CE au GC sur le postulat Olivier Gfeller et consorts demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les monuments qui pourraient bénéficier d'un périmètre de protection		
14_INT_263	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - Nominations dans les Conseils d'administration : les compétences priment-elles véritablement ?		
181	Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Albert Chapalay et consorts demandant au Conseil d'Etat de réévaluer et de corriger les effets négatifs, suite à l'adoption par le Grand Conseil le 2 février 2010, de la loi modifiant celle du 9.5		
14_INT_260	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Chollet - A qui profitera la vente du courant électrique produit par des panneaux photovoltaïques posés ou à poser sur des bâtiments de l'Etat de Vaud ?		
14_QUE_027	Simple question Alexandre Rydlo - Le canton peut-il soutenir financièrement la rénovation de la Doyenne des locomotives vaudoises ?	04.11.2014	04.12.2014
14_INT_272	Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Julien Eggenberger - Les Vaudoises et Vaudois paieront-ils les amendes des banques ?		
14_QUE_027	Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à la simple question Alexandre Rydlo - Le canton peut-il soutenir financièrement la rénovation de la Doyenne des locomotives vaudoises ?		

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_323	Détermination Alexandre Berthoud sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation Alexandre Berthoud - Fiscalité de l'agriculture ; quelles actions adopter ?	16.12.2014	16.03.2014

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2014.

OBJECTIF TRANSVERSAL : FONCTIONNEMENT ET QUALITE DES PRESTATIONS DE LA CENTRALE D'ACHATS DE L'ETAT DE VAUD (CADEV)

Introduction

Pour l'année 2014, la Commission de gestion (COGES) a choisi comme thème d'étude transversal à tous les départements « le fonctionnement et la qualité des prestations de la CADEV ».

Ce choix s'est notamment imposé suite au rapport de la Cour des comptes (CC) « Audit de la fonction achats de fournitures et biens mobiliers à l'Etat de Vaud »⁷⁴, publié en février 2014, ainsi que suite aux constatations faites par les différentes sous-commissions de la COGES lors de leurs investigations ordinaires.

Remarques préalables

Le thème d'étude transversal ne vient pas en redondance de celui de la CC centré exclusivement sur les axes d'analyse « achats directs et achats décentralisés ».

Dans le cas de l'objectif transversal de la COGES, 45 services, divisions, offices ou unités de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ont été sondés sur les prestations liées aux différentes missions de la CADEV par le biais d'un questionnaire élaboré par la commission. Le retour de l'enquête n'est pas publié dans le détail car l'objectif de la démarche est moins d'évaluer le taux de satisfaction des entités étatiques que d'identifier les pistes d'amélioration du fonctionnement de cette structure.

L'interprétation des taux de satisfaction doit être abordée avec prudence. En effet, les entités sondées ont des attentes très différentes et sont de taille très dissemblables. La grande diversité des services de l'Etat de Vaud rend donc la comparaison des prestations fournies par la CADEV délicate. En conséquence, les résultats ne sont pas quantifiés dans ce rapport mais explicités qualitativement, prestation par prestation.

Organisation et fonctionnement de la CADEV

Cadre institutionnel et missions

Avant 2002, l'Office des fournitures scolaires et l'Economat de l'ACV étaient 2 entités clairement distinctes, aussi bien en termes de lieux que d'institutions.

En 2002, l'Economat et, avec lui, le Centre d'édition furent regroupés avec l'Office des fournitures scolaires pour en faire l'actuelle Centrale d'achats de l'Etat de Vaud, division du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

Les principales missions de la CADEV sont au nombre de 4 :

- assurer l'approvisionnement de l'ACV en termes d'équipements, mobilier, fournitures pour les formations scolaires et professionnelles, ainsi qu'imprimés et logiciels informatiques ;
- réviser en continu les standards d'achats et d'approvisionnement ;
- assurer l'impression et l'expédition des documents pour les services de l'ACV ainsi que du matériel pour les scrutins fédéraux, cantonaux et communaux ;
- assurer une gestion économique de la CADEV, orientée sur le marché de la concurrence et du développement durable.

⁷⁴ Rapport n°28 de la Cour des comptes, publié le 18 février 2014.

Les directives DRUIDE 10.1.1 et 10.1.2 précisent le cadre d'intervention de la CADEV et les références budgétaires, excluant par exemple son implication dans l'achat du mobilier lorsqu'il s'agit d'une construction nouvelle telle que le futur Parlement vaudois. En le cas d'espèce, la Commission de projet et de construction aura toutes compétences pour le choix et l'achat du mobilier dans le respect du cadre financier alloué.

Organisation interne

Actuellement, la CADEV compte 37 collaborateurs (26,20 ETP) se répartissant comme suit :

- 12 collaborateurs au Centre d'édition en 3 X 8, du mois de novembre au mois de mars. Rappelons qu'en février 2013, ce secteur a fait l'objet d'un exposé des motifs et projet de décret (EMPD 48)⁷⁵ de CHF 1'210'000.- afin de renouveler son système d'information désuet et lacunaire ;
- 7 collaborateurs au secteur logistique (stocks, organisation des livraisons, etc.). Ce secteur dispose de 2 camions qui sillonnent le canton durant plus de 40 semaines par an ;
- 11 collaborateurs dont 6 acheteurs (1 pour les fournitures scolaires, 3 pour le mobilier et l'économet administratif, 2 pour le secteur technique et informatique) ;
- 7 collaborateurs administratifs : le directeur, 3 collaborateurs support et 3 affectés à la comptabilité et à la gestion financière.

Commandes et livraisons : procédures

Si chaque collaborateur bénéficie d'un code d'accès au catalogue informatique de la CADEV, seuls les dépositaires des fournitures scolaires, les secrétariats des écoles et les responsables logistiques des bureaux peuvent passer commande. Les personnes autorisées peuvent suivre en ligne l'enregistrement de la commande.

Le canton est divisé en 10 tournées pour les livraisons de matériel scolaire. Ces tournées sont planifiées sur l'année selon les numéros de semaine. Les commandes doivent parvenir 10 jours à l'avance. Pour les services décentralisés de l'ACV, les livraisons sont effectuées en même temps que celles pour le groupement scolaire le plus proche, alors que les sites lausannois de l'ACV se font livrer au cas par cas. Pour les urgences, une livraison peu volumineuse peut être effectuée par la Poste dans les 3 jours mais le coût du port est alors à la charge du destinataire. Il est également possible de passer directement à la CADEV chercher la commande urgente 48 heures après la demande. Pour les fournitures hors catalogue CADEV, il existe une liste fermée de fournisseurs agréés. Ces derniers sont généralement ceux qui font parvenir la commande au destinataire.

⁷⁵ (48) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1'210'000.- pour le renouvellement du système d'information du Centre d'édition de la CADEV.

Prestations chiffrées de la CADEV

	2012	2013	2014
Nombre de clients autorisés	2070	1826	1806
Ventes clients en millions de CHF	27,80	29,50	29,10
Nbre d'utilisateurs du magasin en ligne	indisp.	indisp.	5152
Articles proposés assort. CADEV	4286	4363	4560
Articles commandés hors assort.	12094	11315	11646
Livraisons km parcourus	7940	7430	7440
Adresses de livraison	indisp.	indisp.	1464
Points de livraison	Indisp.	Indisp.	2984
Tonnes transportées par année	2292	2188	2211
Tonnes transportées par jour	10,37	9,90	10,00
Délai moyen en jours pour la livr. scol.	23	28	27
Délai en jours pour livraison ACV	11	12	10
Nombre d'actions de prélèvements	218'212	213'188	228'404
Nombre d'objets prélevés	2'651'210	2'605'620	2'717'400
Nombre de fournisseurs	454	452	460
Chiffres d'affaires en millions	25,40	28,30	32,30
Centre d'éd. nb de travaux effectués	2'250	2000	2100
Centre d'éd. copies en millions	43,60	43,70	45,30
Mise sous plis en millions	8,90	9,00	9,50
Chiffre affaires centre d'éd. en millions	5,10	5,20	5,40
Effectifs autorisés sect adm. et logi.	20,56	20,55	21,25
Effectifs utilisés sect. adm. et log.	26,30	24,80	26,20
Effectifs autorisés Centre d'éd.	7	9	9
Effectifs nécessaires	8,9	11	11

Il est à noter que le logiciel désuet Pénélope utilisé à la CADEV a rendu la recherche de ces statistiques ardue ; les chiffres de certains paramètres ne sont disponibles que jusqu'en 2007.

Les chiffres du tableau ci-dessus permettent de constater la stabilité du nombre d'articles à disposition, d'articles commandés, des kilomètres parcourus, des tonnes livrées, des délais de livraison en jours, ainsi que du nombre de fournisseurs.

La diminution du nombre de clients autorisés s'explique par un souci d'efficacité débouchant sur la désignation d'un responsable des commandes dans chaque service de l'Etat.

Le chiffre d'affaires est en progression constante aussi bien de la part de la Centrale d'achats que du Centre d'édition.

Le Centre d'édition est de plus en plus sollicité sans que les ressources humaines ne soient augmentées pour autant.

La différence entre les ETP alloués et le personnel nécessaire est compensée par l'engagement de personnel auxiliaire, ce qui nécessite souvent une nouvelle formation, même si elle peut être succincte.

Questionnaire et analyse des réponses fournies

Méthode de travail

Tel que mentionné précédemment, un questionnaire, élaboré par la COGES, a été soumis aux différents services et entités de l'ACV. Il était ainsi construit :

- Avez-vous recours régulièrement aux services de la CADEV ? Dans l’affirmative pour quelles tâches ?
- Faites-vous appel à d’autres centrales d’achats ? Dans l’affirmative, pour quels éléments et pourquoi ?
- Faites-vous des achats individuels ? Dans l’affirmative, pour quels éléments et pourquoi ?
- Quels moyens utilisez-vous afin de passer vos commandes ou autres demandes à la CADEV (système informatique spécifique, courriel, téléphone, contact direct, etc.) ?
- Quel est votre degré de satisfaction vis-à-vis des différents services fournis par la CADEV ? Notamment quant aux :
 - délais
 - qualité du service
 - choix des produits
 - outils (catalogue, site Internet, etc.)
 - contacts avec la CADEV
- Quelles améliorations souhaiteriez-vous relativement à la CADEV ?
- Quels services supplémentaires vous seraient utiles ?

Synthèse des résultats obtenus

Toutes les entités sollicitées ont répondu au questionnaire dans les délais fixés. La Commission de gestion tient à remercier toutes les personnes impliquées directement ou indirectement dans cette enquête transversale pour leur disponibilité, leur franchise et la pertinence de leurs remarques. La qualité des commentaires et des explications apportés ainsi que les idées intéressantes et concrètes émises pour améliorer les prestations de la CADEV sont à relever.

Concernant le recours régulier aux services de la CADEV, et pour quelles tâches elles y font appel, l’on peut noter que toutes les entités y ont recours même si certaines d’entre elles effectuent des achats directs dans d’autres commerces ou centrales d’achats. Les commandes passées portent essentiellement sur le matériel et les fournitures de bureau, le mobilier de base ainsi que les fournitures scolaires non spécialisées.

Certaines entités passent par d’autres centrales d’achats, pour diverses raisons. Il est notamment constaté que certaines entités recourent à la Centrale d’achats scolaires et du livre fribourgeois car le site Internet s’avère plus convivial et le choix plus complet. D’autres protagonistes effectuent des achats à la Centrale d’achats du CHUV ou à d’autres centrales pour des besoins spécifiques, par exemple des uniformes, des produits chimiques, des équipements de laboratoire, etc. ou afin d’obtenir de meilleurs prix. Enfin, certains secteurs de l’ACV procèdent à des achats externes, par exemple pour l’obtention de matériel informatique voire technique autre que le matériel basique ou de consommation courante.

Des achats individuels sont effectués par défaut en cas d’urgence ou en fin d’année lors de la période de fermeture de la CADEV. En effet, la CADEV est fermée durant 4 semaines lors des fêtes de fin d’année. Le choix des produits et leur prix sont également des motifs parfois évoqués par certaines entités comme amenant à effectuer des achats individuels.

Les réponses démontrent que tous les moyens de contacts sont utilisés afin de passer commande auprès de la CADEV, que cela soit le magasin en ligne, les courriels ou encore le téléphone et les contacts personnels pour les spécificités et le Centre d’édition. Toutefois, certains commentaires signalent des lacunes quant à l’accessibilité et au répondant de la CADEV (pas de réponse en cas d’absence d’un collaborateur, par exemple). En conséquence, la COGES recommande que la CADEV se dote d’un système de réponse automatique, informatique et téléphonique (par exemple en cas d’absence d’un collaborateur), informant des coordonnées des personnes de référence pouvant soit pallier l’absence, à tout le moins apporter une réponse.

Concernant les délais pour les services fournis, la COGES relève qu'une partie des répondants n'est pas satisfaite. Les griefs concernent notamment le laps de temps pour les commandes usuelles (une quinzaine de jours) ainsi que la longue période de fermeture de fin d'année. Des doléances à l'égard du manque d'information quant à l'état d'avancement des commandes externes sont également à relever.

Le cas concret présenté ci-dessous illustre le manque d'information quant à l'état de traitement de certaines commandes ainsi que le laps de temps certain entre le passage de la commande et la livraison de la marchandise. Chaque nouvelle livraison (une fois par mois environ), une feuille de « reste à livrer » est transmise sans autre information. Aussi, le client sait que la demande a été enregistrée mais ne sait pas quant la livraison va arriver. En le cas d'espèce, la commande a été passée le 14 avril 2014. La dernière information reçue par le client date du 9 février 2015. Il n'en sait pas plus quant à l'état de sa commande. De même, la CADEV ne sait pas si elle doit recommander de la marchandise pour l'année suivante ou pas.

CENTRALE D'ACHATS DE L'ETAT
DE VAUD

En Budron B6 - Le Mont
1014 LAUSANNE ADM CANT VD
Tél: 021 316 41 41

BULLETIN DE RESTES A LIVRER N° [REDACTED]

Type Facturation: DEF
du 09/02/2015

09/02/2015

Dépositaire des fourn. scolaires

RRRR	EEEE	SSSS	TTTT	EEEE	SSSS	A	L	I	V	V	RRRR	EEEE	RRRR			
R	R	E	S	T	E	S	A	A	L	I	V	V	R	E	R	R
RRRR	EEE	SSS	T	EEE	SSS	AAAA	L	I	V	V	RRRR	EEE	RRRR			
R	R	E	S	T	E	S	A	A	L	I	V	V	R	R	E	R
R	R	EEEE	SSSS	T	EEEE	SSSS	A	A	LLLL	I	V	R	R	EEEE	R	R

Solde cmde CADEV 227758 du 14/04/2014

Numéro Article	Désignations	Qté demandée	Qté attribuée
32050	Histoire 5H-6H manuel de l'élève	108	108
32026	Histoire 5H-6H guide didactique	5	5
32069	Histoire 5H-6H fiches activités élève	108	108

La qualité du service est par contre soulignée par la majorité des répondants. Seul le lieu de livraison (« au pied de l'immeuble ») a pu être reproché dans certaines réponses. De même, la qualité des contacts semble donner satisfaction aux utilisateurs.

A l'égard du choix des produits, près de la moitié des répondants se déclare de satisfaite à peu satisfaite de l'étendue du catalogue de produits : le choix doit être étoffé ou mieux ciblé par rapport aux demandes. Dès qu'une demande s'éloigne du catalogue de produits dits standard, le choix s'avère trop limité.

Concernant les outils de commande proposés (catalogue, site Internet, etc.), près de la moitié des répondants se déclarent de satisfaite à peu satisfaite de la convivialité des instruments. Cela traduit la nécessité de remodeler le magasin en ligne de la CADEV, notamment pour gagner en convivialité, visibilité (insertion des références des fournisseurs, par exemple) et facilité d'utilisation.

Au chapitre des améliorations souhaitées par les entités de l'Etat de Vaud à l'égard de la CADEV, en résumé et dans l'ordre décroissant de récurrence, les améliorations souhaitées sont :

- un choix plus vaste ;
- des délais plus courts ;
- une fermeture plus succincte de la centrale en fin d'année ;
- un magasin en ligne plus convivial ;
- une transparence accrue quant aux fournisseurs ;
- un suivi en ligne de l'évolution des commandes, surtout celles hors CADEV ;
- un suivi en ligne des travaux commandés au Centre d'édition ;
- la consolidation de la chaîne de production du matériel de vote ;
- l'amélioration du principe de facturation (notamment la périodicité).

Quant aux services supplémentaires souhaités par les entités de l'ACV, il a notamment été suggéré :

- une réunion annuelle avec les responsables d'achats des services de l'Etat ;
- un service des achats plus professionnel ;
- un système de suivi en ligne de l'état des commandes ;
- un accès à la Centrale d'achat du CHUV – HUG pour certaines entités spécifiques ;
- des collaborations avec d'autres centrales d'achats.

Conclusion

La Commission de gestion relève que le degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard de la CADEV est globalement satisfaisant, voire très bon quant aux contacts et à la qualité du service, même si la longue fermeture annuelle et les carences en information en cas d'absence de l'un ou l'autre collaborateur ont été soulignées à plusieurs reprises.

Si l'ensemble du personnel de la Centrale d'achats et du Centre d'édition font de gros efforts pour satisfaire leur clientèle, les résultats de l'enquête confirment les impressions issues des visites des sous-commissions quant à la nécessité de diverses améliorations à apporter afin que ce service transversal puisse répondre de manière optimale à ses clients dans le respect des missions qui lui sont assignées.

Ainsi, la modernisation de l'ensemble du système informatique de la CADEV semble essentielle, ce par exemple sur le modèle prévu dans l'EMPD 48⁷⁶ de février 2013 pour le renouvellement du système d'information du Centre d'édition. Cette modernisation permettrait entre autres d'avoir un outil de suivi des commandes CADEV ou des travaux demandés au Centre d'édition.

Une actualisation du magasin en ligne semble également souhaitable afin de rendre cet outil plus clair et plus convivial. De même, des précisions sur les fournisseurs agréés pourraient y être incluses. En sus, une réflexion quant à l'élargissement de la palette de choix des produits pourrait être entamée.

Afin de gagner en efficience, la professionnalisation du secteur des achats s'avère importante. S'agissant d'une recommandation de la Cour des comptes portant sur la mise en place d'une organisation des achats en lien avec une stratégie claire⁷⁷, la COGES n'y revient pas dans les observations proposées ci-après.

Un renforcement en termes de ressources humaines afin que la CADEV puisse pleinement répondre aux objectifs qui lui sont assignés semble idoine, par exemple en pérennisant une partie des emplois auxiliaires.

⁷⁶ op. cit.

⁷⁷ Rapport n°28 de la Cour des comptes, publié le 18 février 2014, 2e recommandation, p.91.

Une réflexion sur la durée de fermeture de la CADEV en fin d'année semble nécessaire. De même qu'une meilleure information en cas d'absences des collaborateurs ainsi que la mise en place d'un système de personnes répondantes s'avèrent indispensables.

Pour conclure, nous tenons à réaffirmer que cette étude de la COGES concerne tous les départements et que ceux-ci, dans leur ensemble, attendent des changements dans la conduite, l'organisation et les prestations de la CADEV. Il conviendra dès lors de les associer, et notamment du point de vue de leurs attentes spécifiques vis-à-vis de la CADEV, dans toute démarche visant à l'amélioration des prestations de cette entité éminemment transversale.

Sur la base des considérations ci-dessus, la Commission de gestion propose 4 observations, soit :

1^{re} observation

Obsolescence de l'informatique au service de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

L'obsolescence de l'informatique au service de la CADEV freine et pénalise les performances de celle-ci (gestion des stocks, état et suivi des commandes, statistiques, etc.).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer la situation en termes informatiques concernant la CADEV, et ce dans quel délai.*

2^e observation

Convivialité du catalogue en ligne de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Près d'un tiers des entités interrogées par la Commission de gestion dans le cadre de son objectif transversal sur la CADEV souhaite avoir accès à un catalogue en ligne plus efficace, plus clair, plus complet et plus convivial ainsi que mieux documenté sur certains produits.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux attentes et aux besoins des services de l'Etat de Vaud quant au catalogue en ligne de la CADEV, et ce dans quel délai.*

3^e observation

Ressources humaines du Centre d'édition de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

La mise en œuvre de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) 48 pour le renouvellement du système d'information du Centre d'édition de la CADEV doit permettre la mise à jour des outils informatiques nécessaires à rendre le Centre d'édition plus sûr et plus performant, notamment en permettant aux clients de suivre l'avancement de leurs commandes. Cependant, les ressources humaines, indépendamment de l'EMPD 48, n'ont pas suivi la progression constante des travaux demandés au Centre d'édition. De plus, le recours systématique à des forces de travail temporaires nécessite de la part du personnel fixe un investissement important de leur temps pour former ces intérimaires.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil s'il entend renforcer les ressources humaines du Centre d'édition et auquel cas avec quelles mesures, et ce dans quel délai.*

4^e observation

Modernisation de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Une modernisation de l'ensemble de l'organisation ainsi que de la structure de la CADEV apparaît nécessaire afin d'en faire une centrale d'achats plus professionnelle.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour moderniser la CADEV, tant dans son organisation et dans sa structure, et ce dans quel délai.*